



**UNIL** | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

---

*Year : 2011*

## IDENTITÉ, PROJET, CHANGEMENT : DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES AUX LEVIERS DE L'ACTION PUBLIQUE

Pour un mode de gouvernance axé sur le développement  
territorial  
Etude de cas : canton du Jura (Suisse)

Sabine Jaquet

Sabine Jaquet, 2011, IDENTITÉ, PROJET, CHANGEMENT : DES REPRÉSENTATIONS  
SOCIALES AUX LEVIERS DE L'ACTION PUBLIQUE Pour un mode de gouvernance axé sur  
le développement territorial Etude de cas : canton du Jura (Suisse)

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive.  
<http://serval.unil.ch>

### **Droits d'auteur**

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

### **Copyright**

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

---

FACULTÉ DE GÉOSCIENCES ET DE L'ENVIRONNEMENT  
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE

IDENTITÉ, PROJET, CHANGEMENT : DES REPRÉSENTATIONS  
SOCIALES AUX LEVIERS DE L'ACTION PUBLIQUE

Pour un mode de gouvernance axé sur le développement  
territorial  
Etude de cas : canton du Jura (Suisse)

THÈSE DE DOCTORAT

présentée à la

Faculté des géosciences et de l'environnement  
de l'Université de Lausanne

pour l'obtention du grade de

Docteur en géosciences et environnement

par

Sabine Jaquet

Licenciée ès Lettres, option géographie (UNINE, Suisse)  
Diplômée en aménagement du territoire (NDS-EPFZ, Suisse)

Jury

Prof. Torsten Vennemann, président  
Prof. Antonio Da Cunha, directeur de thèse  
Prof. Jean Ruegg, co-directeur de thèse  
Prof. Olivier Crevoisier, expert externe  
Prof. Pierre-Alain Rumley, expert externe  
Prof. Christian Schmid, expert externe

LAUSANNE  
Impression personnelle  
Édition juillet 2011

## IMPRIMATUR

Vu le rapport présenté par le jury d'examen, composé de

Président de la séance publique :	M. le Professeur Torsten Vennemann
Président du colloque :	M. le Professeur Torsten Vennemann
Directeur de thèse :	M. le Professeur Antonio Da Cunha
Co-Directeur de thèse :	M. le Professeur Jean Rüegg
Expert externe :	M. le Professeur Olivier Crevoisier
Expert externe :	M. le Professeur Alain Rumley
Expert externe :	M. le Professeur Christian Schmid

Le Doyen de la Faculté des géosciences et de l'environnement autorise l'impression de la thèse de

### **Madame Sabine JAQUET**

*Licence ès Lettres, option géographie, Université de Neuchâtel,  
et  
Diplôme postgrade en aménagement du territoire,  
Ecole polytechnique fédérale de Zürich*

intitulée

**IDENTITE, PROJET, CHANGEMENT : DES REPRESENTATIONS  
SOCIALES AUX LEVIERS DE L'ACTION PUBLIQUE  
Pour un mode de gouvernance axé sur le développement territorial  
Etude de cas : canton du Jura (Suisse)**

Lausanne, le 4 juillet 2011

Pour le Doyen de la Faculté des géosciences et  
de l'environnement



Professeur Torsten Vennemann



UNIL | Université de Lausanne

---

FACULTÉ DE GÉOSCIENCES ET DE L'ENVIRONNEMENT  
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE

IDENTITÉ, PROJET, CHANGEMENT : DES REPRÉSENTATIONS  
SOCIALES AUX LEVIERS DE L'ACTION PUBLIQUE

Pour un mode de gouvernance axé sur le développement  
territorial  
Etude de cas : canton du Jura (Suisse)

THÈSE DE DOCTORAT

présentée à la

Faculté des géosciences et de l'environnement  
de l'Université de Lausanne

pour l'obtention du grade de

Docteur en géosciences et environnement

par

Sabine Jaquet

Licenciée ès Lettres, option géographie (UNINE, Suisse)  
Diplômée en aménagement du territoire (NDS-EPFZ, Suisse)

Jury

Prof. Torsten Vennemann, président  
Prof. Antonio Da Cunha, directeur de thèse  
Prof. Jean Ruegg, co-directeur de thèse  
Prof. Olivier Crevoisier, expert externe  
Prof. Pierre-Alain Rumley, expert externe  
Prof. Christian Schmid, expert externe

LAUSANNE  
Impression personnelle  
Édition juillet 2011

## REMERCIEMENTS

---

A Antonio Da Cunha, professeur à l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne, directeur de thèse, pour nous avoir guidé dans cette aventure. Chacune des nombreuses discussions que nous avons eues au cours de ces années ont été à la fois stimulantes et éclairantes, et nous le remercions chaleureusement pour la qualité des échanges intellectuels, la pertinence et la justesse de ses remarques, ainsi que pour son engagement humain.

A Jean Ruegg, professeur à l'Institut de politiques territoriales et d'environnement humain, co-directeur de thèse, pour ses réflexions critiques, parfois déstabilisantes, qui nous ont permis de consolider la démarche, de renforcer la cohérence du propos et d'aller au-delà des apparentes contradictions.

A Messieurs les Professeurs Olivier Crevoisier, Pierre-Alain Rumley et Christian Schmid, membres jury de thèse, pour leurs remarques enrichissantes et leurs conseils avisés.

Au Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne, à la Fondation Erna Hamburger et à la Société académique vaudoise, pour leur soutien financier.

A Konrad Baumann, Jacques Bloque, Jean-Claude Hennet et Nicole Kessler, pour leur relecture attentive et critique du texte, ainsi que pour leur disponibilité et leur amitié.

A Antoine Voisard pour ses talents de graphisme dans la mise en forme du document, à Raphaël Wunderlich pour le support informatique et à Jean-Rémy Chalverat pour son aide dans la recherche documentaire.

Notre reconnaissance va également à toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de mettre à notre disposition leurs compétences et leur savoir, et qui ont consacré de leur temps à répondre à nos nombreuses interrogations ; en particulier : Thierry Bédard, Stéphane Berdat, Alain Charpiloz, Gilles Froidevaux, Alfred Güdel, Serge Jubin, Dieter Kohler, Thomas Mattmüller, Dominique Nusbaumer, Yves Petignat, Jean-Claude Rennwald, Markus Ritter, Jean-François Roth, Roland Stähli et Guite Theurillat.

Enfin, « last but not least », à ma famille et à mes amis, pour leurs encouragements de toutes sortes et leur indéfectible soutien au fil de ces années.

« We are such stuff  
As dreams are made on, and our little life  
Is rounded with a sleep<sup>1</sup> »

William Shakespeare<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Nous sommes faits de la même substance que nos rêves, et notre petite vie est toute enveloppée de sommeil.

<sup>2</sup> La Tempête, acte 4, scène 1.



# TABLE DES MATIÈRES

---

	<b>Liste des tableaux et des figures</b>	<b>7</b>
<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>9</b>
1.1	Choix du thème et questionnement de recherche	9
1.2	Problématique : du constat au dispositif de recherche	12
1.2.1	Les constats : métropolisation et marginalisation économique, fracture sociale et politique	14
1.2.2	Enoncés: maîtrise des processus de changement, constitution d'une identité projective et formulation d'un projet de territoire	16
1.2.3	Dispositif de recherche	18
<b>2</b>	<b>Cadre conceptuel</b>	<b>21</b>
2.1	Le territoire et sa dynamique	22
2.1.1	Les composantes du territoire	24
2.1.2	La dynamique du territoire	25
2.2	La construction de la réalité : l'acteur, ses représentations, son identité et les déclencheurs du changement	29
2.2.1	L'acteur	29
2.2.2	Imaginaire collectif, représentations sociales et idéologie	30
2.2.3	L'identité : ses dimensions, sa dynamique	35
2.2.4	La représentation du passé : l'Histoire et la Mémoire	37
2.2.5	Fracture, paradoxe et transition sociale	39
2.3	La régulation du changement et ses médiateurs	41
2.3.1	Le changement : vers un développement durable du territoire	42
2.3.2	Le politique : exercice du pouvoir, légitimité et rôle de l'État	44
2.3.3	Système de pilotage et pouvoirs publics	47
2.3.4	L'aménagement du territoire comme instance de régulation du changement	49
2.3.5	Le projet de territoire comme levier du changement	52
<b>3</b>	<b>Méthodologie</b>	<b>57</b>
3.1	Démarche de recherche et construction des connaissances	58
3.1.1	Démarches inductive, déductive et abductive	58
3.1.2	Les étapes de la production des connaissances géographiques	58
3.2	Validité de la recherche	62
3.3	Les moyens d'acquisition des données et leur traitement	63



3.3.1	Le choix de la recherche qualitative	64
3.3.2	L'entretien	68
3.3.3	L'échantillon utile, les experts, les témoins privilégiés, les informateurs spontanés	70
<b>4</b>	<b>État du territoire</b>	<b>73</b>
4.1	Contexte historique et Histoire récente	73
4.1.1	Des origines à la Question jurassienne	73
4.1.2	La naissance du canton du Jura	74
4.1.3	Un règlement définitif de la Question jurassienne ? Assemblée interjurassienne et perspectives d'avenir	76
4.1.4	La germanisation du Jura	78
4.2	Structure du territoire suisse	81
4.3	Structure du territoire jurassien	84
4.3.1	La position du canton du Jura dans le contexte régional et suisse	84
4.3.2	Structure démographique	85
4.3.3	Structure économique	89
4.3.4	Organisation spatiale	92
4.4	La dynamique du territoire dans ses composantes matérielles : synthèse	95
<b>5</b>	<b>Représentations sociales et construction de la réalité</b>	<b>103</b>
5.1	Les représentations de l'évolution du territoire : entre identité et projet	103
5.2	La production discursive	106
5.3	Les représentations du passé : identité patrimoniale et identité permanente	109
5.3.1	L'identité jurassienne: une identité en mouvement	109
5.3.2	30 ans après la création du Canton : un bilan entre espoirs déçus et recherche d'un second souffle	109
5.3.3	Vers un changement de paradigme identitaire ?	113
5.3.4	La Mémoire et ses usages : entre reconnaissance des faits, mythification du passé et construction de l'avenir	119
5.4	Les représentations du présent : une identité vécue sur le mode de la fracture	124
5.4.1	Une identité en transition : les paradoxes et les clivages de l'identité vécue	125
5.4.2	La représentation de soi : les images du Jura et ses discours	127
5.4.3	Le projet Jura Pays ouvert : un catalyseur des clivages de l'identité vécue	132
5.4.4	Les dimensions de la fracture : production et reproduction des clivages	135
5.4.5	Nous et les autres : un rapport paradoxal à l'altérité et à l'extériorité	139
5.4.6	Une identité en changement dans un système en transition	145
5.5	Les représentations de l'avenir : identité projective, aspiration au changement et demandes sociales	146
5.5.1	Identité projective, aspiration au changement et demande sociale	146

5.5.2	La première demande sociale: dépasser les clivages	148
5.5.3	La deuxième demande sociale: s'exprimer, débattre et communiquer	150
5.5.4	La troisième demande sociale : s'ouvrir sur l'extérieur, préserver son identité	153
5.6	De la déterritorialisation à la reterritorialisation	154
<b>6</b>	<b>La régulation du changement et ses médiateurs</b>	<b>157</b>
6.1	Visions et stratégies de développement du territoire suisse	158
6.1.1	Les visions du territoire suisse	158
6.1.2	Les visions de développement des territoires voisins du Jura : regards croisés	166
6.2	Positionnement, enjeux et stratégies de développement du canton du Jura	171
6.2.1	Positionnement et enjeux de développement	171
6.2.2	Stratégies de développement du Canton	172
6.3	Changement de paradigme et nouveau régime de territorialité	178
6.4	Gouvernance et pilotage du changement : les leviers d'un nouveau régime de territorialité	181
6.4.1	Les leviers d'un projet de territoire pour favoriser une meilleure articulation avec l'extérieur	181
6.4.2	Les leviers de l'identité pour favoriser une meilleure articulation interne	190
6.4.3	Identité, projet, changement	193
<b>7</b>	<b>Conclusions</b>	<b>195</b>
7.1	Identité, projet, changement	195
7.1.1	Construction de l'objet de recherche	195
7.1.2	Cadre conceptuel : territoire, acteurs, changement	196
7.2	un territoire en tension	197
7.3	Vers un nouveau régime de territorialité	199
7.3.1	Des représentations sociales aux leviers de l'action publique	199
7.3.2	Pour un mode de gouvernance axé sur le développement territorial	204
<b>8</b>	<b>Références</b>	<b>207</b>
<b>9</b>	<b>Annexes</b>	<b>227</b>
<b>10</b>	<b>Résumé / Summary</b>	<b>229</b>
10.1	Des représentations sociales aux leviers de l'action publique. pour un mode de gouvernance axé sur le développement territorial. Etude de cas : canton du Jura (Suisse)	229

10.2	Identity, project, change : from social representations to public action. For a governance based on territorial development. Case study : Canton of Jura (Switzerland)	230
------	--	-----

## LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

---

### Figures

1	Processus de création du territoire	23
2	Régions urbaines et métropolitaines en 2000	28
3	Changement	29
4	Les scènes des représentations sociales	33
5	Les éléments d'une politique publique	53
6	Les sept districts du Jura historique	76
7	La Question jurassienne, une question suisse ?	78
8	Accroissement total de la population (en %), de 2005 à 2030	86
9	Evolution de la population du canton du Jura entre 1980 et 2008, en comparaison avec le Jura bernois et la Suisse	88
10	Evolution du revenu par habitant et comparaison nationale	90
11	Qualité de localisation des cantons suisses	92
12	Organisation spatiale du canton du Jura	94
13	Le canton du Jura : plus d'espace pour vos projets	110
14	Blason du canton du Jura	124
15	Le Jura : plus d'espace pour ...	127
16	Le Jura, région dite périphérique	128
17	Expo.02 : regards croisés	130
18	35 minuten, Lebenstraum im Lebensraum Kanton Jura	144
19	Le réseau et la hiérarchie des villes suisses	159
20	La Suisse des espaces fonctionnels	161
21	Potentiels urbains de la Suisse	163
22	L'Eurodistrict trinational de Bâle	168
23	Le périmètre de metrobasel et sa population	169
24	Le canton du Jura dans le contexte régional	172
25	Une économie résidentielle en essor ?	177
26	Les communes de l'agglomération delémontaine	183
27	Carte des parcs naturels d'importance nationale	184
28	Identité, projet, changement : les phases de développement du territoire jurassien	193

29	Identité, projet, changement	199
30	Identité, projet, changement	229
31	Identity, project, change	230

### **Tableaux**

1	Nouvelles entités spatiales et gouvernance en aménagement du territoire	51
2	Prise en compte politique de la demande sociale selon son degré de priorité	55
3	Logiques académique, aménagiste et politico-administrative	61
4	Architecture de la recherche	64
5	Évolution de la langue maternelle allemande à l'échelle du district en pourcentage (1860-1990)	80
6	Nombre d'emplois total (plein-temps) pour l'ensemble du Canton	89
7	Analyse du territoire en forces, faiblesses, opportunités, menaces	97
8	Mentions qualifiant le Canton à sa création, actuellement, dans le futur	107
9	Analyse des représentations du territoire en forces, faiblesses, opportunités, menaces	156
10	Analyse des opportunités du territoire	173
11	Objectifs des programmes de développement économique 1980-2010	175

# 1 INTRODUCTION

---

## 1.1 CHOIX DU THÈME ET QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE

### *Choix du thème*

A l'origine de la recherche, il y eu plusieurs sources d'étonnement. La première, la plus visible et la plus significative dans le paysage politique et médiatique jurassien, fut l'échec du projet Jura Pays ouvert en votation populaire le 16 mai 2004.

Le projet Jura Pays ouvert était un projet qualifié de « projet de société », « le plus important projet de société présenté aux Jurassiens depuis l'entrée en souveraineté » du Canton [Rion 2001]. Décrit à la fois comme un « outil politique », un « projet », voire un « multiprojet », une « démarche » et une « vision d'avenir » qui s'inscrit dans « la continuité du rêve caressé par ceux qui ont vu, il y a un quart de siècle, dans l'émancipation politique du Jura, la condition préalable et nécessaire pour assumer notre avenir. » [Ibid.]. Jura Pays ouvert est même parfois présenté comme un des aspects de la concrétisation de l'idéal jurassien d'une vie meilleure et ouverte sur le monde, « dans la liberté et la dignité ». Jura Pays ouvert était considéré comme le projet qui permettrait d'« améliorer les conditions qui favoriseront l'avenir social et économique du Canton (...) [qui propulsera] la population jurassienne de 69'000 à 80'000 habitants en 20 ans, avec une augmentation concomitante des activités économiques (donc de la population active) et du revenu réel par habitant. » [RCJU 2000 : 2].

La seconde, moins visible pour l'observateur extérieur à la fonction publique fut l'absence de participation des membres de la fonction publique à l'invitation du Gouvernement lors de l'inauguration du premier des chemins commémorant le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en souveraineté du Canton (1<sup>er</sup> janvier 1979) et le 30<sup>e</sup> anniversaire du vote des plébiscites d'autodétermination (23 juin 1974).

La troisième source d'étonnement eut pour cadre les manifestations du 24 septembre 2004 en vieille ville de Delémont. Ce qui était attendu comme une commémoration populaire a pris des allures de rencontre privée, avec des officiels confinés derrière les hautes grilles de la cour du Château et des cordons de policiers assurant la sécurité du lieu, et des micromanifestations de mécontentement se déroulant à quelques dizaines de mètres de là. Les autorités cantonales recevaient, à l'occasion de la manifestation officielle, les représentants de la Confédération et des cantons, en vieille ville de Delémont. Il était initialement prévu de prononcer les discours depuis le parvis de l'Hôtel de Ville, lieu hautement symbolique, puisque c'est là que furent proclamés les résultats des plébiscites en 1974, soit de fait la naissance du canton du Jura, avec la fameuse phrase du patriote jurassien Roger Schaffter « il pleut la liberté » (de fait il pleuvait à verse ce jour-là!). Les invités devaient assister aux discours depuis la place de la Liberté, située devant l'Hôtel de Ville, un cordon de sécurité les séparant des autres spectateurs. En raison de conditions météorologiques annoncées peu clémentes (le temps fut en fait radieux, une magnifique journée d'automne ensoleillée et chaude) mais surtout des

menaces de perturbations du Groupe Bélier<sup>3</sup>, les invités et les officiels ont assisté aux discours à l'Église St-Marcel, à quelques pas de là, et ceci à guichets fermés, d'où ils se sont rendus dans la cour du Château voisine et la halle attenante où l'apéritif et le repas leur furent servis.

Des cordons de policiers délimitaient le secteur, empêchant quiconque d'approcher du site officiel. Un groupe altermondialiste servait une « soupe au poulet<sup>4</sup> » à quelques pas de la manifestation officielle, des militants du Groupe Bélier fracassaient la tête du « Fritz<sup>5</sup> » à la hache et brûlaient le drapeau suisse sur la place de la Liberté, quelques badauds circulaient dans les rues quasi désertes, de vieux militants de la cause jurassienne s'offusquaient de la tournure prise par les événements et clamaient leur mécontentement d'être dépossédés de ce qu'ils considéraient être également leur manifestation.

Ce triple constat nous incite à formuler l'hypothèse qu'il existe un clivage, ou pour le moins un hiatus entre la classe politique et le citoyen, de même qu'entre les dirigeants politiques et leur administration, voire une faille dans l'identité jurassienne, qui contraste avec les clichés d'une population soudée qui datent de la création du Canton. Il est à l'origine de nos interrogations relatives aux thématiques de la fracture sociale, de la difficulté à mobiliser les ressources matérielles et immatérielles, ainsi qu'à la position périphérique du Canton.

Ces observations et intuitions personnelles<sup>6</sup> s'inscrivent dans une démarche constructiviste qui considère que toute réalité est en grande partie inventée et construite par les sujets, individuellement et collectivement. Quelles sont les conséquences pratiques d'une telle position ? « Dans quel monde vit-on si on accepte que l'on construit entièrement soi-même sa propre réalité ? » pour reprendre les propos de Watzlawick. « Si nous voyons le monde comme notre propre invention, nous devons admettre que tout un chacun en fait autant. Si nous savons que nous ne connaissons jamais la vérité, comment pourrions-nous alors considérer les visions des autres comme démentes ou mauvaises et rester attachés à la conviction manichéenne primitive "Qui n'est pas pour moi est donc contre moi" ? Pour être capable de respecter la réalité que les autres s'inventent pour eux-mêmes, nous devons d'abord comprendre que nous ne savons rien tant que nous ne savons que nous ne connaissons jamais la vérité absolue. Et c'est seulement si les autres deviennent intolérants à l'égard de notre propre réalité, que nous pouvons alors (...) "au nom de la tolérance, revendiquer le droit de ne pas tolérer

<sup>3</sup> Le Groupe Bélier est une organisation de la jeunesse séparatiste fondée par le Rassemblement jurassien (mouvement séparatiste jurassien) en 1962. Le Groupe Bélier s'est notamment fait connaître par une série d'actions dont le but visait à attirer l'attention de l'opinion publique sur la Question jurassienne et à contraindre les autorités fédérales et bernoises à lui trouver une solution (Préfecture de Delémont occupée en 1968; porte d'entrée d l'Hôtel de Ville de Berne murée en 1971 ; ambassades de Suisse à Paris et à Bruxelles occupées en 1972 et 1973, etc.). [Dictionnaire du Jura. Référence Internet]. Le terme se réfère à un engin utilisé au Moyen-âge pour enfoncer les portes et ouvrir des brèches dans les murailles. Il était constitué d'une poutre, avec un dispositif permettant d'être manœuvrée par plusieurs hommes, souvent terminé par une tête de bélier [Le Petit Robert].

<sup>4</sup> Le terme fait allusion aux policiers grisons qui avaient molesté certains d'entre eux venus manifester à Davos contre le *World Economic Forum* en février 2004 ainsi qu'aux policiers jurassiens envoyés en renfort pour l'occasion.

<sup>5</sup> Le « Fritz » ou « Sentinelle des Rangiers » est un monument national (du sculpteur neuchâtelois l'Eplattenier) inauguré en 1924 pour commémorer la garde des frontières durant la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale. Il symbolisa également la mobilisation de 1939-1945. Orientée en direction du danger allemand durant les deux Guerres mondiales, la statue fut réorientée en direction de Berne pour signifier d'où venait désormais l'ennemi.... Abattue en 1984 et en 1989 par le Groupe Bélier, elle fut entreposée dans un dépôt où elle subit un incendie criminel qui la détruisit.

<sup>6</sup> Lévy évoque la contribution de l'ouvrage « Les villes invisibles » de Calvino à sa réflexion théorique comme suit : « La fiction se révèle ici un redoutable adjuvant au travail conceptuel, apportant ce qu'il faut d'empirie à la fabrication d'énoncés. C'est le moment proprement théorique de la recherche qui se trouve ainsi identifié et facilité. » [2003 : 122]. Pour notre part, ce sont ces trois moments de l'histoire récente, qui s'inscrivent parmi un faisceau de moments significatifs dont l'empirie rivalise aisément avec la fiction, et qui produisirent un effet similaire à celui décrit par Lévy dans le déclenchement de notre questionnement de recherche.

l'intolérance" » [1988b : 351]. Cette exigence de tolérance, de responsabilité et de liberté implique que nous portons la responsabilité de la réalité que nous inventons, que ce soit dans les institutions que nous créons, les décisions que nous prenons ou les actions que nous menons. Parmi la myriade des possibles, nous sommes libres de créer notre propre réalité, soit également d'en construire une autre, si celle-ci devait ne pas nous convenir. Cette logique a procédé à la création du Canton avec succès puisque la République et Canton du Jura existe ; le choix de la configuration de son avenir est donc possible, même dans un système à fortes contraintes.

### *Questionnement de recherche*

La création du canton du Jura a suscité de nombreuses attentes de la part de ses habitants. Les Jurassiens voulaient s'affranchir de la dépendance politique bernoise, disposer d'un territoire qui soit le leur, et d'autorités élues par eux ; mais ils voulaient aussi sortir de la marginalité économique et vivre dans un canton prospère, au sein duquel ses habitants pourraient bénéficier d'une bonne qualité de vie. Les affiches en faveur de la création du Canton clamaient déjà, en 1974, « 60'000 jurassiens à l'extérieur ça suffit<sup>7</sup> ». Les espoirs placés dans la création du nouveau canton portaient également sur son mode de fonctionnement, l'attente d'un canton « social, égalitaire, fraternel, etc. ». Une partie de ces attentes s'est réalisée, le reste a passé à la trappe des espoirs déçus, inévitable conséquence de tout mouvement social de ce type. Trente ans après l'entrée en souveraineté, force est de constater que l'enthousiasme suscité par la création de la République et Canton du Jura s'est essoufflé. Bien que le défi politique ait été relevé<sup>8</sup>, le canton du Jura existe et ses institutions fonctionnent, sa situation économique et démographique demeure fragile, contrairement aux espoirs que l'indépendance avait nourris.

Les ressources endogènes dont le Canton dispose ne sont guère différentes de celles datant d'avant l'entrée en souveraineté, que ce soit en matière économique ou touristique, bien que les transports se soient améliorés. Par contre, les conditions dans lesquelles il évolue, les relations qu'il entretient avec les différentes enveloppes spatiales qui l'entourent ont, elles, changé. Si le regard était focalisé sur l'indépendance politique du Canton il y a 30 ans, l'indépendance a mis en évidence sa fragmentation sociale et politique au fil des années. Il n'est dès lors plus possible d'analyser sa situation économique en fonction des thèses anciennes essentiellement basées sur la dépendance politique comme facteur explicatif de sa marginalisation économique. Près de trente ans après l'entrée en souveraineté, il n'est plus possible non plus d'invoquer le préjudice qu'aurait causé un partage inéquitable des biens entre les cantons de Berne et du Jura, ou encore l'effort d'investissement nécessaire pour combler le retard en infrastructures de transports. Il est en revanche indispensable de s'interroger sur l'aptitude de son système de pilotage à tirer parti des ressources endogènes et exogènes pour se développer et pour générer des projets.

De nombreuses voix s'élèvent depuis plusieurs années pour attirer l'attention sur cette situation de marginalisation économique, que certains n'hésitent pas à qualifier de grave, et qui compromet l'avenir du Canton. Un important projet de société visant à enrayer ce

<sup>7</sup> Ces slogans faisaient référence à la diaspora jurassienne et à l'émigration des jeunes jurassiens.

<sup>8</sup> Sans doute pas à la satisfaction de tous, compte tenu que les trois districts du Jura bernois de Moutier, Courtelary et La Neuveville font toujours partie du canton de Berne.



maldéveloppement a été élaboré par les autorités cantonales et l'administration au début des années 2000. Soumis en votation populaire en 2004, il fut rejeté à une courte majorité par le corps électoral jurassien. La formidable dynamique créatrice qui a permis de créer le Canton semble s'être essoufflée, alors que seul un but intermédiaire a été atteint, en termes de développement territorial (et politique, pour ceux qui aspirent à un canton à six districts). La définition d'objectifs communs de développement, concertés, partagés et portés par les acteurs du développement territorial, peine à se concrétiser. Tirailé entre volonté politique et nécessité économique<sup>9</sup>, les visions du développement du Canton ont des contours flous (l'idéal de la réunification n'étant plus la priorité de la plupart des Jurassiens), les moyens semblent dispersés et surtout ils sont limités, la situation financière difficile du Canton restreint d'autant sa marge de manœuvre. La question des visions et des objectifs du développement à promouvoir, des moyens à mettre en œuvre et des arbitrages à effectuer, ainsi que de la mobilisation des acteurs en est d'autant plus aiguë.

Le Canton s'est affranchi de sa dépendance politique, mais pas de sa marginalité économique. En effet, les phénomènes de métropolisation agissent indépendamment des limites institutionnelles, et le Jura, comme d'autres régions périphériques, est confronté aux difficultés que rencontre ce type de régions.

Outre les enjeux et les défis de la marginalité, le Canton est également confronté à de nouveaux défis quant à la régulation de son système de pilotage territorial. L'échec de l'important projet de société que fut Jura Pays ouvert, ainsi que le manque d'adhésion suscité par d'autres projets sont autant d'invitations à interroger les visions de l'avenir du Canton, les qualités requises d'un projet de société vecteur de changement, ainsi que les modes de régulation de la prise de décision collective et les limites de l'action publique de l'État jurassien.

Les défis auxquels le canton du Jura doit faire face sont ceux du positionnement territorial d'un canton marginal dans un contexte de métropolisation dont la dynamique lui échappe en très grande partie, d'une part, et de la réalisation d'un projet de territoire partagé qui soit vecteur de changement et porteur d'identité, d'autre part. La Question jurassienne avait pour objectif la maîtrise de la destinée des Jurassiens grâce à la création du canton du Jura ; la « nouvelle » Question jurassienne traite de son développement territorial et du renouvellement de son identité.

## 1.2 PROBLÉMATIQUE : DU CONSTAT AU DISPOSITIF DE RECHERCHE

La problématique générale dans laquelle s'insère la recherche est celle de la configuration et l'efficacité du système de pilotage d'un canton dans un système à fortes contraintes, ainsi que ses chances et ses perspectives d'évolution. Nous considérons le territoire du canton du Jura comme le facteur clé du développement du Canton. Une approche de ses différentes

<sup>9</sup> La volonté politique de constituer un canton à six districts est toujours vigoureusement affirmée par le Gouvernement jurassien. A cet effet, il soutient les travaux de l'Assemblée Interjurassienne dont une des variantes soumises à l'analyse est celle d'un canton à six communes. On constate toutefois une adhésion peu enthousiaste à cette perspective, ou pour le moins une attitude dubitative, tant parmi la population que dans la classe politique (le discours diffère selon qu'il est public ou privé). Les préoccupations principales de la population se sont déplacées des considérations d'ordre politique (la réunification) à des considérations économiques (l'emploi essentiellement).

dimensions (structure spatiale et dynamique territoriale), des représentations sociales des acteurs et de leurs visions de l'avenir du territoire, ainsi qu'une analyse du changement et de sa maîtrise par les pouvoirs publics permettra d'esquisser quelques pistes pour un projet de développement territorial et une transition vers une identité collective renouvelée.

Le canton du Jura est un canton marginal dans le système territorial suisse, en déclin démographique, dont les ressources financières publiques sont restreintes. La situation économique d'une partie toujours plus grande de la population se précarise et une fracture politique et sociale apparaît qui freine l'émergence de tout projet de société. Les pouvoirs publics sont, d'une façon générale, confrontés à une crise des finances publiques, à une crise de légitimité quant à leur rôle dans le pilotage de la société, ainsi qu'à une crise de confiance quant à leur capacité à résoudre les problèmes (tels que l'accroissement des disparités sociales, l'augmentation de la pauvreté, des coûts de la santé, etc.) et d'efficacité de leur action. Nous supposons par ailleurs que l'entrée en souveraineté n'a pas procuré tous les bénéfices économiques escomptés. Nous nous interrogeons sur les causes et les origines de cette situation, caractérisée par des conditions économiques difficiles doublées d'une fracture politique et sociale, ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour y remédier, par le biais d'un projet de territoire et d'un renouveau identitaire en particulier.

L'indépendance politique n'ayant pas suffi à extraire le Canton de sa situation marginale, nous émettons l'hypothèse que d'autres leviers doivent être actionnés pour enclencher un processus de développement, en particulier ceux relevant de la dynamique identitaire et du projet de territoire. Nous constatons que les pouvoirs publics éprouvent de très grandes difficultés à infléchir une situation économique et démographique négative et à induire un changement favorisant une évolution positive durable. Les raisons principales sont à chercher dans un dynamisme économique cantonal faible et une difficile articulation au territoire suisse, un contexte social et politique marqué par la tension entre les régions du Canton ainsi qu'entre les autorités et la population<sup>10</sup>.

Après avoir replacé le fonctionnement de l'État jurassien dans le contexte social et économique de la société jurassienne et suisse, nous analysons les représentations que les individus se font de la constitution de leur société et de son fonctionnement actuel, ainsi que leurs aspirations pour son avenir. Nous confrontons ces données en vue de dégager un projet de territoire qui réponde aux exigences d'adéquation avec les aspirations de la population, les ressources du Canton et le contexte économique national. Le cœur de la recherche est constitué par l'analyse des représentations que se font les individus de la constitution de leur société, de son fonctionnement actuel, ainsi que de leurs aspirations quant à son avenir. Elles nous permettent d'accéder à la construction de la réalité des individus, aux différentes dimensions de l'identité collective, à son évolution et à ses failles, au processus de construction du territoire et à son changement, ainsi qu'aux demandes sociales y relatives. Les appréciations de la situation par un échantillon utile<sup>11</sup> de la population et les orientations qu'elle privilégie permettent de dessiner les contours d'un projet de territoire, d'identifier les zones de consensus et de divergences, et de proposer ainsi une forme d'aide à la décision.

<sup>10</sup> Nous constatons également une fracture au sein des autorités politiques et entre les autorités et leur administration.

<sup>11</sup> La question de l'échantillonnage est développée au chapitre traitant de la méthodologie.

### 1.2.1 Les constats : métropolisation et marginalisation économique, fracture sociale et politique

#### *Une position économique marginale*

Les modalités de développement territorial actuelles tendent à amplifier les disparités entre régions centrales et régions marginales. Le canton du Jura occupe une position économique faible par rapport aux cantons voisins et par rapport à l'ensemble de la Suisse, et l'évolution de cette position comparative ne s'est pas améliorée depuis l'entrée en souveraineté du Canton il y a près de trente ans. Le canton du Jura pâtit aussi d'un ancrage fragile dans le réseau des villes suisses et d'une marginalisation due au processus de métropolisation. Son manque d'attractivité économique et sa situation financière précaire pèsent lourdement sur ses perspectives de développement.

#### *Un sentiment d'appartenance qui se délite*

Le projet d'autonomie cantonale fut un projet de société mobilisateur pour une large part de la population, créant cette communauté de destins, voire constituant en partie l'identité jurassienne. L'effritement de ce sentiment d'appartenance, résultant d'un manque de projet de société mobilisateur capable de redonner un second souffle au canton du Jura, fait resurgir les clivages traditionnels d'une société conservatrice que la lutte pour l'autonomie avait fait passer au second plan.

Cette fracture sociale et politique, qui se manifeste dans le manque d'adhésion et l'échec des projets proposés par les autorités, reflète d'une part la fragmentation<sup>12</sup> des visions relatives au changement et au développement du territoire ; d'autre part, elle est la conséquence d'une situation politique et sociale crispée, voire bloquée, générée par une série de déceptions liée à la situation économique, aux aspirations sociales déçues, et à une certaine méfiance envers les pouvoirs publics. Elle est aussi l'une des causes principales de l'échec du projet Jura Pays ouvert et de la difficulté des autorités à faire adhérer la population et la classe politique aux projets proposés.

#### *Un affaiblissement de la légitimité des institutions et de l'efficacité du système de pilotage des pouvoirs publics*

Les acteurs du système de pilotage politique qui a conduit au processus de création du Canton bénéficiaient d'une très forte légitimité auprès de la population, qui dépassait les clivages politiques traditionnels, et qui conférait au système une efficacité certaine. Cette forte légitimité des pionniers, basée sur un objectif social et politique largement partagé (l'identité culturelle francophone jurassienne et la revendication territoriale), s'est graduellement affaiblie, faisant place aux clivages politiques et sociaux traditionnels.

---

<sup>12</sup> La fragmentation de la société jurassienne reflète sa structure réelle, que la lutte pour la création du Canton avait un temps éclipsé au profit d'un projet de société dépassant le clivage partisan et social.

Objectif politique partagé, adhésion de la majorité, implication d'une grande partie de la population dans le processus, orchestration du symbolique<sup>13</sup> lors des manifestations populaires, tels sont les ingrédients de la réussite du projet politique et identitaire que fut la création du canton du Jura. Les zones d'ombre de ce grand projet de société furent la manipulation des opinions et la généralisation d'une pensée unique (le carcan de ce qu'il est politiquement correct et socialement admissible de penser et d'exprimer est encore très présent), le non respect de la minorité germanophone et des opposants à l'idéologie dominante, des choix dictés par les préférences culturelles plutôt que vecteurs de développement économique (autoroute reliant le Jura à la France et au Moyen-Pays suisse plutôt que le Jura à Bâle<sup>14</sup>, climat social inhibant l'apprentissage de l'allemand, p. ex.).

#### *Des difficultés à susciter l'adhésion en faveur de projets de développement*

Les conceptions implicites du développement souhaitable du Canton divergent selon le type d'acteurs. Ces divergences se manifestent en particulier à l'occasion de votations relatives à des projets de société et de développement du territoire et reflètent la fragmentation de la société, de même que la contestation des élites traditionnelles et de leurs visions.

Un faisceau d'événements incite à penser qu'une fracture sociale se crée entre les autorités et la population. Les plus illustratifs sont l'échec de Jura Pays ouvert, le désintérêt des membres de la fonction publique pour les manifestations de commémoration du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire de la République et Canton du Jura<sup>15</sup>, le retranchement des autorités politiques dans l'enceinte du château à Delémont à l'occasion de la commémoration du 30<sup>e</sup> anniversaire des plébiscites d'autodétermination, la participation mitigée des jurassiens à Expo 02<sup>16</sup>, en particulier.

Une vision des enjeux et des défis actuels de la société et du territoire peu claire, un sentiment de méfiance né des espoirs déçus suite à l'entrée en souveraineté, des visions divergentes de l'avenir du Canton, une information qui ne va guère au-delà des cercles dirigeants, un faible degré de concertation dans l'élaboration des projets : tels sont les ingrédients qui ont conduit à l'échec de certains projets d'importance pour le développement du territoire cantonal.

#### *Une société qui s'individualise*

Par ailleurs, la très grande difficulté des pouvoirs publics à réaliser un projet de société porteur d'une identité projective et d'espoir en un avenir meilleur résulte aussi de la faible mobilisation des individus dans une société très individualisée (crise générale des utopies), de l'incapacité à

---

<sup>13</sup> La fête du peuple, en particulier, a été un événement très important de la présentation et de la représentation de soi, des autres, des aspirations, de la volonté et de la force du Rassemblement jurassien et de la jeunesse jurassienne. La présence des poètes jurassiens et de leurs œuvres lors des différents temps forts marquant l'histoire de la création du Canton participe de la constitution de l'identité collective. Il est à noter que l'importance de ce rendez-vous politique et culturel annuel est en déclin.

<sup>14</sup> Le choix du tracé de la Transjurane, qui permet de connecter le Jura aux autoroutes françaises et au Moyen-Pays semble avoir été dicté plus par des motifs d'ordre culturels et politiques qu'économiques. La volonté de réunification des six districts du Jura historique et une francophilie militante ont pesé de leur poids dans le choix de l'actuel tracé d'une infrastructure routière d'importance pour le Canton. Une voie rapide en direction de la région voisine la plus prospère économiquement (Bâle) aurait conditionné un autre type de développement territorial.

<sup>15</sup> La cérémonie d'inauguration des sentiers du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup>, pour laquelle les membres de l'administration cantonale on reçu personnellement une invitation, fut quasiment désertée.

<sup>16</sup> A l'exception notable de la Journée cantonale qui fut un immense succès.

se penser en tant que société et à imaginer son avenir, de même qu'à une remise en cause du contrat social en vigueur.

D'une manière générale, les individus de nos sociétés tendent à avoir une identité plus axée sur l'expression de l'individualité que sur la conformité à une collectivité, et l'investissement de la sphère privée (travail, famille, loisirs, épanouissement personnel, etc.) prend le dessus sur la construction des individus en tant que membres de groupes sociaux et en tant que membre d'une société. Les individus s'investissent moins dans la reproduction symbolique de la société, la participation aux réseaux intégrateurs que sont les partis politiques, les associations (fanfares, etc.), l'Église, etc. diminue, et une conscience collective commune émerge plus difficilement.

### **1.2.2      Énoncés : maîtrise des processus de changement, constitution d'une identité projective et formulation d'un projet de territoire**

La réalisation d'un projet de territoire concrétise l'expression d'une identité collective et d'une volonté commune de développement. Quels sont les leviers que les autorités politiques peuvent actionner pour générer un processus de changement, réaliser un projet porteur d'avenir, capable de cristalliser les forces du Canton, de renouveler l'identité collective projective, à même de mobiliser les énergies et d'infléchir le déclin actuel ?

Considérant les constats énoncés ci-dessus, nous formulons l'hypothèse générale que c'est par le biais du projet de territoire que les pouvoirs publics peuvent enclencher une dynamique de changement porteuse de développement et en maîtriser le processus. Un projet de territoire concerté et partagé, qui intègre à la fois diversité des visions du développement du territoire, cohérence des objectifs et efficacité de l'action des pouvoirs publics, représente tant un potentiel d'innovation sociale qu'une chance de développement territorial.

*Énoncé N°1 : Les sociétés modernes sont marquées par un besoin accru de réflexivité et de régulation*

Une des caractéristiques principales des sociétés réside dans leur capacité à la réflexivité, qui porte tant sur les pratiques, les attitudes et les représentations de ses membres individuels et collectifs que sur leurs relations et leurs actions. La réflexivité de la société porte également sur son fonctionnement en tant que société, sur ses mécanismes de régulation sociale et sur son mode de régulation du changement ; alimentée et consolidée par la prise en compte des demandes exprimées, elle permet d'engager des actions finalisées et partagées.

La mobilisation des ressources matérielles et immatérielles autour d'un projet de territoire permet d'impulser une dynamique de développement et une régulation du changement. Un projet de territoire partagé constitue un facteur clé de la régulation de changement, de la cohésion sociale et de la transition identitaire. Il permet également une mobilisation et une convergence des leviers de l'action publique ciblées sur des visions, des actions et des modalités de réalisation. Le projet de territoire est à envisager comme un projet de société ciblé sur le développement territorial et qui comprend une série d'actions couvrant les différents domaines d'action de l'Etat. Il est distinct du projet d'aménagement du territoire ou d'urbanisme

dont la portée est beaucoup plus limitée, et qui porte essentiellement sur l'utilisation du territoire et son organisation.

Les ressources dont dispose le Canton pour se développer sont de plusieurs nature, matérielles et immatérielles, endogènes et exogènes. Parmi les ressources endogènes, relevons entre autres les qualités du territoire telles que le savoir-faire industriel et les qualités paysagères, mais également le potentiel de mobilisation et d'action des acteurs du territoire, leur aptitude à capter les opportunités et à mettre en commun leurs efforts. Quant aux ressources exogènes, il s'agit essentiellement des politiques de la Confédération, dont il s'agit de tirer le meilleur parti (nouvelle politique régionale, politique des agglomérations, etc.), mais aussi les alliances régionales (avec Bâle en particulier), les projets de localisation de nouvelles entreprises et l'établissement de nouveaux habitants (développement d'une économie résidentielle).

*Enoncé N°2 : Le projet de territoire comme facteur de cohésion sociale et de consolidation identitaire*

Un projet de territoire est un projet de société qui comporte une vision de l'avenir d'un territoire et de son développement. Il est basé sur la conscience d'une communauté de destins et de biens communs. Il s'élabore de concert avec les différents acteurs sociaux, comporte des objectifs et une stratégie pour les atteindre, et se décline en une série d'actions. Le projet Jura Pays ouvert, qui présentait une architecture visant à la mise en cohérence des politiques publiques, et faisait converger toutes les actions étatiques sur les objectifs de croissance démographique et de développement économique, en est l'exemple récent le plus illustratif.

Le projet de territoire, de par sa capacité à faire prendre conscience des mutations sociétales et spatiales, à faire reconnaître l'existence de biens communs (éléments centraux de tout projet de société) et de destin commun, constitue un moyen d'action privilégié des pouvoirs publics pour aborder la nouvelle Question jurassienne.

Le sentiment d'appartenance à une communauté de destins communs s'est effrité depuis la création du Canton, et l'existence d'une fracture sociale et politique rend très difficile l'adhésion à un projet de développement territorial d'envergure. Fracture sociale, cloisonnement politique, manque d'adhésion à des projets porteurs de développement, méfiance envers les autorités, visions divergentes du développement souhaité (ou de ses modalités), la société jurassienne peine à quitter la nostalgie d'une union sacrée<sup>17</sup> révolue et à sortir d'un mode de fonctionnement qui suscite la contestation et inhibe la réalisation de projets de développement.

---

<sup>17</sup> Cette adhésion à des idéaux et des objectifs communs (l'atteinte de l'objectif supérieur que constituait la création du canton du Jura) avait ses chefs charismatique, dont Roland Béguelin était sans doute la figure la plus marquante, comme l'illustre cet extrait du site Internet du Mouvement autonomiste jurassien « Il [Roland Béguelin] a montré aux plus humbles comme aux plus nantis d'entre nous l'orgueil de David face à Goliath, la force de la justice face à l'iniquité, le refus de la résignation face à des fatalités qui n'en sont pas. Il fut d'abord un prophète de la liberté, un homme droit, intraitable, indomptable, incorruptible, une sorte de personnage biblique à notre époque et dans notre coin de pays. » [Mouvement autonomiste jurassien. Référence Internet].

Le projet de territoire joue à cet égard un rôle moteur dans la consolidation de la cohésion sociale et dans la création d'une identité jurassienne renouvelée (en mobilisant le versant projectif de l'identité<sup>18</sup>).

### *Enoncé N°3 : le projet de territoire en tant que régulateur du changement*

Le projet de territoire, par l'innovation et le changement qu'il génère, implique non seulement une nouvelle représentation du territoire et de son fonctionnement (une transition identitaire), mais nécessite également un nouveau mode de gouvernance. La maîtrise des processus de changement, la constitution d'une identité projective et la formulation d'un projet de territoire nécessitent la mobilisation des leviers de l'action publique par les autorités.

Le projet de territoire comme outil de politiques publiques présente de nombreux avantages. Il incarne une vision du développement du territoire et concentre des moyens pour la réaliser ; à une logique sectorielle et verticale, il substitue une approche globale et transversale. Il permet d'aller au-delà de la concertation et de la coordination, et constitue un moyen de mobiliser les différents acteurs du territoire en vue de la réalisation d'un objectif commun. Il permet de concentrer des moyens financiers (à cet égard les incitations financières des collectivités publiques sont souvent déterminantes), facilite le portage politique du fait qu'un projet est clairement identifié, et renforce les liens entre le politique et l'administratif ainsi qu'entre les élus et la population.

Les structures institutionnelles actuelles ont montré leurs limites dans le traitement des problèmes à incidences spatiales. La nature des questions à traiter étant à la fois multisectorielle et dépassant les limites territoriales instituées, de nouvelles formes de gouvernance des territoires doivent être élaborées, qui soient efficaces, efficientes, transparentes et démocratiques.

Les projets de territoires, de par leur nature, interrogent les enjeux actuels de la gouvernance du territoire, en particulier la coordination des thématiques multi sectorielle et transversale aux différents échelles (coordination horizontale entre partenaires au sein d'une entité spatiale et coordination verticale entre la Confédération, les cantons et les communes) ; le rôle des acteurs (interdépendance des acteurs, élaboration d'une vision commune, partage des bénéfices, compétence de décision et d'action, concurrence entre acteurs, etc.) ; régulation du système (législation et planification, participation démocratique, transparence, etc.).

### **1.2.3 Dispositif de recherche**

La problématique territoriale du canton du Jura met en relation le contexte historique relatif à la naissance du Canton, son positionnement dans la dynamique globale de la métropolisation du territoire helvétique (en particulier dans les effets régionaux qu'elle provoque), les représentations relatives à l'évolution du territoire, le pilotage du changement et les leviers de l'action publique. La problématique, qui traite des enjeux et des défis du développement

---

<sup>18</sup> L'identité projective est une des trois composantes de l'identité territoriale, elle est basée sur un projet commun qui permet à la société de se penser et de se projeter dans l'avenir. Elle consiste en « une représentation plus ou moins élaborée du développement futur d'un territoire en tenant compte de son passé et de sa situation actuelle. » [Centlivres cité par Da Cunha 1993 : 184]. L'identité jurassienne s'est en partie constituée en prenant appui sur le projet de création du Canton.

territorial, se situe à l'articulation entre l'analyse des dynamiques territoriales, des représentations et des pratiques des acteurs locaux, et des leviers de l'action publique.

L'analyse empirique vise trois objectifs principaux :

- L'identification des enjeux, ainsi que des forces et des faiblesses des dynamiques de développement territorial du Canton au cours des trois décennies écoulées ; en particulier les articulations du Jura au territoire suisse, son positionnement régional et son mode de fonctionnement interne ;
- L'analyse des représentations du territoire et de son changement par les principaux acteurs du Canton, ainsi que l'identification des éléments constitutifs de leurs visions et manières de penser la société et le territoire, et leurs aspirations quant à l'orientation future du développement du territoire jurassien. L'examen de l'échec de projets-phare permettra d'éclairer la nécessité de mettre en place d'autres modes de régulation du système de pilotage étatique – une modification de la gouvernance en particulier –, afin d'assurer la mise en œuvre des futurs projets de développement territorial.
- L'identification des stratégies et des outils de mise en œuvre du changement, ainsi que l'évaluation des conditions générales d'acceptabilité sociale et de mise en œuvre d'un projet territorial porteur d'avenir, considérant le projet de territoire comme lieu privilégié de la négociation des visions de développement des différents acteurs sociaux.





## 2 CADRE CONCEPTUEL

---

### *La production du territoire : espace, acteurs et représentations sociales, systèmes d'actions*

Notre étude vise à comprendre les dimensions et la dynamique du territoire (considéré dans ses dimensions spatiales et sociales<sup>19</sup>) du canton du Jura, et à identifier les ressorts qui permettent son évolution. A cet effet, nous mobilisons un cadre théorique et une série de concepts qui nous permettent de cerner ces phénomènes, de les analyser, de les expliquer, de dégager les tendances probables de leur évolution, dans la perspective de proposer une action qui soit la plus pertinente possible pour les pouvoirs publics. Le paradigme dans lequel se situe la recherche est essentiellement celui de la géographie humaniste, qui permet de cerner la construction de la réalité dans sa complexité, en dépassant le clivage objectif/subjectif, objet/sujet et d'intégrer des données relevant de niveaux de réalités complémentaires, avec la préoccupation d'intégrer théorie et pratique. Dans la perspective et l'ambition d'une vision la plus intégrative possible de différents regards sur la réalité observée, nous ferons également appel à des concepts issus d'autres champs disciplinaires tels que l'anthropologie, la sociologie, la psychologie sociale et les sciences politiques.

La complexité de l'objet étudié (le territoire) requiert la mobilisation d'approches théoriques complémentaires, tant quantitatives que qualitatives. De même, dans la construction de la « réalité » étudiée, nous faisons appel tant à des approches « réalistes » (d'inspiration positiviste) qu'« idéalistes » (phénoménologie). Les postulats sous-jacents des approches positivistes affirment que la réalité et les données qui s'y rapportent existent indépendamment des théories et des recherches ; « la réalité existe en soi et le travail des chercheurs consiste à re-connaître cette réalité qui lui est extérieure (...). L'observation scientifique doit ainsi permettre d'établir une correspondance bijective entre le concept et un monde empirique qui reste extérieur au processus de cognition lui-même. » [Da Cunha et Schmid 2006 : 187-188]. Pour les phénoménologues au contraire, c'est le regard du chercheur (de l'acteur également) qui construit la réalité et ses données. Les postulats principaux de ce courant affirment que « les conceptualisations, les représentations reconstituent le réel ; celui-ci apparaît comme un construit et non comme une donnée extérieure à l'observateur ; (...) [les données sont par conséquent] construites et non trouvées (...) [ou, pour citer Berkeley repris par les auteurs] le monde [soit *notre* monde] n'existe pas en dehors de la conscience que nous en avons<sup>20</sup>. » [Ibid.]. En effet, non seulement la connaissance exhaustive d'une réalité est peu probable, mais nos moyens de connaissances sont à la fois limités et partiels. Cette conception a été développée par les philosophes, Kant en particulier dans la « Critique de la raison pure », dans laquelle il énonce que « le savoir dépend des structures (...) de l'esprit, c'est-à-dire du travail, toujours sélectif et déformant, des catégories de l'entendement et de la sensibilité. (...) les individus ne peuvent prétendre ni à la connaissance de tous les objets, ni à connaître d'un objet X qu'un "objet" X' plus ou moins approchant sans qu'on puisse savoir jusqu'à quel point il l'est ou pas. Les travaux des psychologues ont, par la suite, relayé la réflexion philosophique sur la

---

<sup>19</sup> La dynamique territoriale est à considérer « en termes d'interactions dans une boucle de causalités engendrées par des acteurs sociaux domiciliés dans un espace qu'ils produisent en se transformant eux-mêmes et en produisant la société. » Da Cunha [1998 : 16].

<sup>20</sup> A titre d'exemple, avant la « découverte » des microbes, de leur existence et de leur action, ils « n'existaient pas », ne faisant pas partie du corpus des choses connues des savants et du commun des mortels ; ce qui ne les empêchait bien évidemment nullement d'agir !

nature de la connaissance par des recherches qui ont permis d'avoir une idée plus précise des mécanismes reliant la perception, la construction des connaissances et les comportements humains. » [Ibid. : 160]. La distinction établie par Watzlawick [1978] entre la réalité de premier ordre (propriétés physique des choses) et celle de 2<sup>ème</sup> ordre (attribution de significations) permet d'intégrer ces deux types d'approches qui, loin de s'exclure l'une l'autre, sont au contraire complémentaires.

L'architecture conceptuelle de la recherche se compose de trois parties qui explorent autant de dimensions analytiques complémentaires de la notion de territoire: les structures économiques et l'organisation spatiale, les acteurs du territoire avec leurs représentations et leurs projets, le système de pilotage politique et de régulation du changement.

## 2.1 LE TERRITOIRE ET SA DYNAMIQUE

Le territoire est un produit social composé d'une dimension matérielle et d'une dimension symbolique [Raffestin 1980, Le Berre 1992]. Doté de ressources propres, il est aussi le témoin du temps passé et du travail de la société sur elle-même et sur son milieu, autant d'éléments qui peuvent être des atouts ou des obstacles, en fonction des projets de la société qui y vit à un moment donné. Support et composante identitaire, il est aussi espace et support de représentation. Le territoire vécu incarne les projets de société de ses acteurs et leur donne sens.

Chaque territoire est constitué d'éléments en interaction dynamique, fonctionnant comme un système économique et spatial ouvert sur l'extérieur. Fortement imbriqué dans son environnement, chaque fragment du territoire participe des processus généraux se développant à d'autres échelles et en subit les effets. Les régions d'un pays enregistrent ainsi les effets du changement de manière différenciée, ce qui peut accentuer leur marginalité ou, au contraire, leur centralité.

Il n'existe pas de groupe social ni de société qui ne fasse usage d'un territoire. Tout groupe social vise à assurer son maintien et sa reproduction au fil du temps ; à cet effet, il fait usage d'une « portion de surface terrestre » qu'il transforme, aménage et organise selon ses besoins. « Appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux (...). C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier. (...) [Le territoire] contient d'une part l'idée d'autorité s'exerçant sur une surface dont les limites sont reconnues, d'autre part celle d'utilisation et d'aménagement par un groupe social. » [Le Berre 1992 : 620-622].

Nous nous inspirons de la définition de la production du territoire de Raffestin «  $[A \ r \ E] = T$  »<sup>21</sup>, dans laquelle le territoire est le produit, à un moment donné, de la conjonction des acteurs de ce territoire (A), du système d'actions (r) et de la base biophysique, support et cadre de vie (E). Nous approchons la dimension des acteurs et du système d'actions conduisant à la création/recréation du territoire en y ajoutant la dimension des représentations sociales (RS)

<sup>21</sup> Cette mise en relation des composantes fondamentales du territoire constitue une formulation de nature conceptuelle et ne saurait être considérée comme une formule mathématique au sens strict.

que nous extrayons du jeu des acteurs en lui conférant le statut explicite de conditionner le fonctionnement de l'ensemble de la dynamique de création du territoire<sup>22</sup>, soit:

**Figure 1: Processus de création du territoire**

$$[A_{RS} \text{ r } E] \Rightarrow T$$

Source : D'après Raffestin [1980, 1982].

Pour Raffestin, qui situe les acteurs dans une problématique relationnelle en lien avec le pouvoir, la composante « A » inclut tacitement la dimension des représentations sociales. Ni possédé ni acquis, mais exercé, pour reprendre ses termes, le pouvoir est forcément ancré dans les acteurs et incarné par eux ; ils l'exercent et en sont à la fois un des enjeux. « C'est à travers (...) [la population] que tout le reste prend un sens et se charge de significations multiples, c'est par elle que les choses sont cohérentes, contradictoires ou paradoxales. » [1980 : 3]. Nous considérons les représentations sociales des acteurs comme une dimension constitutive essentielle de la création du territoire, raison pour laquelle nous leur accordons un statut explicite dans la formule ci-dessus (RS) et non implicite, sous entendu et contenu dans « A ».

Chaque territoire, du fait de sa localisation, de ses caractéristiques naturelles, de même que de son histoire, est unique. L'appropriation de ce territoire par un groupe social est en général marquée par les conflits et les tensions avec d'autres groupes revendiquant le même territoire. Pour Brunet [1975, repris par Eckert 1996] il est perpétuelle transformation, se faisant et se défaisant constamment, mais il est surtout ce que les hommes en font. Il est la résultante à un moment donné d'une « situation et d'une mobilisation de la population, du capital, de l'information et des ressources », telle est « l'équation propre au lieu ». Ou, pour reprendre la formulation de Raffestin  $T = [A \text{ r } E]$ , dans laquelle le territoire résulte du processus d'appropriation<sup>23</sup>, à un moment donné, d'une portion d'espace, défini comme matière première ou support physique dans lequel les acteurs inscrivent leurs projets [Ruegg 1987 : 3].

Le développement territorial ne résulte pas que des contraintes économiques, de localisation ou historiques. Il est aussi le fruit des interactions entre l'organisation spatiale et ses acteurs, la régulation du changement s'effectuant par la médiation de différentes instances et actions, dont celle du système politique, de ses acteurs et des modes de gouvernance, ainsi que par la conception que les acteurs ont de leur histoire et de leurs aspirations quant à la trajectoire que leur territoire devrait suivre

Partant du diagnostic du territoire jurassien dans un contexte de métropolisation, comment répondre à la nouvelle Question jurassienne ? Comment infléchir le processus de marginalisation du Canton ? Comment faire face à l'effritement du sentiment d'appartenance ? Quelles sont les orientations stratégiques pouvant configurer un projet de territoire mobilisateur,

<sup>22</sup> Le processus de création du territoire est pris au sens neutre. Il peut s'agir d'un développement du territoire, d'une stagnation voire d'un déclin du territoire, d'une rupture ou d'un blocage, ou encore d'un nouvel essor du territoire.

<sup>23</sup> Le processus d'appropriation territoriale est entendu comme un ensemble de pratiques, de connaissances et de représentations qu'un acteur –individuel ou collectif– met en œuvre pour s'inscrire dans son environnement physique, le modeler, l'exploiter, l'organiser et y réaliser ses projets.

capable de redonner un second souffle au canton du Jura ? Quels systèmes d'actions et de décisions sont à même de mobiliser le potentiel endogène et d'impliquer les différents acteurs du territoire ? Le cadre conceptuel permet d'interroger le « terrain » dans la phase de la recherche empirique et d'esquisser des réponses à ces questions à partir du questionnement présenté plus haut.

### **2.1.1 Les composantes du territoire**

Le territoire est un produit social composé d'une dimension matérielle et d'une dimension symbolique. Construit social, le territoire est le « résultat d'une tentative faite par un individu ou un groupe d'affecter, d'influencer ou de régir des personnes, des phénomènes ou des relations en délimitant et en contrôlant une aire géographique. », comme le relève Sack cité par Hermet et al. [2005 : 323].

#### *La dimension matérielle du territoire*

Chaque territoire est doté de ressources naturelles propres et reçoit en héritage les témoins des occupations passées du territoire (infrastructures de transports, répartition de population, activités économiques, décharge industrielle, trace de dinosaures, barrages, etc.) ; autant de « donnés » qui peuvent être atout ou obstacle, selon les projets de développement poursuivis à un moment donné. La société qui y vit organise et aménage son territoire de sorte à satisfaire ses besoins (travailler, habiter, se déplacer, se former, etc.) compte tenu des contraintes naturelles.

L'espace physique est également support de représentations et de symboles, à l'instar de certains objets ou lieux porteurs de significations tels que la statue du « Fritz » au col des Rangiers, les « places de la Liberté » et les rues du « 23-juin 1974 » des localités jurassiennes, etc., lieux et objets de la mémoire du territoire et de la société.

#### *La dimension symbolique du territoire*

La dimension symbolique est ce qui donne sens à l'existence des acteurs du territoire ; elle se compose des aspects identitaires et des représentations collectives qui constituent les éléments clé du changement et sont de nature à influencer les dynamiques collectives. En cas de décalage important entre les aspirations et les représentations de la population, les pouvoirs publics (les « pilotes » dans une société démocratique) courent le risque d'une fracture entre autorités et population, ce qui peut compromettre l'implémentation d'une politique publique ou la réalisation d'un projet. Car si tout projet collectif a besoin d'une institution pour le concrétiser, les autorités ne sont légitimées à exercer leur pouvoir que si elles bénéficient de la reconnaissance que leur confère la collectivité.

#### *Les rapports au territoire : la territorialité*

La notion de territorialité, développée par Raffestin, cerne parfaitement ces dimensions fondamentales que constituent les rapports entre les hommes et leur territoire, « La territorialité est le système de relations qu'entretient une collectivité – et partant un individu qui y appartient

– avec l'extériorité et/ou l'altérité [et avec elle-même<sup>24</sup>] à l'aide de médiateurs<sup>25</sup>. » [1982 : 170]. La territorialité est envisagée comme l'ensemble des relations qu'un acteur individuel ou collectif entretient avec son environnement socio-spatial et qui fonde ses actions, ses rapports à l'altérité en particulier, et la construction de son territoire (la « structure latente de la quotidienneté »). Le système de relations est conçu comme un processus d'échange et de communication, symétrique ou dissymétrique, qui permet aux acteurs de satisfaire leurs besoins et de réaliser leurs objectifs, moyennant un coût (en ressources matérielles ou immatérielles). Les médiateurs sont constitués par les différentes formes sociales qui permettent aux acteurs d'agir et par lesquelles s'expriment aussi leur territorialité, telles que l'organisation sociale et politique, les valeurs et les représentations sociales, etc. La territorialité propre à un groupe social est constituée des relations qu'il entretient avec son environnement (les êtres, les choses, les territoires), elles sont spécifiques à une constellation « lieu-temps-société » donnée. Elle est toujours marquée par les rapports de pouvoir (contrôle des flux économiques et financiers, décisionnels, de l'information, etc.), consubstantiels à toute relation sociale. « Chaque système territorial sécrète sa propre territorialité que vivent les individus et les sociétés. La territorialité se manifeste à toutes les échelles spatiales et sociales, elle est consubstantielle de tous les rapports et on pourrait dire qu'elle est en quelque sorte la "face vécue" de la "face agie" du pouvoir ». [Raffestin 1980 : 146]. Une territorialité dissymétrique est source de tension, voire de conflit.

### 2.1.2 La dynamique du territoire

#### *Le territoire comme système*

Un système [De Rosnay 1975] est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, orientés vers un but. Il se caractérise par une série d'éléments formant une unité complexe, qui entretiennent des liens entre eux, selon une organisation qui vise à le conserver, le réguler, l'ordonner et à assurer sa pérennité. Système par excellence, avec ses nœuds, mailles, réseaux, flux, etc. le territoire peut être appréhendé dans ses multiples dimensions à l'aide du concept de système.

Nous retenons trois propriétés particulières des systèmes, pertinentes pour notre recherche : la rétroaction négative, l'homéostasie et l'autonomie. « Une boucle de rétroaction négative conduit à un comportement adaptatif ou finalisé (...) toute variation vers le "plus" entraîne une correction vers le "moins" (et inversement). Il y a régulation : le système oscille autour d'une position d'équilibre, c'est-à-dire paraissant tendre vers un but qu'il n'atteint jamais. » De Rosnay [75 : 112]. Dans notre cas, les buts à atteindre sont fixés dans les politiques publiques par exemple, dans lesquelles sont exprimés des objectifs en termes d'équilibre régional ou financier. C'est ainsi que « toute variation au-delà du niveau d'équilibre entraîne une correction dans le sens contraire. On parle alors de régulation. Les politiques socio-économiques, les interventions dans le domaine de l'aménagement du territoire, les politiques de protection de la nature, etc. peuvent être conçues comme des instruments de régulation des systèmes sociaux. » Da Cunha [1993b: 6]. Dans l'optique de la conservation du système, le principe

<sup>24</sup> Cet élément renvoie à une des caractéristiques des sociétés modernes, la réflexivité, cette capacité de la société à réfléchir « sur elle-même, sur les groupes qui la composent, sur les pratiques et les comportements sociaux, sur les représentations que développent certains de ces groupes et sur les interactions entre eux. [Albarelo 2010 : 180].

<sup>25</sup> Les médiateurs peuvent être définis comme « un ensemble de moyens – concrets ou abstraits – qui permettent à un sujet d'agir : la langue, les valeurs sociales. » [Crivelli 1987 : 54].

d'homéostasie, qui vise au maintien de l'organisme malgré les perturbations qui peuvent survenir à l'extérieur du système, permet également de comprendre l'intégration d'éléments extérieurs favorisant l'évolution du système dans le sens d'une meilleure adaptabilité à son environnement, ainsi que le rejet d'éléments trop différents, perçus comme une menace pour sa conservation voire sa survie. Les systèmes sont également capable d'autonomie, soit non seulement de poursuivre leurs buts, mais également « d'apprendre progressivement à les poursuivre de manière plus efficace et ceci grâce aux procédures de traitement de l'information sur le réel et à l'accumulation du savoir. » [Ibid.].

Chaque territoire est constitué d'éléments en interaction dynamique, fonctionnant comme un système économique et spatial ouvert sur l'extérieur. Fortement imbriqué dans son environnement, il participe des processus généraux des dynamiques spatiales de même qu'il en subit les effets. Ainsi les régions périphériques subissent les effets de la métropolisation, ce qui accentue leur marginalisation par rapport aux régions plus centrales et influence leur développement. Par l'accumulation d'expérience et une activité réflexive, ces régions peuvent également devenir des « régions apprenantes » et leur permettre d'optimiser l'usage de leurs ressources et améliorer leur insertion dans un environnement socio-économique plus vaste.

### *Centre et périphérie*

Le(s) centre(s), « là où les choses se passent » pour reprendre une citation de Reynaud [1981], concentre(nt) l'essentiel des activités économiques, financières, culturelles, de formation, de la population, des informations, de pouvoir de décision, etc. La périphérie, caractérisée par sa distance envers le centre, est marquée par l'absence des caractéristiques centrales, en particulier par une dépendance à son égard. Lévy et Lussault expriment le « couple centre/périphérie » comme « un système spatial fondé sur la relation inégale entre deux types de lieux : ceux qui dominent ce système et en bénéficient, les centres, et ceux qui le subissent, en position périphérique. » [2003 : 141]. Partant de ces deux catégories élémentaires, Reynaud identifie une série de types de centres et de périphéries : des périphéries dépendantes (centre dominant-périphérie dominée, centre hypertrophié-périphérie délaissée, centre dominant-périphérie intégrée et exploitée), des périphéries comptant sur leurs propres forces (centre déclinant-périphérie valorisant elle-même une partie des capitaux du centre, centre et périphérie autonomes), et même des inversions dans la hiérarchie des classes socio-spatiales, la périphérie devenant un centre et vice versa. Les indices statistiques de centralité et de périphéricité, construits sur la base du modèle théorique centre/périphérie, constituent des indications précieuses du positionnement relatif des lieux (cantons, districts, microrégions en particulier dans la recherche) à l'échelle régionale et suisse, ainsi que de leur évolution dans le temps. Aux catégories centre/périphérie, nous ajoutons celle de métropolisation, qui nous permet de saisir le processus qui caractérise de manière particulièrement adéquate l'évolution du territoire suisse, avec l'extension de son urbanisation et la très grande proximité des différents types d'espaces coexistant sur un territoire restreint.

### *Métropolisation et inégalités territoriales*

Loin de consister en une simple croissance des grandes agglomérations, la métropolisation est « un processus qui fait entrer dans les aires de fonctionnement des grandes agglomérations des zones qui ont des urbanités différenciées » [Da Cunha 2004 : 84], et conditionne leur mode

de fonctionnement. Une des caractéristiques les plus marquante du régime métropolitain est la dislocation de différentes fonctions urbaines (achat, habitat, travail, etc.) et l'augmentation des mouvements pendulaires ; les espaces de travail, de résidence, etc. ne se recouvrant que très partiellement. Les zones proches des centres urbains tendent à cesser de faire office exclusivement de lieu d'accueil des fonctions résidentielles, mais les couronnes urbaines évoluent en espaces urbains comprenant tant des fonctions économiques que résidentielles. Les agglomérations urbaines sont ainsi de plus en plus dilatées<sup>26</sup>.

L'analyse des dynamiques socio-démographiques à l'œuvre sur le territoire suisse effectuée par Da Cunha [2004] révèle un double mouvement ; d'une part la concentration de la population, des activités économiques et des services dans les grandes agglomérations, d'autre part l'étalement de l'urbanisation dans les zones proches de ces mêmes agglomérations<sup>27</sup>, à l'intérieur d'une enveloppe spatiale n'excédant généralement pas 20 km de rayon. Relevons que le processus d'urbanisation est également fortement lié à la dynamique du système économique.

A l'échelle nationale, la structure du système des villes suisses apparaît très stable sur le long terme, chaque ville ou agglomération ayant intégré les mutations économiques et démographiques en fonction de ses propres capacités, ce qui consolide la structure hiérarchique existante. En revanche, les écarts se sont creusés entre les cinq grandes agglomérations, qui concentrent l'essentiel des fonctions économiques, la plus grande partie de la population<sup>28</sup>, les qualifications professionnelles les plus élevées, et les agglomérations de taille plus modeste. Les grands centres ont par ailleurs vu leur champ d'influence s'étendre et on assiste à l'émergence de régions métropolitaines. Polarisation spatiale et hiérarchisation du système urbain, telles sont les caractéristiques de l'évolution du système des villes suisses.

En résumé, l'évolution récente des structures socio-économiques et urbaines du territoire suisse combine trois types d'effets [Da Cunha 2004], interdépendants les uns des autres :

- les effets de la compétitivité économique, qui privilégie la qualification du travail dans les grandes agglomérations, et qui génèrent de multiples externalités liées à la diversité des activités et des emplois;
- des effets liés à la masse démographique et économique, qui favorisent les espaces les plus densément peuplés et urbanisés;
- des effets de réseau, qui favorisent les lieux les mieux connectés aux grandes infrastructures de transports (autoroutes, aéroports, TGV, etc.).

Sous l'effet du processus de métropolisation, les systèmes de villes « se hiérarchisent de plus en plus et les grands centres absorbent dans leurs aires de fonctionnement d'autres unités urbaines de plus en plus éloignées. » [Da Cunha 2004 : 90]. Les petites villes et les villes moyennes perdent ainsi en importance et en autonomie et les régions périphériques sont progressivement marginalisées ou absorbées.

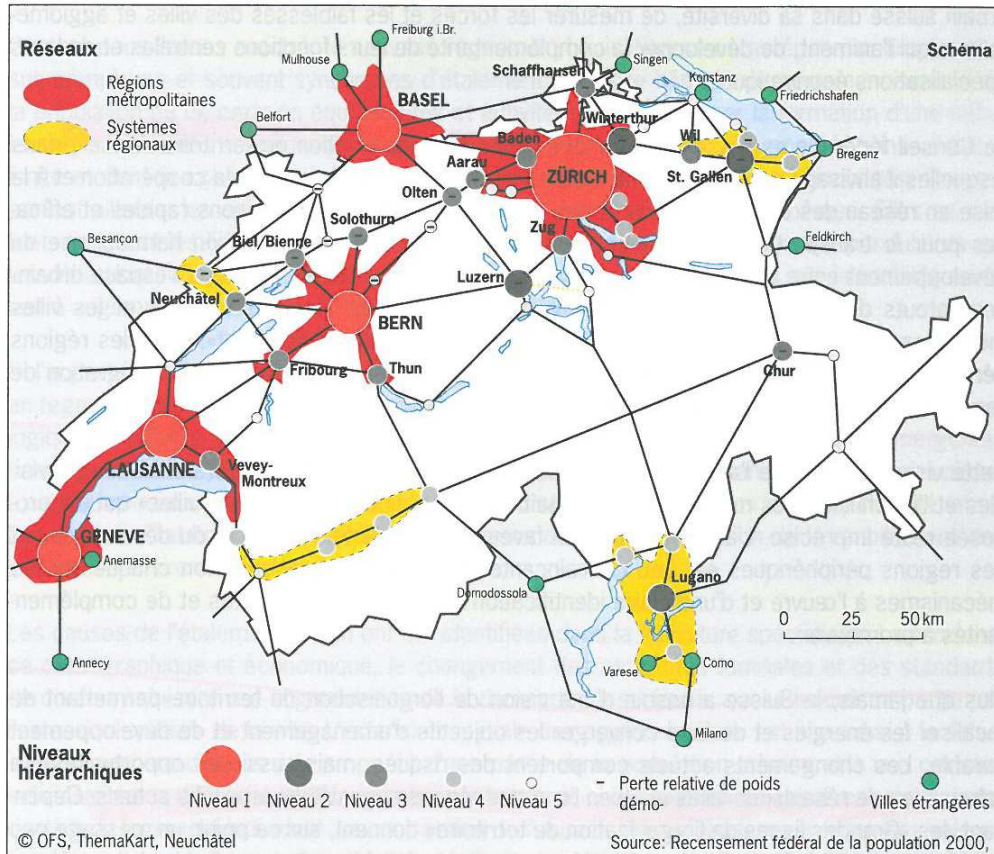
<sup>26</sup> Une des raisons principales de l'étalement urbain réside dans la dispersion de l'habitat, conditionnée par l'évolution des modes d'habiter (l'extension de l'habitat individuel, principalement) favorisés par l'usage des transports individuels motorisés, l'augmentation de la surface de logement par personne, ainsi que la modification de la structure des ménages et leur augmentation.

<sup>27</sup> Relevons que l'extension de l'urbanisation est un phénomène généralisé, y compris dans les localités plus petites.

<sup>28</sup> Les grandes agglomérations ont quintuplé leur population depuis 150 ans, l'essentiel des flux migratoires internationaux se concentrant dans les cinq villes-centres de Zurich, Bâle, Genève, Berne et Lausanne.



Figure 2: Régions urbaines et métropolitaines en 2000



Source : Da Cunha [2004 : 91].

Dans le processus de métropolisation, qui « se réalise sur le mode de la sélectivité spatiale et de la différenciation des potentiels de développement » [Ibid.], l'armature urbaine du pays court le risque d'une situation de déséquilibre entre des régions aux potentiels différenciés et bénéficiant de connexions diverses aux réseaux de transports. Le processus de métropolisation soulève à l'évidence la question de la gestion et de la gouvernance des espaces urbains, mais en creux, elle renvoie également au devenir des espaces périphériques - auquel le canton du Jura appartient sans aucun doute -, et intermédiaires.

#### *Territorialisation, déterritorialisation, reterritorialisation*

Le processus de création du territoire est aussi un processus de création d'une ressource ou d'un produit (par opposition à l'espace, matière première, qui est enjeu d'appropriation). Comme l'exprime Raffestin « L'espace est un enjeu du pouvoir tandis que le territoire est un produit du pouvoir » [1982 : 168], considérant que le pouvoir consiste en l'aptitude à transformer par l'action l'environnement et les rapports sociaux. C'est le couple « A r<sup>29</sup> » qui commande et qui ordonne les relations de pouvoir avec E « qui choisit dans E les attributs

<sup>29</sup> « A » représente les acteurs, « r » le système d'actions, E la base biophysique et RS les représentations sociales.

utiles à la réalisation d'un programme par rapport à un objectif. (...) Le territoire n'est pas un objet, c'est un processus et ce processus n'a d'existence pour autant que (...) [« A r »] maintient le processus » [Ibid.]. Un territoire qui cesse d'être produit, dans lequel « A r » n'est plus maintenu, retourne à l'état d'espace, dans une séquence d'évolution qui peut être formulée comme suit :  $E1 \rightarrow T1 \rightarrow E2 \rightarrow T2 \rightarrow \text{etc.}$

Figure 3: **Changement**



Source : Données personnelles.

La description des différents concepts d'analyse présentés ci-dessus cerne les dimensions constitutives du territoire et les dynamiques à l'œuvre dans sa production, soit les composantes de l'élément « E » de la formule  $[A_{RS} \text{ r } E] \Rightarrow T$ . Le chapitre suivant explore le mode de construction de la réalité des acteurs (A).

## 2.2 LA CONSTRUCTION DE LA RÉALITÉ : L'ACTEUR, SES REPRÉSENTATIONS, SON IDENTITÉ ET LES DÉCLENCHEURS DU CHANGEMENT

La dynamique du territoire n'est pas dissociable des représentations et des aspirations des acteurs, des affectsifs qui sont liés aux réalités matérielles du territoire et de la société et qui contribuent à leur conférer un sens. Ils sont une des composantes centrales de ce qui anime une société.

### 2.2.1 L'acteur

L'approche de l'acteur dans laquelle nous situons notre recherche est celle d'une perspective microsociologique de la construction de la réalité dans l'intersubjectivité, qui met l'accent sur le rôle des acteurs dans la production active des situations, dans leur manière de les définir, ainsi qu'aux significations communes qu'ils y attribuent. Les dimensions socio-économiques au niveau macroscopique ayant été abordées au chapitre précédent, nous n'y revenons pas. Les phénomènes de co-construction de la réalité sociale, les productions collectives et les situations de communication sont au cœur de notre démarche, avec un accent particulier sur les productions issues de l'interaction entre les acteurs, considérant les productions résultant de l'intersubjectivité comme primant sur les productions subjectives. A cet égard, nous nous situons dans le courant interactionniste. Nous ne négligeons pas pour autant l'approche phénoménologique, avec le primat de réalité subjective ou ethnométhodologique (avec une focalisation sur l'objectivation de la subjectivité humaine et son observation dans les pratiques des individus), lorsqu'elles se révèlent pertinentes pour notre étude. En effet, nous considérons que la dynamique de la construction de la réalité comme une dynamique à trois composantes fondamentales : une réalité objective, une réalité objective intériorisée par le sujet (réalité subjective) et une réalité sociale collectivement partagée résultant de la communication et la co-construction de la réalité entre les individus d'un groupe social et leur définition personnelle de la réalité objective. A noter également que la réalité subjective de l'individu est non seulement

construite à partir de la réalité objective mais qu'elle est également influencée par les représentations collectives de cette réalité.

Cette approche de la construction de la réalité retient particulièrement notre attention en regard de la constitution d'un projet territorial apte à générer un changement social. Comme le souligne Martuccelli dans son avant-propos à Berger et Luckmann [2006 : 29] « un des buts majeurs des mouvements sociaux est la re-définition de la réalité, ou si l'on préfère la transformation des cadres d'interprétation ayant cours dans une société. Il n'y a pas de mouvement social sans recours à des éléments affectifs et cognitifs donnant justement un sens culturel et politique au sentiment d'injustice ou aux différentes formes de mépris. Sans la construction de ce langage revendicatif commun et de la capacité à faire entendre et reconnaître sa légitimité sociale autant par les institutions que par l'opinion publique, il n'y a pas d'espace pour la mobilisation. Les mouvements sociaux sont inséparables d'une conception constructiviste de l'action humaine, une manière collective d'agir qui, en mettant à mal les significations dominantes à un moment donné ou en ayant la capacité d'attirer l'attention sur des problèmes jusque-là négligés, ont la capacité d'introduire des visions alternatives de la vie sociale. ».

## 2.2.2 Imaginaire collectif, représentations sociales et idéologie

### *L'institution de la société*

L'individu, l'être humain, pour Castoriadis, est constitué de deux composantes fondamentales : la psyché, qu'il définit comme un surgissement perpétuel composé d'un flux d'affects incontrôlable, de désirs primitifs et de représentations ; et la « composante sociale-historique » qui lui donne corps, dans laquelle elle s'inscrit, et qui lui permet de s'incarner dans une société particulière, historiquement produite. Pour Redeker [Référence Internet], l'imagination produit ce sur quoi la raison va travailler, elle est « création incessante et essentiellement indéterminée (sociale-historique et psychique) de figures/formes/images, à partir desquelles il peut être question de "quelque chose". » Ce que nous appelons « réalité » et « rationalité » en sont des oeuvres ; c'est l'imagination créatrice qui génère les formes politiques alors que c'est la raison qui va guider la vie politique.

Le propre de l'être humain, sa spécificité et son essence résident, selon Castoriadis [1975], dans son aptitude et sa capacité à faire exister des formes d'existence individuelle et sociale différentes de celles qui existent, ce qu'il nomme « l'imagination créatrice ». Il définit la création comme « la capacité à faire émerger ce qui n'est pas donné » [Radio TV Alice 1991b]. Sa spécificité n'est pas la production mais le politique, conçu comme mise en question de son mode d'être et de son mode d'être en société. La « vraie politique » consisterait en une activité collective réfléchie et lucide qui questionne la validité de droit des institutions, des lois, etc. (sont-elles justes?).

A l'instar du langage et des mœurs, les institutions sociales sont une création collective des groupes humains que Castoriadis nomme « l'anonyme collectif », et c'est grâce à l'imaginaire social, qui est cette capacité créatrice générée par les êtres humains qui se dotent d'une forme particulière pour exister (État, nation, tribu, etc.) que naissent de nouvelles idées. C'est ainsi que « L'institution de la société est chaque fois institution d'un magma de significations imaginaires sociales, que nous pouvons et devons appeler un monde de significations. Car c'est

la même chose de dire que la société institue chaque fois le monde comme son monde ou son monde comme le monde, et de dire qu'elle institue un monde de significations, qu'elle s'institue en instituant le monde de significations qui est le sien et corrélativement auquel seulement un monde existe et peut exister pour elle. » [1975 : 519].

Les représentations, les significations et les institutions sociales font partie de l'être social et sont ancrées dans le monde particulier d'une société donnée. Le propre de l'être humain est de pouvoir s'interroger sur ces représentations, significations et institutions, d'en délibérer et de les changer, le cas échéant. Ces représentations, significations et institutions sociales ont une validité de fait puisqu'elles existent dans la société. Le questionnement philosophique et politique introduit une exigence de validité de droit, qui doit être validée de manière réflexive et délibérée par la collectivité et acceptée comme pertinente-nécessaire-utile, vraie et juste, pour fonctionner. Ces notions nous permettent de comprendre en partie l'évolution historique du canton du Jura et la remise en question de la légitimité des institutions et des règles du jeu, moteur du changement qui a conduit à la création du nouveau canton.

*Les représentations sociales : entre connaissance produite collectivement, orientation de l'action et liens interpersonnels*

Le contenu de notre savoir relatif à la réalité est conditionné par la manière dont nous construisons la réalité, soit par les processus mentaux, les conditionnements sociaux, etc. qui ont procédé à cette construction. Considérée comme extérieure à la personne, comme un fait « découvert », il s'agit en fait d'une invention qui constitue sa vision du monde et oriente ses actes. L'invention (la construction) de la réalité (scientifique, sociale, individuelle, idéologique) est le résultat du « besoin d'approcher la réalité supposée indépendante (...) la réalité réelle [avec ses propriétés objectives] (...) alors qu'elles ne sont en fait que les conséquences de la manière dont nous recherchons la réalité. » Watzlawick [1988 : 10].

Selon cet auteur « il n'existe pas de réalité absolue, mais seulement des conceptions subjectives et souvent contradictoires de la réalité. » [Ibid. 1978 : 137-138]. Il distingue à cet effet deux aspects différents de la réalité<sup>30</sup>. Une réalité de premier ordre dans laquelle les aspects liés aux propriétés purement physiques, objectivement sensibles des choses sont liés à une perception sensorielle correcte ou commune, vérifiable objectivement<sup>31</sup>, telle que les « aspects accessibles à un consensus de perception et en particulier à une preuve (ou une réfutation) expérimentale, répétable et vérifiable. Il reste que cet ordre de la réalité ne dit rien de la signification ni de la valeur de son contenu. » [Ibid.] La définition d'une réalité de second ordre concerne, elle, l'attribution d'une signification et d'une valeur aux événements et aux choses. Elle est basée sur la construction de significations communes construites dans l'interaction entre les individus, en tant que résultat et effet de communication. Il est par conséquent dénué de sens de parler de ce qui est « réellement » réel.

Le concept de représentation sociale désigne un mode de connaissance, la « pensée du sens commun », construit collectivement et partagé par les membres d'un même groupe socio-culturel. Il permet d'explorer l'univers mental des acteurs, la façon dont ils catégorisent et

<sup>30</sup> Cette distinction est inspirée du domaine de la psychiatrie mais elle garde toute sa pertinence dans le domaine des sciences sociales.

<sup>31</sup> Les lois fondamentales de la physique et de la chimie par exemple.

organisent leur réalité quotidienne, ce qu'ils sélectionnent ou occultent, les valeurs en fonction desquelles ils agissent, la manière dont ils interprètent cette réalité et le sens qu'ils attribuent aux événements. Comme l'exprime Mannoni [2006] « La représentation sociale n'est pas l'image d'un objet vrai, mais la vraie image d'un objet<sup>32</sup>. ». Les représentations du territoire par les acteurs, de son évolution passée et des aspirations relatives à son avenir, sont au cœur du changement, elles en constituent à la fois les déclencheurs et les moteurs. Les autres forces motrices sont constituées par les ressources matérielles du territoire et l'aptitude organisationnelle à les mobiliser.

Le concept de représentation sociale, pour Jodelet, désigne « une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal. En tant que telles, elles présentent des caractères spécifiques au plan de l'organisation des contenus, des opérations mentales et de la logique. Le marquage social des contenus ou des processus de représentation est à référer aux conditions et aux contextes dans lesquels émergent les représentations, aux communications par lesquelles elles circulent, aux fonctions qu'elles servent dans l'interaction avec le monde et les autres. » [1984 : 361-362].

Les représentations sociales sont à la base de notre vision de la réalité et de nos actions. Les programmes, projets, mode de régulation de la société, etc. sont une conséquence plus ou moins directe de notre vision du monde. Constructions quotidiennes de notre réalité, les représentations sociales « forgent les évidences de notre réalité consensuelle » selon Jodelet. Au « centre de la pensée sociale » (donc à l'origine de l'action), à la fois processus constitutif de notre fonctionnement psychique et produit (contenus de pensée), la représentation sociale est une élaboration psychologique et sociale du réel. Ni justes ni fausses en soi (et/ou les deux à la fois), les représentations sociales ne décrivent pas une réalité en soi mais servent à orienter les conduites et les actions des acteurs, sur la base de ce « savoir du sens commun » qu'elles constituent. Elles sont également à la base des liens entre les individus d'un groupe social et permettent d'articuler l'individu à la société. Pour Mannoni, elles sont « constitutives de notre pensée (...) autant comme organisateurs du psychisme que comme produits élaborés par la mentalité collective culturellement déterminée. » [2006 : 6-7]. L'élaboration du savoir du sens commun s'effectue essentiellement sur le mode empirique et intuitif et de ce fait les exigences de rationalité propres aux démonstrations philosophiques, scientifiques ou même historiques s'avèrent secondaires. Il est en revanche important que les représentations sociales aient une certaine congruence psychologique, à défaut d'avoir une cohérence logique, « l'efficience affectivo-cognitive prévalant sur l'efficacité théorico-scientifique. » [Ibid.].

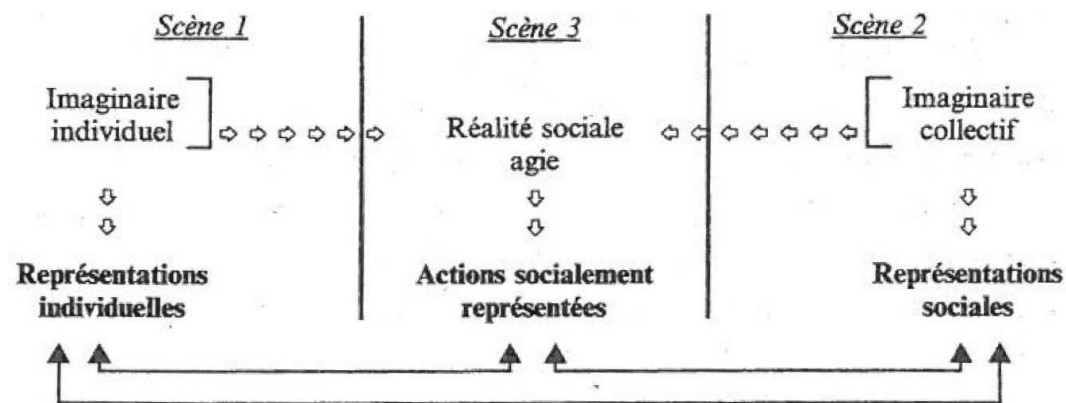
Les représentations sociales jouent un rôle de taille dans l'élaboration d'une réalité consensuelle ou dans l'intégration de la nouveauté, comme l'a amplement démontré Moscovici [1961] dans ses travaux sur l'image de la psychanalyse dans le public. A cet égard, le rôle de la communication et de l'interaction sociale, dans la constitution des représentations sociales est fondamental. « Les processus de communication, (...) [fonctionnent] comme une passerelle

---

<sup>32</sup> D'un point de vue épistémologique, une représentation, du fait même qu'elle est représentation, « est nécessairement "fausse" puisqu'elle ne dit jamais de l'objet exactement ce qu'il est, mais en même temps elle est "vraie" en ce qu'elle constitue pour le sujet un type de connaissance valide duquel il peut tirer le principe de ses actes. » [Mannoni 2006 : 120-121].

entre l'individu et le collectif. La représentation est alors sociale parce que son élaboration repose sur des processus d'échange et d'interaction qui aboutissent à la construction d'un savoir commun, propre à une collectivité, à un groupe social ou à une société tout entière. » Moliner [2001 : 8]. Ces processus, qui permettent d'articuler l'individu à la société, sont constitutifs de la construction quotidienne de la réalité sociale. A l'instar de la construction des connaissances dans l'interaction sociale entre pairs, démontrée par Perret-Clermont [1979]<sup>33</sup>, nous en déduisons par extension que dans un milieu social de taille restreinte, la construction/production de la réalité s'effectue en grande partie par le biais des interactions entre les sujets, lors d'échanges formels ou informels, lors de manifestations collectives, par le biais des productions médiatiques ou artistiques, les documents administratifs, politiques, etc. Par conséquent, pour reprendre Watzlawick [1988], la construction de la réalité « sociale » est largement le résultat d'un effet de communication, et non pas le reflet fidèle de la réalité objective. Les réalités idéologiques sont construites sur ce mode, et tant la construction de l'identité collective que celle de l'idéal de l'indépendance cantonale n'échappent pas à ce processus.

Figure 4: Les scènes des représentations sociales



Source : Mannoni [2006 : 121].

De la rencontre entre les représentations individuelles nées de l'imaginaire de la personne avec les représentations collectives issues de l'imaginaire du groupe émerge des actions constitutives de la réalité sociale, générées par les représentations sociales (réalité sociale agie par les représentations sociales des individus et du groupe).

Toutefois, plus qu'au rôle des représentations<sup>34</sup> dans la dynamique de changement social, nous nous attacherons au contenu de celles-ci dans la perspective de cerner les éléments constitutifs des freins et des accélérateurs du changement.

<sup>33</sup> Perret-Clermont [1979] a démontré l'importance de l'interaction sociale entre pairs dans le développement des facultés cognitives et l'acquisition du savoir chez les enfants.

<sup>34</sup> La constitution de représentations sociales a largement été utilisée dans le processus politique lié à la création du canton du Jura, tant au niveau de la sélection d'événements historiques et de leur usage, voire de leur instrumentalisation (la question de la « germanisation » du Jura est abordée plus loin), ou encore dans la « mise en scène de la réalité » lors de manifestations populaires telles que la Fête du peuple jurassien, par exemple.

### *L'idéologie*

Les réalités idéologiques sont des construits sociaux qui découlent du besoin d'ordonnance du réel, de cohérence, de sens ; elles conçoivent un certain idéal de la société. Basée sur une interprétation du monde jugée réelle et vraie elles excluent « par définition la coexistence d'autres interprétations ; ou, plus précisément, aucune autre interprétation n'a le droit d'exister. Car autrement, on se trouverait dans un univers où tout serait en fait vrai, y compris le contraire. » Watzlawick [1988 : 240]. Le corollaire de cette position considérée comme juste et vraie implique une action forcément légitime et indispensable, basée sur l'exigence d'obéissance, « car qui n'est pas pour nous est contre nous » [Ibid. : 250]. Ainsi, « Les espoirs utopiques se nourrissent (...) de l'idée que les nobles peuples opprimés deviendront, une fois libérés, les ardents défenseurs des valeurs humaines les plus hautes, précisément parce qu'ils ont eux-mêmes subi l'injustice et l'oppression. » [G. B. Shaw, *The Revolutionist's Handbook*, cité par Watzlawick 1988 : 230]. Force est de constater que c'est rarement le cas, ni pendant le processus de « libération », ni après. Et bien que « le monde s'acharne à essayer de réaliser ces utopies (...) tout ce qui reste de ces rêves et inventions se résume en deux mots : méfiance et déception » [ibid. : 231]. La méfiance et la déception nées d'utopies non réalisées génèrent une crise de confiance dans les institutions publiques et ses représentants, de même que dans la capacité de la société à maîtriser son avenir. Après l'adhésion (volontaire ou non, librement choisie ou manipulée) collective à un projet de société, la réalité de 1<sup>er</sup> ordre économique et démographique interroge à nouveau les sujets quant à leur conception de la réalité passée, présente et future, ainsi qu'à leur manière de vivre ensemble, dans leurs rapports entre eux et aux autres.

La notion d'idéologie nous intéresse pour notre recherche en ce sens que nous la considérons comme sous-tendant et conditionnant le système de représentations, et par conséquent les attitudes, comportements et opinions des acteurs sociaux. Pour Gaffié et Marchand « elle fonde l'architecture donnant cohérence aux cognitions et représentations, et aux principes de sélection des normes et valeurs pertinentes. Elle constitue les axiomes de base du système de représentations partagées par un groupe. (...) Les idéologies sont particulièrement à l'œuvre dans la gestion des relations sociales entre groupes (domination, conflit, compétition, coopération), c'est-à-dire dans "le" politique. » [2001 : 210-211].

Nous reprenons à notre compte la définition générale de l'idéologie, citée par ces auteurs, soit : « un système d'idées, attitudes, croyances et représentations constituant un savoir organisé sur la société. Cette "vision du monde" se donne pour générale et a pour fonction de guider et justifier les conduites. (...) [Elle prône] un modèle particulier de relations et transactions sociales et/ou (...) [vise] à justifier un modèle particulier de conduite, que ses partisans cherchent à promouvoir, réaliser, poursuivre ou maintenir. » [Ibid. : 200-201]. Sans entrer dans le détail, nous ferons néanmoins appel aux différentes dimensions constitutives de l'idéologie lorsque celles-ci se révèlent pertinentes pour notre analyse, notamment les biais perceptifs avec la dichotomisation partisane, la régulation intragroupe (notamment l'orthodoxie) et les relations intergroupes (différenciation sociale).

L'idéologie sous-tendant le processus qui a conduit à la création du canton du Jura constituait une unité de sens, ordonnant les représentations, les pratiques, situant les rapports sociaux, les rapports à l'extériorité, etc. Suite à la désillusion née de la confrontation à une réalité que la

plupart des acteurs avaient imaginée et espérée plus radieuse, le système d'explication du monde proposée par l'idéologie indépendantiste s'avère peu adaptée à expliquer la réalité actuelle et à susciter l'adhésion à une vision porteuse d'avenir. Nous partons de l'hypothèse qu'il y a une crise de sens, et que la fracture sociale que nous observons résulte d'une dissonance créée du fait que le système traditionnel d'explication (« l'idéologie indépendantiste ») ne correspond pas (plus) à la réalité observable et vécue au quotidien par les acteurs sociaux. Ce vide de sens n'a, à notre avis pu être comblé ni par le projet Jura Pays ouvert, ni par les travaux de l'Assemblée interjurassienne, si l'on en veut pour preuve le peu d'enthousiasme soulevé par les conclusions de cette dernière en ce qui concerne les pistes pour la création d'une entité institutionnelle commune entre le canton du Jura et le Jura bernois. Un nouveau cadre d'interprétation global est difficile à générer, et il est en général difficile d'y faire adhérer les individus. Berger et Luckmann [2006] affirment que ce type de crise résulterait d'un pluralisme d'interprétations qui irait à l'encontre de la cohérence d'ensemble des systèmes de valeurs, ce qui générerait des tensions permanentes entre les différents groupes d'acteurs pour imposer leur production de sens, avec comme corollaire un déficit général d'harmonisation des valeurs. L'individu opérerait dans un monde dans lequel il n'existerait plus de valeurs communes<sup>35</sup> pour orienter les actions des différentes dimensions de sa vie quotidienne, ce qui reviendrait à admettre explicitement qu'il n'y a « pas de réalité unique identique pour tous » et par conséquent rend d'autant plus ardue la tâche des pouvoirs publics de proposer un projet de société et d'obtenir le soutien de la population.

### 2.2.3 L'identité : ses dimensions, sa dynamique

#### *Les dimensions de l'identité*

Nous considérons deux aspects à la construction identitaire, l'un individuel, qui traite de la construction de la personne par identification à son/ses milieu(x) d'appartenance et par l'appropriation des significations, des normes et des valeurs propres à son/ses groupe(s) de référence) ; l'autre, qui renvoie à la construction socio-culturelle d'une identité collective. C'est à ce deuxième versant de la construction identitaire que nous nous attacherons. Toutefois, l'une comme l'autre s'élaborent dans un va-et-vient entre identification au « soi » et rapport à « l'autre ». D'un côté, principe intégrateur aux valeurs et normes du groupe, et à leur valorisation, de l'autre distanciation par rapport à ce qui est autre, différent, avec la dimension conflictuelle inhérente à ce type de processus de catégorisation sociale [Da Cunha 1993, Centlivres 1986, Voutat 1992].

Ce double mouvement de constitution identitaire qui renvoie aux limites du groupe et à ses rapports avec l'autre, pose également la question de l'expression de soi et de son rapport à l'autre. Il y a en règle générale valorisation positive de son groupe et de ses productions symboliques, soit des règles, normes, valeurs et significations qui conditionnent les façons de penser et d'agir, et valorisation négative des autres groupes.

L'identité d'un groupe se manifeste par une série de productions et de pratiques tant matérielles que symboliques. La face de l'identité collective qui nous intéresse en premier lieu est celle liée au territoire. En effet, le territoire dans lequel s'incarne un groupe, présente tant la dimension

<sup>35</sup> La perte de valeurs communes résulterait, selon les auteurs, de la diminution de l'influence sociale des institutions (les institutions religieuses en particulier) et des valeurs qu'elles véhiculent.



symbolique que matérielle, de même que le territoire participe également à la constitution de l'identité d'un groupe. Nous faisons nôtre les types d'identité territoriales identifiés par Centlivres [1986].

- l'identité historique et patrimoniale : elle est constituée d'un aspect identitaire permanent (la *mêmeté* pour Ricoeur [2003]), et représente un patrimoine identitaire commun non contesté du groupe. Elle est basée sur « des événements passés importants pour la collectivité territoriale et/ou sur un patrimoine socio-culturel et physique » [Da Cunha 1993 : 184] ;
- l'identité vécue : elle reflète les actions, les pratiques et les représentations de la vie quotidienne, y compris le mode de relation au territoire. C'est l'aspect « adaptatif » de l'identité (*l'ipséité* selon Ricoeur [2003]), on y retrouve les conditionnements historiques et les aspirations quant à l'avenir (les « éléments historico-patrimoniaux et projectifs ») ;
- l'identité projective : elle est fondée sur des aspirations communes qui peuvent se matérialiser dans des projets collectifs véhiculés par des mouvements sociaux, des autorités politiques, des groupes d'intérêts, etc. « Cette identité est une représentation plus ou moins élaborée du développement futur d'un territoire en tenant compte de son passé et de sa situation actuelle. » [Da Cunha 1993 : 184]. Le projet de développement territorial régional en est une concrétisation type. En nous inscrivant dans la logique de pensée de ces auteurs, nous complétons l'identité patrimoniale et l'identité vécue par l'aspect projectif de l'identité.

#### *Le discours sur soi comme élément de la construction identitaire*

Le concept d'identité narrative évoque un travail de construction de soi que le sujet opère grâce à la narration, la part d'identité que l'on se forge en se racontant sa propre histoire. Une partie importante de l'identité est construite à travers le discours sur soi, dans les écrits de différente nature (livres d'Histoire, Constitution cantonale, programmes politiques, témoignages, discours, etc.), les expositions, les manifestations patriotiques et commémoratives, etc., de même que dans les discours du quotidien relatifs aux événements passés, présents, à leur interprétation, ainsi qu'aux aspirations et aux projets quant au futur. L'acteur s'affirme comme sujet en racontant le récit de sa vie ; ce qui constitue selon Ricoeur [2003] une part importante de l'affirmation de soi comme sujet, voire qui en est la condition sine qua non.

A la fois renforcement du sentiment identitaire, les discours sur soi et sur les autres (toute identité suppose la mise en récit qui explicite et donne sens à l'identité) peuvent tout autant servir à « stimuler les liens de cohésion sociale dans un territoire et l'élaboration d'un projet de développement dans l'autonomie, qu'à justifier le rejet des minorités et à légitimer des mesures discriminatoires à l'encontre de certains groupes sociaux-ethniques. Le repli sur soi et l'agressivité à l'égard des autres groupes sociaux, régions ou pays sont le revers de la médaille des discours identitaires. » [Da Cunha 1993 : 184].

Selon Ricoeur [2003], le rapport à l'autre est constitutif du rapport à soi et de l'identité de l'individu. Un narrateur, qui est toujours aussi protagoniste de sa propre histoire, élabore cet aspect de son identité (« l'identité narrative ») dans la continuité du temps et dans l'enchevêtrement des histoires de ses contemporains, « l'Histoire vivante des hommes ». Son

identité est par conséquent inextricablement liée à son histoire vécue et racontée, de même qu'au sens qu'il y donne dans son récit, au moment présent. En revoyant sa propre histoire, le sujet prend distance envers son passé et ses déterminismes et peut imaginer un avenir. L'identité narrative occupe une place privilégiée dans le discours politique en ce sens que la représentation de ce que l'on est (la représentation du passé, de l'Histoire et de la Mémoire) oriente, voire conditionne les visions de l'avenir.

Les deux aspects de l'identité que distingue Ricoeur nous éclairent sur le continuum de l'identité à travers le temps. Selon lui, c'est dans le déroulement d'une histoire racontée que se joue cette liaison entre les deux modalités de l'identité qu'il nomme la *mêmeté* et l'*ipséité*. La *mêmeté* (la face permanente) consiste en une partie de nous qui ne change guère, qui est toujours la même « tu es bien toujours le même », quant à l'*ipséité* (la face adaptative), elle est cette autre partie de nous-même qui, elle, évolue beaucoup « j'ai bien changé, tu ne me reconnaîtrais plus ». D'un côté, dit Ricoeur, la « *mêmeté* du caractère, de l'autre l'*ipséité* du maintien de soi. ». A quoi nous ajoutons une troisième face qui est celle de la projection des deux premières dans le futur, et qui se concrétise sous forme de discours sur les aspirations et les projets, la face projective de l'identité.

#### 2.2.4 La représentation du passé : l'Histoire et la Mémoire

« *Se souvenir de ce qui a été et qui n'est plus* » renvoie aux questions complexes du devoir de fidélité à la mémoire, à la vérité de l'Histoire (qu'est-ce qui a véritablement eu lieu), à l'oubli, à la lutte contre l'effacement des traces (dans les esprits, dans les lieux, etc.). Qu'est-ce que la représentation du passé ? Les questions liées à la Mémoire et à l'Histoire sont à examiner dans cette perspective, avec comme problème central celui de la « Vérité », de ce qui s'est véritablement passé, et son éventuel corollaire, le pardon<sup>36</sup>. La représentation du passé soulève de nombreuses questions dont celles de l'image de soi et de l'autre, ainsi que celle de la constitution de l'identité en particulier. Comment constituer une juste représentation du passé (même si la « juste mémoire n'existe jamais»), qui évite le « trop de mémoire ici, (...) [le] trop d'oubli ailleurs, pour ne rien dire (...) des abus de mémoire et d'oubli. (...). [Entre] l'indulgence qui dispense à bon marché et la malveillance qui enferme dans la culpabilité, ou encore l'amnistie qui est un oubli commandé, voire un simulacre du pardon qui fait tort à la justice et à la vérité, et s'apparentent plus à une amnésie et à une thérapie politique et sociale (...) » [Ricoeur 2003 : 1]. Les relations entre l'Histoire des historiens - voire des autorités - (partielle et jamais ni absolue ni définitive), la Mémoire (faillible) des témoins et la vérité des événements, sont toujours problématiques, les écueils sont nombreux.

Les concepts d'histoire et de mémoire sont pertinents dans le cadre de notre recherche dans la mesure où ils sont des catégories d'entendement de la dynamique identitaire, de même que des éléments facilitant ou inhibant la mobilisation collective autour de projets de société. Une partie du clivage et de la méfiance entre les autorités et la population nous semble provenir de l'absence d'un travail de mémoire relatif aux événements liés à la création du Canton. En effet, l'éviction d'une frange de la population de la participation au pilotage du Canton, la non-

<sup>36</sup> La question du pardon est distincte de la reconnaissance des faits dans la mesure où le pardon est lié au tort fait par des êtres humains à d'autres. La question du pardon se pose là où il y a eu faute/dette, culpabilité reconnue, donc responsabilité assumée pour la réparation du dommage causé. Il consiste à dépasser le tort ou l'offense pour ne pas en faire « indéfiniment mémoire ». Le pardon ne saurait qu'être un acte personnel, il n'est pas un acte institutionnel tel par exemple l'amnistie. Il ne se substitue pas au travail de la Justice. Il ne constitue pas une catégorie juridique comme par exemple la condamnation ou l'acquiescement.

reconnaissance de l'existence du bilinguisme dans le Jura d'avant sa création, et le climat social favorable à l'éradication du suisse-allemand de l'espace public, évoquent des souvenirs qui se situent en porte-à-faux avec le désir de rapprochement du grand voisin bâlois et avec les efforts (indispensables et louables) de promotion de l'allemand et du bilinguisme français-allemand pratiqué par les autorités cantonales actuellement. Ce silence, qui se double d'un changement de paradigme, est de nature à susciter la méfiance et à la résistance au changement proposé par les autorités.

### *L'Histoire*

Le savoir historique est une reconstruction qui suppose une rupture avec les événements passés. C'est un travail intellectuel de reconstitution et de reconstruction du passé selon des finalités éthiques ou politiques propres à un contexte donné. Selon Ricoeur, il s'agit d'un processus interprétatif, basé sur l'analyse d'archives, leur explication et leur compréhension, en vue de la production d'une représentation du passé dans le temps présent. Bien que toujours sujets à compléments, amendements (la totalité de l'information n'est jamais ni accessible ni transparente) et résultant d'un processus interprétatif, les travaux historiques tendent à l'objectivité et à une certaine vérité des événements. A titre d'exemple, même un faux témoignage peut être qualifié d'objectif dans la mesure où il rend compte des événements, des liens et du monde dans lequel il a été prononcé. Relevons que les récits historiques n'ont pas le pouvoir de structurer la société, contrairement aux récits collectifs qui impliquent le récit de personnes vivantes et font appel à la mémoire collective.

L'écriture de l'Histoire est une production discursive, celle de la construction d'un récit (le « déploiement d'une histoire dans le temps »). Les questions qui se posent alors sont celles des effets produits et de la volonté exprimée dans la narration des « événements », des enjeux d'interprétation et du sens donné aux événements, ainsi que de la vérité et de la fidélité aux événements. La pensée de l'événement n'est jamais achevée en ce sens qu'il est toujours articulé à la longue durée. A « ce qui arrive » (*l'infrassignifié*) s'ajoute la question du « pourquoi », du sens relatif à l'événement (du *sursignifié*). Contrairement à la Mémoire, qui relève de la transmission orale, l'Histoire est écrite et permet de ce fait une mise à distance. Le témoignage recueilli devient document historique dans le passage de l'oral à l'écrit, ce qui permet une mise à distance de la réalité vécue, et de fait son analyse.

Le passé est ce qui est révolu, hors de prise (*Vergangenheit*), mais il a également la qualité d'avoir été (*Gewesenheit*). Pour certains auteurs, le passé est quelque chose qu'on analyse pour en sortir, dans un processus de « défatalisation » du monde (Bourdieu cité par Ricoeur 2003). Pour d'autres (Foucault cité par Ricoeur 2003), c'est ce qui peut être soumis à la critique pour montrer ce qui peut être changé. Alors que l'Histoire – la macrohistoire qui peut donner le sentiment d'un cours fatal des choses – est centrée sur les actions des acteurs sociaux prenant des décisions, la microhistoire – en se centrant sur l'individu agissant dans un contexte – permet de revenir sur les acteurs, leurs choix, leur marge de négociation, les incertitudes, etc., montrant ainsi la part d'arbitraire dans le déroulement des événements, ou en d'autres termes, la marge de manoeuvre.

### *La Mémoire*

La mémoire collective, quant à elle, est un savoir ordinaire, collectivement partagé. C'est une mémoire vivante qui se transmet sans rupture par le biais de récits, de la tradition. Les usages de la Mémoire ne sont jamais anodins, de même que les caractéristiques, intentions, etc. des porteurs des discours relatifs à la Mémoire. Au-delà des contenus véhiculés par le discours sur la Mémoire, ces discours servent de référent pour articuler des positions, masquer des relations, de domination actuelles, p. ex.

Se souvenir est un exercice difficile, tant au niveau individuel (résistances psychiques), que collectif (sélection des événements, simplification, indifférence, voire manipulation). De plus, la Mémoire est également confrontée au problème de l'oubli, qui gomme les traces, mentales, affectives ou documentaires, et qui parfois consiste en un « ne pas vouloir savoir » qui se caractérise par le fait d'éviter de dire, d'omettre de se souvenir, d'« oublier », etc.

## **2.2.5 Fracture, paradoxe et transition sociale**

### *Fracture*

L'illusion qu'il existe une réalité unique et réelle, soit celle que soi-même ou son groupe élabore, génère plusieurs types de conséquences, dont les plus importantes significations pour notre recherche sont l'apparition d'une rupture dans la dynamique de production de la société et du territoire. Les symptômes se manifestent en particulier par des fractures (sociales, entre autorités et population, clivages régionaux, etc.) et des situations paradoxales (rejet de projets de développement pourtant nécessaires, p. ex.).

Sur le court terme, la croyance en une réalité unique légitime plusieurs formes de violence, dont notamment la négation de la réalité de l'autre, et ses corollaires divers tels que l'intimidation, la création d'un climat hostile à l'usage d'une langue minoritaire et le dénigrement des personnes qui la parlent, les hostilités et les menaces diverses, les pressions psychologiques voire les violences physiques, les dégâts matériels, etc. Le statut de minorité porte le flanc à ce type de violence et la minorité germanophone n'a pas échappé à ce phénomène, notamment dans les moments les plus mouvementés de l'histoire récente de la création du Canton. Cette croyance en une réalité unique légitime également souvent des formes de manipulation diverses des faits (désinformation), des dynamiques de groupe telles que le besoin des individus d'être en accord avec le groupe, ou encore des méthodes qui incluent l'intimidation d'électeurs, p.ex.

Demeure ouverte la question de la compatibilité de la conduite d'une action collective en vue d'un objectif ciblé (la création d'un nouveau canton) qui intégrerait harmonieusement la cohabitation de différentes versions de la réalité, qui peuvent être contradictoires.

### *Paradoxe*

Un paradoxe est à la fois tension et articulation entre ce qui n'est plus et ce qui n'est pas encore, il est ce point de friction qui peut permettre le passage d'un type de logique de fonctionnement à un autre, différent et mieux adapté à l'environnement actuel, que les acteurs n'étaient pas en mesure de générer à l'étape précédente et qui les enfermait dans un mode de

fonctionnement et les condamne d'une certaine façon à reproduire un mode de fonctionnement à la fois inadapté à la nouvelle réalité, mais connu et éprouvé avec succès dans le passé. L'apparition du paradoxe et de la rupture génère la possibilité de sortir du « cercle vicieux », permet de générer une autre forme de pensée, impensable à l'étape précédente, et de développer un mode de fonctionnement plus adapté aux circonstances.

Dans la perspective du maintien sur le long terme d'un système, les fractures et paradoxes peuvent être envisagés comme des phénomènes de régulation nécessaire et souhaitable, d'adaptation à l'environnement. Même si dans une perspective temporelle courte, ils peuvent être interprétés comme des crises.

Les effets de la croyance en une réalité unique génère d'autres effets chez les sujets, notamment une réticence, voire, chez certains, une impossibilité d'abandonner certaines visions de la réalité, souvent laborieusement construites, même quand celles-ci se révèlent être fausses, dépassées, ou inadaptées<sup>37</sup>. Watzlawick rappelle que « l'expérience clinique nous apprend que la soudaine confrontation avec des informations d'une dimension insoutenable, à l'un ou l'autre de deux effets : ou bien la (...) [personne] ferme son esprit à la nouvelle réalité et se conduit comme si elle n'existait pas, ou bien elle prend congé de la réalité toute entière. » [1978 : 197]. Ce phénomène, appelé « dissonance cognitive », a été mis en évidence dans les années 50 par le psychologue Festinger. La mise en présence de faits, de connaissances, de croyances incompatibles entre elles crée un inconfort psychologique dont les individus cherchent à s'extraire en déployant diverses stratégies cognitives, dont les plus courantes sont l'oubli et le déni de réalité.

La manière la plus rapide et la plus confortable (du point de vue psychologique) de réduire la dissonance consiste donc à nier ou rejeter la réalité qui contredit ou met en péril la cohérence du système d'interprétation du monde que le sujet s'est construit. S'il est impossible de nier la réalité de la nouvelle information « dérangement », et qu'elle ne s'intègre pas dans le cadre de compréhension, l'adaptation ou la modification du cadre de référence permet de conserver la cohérence du système et même de le faire progresser, s'adapter, etc. Une troisième possibilité, peu usitée, consiste, selon Watzlawick [1988], à accepter une vérité relative, des questions auxquelles il n'existe pas de réponses, la certitude d'une connaissance qui ne saurait qu'être limitée, de même que les incertitudes résultant des paradoxes.

### *Transition sociale*

Les auteurs de l'école de Palo Alto ont montré que « l'apparition du paradoxe est un signal d'avertissement qui se déclenche quand (...) une construction ne convient plus, ou, en d'autres termes, quand elle met en évidence ce que la réalité n'est pas. A ce point critique, on observe très souvent que la pierre d'achoppement devient la pierre angulaire d'une construction totalement nouvelle et convenant mieux. » [Watzlawick 1988 : 271-272]. C'est ainsi que ce qui était considéré comme non avvenu hier devient désirable aujourd'hui et fait partie des projets à réaliser par le biais de politiques publiques. Nous illustrerons ce point en particulier avec l'usage de l'allemand, de la négation de la minorité alémanique, de la non valorisation d'une population

<sup>37</sup> Ce propos est toutefois à nuancer car ce sont souvent les volontés sociales et politiques de minorités actives « inadaptées » (par définition) à leur environnement qui ont permis de faire évoluer celui-ci.

bilingue jusqu'à sa quasi extinction (par assimilation), à la valorisation de l'enseignement de l'allemand et au souhait d'un rapprochement avec la grande voisine germanophone qu'est Bâle.

Nous trouvons ainsi la séquence théorique et temporelle suivante : territorialisation-déterritorialisation-reterritorialisation, selon une approche territoriale, ou vérité unique-idéologie, désillusion-blocage, paradoxe-adaptation-construction d'une réalité nouvelle selon une approche psychosociale. Ces séquences correspondent à des tranches historiques que nous pouvons grossièrement identifier comme suit :

- du début du 20<sup>e</sup> siècle à la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale : gestation intellectuelle de la Question Jurassienne, les cantons en tant qu'états ont un rôle important ;
- les trente Glorieuses : mouvement politique actif, conjoncture économique très favorable ;
- des années 70 aux années 90 : mise en place des structures de l'État jurassien, récession et premières désillusions ;
- 90-2004 : blocage de la société, échec de grands projets de société, crise économique ;
- dès 2005 : transition vers un nouveau modèle de société ?

Deux types de phénomènes, relevant des représentations sociales des acteurs et de l'évolution du contexte historique, sont liés à la temporalité. D'une part, les acteurs sociaux et politiques actifs dans l'une ou l'autre phase du processus ont souvent une vision de l'avenir qui est un reflet de l'époque dans laquelle ils vivent. D'autre part, les conditions matérielles et sociales dans lesquelles se réalise un projet sont souvent différentes de celles dans lesquelles il a été conçu. A titre d'exemple, aux origines de la Question jurassienne, le rôle et les compétences des cantons comme états membres de la Confédération étaient beaucoup plus importants que lorsque le canton du Jura est de facto entré en souveraineté. Projeter le territoire et la société dans l'avenir d'une manière différente que comme une prolongation du présent et du passé, et faire adhérer la population à ces visions<sup>38</sup> d'avenir, est un exercice difficile.

Cette partie nous a essentiellement permis de cerner la notion de construction de la réalité (représentations sociales et acteurs), soit « A » et « RS » dans la formule « [A<sub>RS</sub> r E] => T » de la création d'un territoire. La partie suivante est consacrée à l'analyse des médiateurs qui permettent aux acteurs de modeler « E », espace théorique non approprié, pour en faire un territoire.

## 2.3 LA RÉGULATION DU CHANGEMENT ET SES MÉDIATEURS

Le développement territorial ne résulte pas uniquement de contraintes économiques, géographiques ou historiques, il est aussi le fruit des interactions entre l'organisation spatiale et ses acteurs, la régulation du changement s'effectuant par la médiation de différentes instances et actions, dont celle du système politique, de ses acteurs et de ses modes de gouvernance.

<sup>38</sup> Dans la période récente, il faut souligner à ce titre les efforts déployés par le Gouvernement, avec des projets réellement porteurs d'une vision d'avenir, et qui ont malheureusement eu peu d'écho dans le Canton (Expo02), ou ont été rejetés en votation populaire (Jura Pays ouvert).

Nous considérons le territoire comme un des enjeux majeurs de l'action des pouvoirs publics pour conduire le changement. Pour reprendre notre formule de construction du territoire, inspirée de Raffestin [ $A_{RS} r E$ ] => T, et après avoir analysé le territoire dans ses dimensions matérielles (E), ses composantes représentationnelles (RS) et sociales (A), nous nous attacherons à décrire le système d'action qui met en mouvement les acteurs sociaux et leur espace (r), en particulier le rôle des pouvoirs publics et de leur politique.

### 2.3.1 Le changement : vers un développement durable du territoire

Le « vivre ensemble », selon Bajoit [1997], implique la résolution de certains problèmes de base communs à toute société, qui renvoient aux champs de tension évoqués ci-dessus, soit la gestion de la production des richesses de sorte à ce que la collectivité ne consomme pas plus que ce qu'elle produit, l'organisation interne (légiférer, juger, réprimer, gouverner) pour que les membres de la collectivité ne vivent pas dans une insécurité permanente ; la gestion de la production et de la reproduction de la société (travail, instruction, etc.) ; la gestion du consensus et de la solidarité entre des groupes sociaux porteurs d'intérêts différents (sinon c'est la « guerre de tous contre tous » et la collectivité se détruit par sa violence) ; la gestion des relations avec les autres collectivités (pour éviter que la collectivité ne soit constamment menacée de guerre et de destruction).

Le développement consiste alors en la capacité des acteurs d'une collectivité à résoudre les « équations sociales » de base du « vivre ensemble » d'une société, d'une manière qui respecte l'écologie du système, soit qui conjugue efficacité économique et politique et acceptabilité éthique et sociale. Car, comme le relèvent Lévy et Lussault « il ne suffit pas de vouloir le développement pour que celui-ci se produise. » [2003 : 247].

Le terme « développement » renvoie à un processus de transformation globale de la société, qui contient implicitement la notion de progrès. Utilisé à l'origine pour décrire les transformations économiques et sociales, avec une idée de croissance, le terme, dans son usage contemporain, inclut également les dimensions sociales et culturelles [Lévy et Lussault 2003].

Pour Bajoit, le développement vise la recherche d'équilibre entre différents intérêts et acteurs aux intérêts parfois contradictoires, et la gestion des contradictions entre des politiques parfois peu ou mal coordonnées, voire opposées. La recherche d'équilibre implique la modernisation, mais aussi la préservation de l'identité culturelle, le contrôle des ressources propres et la participation aux échanges, la création de richesses et leur redistribution en vue d'améliorer les conditions de vie de tous, le respect de la démocratie politique et sociale au sein d'un État fort avec une classe dirigeante entreprenante.

Notre questionnement de recherche s'insère dans la problématique plus large du changement social et territorial et de sa maîtrise, dans l'optique du développement durable, avec comme point focal les politiques publiques, celle de l'aménagement du territoire en particulier. Nous considérons que la finalité du développement consiste à améliorer la qualité de vie des individus dans « le respect de l'extériorité (environnement physique et naturel) et de l'altérité (environnement social) (...) », comme le formulent Da Cunha et Ruegg [2003 : 8]. En effet, « la nécessité d'harmoniser les objectifs de promotion économique des villes et des régions, de cohésion sociale et de prudence écologique appelle (...) à une rénovation de l'aménagement du

territoire. L'économique et le social, sans l'écologique, hypothèquent la reproduction des ressources dans le long terme et la qualité des territoires. L'écologique et le social, sans l'économique, ne peuvent pas à eux seuls assurer la valorisation des ressources territoriales. L'économique et l'écologique, sans le social, ne peuvent assurer le lien social et l'adhésion des populations sans lesquelles il ne peut y avoir de véritable projet de développement (durable) des régions urbaines et rurales. » [Ibid. : 5].

La mise en œuvre du développement durable (son versant organisationnel), dans le contexte des mutations territoriales actuelles (globalisation de l'économie, métropolisation, etc.) et de la dissociation entre territoires fonctionnels et territoires institutionnels, conditionne également le fonctionnement des instances de régulation de la société (politiques et administratives) et des modes de gouvernance. L'aménagement du territoire, en tant que politique publique dont la mission centrale est de coordonner les activités qui ont un effet sur l'organisation du territoire et son développement, constitue un des lieux privilégiés de la mise en œuvre des stratégies de développement durable et de la mobilisation des acteurs territoriaux, ceci d'autant plus que sa mise en œuvre s'effectue à l'échelle locale, là où les individus se sentent à la fois le plus concernés et disposent des moyens d'actions les plus directs pour participer à la réalisation d'un projet qui soit citoyen et durable.

La vision de l'avenir est un des moteurs principaux de l'action humaine, la manifestation de l'imagination créatrice dont parle Castoriadis [1975]. C'est l'aptitude à voir au-delà de la réalité présente, de se projeter dans un futur qui n'existe pas encore et de contribuer à le créer, mentalement dans un premier temps puis matériellement dans un second. La vision de l'avenir permet de se projeter dans le futur et de cibler ses actions dans cette perspective, voire de s'extraire de la mémoire. Si la mémoire renvoie en effet au passé révolu, la vision est riche de nombreux possibles. Générer une vision de l'avenir à laquelle les acteurs locaux puissent adhérer, la communiquer et la négocier avec les principaux partenaires, et la mettre en œuvre, telle est la mission dont les pouvoirs publics sont légitimement investis. La marge de manœuvre dont ils disposent réside dans leur aptitude à mobiliser les ressources du territoire<sup>39</sup> et de la société, à gérer les opportunités et les contraintes, et dans l'aptitude à conduire des processus de changement.

*Le développement durable : « éthique du changement, concept intégrateur et principe d'action »<sup>40</sup>*

Pour Da Cunha, le développement durable se présente comme une « (...) approche interdisciplinaire du changement étudiant les interrelations entre les systèmes socio-économiques et les environnements physiques naturels et/ou "artificiels". La notion de durabilité renvoie à une problématique transversale, en ce sens qu'elle articule dans une même démarche analytique une réflexion sur les mécanismes de reproduction économique, sur la problématique de la reproduction du lien social et sur la question de la reproduction de l'environnement physique naturel et construit. L'enjeu n'est pas de conserver les choses en l'état, mais de préserver les capacités de résilience des territoires, c'est-à-dire l'aptitude des

<sup>39</sup> Les ressources d'un territoire sont d'une part matérielles (naturelles, financières, etc.), d'autre part immatérielles (l'aptitude à mobiliser les acteurs, à générer un développement, etc.). La question de leur mobilisation est centrale, dans la mesure où c'est dans le pilotage du système territorial que réside la marge de manœuvre et la possibilité de maîtrise du développement des autorités.

<sup>40</sup> Selon la formulation de Da Cunha.



différents systèmes économique, social et physique à se reproduire dans le long terme en s'adaptant et en se renouvelant. L'ambition théorique de l'approche durabiliste consiste alors à identifier les stratégies, les outils et les principales variables d'harmonisation permettant une régulation conjointe du développement économique et social et de la gestion prudente de l'environnement. Dans cette perspective, le véritable défi pratique du développement durable consiste à imaginer et à mettre en œuvre des actions ou des projets de développement à double ou à triple dividende. » [2003 : 22-23].

Les trois dimensions fondamentales du développement durable (durabilité physique, économique et sociale) renvoient, pour l'auteur, chacune à des cadrages conceptuels spécifiques. L'enjeu de la durabilité physique concerne la reproduction du capital naturel (le « ménagement » des ressources naturelles) sur le long terme, qui fait appel au principe de précaution, soit l'obligation d'agir avec prudence en cas de dommage grave (a fortiori irréversible) aux ressources naturelles, voire même en cas de dommage prévisible ou suspecté (même en l'absence de certitudes scientifique). La durabilité économique vise la préservation du capital productif et des infrastructures collectives matérielles et immatérielles. La durabilité sociale renvoie à la reproduction des systèmes vivants, dont le respect d'un ensemble de droits fondamentaux, ce qui suppose que les conditions d'accès aux ressources physiques, économiques et sociales soient assurées pour les individus des différents groupes sociaux. L'intégration des populations migrantes, la prévention de l'exclusion, la maîtrise des inégalités, l'accès à un cadre de vie de qualité, l'accès aux processus de décision, etc. constituent autant d'enjeux de la durabilité sociale.

La finalité du développement durable, telle que définie dans le rapport Brundtland<sup>41</sup> est centrée sur la satisfaction des besoins humains et la transmission des différents types de capital aux générations suivantes dans les meilleures conditions possibles. Quelles stratégies développer, quels outils utiliser pour les mettre en œuvre et sur quelles variables (leviers) agir pour les concrétiser afin de rendre compatible la croissance économique, la gestion prudente des ressources et l'équité sociale ? Parmi les stratégies qui favorisent un développement durable des territoires et des sociétés, nous nous attacherons aux politiques d'aménagement du territoire, plus particulièrement au projet de territoire comme moyen de les concrétiser.

### **2.3.2 Le politique : exercice du pouvoir, légitimité et rôle de l'État**

Dans une société traditionnelle, selon Castoriadis [1975], ce qui est perçu comme vrai, valide et légitime est ce qui est hérité du passé, institué comme tel et qui reproduit les institutions dont c'est la mission. Le mode de fonctionnement d'une telle société est basé sur la répétition du passé. L'introduction en Grèce et en Europe occidentale de la philosophie et de la politique a engendré plusieurs types de ruptures<sup>42</sup>. Rupture de sens d'abord, car la philosophie et la politique sont des « mises en question radicales des significations imaginaires de la société et des institutions qui les incarnent. » [Radio TV Alice 1991b], rupture de trajectoire historique

<sup>41</sup> Le rapport Brundtland « Notre avenir à tous », publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, définit le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

<sup>42</sup> «C'est dans la Grèce ancienne que les hommes se sont rendus compte de l'origine humaine des grandes significations (imaginaires) qui structurent la vie sociale ; de cette découverte, véritable "rupture historique", jaillirent la politique, généralement définie comme "la mise en question des institutions existantes et leur changement par une action collective délibérée", ainsi que la philosophie "la mise en question des représentations et des significations instituées et leur changement par l'activité réflexive de la pensée." ». [Redeker. Référence Internet].

ensuite puisque ces sociétés ne s'inscrivent plus désormais dans un mode de reproduction cyclique mais dans une trajectoire, historiquement constatée, et marquée par l'expansion économique, l'individualisme et la rupture d'avec le passé. Cette rupture permet à la fois la création de nouvelles formes sociales et génère l'aspiration à la liberté et l'autonomie de l'individu, de même qu'à la consommation (« nous qui désirons sans fin ») de biens et de ressources. Pour Redeker [Référence Internet], l'Histoire européenne depuis la fin de l'Antiquité marque l'éclipse du citoyen, de la démocratie et du politique ; mais également l'avènement de l'homme moderne, capable d'interpréter ses conditionnements, de revoir son héritage et de s'inventer un avenir qui échappe à la répétition, marque des sociétés traditionnelles. Pour cet auteur, c'est l'imagination qui joue le rôle moteur ; elle consiste à « dévisager le présent, envisager l'autre (conçu comme altérité politique), et à préserver la policité » ; ce à quoi nous ajouterons... imaginer et concevoir un avenir, et définir les moyens et les actions pour le concrétiser. Selon cet auteur, nos sociétés actuelles se caractériseraient par l'apathie, la privatisation croissante et le cynisme ; elles sont marquées par la crise, la fracture et l'opposition, signe d'une panne « d'imagination créatrice » et « d'inhibition du désir de politique ». Il explique les raisons de cette situation dans le recul de l'activité des citoyens et la dissolution des grandes idéologies politiques, principalement. Selon lui, l'individu créé par le capitalisme est principalement un individu économique dont l'essentiel des intérêts est canalisé par l'expansion de la production et de la consommation ; et bien que la participation active aux affaires de la Cité soit de nature à transformer l'individu et la société, on assiste plutôt à une dissuasion du citoyen à y participer, malgré les incantations (dixit) en faveur de la participation de la société civile. L'heure planétaire serait à la dépolitisation, un avenir autre, un autre monde de la vie sociale, serait devenu impensable et inenvisageable, l'incapacité à envisager une autre forme de vie sociale résultant de l'inhibition de l'imagination créatrice.

Pour Castoriadis [1975], et dans la perspective d'une philosophie politique radicale, le politique appartient au domaine de l'opinion, non de la science, ses objets doivent par conséquent être soumis à « élucidation »<sup>43</sup> et discussion. Le citoyen ne doit pas être considéré comme un être assujéti à ceux qui accaparent la force, la compétence et le savoir, mais comme un sujet qui décide en connaissance de cause, examine les différentes opinions et les confronte dans un débat public, en individu autonome capable de s'approprier sa culture sans être assujéti au poids des traditions. L'imaginaire social européen moderne a créé des significations telles que « égalité », « liberté », « justice sociale », etc. ; chacune de ces notions n'allant de fait pas l'une sans l'autre. Considérant ces valeurs très partiellement réalisées, même dans nos démocraties, l'auteur fait usage des termes « oligarchie libérale » pour désigner nos systèmes politiques occidentaux qu'il qualifie de fausses démocraties. Selon lui, une société autonome est une société véritablement démocratique, composée d'individus autonomes, c'est-à-dire responsables, capables de réfléchir, de délibérer et de décider, dans laquelle le peuple fait lui-même ses institutions, ses lois et où tous les individus sont libres et égaux et disposent de la même possibilité effective de participer au pouvoir politique. Le but d'une société autonome est de créer des êtres libres et si possible sages et non de développer les forces productives et de participer à l'imaginaire capitaliste de l'expansion illimitée de la production et de la consommation, qui témoigne non pas de la maîtrise de la nature et de l'environnement mais mène en revanche à sa destruction.

<sup>43</sup> Pour l'auteur, « l'élucidation » est une activité réflexive qui consiste à penser le contenu de l'action, de même que l'action de penser.

Pour lui, le propre de l'être humain réside dans ce qu'il désigne comme « imagination créatrice », soit la capacité à faire exister des formes d'existence individuelle et sociale différentes de celles qui existent « la capacité à faire émerger ce qui n'est pas donné », sa spécificité n'étant pas la production mais le politique, conçu comme mise en question de son mode d'être et de son mode d'être en société. La « vraie politique » consisterait en une activité collective réfléchie et lucide qui questionne la validité de droit des institutions, des lois, etc.

Le désir de vivre bien avec les autres (le « vouloir vivre ensemble » d'Arendt) et de bénéficier d'institutions justes font partie des aspirations élémentaires de la vie en société. Il précède tout contrat social et présuppose une appartenance (ou un sentiment d'appartenance) à une communauté de destins, ce que Ricoeur [2003] qualifie de relation « horizontale » du politique. Le vivre ensemble est constamment menacé par les tensions et les conflits entre intérêts divergents, croyances et traditions culturelles différentes, qui rendent l'existence d'un contrat social et de règles du jeu indispensables, fondant les rapports verticaux du politique que sont les rapports de pouvoir et d'autorité, et leur fondement, la légitimité politique, soit l'exercice du pouvoir de coercition au service de règles collectivement admises et partagées. Cet accord sur la « valeur des choses » permet également l'articulation entre les deux niveaux du politique.

### *Le rôle de l'État*

Extension de l'État-Protecteur, l'État-Providence découle de l'obligation mutuelle contractée entre les individus et la communauté (le contrat social) [Rosenwallon 1981]. Sa mission fondamentale consiste à protéger le citoyen des attaques venant de l'extérieur et à contenir les violences inhérentes à la vie collective (maintien de la paix civile).

Cette conception du rôle de l'État est issue des buts de l'État moderne qui vise à produire de la sécurité et à réduire les incertitudes (protéger les acquis tels que la protection de l'intégrité de la personne, le droit de propriété, etc.). Il a progressivement évolué vers la gestion du risque social (maladie, vieillesse, chômage, etc.) et la redistribution « équitable » des valeurs produites par la société (redistribution des revenus), la réglementation des rapports sociaux et la prise en charge collective de certains services. L'État providence, « produit de la culture démocratique et égalitaire moderne », a permis à la plupart des membres de la société de se libérer du « besoin et du risque », instaurant une égalité non seulement de droit, mais également de fait.

L'État dit « providence », est de nos jours confronté à plusieurs défis : une crise des finances publiques caractérisée par un manque de ressources en regard de ses dépenses croissantes, une crise de légitimité, une crise de représentation de l'avenir et une crise de solidarité, auxquelles s'ajoutent la compétition internationale et une mobilité croissante des individus. Ces crises interrogent le rapport de la société à l'État, au-delà de la question de l'extension de l'État ou du poids des dépenses publiques. Dans un contexte économique dans lequel la croissance ne permet plus d'aplanir certaines inégalités, les questions relatives à l'égalité et à la solidarité comme « finalité sociale », ou celles du lien social et du « vivre ensemble » deviennent cruciales. La crise économique, la globalisation des échanges, la mobilité croissante des personnes, les sentiments d'insécurité et d'incertitude, interrogent le rapport de la société à son avenir et remet en cause le fondement de la légitimité de l'État-Providence, soit l'égalité

sociale<sup>44</sup>. De ce fait, il y a également crise des représentations du futur car le rapport de la société à son avenir est marqué par la volonté de maintenir les acquis, l'incapacité à imaginer l'avenir, l'absence de progrès social et d'« utopies concrètes » (à quoi doit ressembler la société du futur, quels projets formuler pour son avenir, quelles méthodes appliquer pour traiter les relations entre les individus et les groupes ?)<sup>45</sup>.

Le « vivre ensemble » en société est par essence conflictuel, il est au cœur du « processus d'auto-engendrement du social ». L'idéal démocratique ne vise pas à nier les conflits mais à les rendre constructifs. C'est dans la formation d'une raison collective du « vivre ensemble » et dans la production de normes négociées que réside l'essence de la démocratie. En ce sens, la crise de l'État-Providence peut aussi être interprétée comme un signe de déficit d'identité de nos sociétés, d'une difficulté à se penser comme société et à concevoir son avenir.

#### *La reproduction du cercle dirigeant*

Parmi les raisons pour lesquelles les acteurs sociaux ne participent pas de façon égale à l'organisation et à la gestion de la société, Rennwald démontre « pourquoi et comment certaines forces et certains individus ont accès, relativement facilement, aux sphères les plus élevées d'une structure de pouvoir, alors que d'autres en sont écartés presque systématiquement. » [1994 : 511]. Il identifie en particulier, parmi d'autres stratégies de reproduction du cercle dirigeant, l'importance de ce qu'il nomme les clans (des réseaux familiaux, relationnels, professionnels, de parti, etc.), que la localisation périphérique du Canton, le rôle dominant de la démocratie chrétienne et le poids du catholicisme favorisent.

Le modèle de reproduction des cercles dirigeants décrit par l'auteur met en évidence la prééminence de la valorisation de la structure relationnelle au détriment des compétences propres requises, par exemple, par une fonction professionnelle. Nos observations confirment cette tendance qui tend toutefois à s'estomper dans certains milieux, les personnes venant de l'extérieur du Canton ne reproduisant en général pas ce modèle lorsqu'elles sont confrontées à une situation de recrutement de collaborateurs p. ex.

### **2.3.3 Système de pilotage et pouvoirs publics**

Tout territoire requiert un système de pilotage pour fonctionner. De même, il n'y a pas de développement possible sans projets politiques (outils) partagés par les acteurs du territoire et sans institutions (système politico-administratif, cadre institutionnel) à même de les « porter » et d'assurer la régulation entre les différents intérêts en présence (souvent contradictoires), pour permettre leur émergence et leur réalisation.

Le désir d'un avenir meilleur se matérialise, pour une société, par des projets collectifs, mis en forme et concrétisés par son système politico-administratif principalement. Cette exigence prospective, ce « goût de l'avenir » selon Max Weber, et la responsabilité face aux choix qui orientent cet avenir, caractérise la chose publique. Et s'il y a plusieurs futurs possibles pour un

<sup>44</sup> Le doute sur la légitimité de la demande d'égalité, fondement de l'Etat-Providence issu de la culture démocratique et égalitaire, comporte deux aspects, l'égalité économique ou sociale (la réduction des inégalités) et l'égalité civile ou politique. Si la demande est clairement formulée pour la première, la seconde est moins revendiquée.

<sup>45</sup> Anthony Giddens [1987] évoque la nécessité de développer un « réalisme utopique » (soit une vision réaliste qui allie un futur positif et un ancrage dans le possible) à propos du mode de vie de nos sociétés qu'il estime non durable.

territoire (les « futuribles », pour reprendre l'expression de Bertrand de Jouvenel), tous ne sont ni judicieux ni souhaitables. Le système de pilotage étatique, s'il est en adéquation avec les aspirations de la population est en mesure d'apporter une réponse adéquate à une situation donnée, y répondra avec toute la légitimité dont il est investi dans nos sociétés démocratiques.

Pour Eckert, le système de pilotage est un construit théorique qui ne correspond à aucune instance dans la réalité puisque « les décisions identifiables correspondent dans le réel à une multitude d'actions conscientes ou non, d'individus ou d'acteurs collectifs. » [1996 : 50]. Nous limitons notre analyse au système de pilotage porté par les autorités cantonales, tout en étant consciente que de nombreux autres acteurs exercent une influence dans l'orientation des projets, décision, actions, etc. Cette instance est en effet centrale tant par le rôle d'arbitrage qu'elle effectue entre les besoins, projets et comportements des acteurs, que dans la légitimité dont elle est créditée dans un système démocratique. Le système de pilotage étatique attribue également les moyens disponibles aux acteurs pour la réalisation de leurs projets.

Il est à noter que le système de pilotage dispose de la faculté de favoriser la réalisation de projets ou au contraire d'empêcher leur réalisation, s'ils sont jugés en contradiction avec l'activité du système. De la capacité du système territorial, voire du système de pilotage lui-même à accepter les modifications (son degré d'innovation et/ou de résistance au changement), dépendra son aptitude à évoluer. Le résultat d'un arbitrage peut tolérer un certain degré d'incompatibilité, voire de conflits au sein des objectifs et des projets. La cohérence parfaite (qui est une vision de l'esprit) n'est du reste pas forcément une condition indispensable au bon fonctionnement du système et à sa reproduction, le système territorial et politique étant aptes à gérer un certain degré d'incohérence, de préférence minime toutefois, au sein de ses objectifs et actions, sans provoquer de déséquilibre nuisibles à sa pérennité.

L'État envisagé comme système de pilotage de la société, instance de régulation et de conduite de son changement, évolue et s'adapte aux besoins et aspirations de ses usagers, au sein d'un système de contraintes. La question qui se pose dans cette optique est celle de la nécessité du mieux d'État, et non pas des avantages et des inconvénients du plus ou du moins d'État.

La nécessité de préserver certaines ressources, d'assurer la satisfaction des besoins humains, la demande d'équité, d'intégration sociale, de participation, etc. sont autant de demandes sociales auxquelles l'État doit répondre dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités. Les défis et les exigences du développement durable constituent un nouveau paradigme à intégrer non seulement dans les objectifs des politiques publiques mais également dans les démarches des pouvoirs publics face à leurs partenaires et aux citoyens et usagers, car l'articulation de ces différents domaines d'action relève du domaine politique, et il appartient au système de pilotage de mettre en place une gouvernance qui permette un « arbitrage [réellement] démocratique des choix collectifs » [Da Cunha 2003 : 26]. La nouvelle gestion publique, qui interroge également les modes de gouvernance, le rôle de l'État et son efficacité, fournit des clés de lecture qui convergent avec les exigences du développement durable.

Les contours de la mission ainsi que la gestion traditionnelle des collectivités publiques<sup>46</sup> sont souvent peu adéquates en regard des défis actuels. Thierstein et Découtère relèvent essentiellement deux types d'inadéquations: « des déficits d'instruments permettant la fourniture de prestations efficaces (car trop centrés sur la mise à disposition de ressources plutôt que sur les résultats à atteindre) (...) [et] des déficits stratégiques (vision prospective, stratégie de développement, relation État-citoyen, positionnement d'une région. » [2003 : 153]. Cette évolution des collectivités publiques, plus orientées sur les résultats et les prestations aux usagers, suppose une « transformation (...) du fonctionnement de l'espace public entendu comme l'ensemble des interrelations "habitants-parlement-gouvernement-administration-prestataires-clients" » [Ibid.]. Elle vise ainsi à redessiner les rôles et les missions de chaque instance en regard des nouveaux enjeux, en particulier à concentrer les tâches des gouvernements sur les enjeux stratégiques, à améliorer la coordination entre les politiques sectorielles, à renforcer le lien entre l'administration et les usagers-citoyens-clients, à renforcer la cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques, etc.

Tant les processus de mise en œuvre du développement durable que ceux de la nouvelle gestion publique mettent l'accent sur la concertation entre les acteurs et une meilleure gouvernance<sup>47</sup> territoriale, basée notamment sur la participation accrue<sup>48</sup> des citoyens-usagers-habitants aux processus de décision politiques. Le recours de plus en plus fréquent à des dispositifs participatifs serait toutefois, pour Thierstein et Decoutère [2003], à la fois une conséquence et une réponse à l'affaiblissement des capacités de pilotage des pouvoirs publics. Pour Ruegg [2003] le modèle de la participation citoyenne traditionnelle, basée sur les institutions politiques actuelles, ne prend néanmoins que trop peu en considération l'habitant-usager, qui n'est pas nécessairement citoyen ou constitué en groupement représenté politiquement (associations, groupement d'intérêts, etc.).

### **2.3.4 L'aménagement du territoire comme instance de régulation du changement**

De très nombreuses politiques publiques ont des incidences sur l'organisation et le développement du territoire, au cœur desquelles se trouve la politique d'aménagement du territoire, pièce maîtresse de la régulation des changements qui s'opèrent sur le territoire (les autres politiques publiques, par le biais de leur champ d'application propre, ont également un impact dans la régulation du territoire, mais dans une mesure moindre).

Dans l'espace des politiques publiques, le rôle central de l'aménagement du territoire dans sa fonction de régulation des politiques publiques à incidence spatiale, est sous-estimé, comme l'est son potentiel d'amélioration du fonctionnement du système de pilotage de l'État et d'aide au changement. En effet, au-delà du rôle « d'outil technique » de concrétisation des objectifs de

<sup>46</sup> Selon Thierstein et Découtère « la mission première des collectivités publiques [qui sont structurées et organisées à cet effet] est la mise en œuvre de politiques publiques pour lesquelles elles disposent de bases constitutionnelles et légales leur permettant d'intervenir. » [2003 : 151].

<sup>47</sup> Nous retenons la définition de la gouvernance comme « une structure d'échange contractuelle et partenariale par laquelle s'effectue la régulation des choix publics locaux. Par opposition au terme de gouvernement qui caractérise une institution capable de dominer son environnement et qui est susceptible de décider et d'exécuter sans partage, la gouvernance désigne la structure de pouvoir d'une institution qui est intégrée dans un environnement large et complexe qu'elle ne peut pas dominer seule. » [Ricordel 1998 cité par Thierstein et Découtère 2003 : 157]. Par conséquent, tant son activité que ses performances dépendent des relations qui la lient à son environnement.

<sup>48</sup> L'information, la concertation et la participation, voire la coproduction, sont envisagées comme des formes d'apprentissage participant du développement durable, pour certains auteurs.

la politique d'aménagement du territoire via les différents plans, programmes et projets, de coordination intersectorielle, l'aménagement du territoire exerce également une fonction de communication, par la sensibilisation des autorités politiques aux enjeux du territoire et l'aide au portage politique des projets. Mais surtout, grâce à son approche orientée sur le projet et la gestion transversale, l'aménagement du territoire permet cette appréhension de la complexité à même de favoriser la conduite du changement. Toutefois, ce rôle n'est souvent pas perçu clairement, par conséquent il est sous-estimé, et les moyens mis à sa disposition pour permettre la maîtrise des « ouvrages publics » et la mise en œuvre des projets sont de ce fait insuffisants.

La nécessité de traiter les problématiques territoriales (transports, urbanisation, développement économique, etc.) à l'échelle à laquelle elles se posent et aux unités spatiales pertinentes pour les traiter, renvoie à l'inadéquation des entités territoriales de gestion et au découpage territorial actuel, qui sont en grande partie en décalage en regard de l'évolution de la société et du territoire. Avec les programme d'agglomération et les projets modèles, la Confédération, par le biais de son Office du développement territorial, propose une nouvelle approche du territoire, qui marque un tournant dans la pensée de l'aménagement du territoire avec de nouveaux outils et de nouvelles pratiques de maîtrise des ouvrages publics. Certains cantons, tels que Bâle-Ville ou Bâle-Campagne, avec les projets tels que IBA 2020<sup>49</sup> pour le premier ou Birsstadt et Salina Raurica<sup>50</sup> pour le second, poursuivent une démarche similaire.

---

<sup>49</sup> Pendant une décennie, entre 2010 et 2020, la région urbaine trinationale de Bâle organise « IBA 2020 » (abréviation de l'expression allemande « Internationale Bauausstellung »), une « Exposition Internationale d'Architecture » dont l'objectif est de fournir des « réponses exemplaires aux questions centrales pour l'avenir des villes et des bassins de vie. ». En organisant cette exposition, la région démontre sa volonté à « organiser son développement commun » et à mettre en œuvre « des projets transfrontaliers de qualité [pour encourager] durablement la croissance de la région urbaine trinationale, renforcer ses qualités en tant qu'espace économique et bassin de vie attirant tout en clarifiant son profil vers l'intérieur et vers l'extérieur. » [Eurodistrict. Référence Internet].

<sup>50</sup> Birsstadt et Salina Raurica sont des projets de développement territoriaux (logements, transports, activités, etc.) qui suivent une démarche orientée sur la réalisation de projets à une échelle fonctionnelle.

Tableau 1 : Nouvelles entités spatiales et gouvernance en aménagement du territoire

	Pratiques et outils actuels	Pratiques et outils à l'essai	Pratiques et outils du futur
Entité spatiale de traitement des questions territoriales	<i>Entités spatiales mal adaptées à l'échelle à laquelle se posent les questions territoriales</i>	<i>Recherche de configurations spatiales adaptées aux types de questions territoriales à résoudre</i>	<i>Espaces fonctionnels et relationnels</i>
Entité politique de traitement des questions territoriales	<i>Commune, canton, Confédération</i>	<i>Microrégions, agglomérations</i>	<i>Coopération intercommunale, intercantonale, transfrontalière</i>
Outils de mise en œuvre	<i>Planification</i>	<i>Projets d'agglomération, projets modèles, etc.</i>	<i>Projets de territoire</i>

Source : Elaboration personnelle.

Comme le relève Ruegg [2003], il ne s'agit pas de sortir d'une logique de planification dont les travers tels que manque de transversalité et d'articulation entre les entités en charge de la conception et de la mise en œuvre des politiques sectorielles sont connus, pour tomber dans le piège du manque de coordination entre les différents projets et de leur visée sur le long terme. Dans une perspective de « management territorial », les apports du développement durable et de la nouvelle gestion publique, avec un accent porté sur les processus d'apprentissage sociaux qui incluent l'information, la participation et la co-construction des projets de territoire (et de société), de même que la mise en place d'instances de concertation, de coordination et de coopération permettent d'optimiser ces pratiques d'avenir. Cette nouvelle façon de concevoir et de pratiquer l'aménagement du territoire, axée sur le partenariat et la co-production du territoire, l'interactivité des acteurs, l'impérieuse nécessité de coordination, ainsi que l'articulation des différentes interventions sur le territoire à des schémas nationaux globaux, notamment, contribue à renforcer le rôle central des politiques d'aménagement du territoire ainsi que de l'aménagement du territoire comme instance centrale de régulation du territoire au sein du système de pilotage politique.

Cette nouvelle conception du rôle de l'aménagement du territoire, de ses pratiques et de ses outils néglige toutefois deux aspects fondamentaux à notre avis (ils seront développés dans la partie consacrée à la construction de la réalité par les acteurs), soit le changement de la représentation du territoire et de son fonctionnement (en termes de gouvernance en particulier) que ces nouvelles catégories suppose ainsi que la modification identitaire qu'elle implique. En omettant d'inclure les acteurs du territoire dans ces nouvelles visions et pratiques du territoire, et d'accompagner le changement d'identité territoriale qu'elles supposent, le risque de hiatus et de manque d'adhésion aux projets proposés, aux nouveaux découpages territoriaux et aux nouveaux modes de gouvernance, est élevé.



### 2.3.5 Le projet de territoire comme levier du changement

Un projet de territoire est « une vision de l'avenir d'un territoire et de son développement, partagée par des partenaires multiples. Le projet se traduit par des objectifs (à 10 ou 15 ans), une stratégie pour les atteindre et une charte (...accord politique, projet d'agglomération) qui marque l'engagement commun des différents partenaires. » [Minot. Référence Internet]. Il est en général décliné en une série d'actions qui vise la mise en œuvre du projet général. Le projet de territoire est fondé sur la conscience d'une communauté de destins et de biens communs, il concrétise l'expression de l'identité collective d'un groupe et exprime une volonté commune de développement. Par le biais du projet de territoire, les pouvoirs publics peuvent enclencher une dynamique de changement porteuse de développement et en maîtriser le processus. Enfin, le projet de territoire représente une opportunité de développement et un potentiel d'innovation sociale.

Le projet de territoire comme outil des politiques publiques présente de nombreux avantages. Il incarne une vision du développement du territoire et concentre des moyens pour la réaliser ; à une logique sectorielle et verticale, il substitue une approche globale et transversale. Il permet d'aller au-delà de la concertation et de la coordination, constitue un moyen de mobiliser les différents acteurs du territoire en vue de la réalisation d'un objectif commun, de concentrer des moyens financiers (à cet égard les incitations financières des collectivités publiques sont souvent déterminantes), facilite le portage politique du fait qu'un projet est clairement identifié, et renforce les liens entre le politique et l'administratif ainsi qu'entre les élus et la population.

Dans la phase de création du Canton, le projet de société<sup>51</sup> que constituait la volonté d'accéder à l'indépendance territoriale était de fait un projet de territoire. La transition de la phase de déterritorialisation à une phase de reterritorialisation passe par une nouvelle manière de développer et d'articuler le territoire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, soit par un nouveau régime de territorialité. A cet égard, le projet de territoire, de par sa capacité à faire prendre conscience des mutations sociétales et spatiales, à faire reconnaître l'existence de biens communs (éléments centraux de tout projet de société) et de destin commun, constitue un moyen d'action privilégié des pouvoirs publics pour aborder la nouvelle Question jurassienne.

Les interactions (sociales, spatiales, économiques, etc.) qui sont à l'origine de la production du territoire proviennent d'acteurs multiples poursuivant des objectifs très variés. Il n'est pas possible, comme l'indique Eckert « d'attribuer de façon mécaniste des actions territoriales globales et effectives à une instance suprême agissant en toute conscience. » [1996 : 52-53]. En revanche, même si le système territorial n'a en soi pas de projets, il « doit être caractérisé par la capacité de ses acteurs à définir et à réaliser des projets. » [Ibid.: 52]. A cet effet, le rôle du système de pilotage politico-administratif et de l'arbitrage qu'il est légitimé à effectuer prend toute son importance.

Certains projets d'envergure pour la société jurassienne ont permis de dépasser la fragmentation inhérente à toute société composée d'une multiplicité d'acteurs aux intérêts, activités et objectifs différents pour tendre vers une convergence de vues et d'actions qui ont

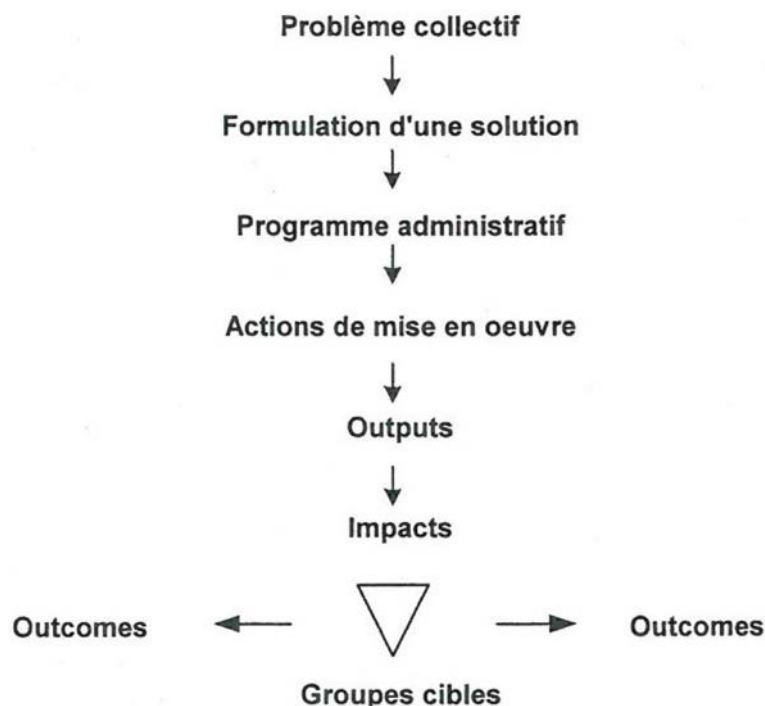
<sup>51</sup> Les projets de société se constituent avec le territoire et se matérialisent dans le territoire. Ils sont à la fois expressions et éléments des collectivités, de leur identité, de leurs aspirations, et de leur ancrage spatial.

permis leur réalisation. La création du Canton et la réalisation de la Transjurane en sont des exemples de succès, au contraire du projet Jura Pays ouvert.

#### *La construction d'une politique publique et sa mise en oeuvre*

Une politique publique peut être définie comme un « ensemble de décisions de différents niveaux juridiques et d'actions, cohérentes et ciblées vers des objectifs que les acteurs compétents, privés, corporatistes ou étatiques, prennent ou appliquent dans le but de résoudre un problème social. » [Knoepfel et al. 1998 cités par Thierstein et Decoutère 2003 : 151]. Une politique publique répond à un besoin social, et le problème collectif est pris en charge dans le cadre institutionnel de l'activité étatique. Elle implique la formulation de solutions, la mise en place d'un programme administratif ou d'autres moyens permettant la résolution du problème, tels que le projet. La mise en œuvre du programme ou du projet s'effectue ensuite par une série d'actions et de mesures concrètes (*outputs*) qui produisent des résultats (*impacts*) dont la finalité est la résolution du problème, pour tout ou partie de la collectivité (*groupes cibles*). Ce faisant, cette activité génère également des effets (*outcomes*) directs ou indirects, voulus ou non (*bénéfices annexes* et autres *effets secondaires*) [Busmann, Klöti et Knoepfel : 1998].

**Figure 5: Les éléments d'une politique publique**



Source : Horber-Papazian [1997].

Les temporalités dans lesquelles se déploient les buts et actions majeurs d'une société sur son territoire s'inscrivent dans la longue durée, elles sont du ressort de la stratégie, du projet de société. Les objectifs spécifiques, plus circonstanciels, qui nécessitent une réactivité rapide et qui s'inscrivent dans une temporalité à plus brève échéance, sont du registre de la tactique.

Cet aller-retour permanent, qui permet d'articuler les réactions (opportunités à saisir, réactions à des événements, financements variables, échéances électorales, etc.) à la stratégie, nécessite un aller-retour permanent entre les résultats des actions précédente et la stratégie à long terme, soit une forte réflexivité. [Ascher. référence Internet].

Les dispositifs d'évaluation des projets et des politiques, les organes de coordination et d'information et autres « dispositifs de suivi en temps réel », qui visent à réduire l'incertitude et le risque, à contrôler les effets des actions et des politiques publiques, et à interroger non seulement leur finalité-effet-coûts-etc quasi en temps réel, mais également à les adapter au fil du temps en fonction de l'évolution des besoins, sont autant d'éléments de réflexivité des institutions publiques.

#### *Prise de décision et communication en aménagement du territoire*

Le but de la communication en aménagement du territoire consiste à rendre l'information compréhensible pour permettre/faciliter la prise de décisions.

Il est souvent difficile d'avoir la vision d'ensemble d'une question, tant la complexité de la matière (quantité d'information importante relevant de domaines thématiques très différents) et les incidences d'un domaine sur l'autre sont grandes. La tâche de l'aménagiste consiste alors essentiellement à établir des liens faisant sens, à l'instar d'un mécanicien assemblant des pièces détachées qu'il ne construit pas lui-même, et qui ne fonctionnent que si elles sont agencées à cet effet.

La logique de l'argumentation aménagiste peut se résumer comme suit :

- rendre l'information compréhensible en réduisant la complexité et la multiplicité de l'information à ses éléments essentiels pour construire une vue d'ensemble de la question traitée;
- communiquer une information qui permette de prendre des décisions. Seule l'information qui permet d'aboutir à une prise de décision présente de l'intérêt. Dans cette optique, toute nouvelle information méritant d'être prise en considération sera une information de nature à modifier l'orientation d'un projet ou d'une stratégie. Le reste n'étant en fin de compte que redondant, donc inutile.

Pour qu'une thématique sociale ou territoriale soit reconnue comme nécessitant un traitement prioritaire par les instances politiques et devienne une priorité figurant à l'agenda politique, elle répond à la fois au critère d'importance et à celui d'urgence, soit généralement à une demande sociale pressante et à l'expression politique qui la relaie.

Tableau 2 : Prise en compte politique de la demande sociale selon son degré de priorité

Degré d'urgence / degré d'importance	Importance faible	Importance moyenne	Importance élevée
Urgence faible	<i>Peu d'intérêt des instances politiques, gestion par l'administration</i>	<i>Peu d'intérêt des instances politiques, gestion par l'administration</i>	<i>Les problèmes sont émergents, anticipation et attitude proactive possible</i>
Urgence moyenne	<i>Peu d'intérêt des instances politiques, gestion par l'administration</i>	<i>Peu d'intérêt des instances politiques, gestion par l'administration</i>	<b>Les problèmes sont identifiés et maîtrisables, gérés dans le cadre des planifications et programmes courants</b>
Urgence élevée	<i>Peu d'intérêt des instances politiques, gestion par l'administration</i>	<b>Les instances politiques (par voie de conséquence l'administration) agissent dans l'urgence, sous la pression des événements</b>	<b>Les instances politiques (par voie de conséquence l'administration) agissent dans l'urgence, sous la pression des événements</b>

Légende : **Degré de priorité élevé**, **degré de priorité moyen**, degré de priorité faible.

Source : Elaboration personnelle.

Toutefois, le problème principal d'une politique publique réside rarement dans son élaboration technique, mais se révèle dans son application. Comme le relève Crozier « Une politique publique n'est valable que si elle a été appliquée et a donné les résultats recherchés. Cela n'est possible que si l'on réussit à tenir compte dans son élaboration des réactions qu'elle suscitera et des conséquences qu'elle provoquera. Une politique publique n'est pas bonne en soi. Elle est bonne seulement si ceux qui devront la mettre en œuvre sont capables de l'appliquer et si ceux qui en seront affectés l'acceptent. (...) les innombrables réformes qui ont suscité des oppositions insurmontables ou se sont enlisées parce qu'elles étaient mal appliquées témoignent de leur extrême difficulté. » [2005 : 50]. A cet effet, écouter et entendre les destinataires d'une politique publique, dès les phases préliminaires de leur élaboration, permet non seulement de cerner au plus près le besoin social, mais également de lever les craintes, d'identifier les zones de blocage, ainsi que les intérêts et les positions des différents acteurs<sup>52</sup>. L'intégration de ces informations comme données de la situation, de surcroît de manière

<sup>52</sup> Les processus traditionnels de consultation des organismes concernés (partis politiques, groupes d'intérêts, etc.) présentent de nombreux avantages (procédures et acteurs connus, notamment), mais également des limites qu'il convient de ne pas occulter : « Les organisations dites "représentatives" que l'on consulte obligatoirement sont préparées à défendre des intérêts traditionnels et non pas à écouter leurs mandants. L'écoute est complètement obscurcie par les préoccupations de politique de ces organisations, et leur analyse entraîne à des blocages ou à des dérives qui éloignent d'une solution pratique. » [Ibid.].

précoce, dès le stade de l'élaboration du programme, de même que dans la stratégie de communication de ce dernier, facilitera sa mise en oeuvre. Notre recherche, en partie centrée sur l'écoute des acteurs du territoire, de leurs représentations et de leurs aspirations, s'inscrit dans cette perspective.

### 3 MÉTHODOLOGIE

---

#### *La production de données pertinentes*

La géographie humaine a pour centre d'intérêt « la connaissance des représentations et des pratiques des acteurs du territoire et des manières dont ils le produisent, l'organisent et l'aménagent aux différentes échelles d'analyse. » [Da Cunha et Schmid 2006 : 31]. Les questions de la géographie (Qui ? Quoi ? Où ? Comment ? Pourquoi ? Que faire ?) interrogent les types de phénomènes à étudier, leur localisation, de même que les acteurs impliqués dans leur production. Elles renvoient aux questions relatives aux structures spatiales, aux processus qui organisent le territoire et au fonctionnement des systèmes géographiques, soit aux notions de centralité, de périphéricité (et de territoires intermédiaires), à la question des ressources (matérielles et immatérielles) et à leur mobilisation par les acteurs du territoire. Les questions relatives à la construction de la réalité par les acteurs, à leurs aspirations et à la maîtrise du changement y sont centrales, et elles forment le cœur de la recherche. Par essence systémique, la démarche géographique analyse ses objets d'études comme des phénomènes multidimensionnels (l'analyse d'un territoire implique des phénomènes de différente nature, physique, sociale, économique, etc.) dont les manifestations s'observent à différents niveaux scalaires.

Ni le chercheur ni la science ne sont omniscients ou infaillibles. Afin de contourner le piège de la vision unique et des illusions d'optique, d'enrichir l'appréhension du réel dans une tentative de le saisir au plus proche de sa complexité, dans ses nuances, ses contradictions apparentes, voire ses paradoxes, notre démarche consiste à faire varier et à confronter les points de vue. Nous faisons usage de divers types de sources d'informations telles que statistiques, documents administratifs et politiques, entretiens de personnes-ressources, débats, articles de presse, documents vidéo, observation de terrain, etc. pour multiplier les angles d'approche de la réalité étudiée, et appréhender le territoire dans sa complexité, avec l'ambition d'articuler théorie et pratique.

Les outils dont disposent les géographes pour acquérir ces connaissances sont d'une part les théories et les concepts, d'autre part les méthodes. Dans la partie théorique, nous avons présenté les outils conceptuels, cette partie identifie les outils méthodologiques dont nous faisons usage pour produire les données pertinentes en regard de nos hypothèses, ainsi que les étapes de notre recherche, dans une démarche qui allie sens du concret, théorie et méthode [Kaufmann 1996].

### **3.1 DÉMARCHE DE RECHERCHE ET CONSTRUCTION DES CONNAISSANCES**

La démarche scientifique appliquée à la description et à la compréhension d'une réalité consiste en « un ensemble d'opérations codifiées, transparentes et contrôlables orientées vers un but : l'acquisition de connaissances. » [Da Cunha et Schmid 2006 : 17].

#### **3.1.1 Démarches inductive, déductive et abductive**

Les deux processus fondamentaux de construction des connaissances que sont la démarche inductive et la démarche déductive (hypothético-déductive) sont souvent pratiquées de façon complémentaire au cours de la recherche, c'est la démarche abductive.

La démarche inductive accorde une grande importance à l'observation analytique, la construction théorique s'élaborant sur cette base. Elle procède par classement et cartographie des phénomènes d'un territoire donné, identification de liaisons entre ces phénomènes pour aboutir à l'explication des répartitions spatiales par l'établissement des liens de causalité entre les phénomènes observés, comparaison et généralisation.

La démarche déductive, en revanche consiste à « construire un modèle d'analyse, à formuler des hypothèses puis à chercher à vérifier ces hypothèses en les confrontant avec les données disponibles. » [Ibid. : 18]. Succinctement décrites, les étapes de cette démarche consistent en l'élaboration d'un cadre théorique permettant l'esquisse d'une explication potentielle des faits, puis la formulation d'hypothèses de travail, pour ensuite confronter les hypothèses aux données récoltées, ce qui permet de valider, de réfuter ou d'affiner les hypothèses.

La démarche abductive procède quant à elle par itérations successives entre données et connaissances théoriques, ceci tout au long de la recherche. Pour assurer la pertinence d'une construction conceptuelle, il est nécessaire de procéder à sa validation par l'observation des données. De ce fait, toute démarche de recherche comporte nécessairement des éléments de structuration à la fois déductive et inductive. Cette démarche est particulièrement bénéfique dans la phase exploratoire de la recherche, pour affiner le questionnement, préciser le cadrage théorique, et définir les données à collecter.

#### **3.1.2 Les étapes de la production des connaissances géographiques**

Toute la démarche, essentiellement qualitative, est sous-tendue par un processus d'aller-retour entre le cadre conceptuel et les données empiriques (de validation/réfutation des conjectures, pour reprendre des notions propres à Popper), afin d'accéder, par ce processus d'approximations successives, à une explication pertinente et cohérente de l'objet. Le processus prend fin quand le point de saturation est atteint, soit quand le degré de théorisation est en adéquation avec les données recueillies et que le modèle explicatif ainsi dégagé est suffisamment robuste pour permettre la compréhension des phénomènes constitutifs de la réalité étudiée.

La démarche géographique comporte en général quatre étapes, elle peut toutefois en comporter cinq ou six si la finalité de la recherche vise l'élaboration de modèles théoriques, voire l'action publique : la précompréhension du sujet de la recherche, l'élaboration de la problématique, la collecte de données, l'interprétation des données et l'explication des phénomènes observés, voire l'élaboration de modèles théorique ou encore l'élaboration d'une politique publique et son implémentation.

Les différentes étapes de la démarche géographique, identifiées ci-dessus, ont guidé la démarche de recherche. Toutefois, de nombreuses itérations ont eu lieu entre certaines phases, notamment entre la formulation de la problématique ainsi qu'entre la collecte de données et l'explication ; de plus, certaines observations ont conduit à une reprécision de la problématique, et la bonne compréhension de certains phénomènes ont nécessité des compléments d'information, par exemple. Notons que la nature de la recherche peut déboucher sur une contribution à l'action publique. Le type de logique dans laquelle s'insère la démarche de recherche varie toutefois selon qu'il s'agisse d'une démarche académique, aménagiste ou politico-administrative. Dans le cadre de cette recherche, nous nous situons dans une logique académique, dont les résultats ont pour ambition de contribuer à l'enrichissement des deux autres.

#### *Précompréhension et élaboration de la problématique*

Le but de cette phase initiale consiste à explorer un thème par le biais d'analyses documentaires et d'entretiens exploratoires, pour aboutir à l'élaboration d'une véritable problématique. Cette étape permet également d'éviter l'écueil de « ne pas vouloir se perdre dans la théorie », de réaliser que « les données ne parlent pas d'elles-mêmes », et de préciser ou expliciter les notions, concepts et théories à mobiliser pour construire les connaissances relatives à l'objet étudié. En effet, « l'esprit de recherche nous interdit d'avoir une opinion sur des faits que nous ne pouvons pas véritablement comprendre sans les situer dans un cadre conceptuel. (...) Préparer une recherche, c'est choisir l'orientation principale du cadre conceptuel et la direction de l'investigation des données empiriques. » [Peña et Sanguin 1986 : 67, cité par Da Cunha et Schmid 2006 : 20].

La phase exploratoire permet d'élaborer le questionnement de recherche relatif à la réalité à étudier, de définir le type de démarche dans laquelle s'inscrit la recherche, le cadre théorique, les modèles d'analyse à mobiliser, ainsi que la méthodologie et les outils les plus adéquats pour saisir, traiter et analyser les informations.

La phase d'exploration de la thématique se base sur l'observation d'une série d'événements qui sont à l'origine des interrogations et qui ont constitué de fait le point de départ de la recherche : le peu de soutien populaire à Expo.02, l'échec du projet Jura Pays ouvert, le désintérêt des membres de la fonction publique pour les manifestations de commémoration de la création du canton du Jura, essentiellement. Nous avons testé ces observations et les questionnements qu'elles suscitaient auprès d'interlocuteurs particuliers, que nous qualifions d'« experts » ou d'« informateurs privilégiés », selon la démarche préconisée par Bogner et Menz « Zunächst einmal kann des Gespräch mit Experten in der Explorationsphase eines Projekts dem Forscher lange Wege ersparen. In einer frühen Phase der (theoretisch) noch wenig vorstrukturierten und informationell wenig vernetzte Untersuchung ermöglicht des Experteninterview eine



konkurrenzlos dichte Datengewinnung gegenüber der in der Organisation von Feldzugang und Durchführung zeitlich und ökonomisch weit aufwendigeren teilnehmenden Beobachtung, Feldstudie, einer systematischen quantitativen Untersuchung, usw. » [2005 : 7].

La démarche abductive, utilisée en particulier dans la phase initiale de la recherche (entretiens semi-directifs avec des « experts » en vue de tester la pertinence et l'actualité du questionnement, recherche des cas-limites, etc.), se révèle également très opportune pour tester la pertinence de certains concepts. A titre d'exemple, la pertinence et l'adéquation du concept de Mémoire pour une partie de notre recherche, a été testé avec succès à cette étape. En revanche, l'importance et la pertinence de certains projets « de société » se sont révélées secondaires (ou trop régionaux, voire trop spécifiques à un domaine).

#### *La collecte des données et leur interprétation*

Considérant les hypothèses formulées, quelles données recueillir et quelles méthodes utiliser ? Les outils dont les sciences sociales disposent pour recueillir et traiter les informations consistent essentiellement en entretiens (semi-directifs, en profondeur, histoires de vie, etc.), questionnaires, observations (observation participante, analyse des modifications physiques du territoire, etc.), analyses statistiques et documentaires (documents administratifs et politiques, documents médiatiques, productions audiovisuelles, etc.). Les informations géographiques ainsi recueillies permettent de « décrypter les structures et les dynamiques de la production, de l'organisation et de l'aménagement d'un territoire. » [Da Cunha et Schmid 2006 : 24-25].

#### *Prévision et action : de la logique scientifique à la logique politico-administrative*

Cet aspect, voire cette étape de la démarche renvoie à la pratique du territoire, en particulier aux visions de développement du territoire et à leur mise en œuvre, soit à l'élaboration des politiques publiques, notamment celles relatives à l'aménagement du territoire.

C'est à ce stade que la démarche, jusqu'ici basée sur une logique de production de données de type scientifique, bascule, à notre sens, dans un autre type de logique, la logique politique et administrative, basée sur la demande sociale de résolution d'un problème collectif, la formulation d'une solution et l'élaboration d'un programme d'actions. A ce point de jonction, la logique aménagiste prend le relais sur la démarche scientifique et y apporte sa spécificité : une orientation axée sur le projet dans le cadre d'une action politique visant au changement.

Les logiques académiques et politico-administratives sont nettement distinctes l'une de l'autre. La première privilégie l'élaboration de la problématique, la rigueur dans la collecte et le traitement de l'information, ainsi que la cohérence de l'analyse et de l'explication (voire de la modélisation), alors que la seconde s'attache surtout à l'anticipation, à la prévision et à l'action (en particulier à la définition des enjeux, à leur validation politique, ainsi qu'à l'élaboration des politiques publiques et à leur mise en œuvre).

Tableau 3 : Logiques académique, aménagiste et politico-administrative

Éléments de comparaison	Logique académique	Logique aménagiste <sup>53</sup>	Logique politique et administrative
Approche des problèmes	<i>Réflexion théorique</i> <i>Importance de l'approche conceptuelle dans l'élaboration de la problématique</i> <i>Mise en évidence de la complexité</i>	<i>Analyse des situations et des problèmes dans une perspective opérationnelle</i> <i>Mode de gouvernance axé sur la gestion de projet et les exigences politiques, l'élaboration de scénarios et la pondération d'intérêts</i>	<i>Exigence opérationnelle</i> <i>Réflexion ciblée sur un résultat concret, la résolution d'un problème ou d'une demande sociale, ou l'aide à la décision politique</i> <i>Réduction de la complexité en vue de la prise de décision</i>
Autonomie du questionnement	<i>Autonomie du questionnement de recherche</i>	<i>Mise en évidence des problèmes à résoudre, des évolutions à favoriser, attitude proactive</i>	<i>Questionnement conditionné par la logique de fonctionnement administrative et politique</i>
Pertinence sociale	<i>Mise en évidence des enjeux de société</i>	<i>Anticipation des problèmes, rôle de proposition</i>	<i>Mise en évidence des enjeux politiques et financiers</i>
Contrôle de l'activité par les tiers	<i>Contrôle scientifique</i>	<i>Contrôle par les responsables politiques</i>	<i>Contrôle politique</i>
Cadre de l'activité	<i>Critères scientifiques</i>	<i>Cadre technique, légal et administratif</i>	<i>Cadre légal, agenda politique et procédures administratives</i>
Temporalités	<i>Temporalité dictée par des critères liés aux conditions scientifiques et matérielles de la recherche</i>	<i>Temporalité liée aux contraintes légales, techniques, administratives et au calendrier politique</i>	<i>Temporalité dictée par les échéances politiques et les contraintes administratives et financières</i>
Communication et public cible	<i>Enseignement, publications, colloques, dans le milieu essentiellement académique</i>	<i>Communication ciblée sur les partenaires politiques et administratifs, voire le public<sup>54</sup></i>	<i>Communication ciblée sur les partenaires politiques et administratifs, voire le public</i>

Source :       Elaboration personnelle.

<sup>53</sup> Au sens professionnel du terme.

<sup>54</sup> Le but de la communication en aménagement du territoire consiste à rendre l'information compréhensible pour faciliter la prise de décisions.

La logique aménagiste permet d'articuler logique académique et logique politico-administrative ; la compréhension de la situation analysée est un préalable pour y déployer des actions à même d'en infléchir l'évolution (comprendre pour agir). Un besoin collectif (ou son anticipation, dans une vision proactive) est analysé selon des critères et une démarche similaire à celle de la démarche scientifique. Plusieurs scénarios sont ensuite élaborés, mettant chacun en évidence les avantages et les inconvénients à court, moyen et long terme de différents scénarios couvrant le champ des possibles pour le territoire, selon les domaines d'intérêts concernés (agriculture, transport, urbanisation, atteinte à l'environnement, attractivité économique, etc.). Des scénarios présentant les enjeux du projet, ses apports, ses points faibles, ses impacts, ses coûts (en ressources humaines et matérielles), etc. pour les différents domaines relevant du développement durable du territoire sont analysés pour chacun des scénarios, permettant une pesée des intérêts en présence compte tenu des options politiques retenues. L'analyse d'un projet d'aménagement du territoire par l'administration permet aux instances politiques de prendre une décision basée sur une information aussi complète et objective que possible de la situation, qui tient compte de l'ensemble des intérêts et des acteurs en présence, sur le court, moyen et long terme, ainsi qu'une appréciation du coût. Le tableau ci-dessus synthétise les éléments principaux des trois démarches.

### 3.2 VALIDITÉ DE LA RECHERCHE

La validité de la recherche, en particulier lors de recherches qualitatives, consiste fondamentalement à répondre à la question du « pourquoi le croirions-nous ? ». Pour Maxwell, la validité désigne « l'exactitude ou la crédibilité d'une description, d'une conclusion, d'une explication, d'une interprétation ou de toute autre sorte d'analyse. » [1999 : 159]. Elle n'est pas liée à une « vérité objective » dont il s'agirait de rendre compte, par exemple, mais dépend de la solidité des éléments-clés de l'architecture du projet de recherche (hypothèses, cadre théorique, méthodes, résultats), de la cohérence des relations entre les éléments, et bien évidemment de la pertinence du lien avec la réalité étudiée. L'optique dans laquelle nous nous situons est celle du « comment ça fonctionne », du « pourquoi ça fonctionne de cette façon », et du « comment faire pour que cela fonctionne mieux », soit de la compréhension « des configurations de rapport, des logiques de situations [et d'actions], des mécanismes sociaux, des tensions engendrant des dynamiques, des processus récurrents » [Bertaux 2010 : 30]. Dans cette perspective (ethnométhodologique à visée aménagiste et politico-administrative), le statut des hypothèses est différent de celui d'une recherche basée sur une démarche hypothético-déductive dans laquelle il s'agit de vérifier les hypothèses. Ici, le but consiste, à partir des observations et des entretiens, à formuler des hypothèses qui sont testées par une variété de cas, y compris par des « cas négatifs », ceci afin de structurer un corpus d'hypothèses consolidé et stabilisé, qui permette une vision cohérente de l'objet d'étude et une « interprétation plausible » des mécanismes qui le sous-tendent [Bertaux 2010].

Parmi les moyens d'accroître la validité de la recherche, nous en avons retenu deux, qui nous semblent les plus pertinents pour notre recherche : un contrôle de la « réactivité », soit de l'influence du chercheur sur la situation d'entretien (développé plus loin), sachant que le contenu de l'entretien est fortement influencé par la situation d'entretien et par le chercheur ; et le « contrôle par les membres ». La stratégie de validation par « contrôle par les membres » consiste en une stratégie d'identification des « menaces d'invalidation, (...) biais et

présuppositions (...) failles logiques ou méthodologiques (...) [au moyen d'un] feed-back qui (...) sollicite systématiquement la rétroaction de la population étudiée sur les données et les conclusions (...) » [Maxwell 1999 : 171]. Dans le cas de notre recherche, il s'agit de la mise en place, à plusieurs moments-clés de la recherche, d'une validation de l'information par les « experts ». Les premiers entretiens exploratoires ont eu pour objectif de cerner la thématique de recherche et de tester la pertinence du questionnement. La deuxième phase d'entretiens a permis d'affiner et de préciser la problématique, les hypothèses et de tester la pertinence du cadre théorique. La troisième phase d'entretiens a consisté à collecter l'information et la dernière phase à valider les résultats de la recherche. La mise en place de ce processus de validation quasi permanente à chaque étape du processus de recherche a pour objectif, compte tenu de la nature de la recherche (les représentations liées au changement), d'éviter toute dérive « ultraconstructiviste » du chercheur et d'assurer l'adéquation des catégories de pensée mobilisées dans la recherche avec celle des informateurs, dans une perspective *co-constructiviste*.

### **3.3 LES MOYENS D'ACQUISITION DES DONNÉES ET LEUR TRAITEMENT**

#### *L'architecture de la recherche*

La logique générale de la démarche est une démarche de type qualitatif, au sein de laquelle l'information quantitative et factuelle, soit la réalité de 1<sup>er</sup> ordre selon Watzlawick [1988], nous sert de cadre pour situer le sens que les acteurs donnent à leur réalité et auquel nous accédons par une démarche de type qualitatif basée sur l'analyse des représentations (réalité de 2<sup>nd</sup> ordre), qui permettra d'esquisser des pistes pour l'action.

Afin de broser le tableau économique, territorial, social et historique du canton du Jura, la méthodologie utilisée pour la réalisation de la première partie consiste en l'analyse de données statistiques, de documents administratifs et historiques.

La deuxième partie, essentiellement qualitative, recueille des informations sur les représentations de l'évolution du Canton. Tant la nature de l'information à recueillir (discours librement structuré à partir d'une grille de questions ouvertes, liste de mots évocateurs, schémas illustrant des scénarios de développement possibles du Canton, prospectus de promotion du Canton, etc.) que le contexte de recherche que ce type de méthode crée (un échange quasi « naturel » entre deux locuteurs sur un thème choisi) impose la méthode de l'entretien semi-directif.

La méthode utilisée pour la troisième partie consiste en une partie prospective qui vise à l'identification des leviers du changement, partant des données sur l'état du territoire, des représentations sociales qui y sont liées, et de leur mise en regard avec les actions menées par les autorités.

Tableau 4 : Architecture de la recherche

Recherche empirique	Type de données recueillies	Méthode utilisée	Types de documents consultés
Etat du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ données quantitatives</li> <li>▪ données qualitatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ analyse statistique</li> <li>▪ analyse documentaire</li> <li>▪ observation participante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ statistiques</li> <li>▪ documents administratifs et politiques, sources iconographiques, radiophoniques et audiovisuelles</li> </ul>
Représentations sociales et construction de la réalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ données qualitatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ analyse de discours</li> <li>▪ analyse documentaire</li> <li>▪ observation participante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ entretiens semi-directifs</li> </ul>
Régulation du changement et médiateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ données qualitatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ analyse de discours</li> <li>▪ analyse documentaire</li> <li>▪ observation participante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ entretiens semi-directifs</li> <li>▪ documents administratifs et politiques</li> </ul>

Source : Elaboration personnelle.

### 3.3.1 Le choix de la recherche qualitative

L'essentiel de notre recherche se base sur une démarche de type qualitatif de par la nature de l'information recherchée qui vise à cerner la réalité des membres d'une collectivité, soit à « comprendre la signification pour la population étudiée des événements, des situations et des actions dans lesquelles elle est impliquée, ainsi que de l'analyse qu'elle fait de sa vie et de ses expériences. » [Maxwell 1992 : 42]. Elle permet également de saisir les particularités du contexte social et historique dans lequel les événements se produisent et les actions des acteurs sont générées. Les phénomènes incongrus, non prévisibles<sup>55</sup>, paradoxaux, peuvent ainsi également être saisis au sein d'un processus, en regard duquel ils prennent sens. Contrairement aux explications causales de type quantitatif, qui sont basées sur les corrélations entre variables, les explications causales de type qualitatif (théorie du processus) sont basées sur une analyse des processus et des liens d'influence entre les événements [Maxwell 1992]. En disposant d'une série d'entretien d'acteurs recouvrant plusieurs positions face au territoire [Crozier 2005], il est également possible de découvrir le modèle de fonctionnement de l'entité examinée.

Pour Maxwell, la pertinence de la recherche qualitative repose principalement sur « son approche inductive, (...) sa centration sur des situations ou des populations spécifiques et (...)

<sup>55</sup> Lors de la construction de l'échantillon d'experts, en plus des critères de choix tels que rapport au territoire, activité professionnelle, expérience du territoire, des caractéristiques qui n'étaient pas prévisibles ont émergé, telles que le lien systématique avec la sphère politique (directement ou indirectement), ou encore, l'absence quasi-totale des femmes dans le type de profil et de génération recherchés.

son accent sur les mots plus que sur les nombres. » [1999 : 42]. Entendre et comprendre ce que l'informateur communique ne consiste pas uniquement en une posture psychologique empathique, mais suppose la compréhension des catégories de pensée de l'informateur et du groupe auquel il appartient, soit la construction de la réalité et du sens qui lui est attribué du point de vue de l'acteur. Le travail scientifique d'interprétation des données sera le résultat de cet aller-retour entre la réalité construite du point de vue de l'acteur social (approche *emic*) et celle construite de point de vue du chercheur (approche *etic*), selon ses catégories scientifique de construction de la réalité.

### *Position du chercheur*

La description et l'interprétation de la réalité décrite révèlent les caractéristiques de cette réalité mais également celles de son auteur. Pour accéder à une certaine autonomie d'analyse, quelques considérations réflexives s'imposent. Le « lieu » à partir duquel nous nous exprimons est celui d'une compatriote venant d'un canton voisin, émigrée dans le canton du Jura depuis une quinzaine d'années et exerçant son activité professionnelle dans la fonction publique, soit dans la « cuisine » dans laquelle s'élaborent les politiques publiques, celle de l'aménagement du territoire en particulier. Le « terrain » dans lequel nous effectuons notre recherche, tant comme observatrice que comme participante, est le canton du Jura, comme entité en lien avec les territoires voisins et les différents réseaux d'acteurs qui le constituent, et dont nous faisons partie par le biais de nos activités diverses (professionnelles, familiales, politiques, associatives, amicales, etc.).

Nous faisons nôtre les conclusions de Watzlawick et du courant constructiviste qui estime qu'« attribuer un sens et une signification, c'est construire une réalité particulière. Mais, pour parvenir à ce savoir, il faut, en quelque sorte, se prendre soi-même en train de construire cette réalité ; il faut donc comprendre que l'on a construit une réalité "à sa propre image", sans avoir eu conscience d'accomplir un acte de création, et se rendre compte que, face à cette réalité, qu'on a considérée comme indépendante et objective, on s'est construit soi-même réflexivement. (...) Le constructivisme n'invente pas ou n'explique pas une réalité indépendante de nous. Il montre au contraire qu'il n'y a ni extérieur, ni intérieur, ni objet, ni sujet, ou plutôt que la distinction radicale entre sujet et objet [la position positiviste radicale] à l'origine de la construction d'innombrables "réalités" n'existe pas, que l'interprétation du monde en fonction de paires de concepts opposés n'est qu'une invention du sujet, et que (...) [ce] paradoxe débouche sur l'autonomie. » [1988b : 354]. Ce constat autorise une certaine autonomie du chercheur envers son objet d'étude. La découverte que ces catégories de pensée sont une invention (limitante) permet également, et surtout, d'en inventer d'autres, mieux à même de cerner la réalité analysée.

Les motivations du choix de la thématique découlent également de nos sphères d'intérêt, qui se situent à l'articulation et dans le va-et-vient entre réflexion théorique et action. Le détour par la réflexion permet d'impulser des changements de perspectives et d'améliorer la qualité des interventions ; de même qu'une pratique nourrie de réflexion théorique favorise le développement d'une réflexion théorique ancrée, consolidée à l'épreuve des faits. Tels sont les fondements de notre démarche, qui allie recherche académique, proposition d'action et communication.

### *Délimitation du terrain d'étude*

Le choix du terrain d'étude est lié à notre appartenance à ce terrain et à la volonté de mieux le comprendre, tant dans son unicité que comme expression d'un phénomène plus universel. En effet, la dichotomie universel/particulier est dénuée de réel fondement en ce sens que les phénomènes universels s'expriment de fait forcément par le biais de manifestations particulières, incarnées dans une société, des individus, un territoire et une époque. De même, les phénomènes « objectifs » sont perçus par des consciences et des individus « subjectifs » qui les expriment à leur manière, particulière. Nous considérons, à l'instar de Ferrarotti « (...) chaque homme comme la synthèse individualisée et active d'une société [ce qui] supprime la distinction entre le général et le particulier. (...) [si] chaque individu représente la réappropriation singulière de l'universel social et historique qui l'entourne, nous pouvons connaître le social en partant de la spécificité irréductible d'une vie individuelle. (...) [et c'est] la raison dialectique [qui] nous permet de rejoindre l'universel et le général (la société) en nous appuyant sur l'individuel et le singulier (l'homme). » [1983 : 19].

### *Qualité de l'information*

L'objet de la recherche constituant une extension et un approfondissement de certains aspects de notre activité professionnelle en tant qu'urbaniste-aménagiste au Service de l'aménagement du territoire du canton du Jura, notre statut de chercheuse y est de ce fait étroitement associé dans l'esprit de nos interlocuteurs. La justification du choix de l'objet d'étude est par conséquent implicite et ne nécessite que peu de commentaires.

Une préconnaissance réciproque existe avec la plupart de nos informateurs (entretiens d'experts), ce qui nous a permis non seulement de vérifier préalablement leur degré de connaissance de l'objet d'étude, mais qui favorise la tenue de l'entretien et la production du type d'information recherchée. Les motivations des informateurs oscillent entre l'intérêt pour le thème, l'envie de s'exprimer sur le sujet, de contribuer à un travail de recherche, le désir de rendre service, la curiosité pour une démarche dans laquelle l'enquêteur est également informateur par moments, etc.

Nos informateurs savent que nous avons une préconnaissance du terrain et de l'objet d'étude, leur discours sera donc construit en tenant compte de ces a priori et les « questions naïves », par exemple, seront décryptées autrement que si elles étaient posées par un chercheur extérieur.

La relation entre l'informateur et le chercheur produit une information d'un certain type et d'une certaine qualité. Une information de qualité est une information qui reflète la vision personnelle du monde de l'informateur, la moins censurée possible, sachant que la position de l'informateur par rapport à l'objet d'étude définit le type de matériau scientifique qu'il produira, que certaines informations sont sujettes à double discours, selon la position occupée par l'informateur dans la société. La qualité de l'information recueillie dépend également du type de relation établie entre le chercheur et l'informateur, soit du rapport de confiance établi entre les deux personnes, sachant que les informateurs ne diront jamais que ce qu'ils veulent dire. A charge de l'enquêteur d'entendre les non-dits et faire « bien parler ». Chaque informateur a l'assurance que l'entretien est confidentiel, qu'il ne sera pas cité nommément dans le texte et que le

contenu de l'entretien, bien qu'enregistré (à moins que l'informateur ne le souhaite pas<sup>56</sup>), servira uniquement à des fins de recherche. Par ailleurs, les extraits cités ont bénéficié d'une relecture de leur auteur respectif qui a donné son accord à la publication des textes.

### *Observation participante*

Le suivi de l'actualité jurassienne, avec des événements tels que la participation du canton du Jura à Expo.02, le processus d'élaboration du projet Jura Pays ouvert jusqu'à son échec en votation populaire, les commémorations de la création du Canton, notamment, sont autant de phénomènes qui relèvent de l'analyse anthropologique. Considérant la nature de ces phénomènes, qui évoquent le « fait social total » de Marcel Mauss, en ce sens qu'ils mobilisent différentes dimensions de la vie collective (économique, politique, identitaire, symbolique, etc.), la taille restreinte de la société étudiée et notre statut de membre de cette collectivité, cette technique a été utilisée de façon systématique pour les faits mentionnés, et de façon moins formalisée quant à l'évolution générale de la société jurassienne. Notre position est à la fois celle de participante à la création de la société et à sa reproduction, par nos activités professionnelles, sociales et familiale, et d'observatrice « extérieure » (altérité de l'observateur) par le questionnement des phénomènes, la mise à distance critique (décentration de l'observateur) et l'analyse à laquelle nous procédons (abstraction et constitution de catégories d'entendement). Cette méthode a été utilisée tout au long de l'étude, tant dans sa phase initiale de « repérage » des événements qui ont généré le questionnement de recherche (fonction de détection), que de l'observation « programmée » de manifestations telles que fêtes et commémorations, de débats publics, de productions politiques et administratives, de projets de « développement », etc. Nous incluons également dans l'observation participante tous les « entretiens informels » avec un nombre incalculable d'informateurs, et qui ont constitué la « toile de fond » au sein de laquelle nous avons approfondi les aspects pertinents de notre questionnement avec des « informateurs privilégiés », les « experts »<sup>57</sup>. Les informations très ponctuelles, relatives à des aspects ciblés de la recherche, tels que les motifs de départ du Canton, ou le raisonnement qui a procédé au non établissement dans le Jura, par exemple, constituent un matériau extrêmement riche qui a permis de couvrir de vastes pans des représentations que la population du Canton se fait d'elle-même, de son territoire et de son devenir. C'est sur la base des « entretiens informels », d'une série d'entretiens « de seconde main » (portraits filmés, entretiens télévisés ou radiophoniques, etc.) et d'entretien semi-directif « d'experts » que nous avons « co-construit » et testé notre questionnement de recherche, notre diagnostic de la situation et esquissé les visions d'avenir, ce qui nous a permis de mettre « sur le papier ce que vous saviez depuis toujours, à ceci près que vous n'y aviez jamais pensé avant. » [Lévy 2003 : 122, citant un propos de Rushdie à propos de Calvino].

<sup>56</sup> Aucun informateur n'a fait usage de cette possibilité.

<sup>57</sup> Nous accordons une place centrale à l'entretien d'« expert », que nous utilisons aux différentes phases de notre recherche, que ce soit pour la pré-enquête, la collecte de données ou la validation de la phase explicative et prédictive. En effet, ce type de démarche de va-et-vient permet à la fois de tester la pertinence de la démarche tout au long du processus ainsi que son adéquation avec la réalité des acteurs.



### *Analyse documentaire*

Les statistiques (population, emploi, etc.), les documents politiques et administratifs (programmes de législature, de développement économique, etc.), les documents audiovisuels (documents d'archives audiovisuels, « portraits » filmés, entretiens ou débats filmés, etc.), constituent les données sur lesquelles nous nous sommes basées pour recontextualiser l'information provenant des entretiens ou pour la mettre en confrontation.

### **3.3.2 L'entretien**

#### *L'écoute*

Nous considérons l'entretien comme le moyen privilégié d'accéder à l'information relative à la construction de la réalité des acteurs et à leur vision quant à l'avenir de leur territoire. Nous partageons le constat de Crozier quand il affirme que « c'est seulement en écoutant les individus que l'on peut comprendre pourquoi ils agissent et comment fonctionnent les organisations [et partant la société] dans lesquelles ils travaillent, qu'ils construisent et qu'ils maintiennent ou dégradent par leurs actions. Seuls les individus peuvent dire pourquoi et comment ils agissent. » [2006 : 47]. Nous sommes d'avis que l'entretien (ou l'écoute pour reprendre les termes de Crozier) est l'outil privilégié d'accès aux données qui orientent les comportements des acteurs. Ce n'est pas la « vérité » ou la « réalité » qui l'objet de la recherche, nous avons vu dans la partie méthodologique que chacun construit sa propre vision du monde et que l'acceptation d'une politique publique ne va pas de soi. Dans la perspective d'une meilleure connaissance de la pensée d'une collectivité, et en vue d'une optimisation de l'action publique, l'intégration le plus en amont possible de la vision des acteurs permet un meilleur ajustement des projets et programmes publics aux attentes des destinataires et une meilleure acceptation de ceux-ci.

#### *La méthode dans le paysage intellectuel*

En ce qui concerne la méthode de l'entretien, Kaufmann précise que « malgré des tentatives répétées, l'entretien semble résister à la formalisation méthodologique : dans la pratique il reste fondé sur un savoir-faire artisanal, un art discret du bricolage. Quand une méthode est exposée, c'est sous la forme d'un modèle abstrait, beau mais difficilement applicable. Alors que les manières de faire réellement utilisées se tapissent dans l'ombre, honteuses, comme coupables de ne se sentir guère présentables. (...) méthode qui apparaît molle, justement trop facile d'accès, suspecte *a priori*. » [1996 : 7]. C'est ainsi qu'il introduit la méthode de l'entretien « compréhensif », qu'il estime plus proche du type d'entretien pratiqué par les ethnologues que les entretiens directifs à visée quantitative. Difficile alors de répondre à la question de la représentativité de l'échantillon, ou encore celle de la véracité des propos (le « qu'est-ce qui nous prouve que ce vous dites est vrai ? »). La robustesse des données récoltées par ce type de méthode est assurée par le contrôle de paramètres tels que la solidité du cadre théorique, la clarification de la position du chercheur, la mise en contexte des informations et leur recoupement, la multiplicité des approches, la variété des cas de l'échantillon, en particulier.

### *L'entretien compréhensif*

L'entretien « compréhensif », selon Kaufmann, s'inspire de plusieurs courants méthodologiques mais s'apparente plus à l'enquête ethnographique qu'à une conception qu'il qualifie d'impersonnelle de l'entretien. Il n'y a pas une méthode d'entretien mais plusieurs, qui oscillent entre l'entretien semi-directif (avec échantillonnage, contrôle de la neutralité de la situation, etc.) et l'observation participante des ethnologues, pour les lesquels l'implication subjective est également source de connaissance. Ce qui est essentiel et commun à ces méthodes, et qui les fonde également dans leur validité comme instrument d'explication, c'est la proximité qu'elles permettent entre données et hypothèses, qui génère une richesse et une créativité d'autant plus grandes qu'elles sont issues des représentations des acteurs et enracinées dans leur vécu.

La méthode de l'entretien compréhensif consiste en une co-construction de la vision de la réalité de l'informateur. A cet effet, l'usage d'une grille d'entretien<sup>58</sup> permet de passer en revue de manière exhaustive tous les thèmes que l'enquêteur souhaite aborder, tout en permettant de s'adapter au cheminement de pensée de l'informateur. Le but visé consistant à accéder à sa vision implicite du monde, à ses choix, à ses aspirations, à ses valeurs, à ses a priori, etc. Dans ce travail de maïeutique de la réalité de l'informateur, le rôle de l'enquêteur consiste à l'aider à faire émerger et à rendre conscient les dimensions de sa vision du monde ainsi que ses schémas interprétatifs et le sens qu'il y donne. Par le biais de l'écoute active et de la structuration préexistante de la réalité que constitue la grille d'enquête, basée sur les théories et concepts ad hoc et sur les résultats escomptés, les résultats finaux nous fournissent les données sur les idéaux-types, les catégories, systèmes d'attitudes face au changement et au développement du Canton. Nous considérons, à l'instar des constructivistes, que chacun de nos interlocuteurs a de bonnes raisons de penser ce qu'il pense et qu'il n'existe pas de visions de la réalité qui soit justes et d'autres fausses.

### *L'analyse de contenu*

L'analyse de contenu, pratique non fondée sur une théorie selon Ghiglione et Matalon [2004], se base sur le schéma de questionnement « Qui dit, quoi, à qui, comment, pour quel effet ? » [ibid. : 160] et les documents et entretiens analysés peuvent l'être sous plusieurs angles, en fonction des objectifs visés. Sans négliger l'explicitation des caractéristiques des interlocuteurs (ci-après), celle de l'enquêtrice et du cadre de l'entretien (ci-dessus) en particulier, notre intérêt est toutefois prioritairement centré sur le contenu du message, dont les propos alimentent nos hypothèses de recherche et contribuent à la compréhension du fonctionnement de notre objet d'étude. Les critères retenus sont donc liés à la problématique de recherche (représentations du territoire et de la société jurassienne –par les sujets et dans les documents–, aspirations quant à son avenir, valeurs –positives et négatives–, etc.).

<sup>58</sup> La grille d'entretien pour les entretiens semi-directifs d'« experts », ainsi que la liste des « mots évocateurs », sont joints en annexes.

### 3.3.3 L'échantillon utile, les experts, les témoins privilégiés, les informateurs spontanés

#### *L'échantillonnage utile*

Nous avons privilégié l'échantillonnage *par choix raisonné*, particulièrement adapté à des types de recherche telles que la présente [Thiéart 2007]. La constitution de ce type d'échantillon repose prioritairement sur le jugement et la subjectivité du chercheur, et permet de choisir très précisément les interlocuteurs qui répondent aux critères retenus (la typologie des personnes interviewées, présentée ci-après, l'illustre). Notre connaissance du terrain ainsi que sa taille restreinte a favorisé la sélection d'une variété d'interlocuteurs dont les propos ont permis de confirmer les hypothèses, de tester leurs limites et de les affiner, le cas échéant. Par ailleurs, l'auteur indique que pour des petits échantillons, la méthode *par choix raisonné* produit des résultats aussi probants qu'une méthode probabiliste et que « les résultats d'un échantillon sélectionné par choix raisonné peuvent se prêter à une généralisation de type analytique. » [Ibid. : 196].

Les pensées, discours et actions des individus sont également le produit de la place qu'ils occupent dans la structure sociale, la culture et l'époque à laquelle ils appartiennent. Ces éléments de cadrage du discours des acteurs sont indispensables pour permettre la recontextualisation de leurs propos.

Nous avons fait usage de différents types d'entretiens au cours de notre recherche. Du bref entretien informel sur un sujet ponctuel (sur le mythe de la rédaction de la Constitution jurassienne, p. ex.), à l'entretien en profondeur (avec analyse de discours) basé sur une grille d'entretien standard avec un échantillon d'interlocuteurs sélectionné pour leur degré de compétence élevé sur le sujet (les « experts »), en passant par une série d'entretiens volontairement limités à un aspect particulier de la problématique (les raisons de déménager du Canton de personnes récemment installées, p. ex.). Chacune des formes d'entretien a permis la récolte d'informations significatives que le recoupement avec d'autres sources d'informations a permis de valider, approfondir, nuancer, recontextualiser, etc.

Les entretiens avec les « experts » (les « témoins privilégiés ») sont au nombre d'une vingtaine<sup>59</sup>, les interlocuteurs interviewés sur des sujets ponctuels totalisent une cinquantaine d'entretiens, quant aux entretiens « spontanés », le nombre est évidemment très difficilement estimable, a fortiori quand la recherche se déroule sur de nombreuses années.

#### *Les experts*

Le cœur de l'information relative à la recherche qualitative a été recueilli par le biais des entretiens approfondis avec une série d'informateurs « experts », que nous avons, pour certains, revus à plusieurs reprises, afin de valider l'information recueillie aux différentes phases de la recherche. Les caractéristiques principales requises pour notre recherche résident, mis à part la rapidité et la densité de l'information obtenue par ce biais, dans l'excellente

<sup>59</sup> Le nombre restreint d'informateurs de ce type s'explique d'une part par l'étape à laquelle l'information a été produite (phase avancée de la recherche), d'autre part par l'apparition de redondances (signe de saturation des contenus), les derniers entretiens effectués n'ayant plus produit d'informations susceptibles de compléter ou de modifier le corpus de données de manière significative.

connaissance qu'ont nos informateurs de la thématique traitée, ce qui constitue Pfadenhauer [2005 : 128] « eine Art "Surplus"-Verfahren, dessen kompetente Verwendung hohe Feldkompetenzen und hohe Feldakzeptanz- bereits mehr oder weniger zwingend voraussetzt. », à laquelle nous ajouterons une vision personnelle et critique, une liberté de parole et une expérience longue du territoire et de sa société (nos informateurs ont, pour la plupart, entre 45 et 65 ans). Compte tenu de la nature de l'information recherchée, nous n'avons pas procédé à la sélection d'un échantillonnage représentatif, dénué de sens pour notre recherche. Nous avons sélectionné un « échantillon utile » [Patton cité par Maxwell 1999], soit un « choix basé sur des critères » [Le Compte, Preissle et Tesch cités par Maxwell 1999, Tietart 2007] du fait que le type d'information recherchée n'est détenu que par un nombre restreint d'informateurs. Afin que les points de vue exprimés recouvrent les différentes modalités de rapport au territoire. Les « experts » auxquels nous avons eu recours pour nos entretiens présentent également les caractéristiques suivantes : ils sont (ou ont été) actif dans le domaine politique (au sens large) et administratif, des medias, économique et social, et le plus souvent dans plusieurs de ces domaines, soit simultanément soit à différents moments de leur parcours de vie. Tous sont (ou ont été) en contact avec les affaires publiques. De ce fait, ce sont des personnes qui se sont occupées et préoccupées, directement ou indirectement, à un titre ou à un autre du territoire et son devenir, qui ont un avis informé, personnel, critique et réaliste, ce qui leur permet d'avoir une large vue d'ensemble du territoire, de son évolution, de ses carences comme de ses potentiels.

### *Typologie des informateurs*

Afin de couvrir l'ensemble du champ des modes de relations au territoire et de multiplier les regards sur son évolution, nous avons établi une typologie d'acteurs, qui a notamment permis d'identifier, au-delà de la spécificité des interlocuteurs, les éléments communs permettant la généralisation. La sélection de nos interlocuteurs, tant pour les entretiens avec les informateurs ponctuels qu'avec les « experts », recouvre une variété de positions suffisamment vaste, soit à la fois suffisamment similaires et différentes, pour permettre leur comparaison [Bertaux 2010]. Elaboré sur la base de notre pré-connaissance personnelle du terrain, nous avons ensuite testé cette typologie auprès d'un échantillon d'informateurs. Finalement, nous avons retenu les catégories suivantes : l'autochtone, le pendulaire, le Jurassien de l'extérieur (celui qui vit à l'extérieur du Canton et n'envisage pas d'y revenir, celui qui a envie d'y revenir, celui qui est revenu puis reparti), l'immigré, l'observateur extérieur. Cette typologie peut être regroupée en deux catégories principales, les informateurs de l'intérieur (autochtone et pendulaire) et les informateurs de l'extérieur (le Jurassien de l'extérieur, l'immigré et l'observateur extérieur).

- *L'autochtone*  
L'autochtone est une personne qui a vécu la plus grande partie de sa vie dans le Jura (canton du Jura et Jura bernois). Il en est peut-être parti à une période de sa vie pour des raisons professionnelles ou de formation, et y est revenu pour s'y établir définitivement.
- *Le pendulaire*  
Le pendulaire est une personne dont le lieu de travail et le lieu de résidence sont dissociés. Il habite le canton du Jura et travaille (voire étudie) ailleurs (en Suisse, voire en Europe ou dans le monde), ou le contraire. Ses déplacements entre son (voire ses) lieu(x) de résidence(s) et de travail peuvent avoir des fréquences très

variables (déplacements journaliers, hebdomadaires, mensuels, etc.). Soit il travaille parfois en partie dans le Jura et en partie ailleurs, effectue des mandats pour des clients extérieurs au Jura et réside dans le Jura, soit il réside ailleurs tout en travaillant de manière temporaire ou permanente dans le Canton du fait de son origine et de ses liens privilégiés avec la société jurassienne.

- *Le Jurassien de et à l'extérieur*

Il a vécu une partie de sa vie dans le canton du Jura (souvent son enfance et une partie de sa jeunesse). Il est parti du canton soit pour se former, soit pour des raisons professionnelles et n'envisage pas de venir s'y établir. Ses liens avec le territoire sont forts du fait qu'une partie de sa famille, voire de ses amis y vit ; il y retourne régulièrement et est souvent propriétaire d'immeuble(s). Dans cette catégorie se trouve également le Jurassien « en attente de retour », soit le Jurassien de/à l'extérieur qui aimerait rentrer au pays et qui en est empêché faute d'opportunités professionnelles le plus souvent, voire d'un environnement social et culturel en adéquation avec ce à quoi il est désormais accoutumé. Une autre sous-catégorie est composée du « déçu du Jura » (celui qui est revenu au pays ou venu de l'extérieur, et en est reparti). Le « déçu du Jura » est une personne qui souhaitait soit « revenir au pays », soit s'y établir, imaginant trouver un cadre de vie et une qualité de vie qui n'a pas répondu à ses attentes, et qui en est reparti. Les raisons principales sont souvent liées à l'absence d'opportunité professionnelle, de possibilités de formation, voire d'environnement social et culturel correspondant à ses aspirations. Ces motifs sont également ceux évoqués par des personnes qui ont envisagé de s'installer dans le Jura et y ont renoncé.

- *L'immigré (le Jurassien nouveau)*

L'immigré est une personne qui n'avait pas de liens personnels préalable avec le canton du Jura et qui a choisi de s'y établir pour différentes raisons, dont les principales sont la possibilité de réaliser un projet de vie personnel, l'envie de « vivre à la campagne tout en étant assez proche de Bâle », à la faveur d'une opportunité professionnelle qui a évolué en projet d'établissement, l'accès à la propriété plus aisé que dans les régions urbaines voisines, la qualité du « cadre naturel », etc. Les informateurs retenus pour les entretiens sont des personnes qui vivent depuis de nombreuses années dans le Jura et sont au bénéfice d'une connaissance approfondie des thématiques traitées.

- *L'observateur extérieur*

L'observateur extérieur est une personne qui n'a pas de liens professionnels ou familiaux avec le canton du Jura pour n'y avoir jamais vécu, mais qui connaît bien le Jura de par son activité professionnelle, voire de liens personnels (amis, etc.). Il a des contacts réguliers avec la société jurassienne qu'il envisage comme une composante d'un ensemble territorial plus vaste. Il dispose de points de comparaison avec d'autres territoires et d'un recul historique.

## 4 ÉTAT DU TERRITOIRE

---

Le présent état des lieux pose un diagnostic partiel de l'état du territoire jurassien, de son évolution dans le temps à différents niveaux scalaires. Dans les parties suivantes, le diagnostic du territoire est complété par une analyse qualitative des représentations sociales qui y sont liées, avant d'interroger les enjeux du développement du territoire ainsi que les leviers possibles de l'action publique.

### 4.1 CONTEXTE HISTORIQUE ET HISTOIRE RÉCENTE

#### 4.1.1 Des origines à la Question jurassienne

Plusieurs temps forts illustrent l'Histoire jurassienne ; le premier remonte à 999, date de la donation de l'abbaye de Moutier-Grandval à l'évêque de Bâle Adalbero par Rodolphe III de Bourgogne, marquant ainsi les débuts de la Principauté épiscopale de Bâle [Kohler 1991].

En 1792, suite à la déclaration de guerre de la France à l'Empire, les troupes révolutionnaires envahissent l'Evêché de Bâle et le Prince-Évêque doit quitter Porrentruy (alors siège de l'Evêché). La République rauracienne [Le terme provient du nom des habitants de la région à l'époque romaine - les Rauraques<sup>60</sup>-] est proclamée, constituant le second temps fort. La région est rattachée à la France en 1793, et devient ainsi un département français (le Département du Mont-Terrible<sup>61</sup>), que la réunion avec le Pays de Montbéliard vient agrandir. En 1797, la partie helvétique de l'Évêché, conquise dès 1797, est annexée au Département du Mont-Terrible, qui rejoint le Département du Haut-Rhin en 1800.

Pour l'historien jurassien, la Question jurassienne est née avec la décision du Congrès de Vienne le 20 mars 1815 d'attribuer l'Évêché de Bâle au canton de Berne, intégrant « Le peuple jurassien, en majorité francophone et catholique, (...) à la Confédération suisse par l'annexion à un État germanophone et protestant, dans lequel il se retrouve en situation de minorité ethnique et de dépendance politique. » [Kohler 1991 : 168-170]. Les revendications séparatistes seront dès lors régulièrement présentes et la création d'un canton du Jura sera ouvertement posée dès la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale.

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, les tensions qui ont opposé l'Etat libéral à l'Eglise (catholique romaine en particulier) sont ressenties avec une grande acuité dans la région jurassienne, et elles atteignent un point culminant lors du Kulturkampf<sup>62</sup>, avec la tentative de subordonner l'Eglise catholique à la tutelle de l'Etat. Il faudra près d'un demi-siècle pour éliminer les séquelles du Kulturkampf, et son souvenir aura, selon l'auteur « nourri dans le Jura catholique un ressentiment durable à l'égard de la Berne cantonale. » [Ibid.].

---

<sup>60</sup> Les Rauraques sont un peuple celte établi à l'origine dans la région de la Ruhr, et qui a migré au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. dans les actuels Sundgau et la région bâloise (cf. Augusta Raurica).

<sup>61</sup> Selon Kohler [1991], le nom du Département du Mont-Terrible provient de la déformation de la dénomination du sommet de la chaîne du Lomont qui sépare l'Ajoie du Clos-du-Doubs, le « Mont Terri », ainsi nommé du fait que la zone en question ne recèle pas d'eau (un mont tari).

<sup>62</sup> Le Kulturkampf est un conflit politico-religieux dont les épices helvétiques furent le canton de Genève et le Jura bernois, et qui opposa l'Etat et l'Eglise catholique à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

La Question jurassienne ne prendra toutefois une importance décisive qu'après la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale. Pour Hauser « la radicalisation du conflit jurassien, les déchirements et la polarisation des positions entre deux camps antagonistes s'expliquent en bonne partie, au niveau des intellectuels, par les expériences vécues durant la guerre et les difficultés rencontrées, chez ces intellectuels comme chez de nombreux hommes politiques, pour assumer les blessures, cassures et dérives contractées durant cette période. Ces séquelles d'une mémoire enfouie, d'un "passé qui ne passe pas" resurgiront avec tout autant d'acuité dans la dernière décennie des Trente Glorieuses, alors que les revendications nationales jurassiennes s'orientent vers la gauche, dans le sillage des contestations estudiantines et des idées autogestionnaires et décentralisatrices. Plus que jamais, on lutte alors sur le terrain mouvant de l'idéologie, en utilisant largement les symboles qui réveillent les passions ("affaire des Rangiers"<sup>63</sup>, remous autour de l'Exposition nationale de 1964, etc. » [1997 : 490-91]. Le contexte général de remise en cause des valeurs nationales traditionnelles favorisant l'expression de tels mouvements.

#### 4.1.2 La naissance du canton du Jura

La phase récente de la Question jurassienne débute, selon les spécialistes, à « l'affaire Moeckli », avec un événement qui déclencha une vive réaction populaire. En septembre 1947, le Grand Conseil bernois [le législatif cantonal] refusa de confier le Département des travaux publics et des Chemins de fer au jurassien Georges Moeckli. La crainte qu'un Jurassien francophone accède à un poste déterminant dans la répartition des moyens financiers du Canton avait effrayé une majorité du parlement bernois. Cette décision avait suscité une très vive émotion et une vague de protestation dans le Jura. C'est, selon Hauser [1997], l'élément fondateur d'une génération (ceux qui avaient entre 20 et 40 ans à l'époque) et chez qui, ce qui fut ressenti comme une injustice criante, a servi de déclencheur.

En novembre 47 se constitue le « Mouvement séparatiste jurassien » qui deviendra par la suite le Rassemblement jurassien (RJ). La première Fête du peuple, en 1948, joua un rôle clé en tant que manifestation politique réunissant les sympathisants à la cause jurassienne. La mise en scène des aspirations, des revendications, de l'identité et de la culture jurassiennes, notamment par le biais des chars et des défilés (chars thématiques des villages, du Groupe Bélier, etc.). On assiste à l'ébauche d'une construction de l'image du Jura. En 1952 se constitue un mouvement antiséparatiste « l'Union des patriotes jurassiens ». En 1959, une initiative populaire, lancée par le RJ, demandant l'organisation d'un plébiscite dans le Jura, fut rejetée de peu. Acceptée par les districts de Delémont, des Franches-Montagnes et de Porrentruy, elle révélait déjà les prémices d'une coupure entre le Jura-Nord et le Jura-Sud. Les années 60 et le début des années 70 se caractérisent par une intensification de l'action politique des partisans en vue de l'autonomie du Jura [manifestation des Rangiers<sup>64</sup> à l'occasion de la commémoration de la mobilisation, occupation pacifique de la préfecture à Delémont, goudronnage des rails de tram devant la gare de Berne, etc.]. L'intervention de la Confédération, par le biais d'une commission

<sup>63</sup> Hauser relate les faits suivants : « Le 30 août 1964, devant la sentinelle des Rangiers, lieu de mémoire des périodes de mobilisation de 1914-1918 et 1939-1945, quelque 5000 militants séparatistes perturbent une manifestation commémorative et bousculent le représentant du gouvernement bernois et le conseiller fédéral invité. La même année, les indépendantistes jurassiens menacent de troubler la journée officielle bernoise de l'Exposition nationale, et des troupes fédérales sont mises sur pied pour parer à toute éventualité. » [1997 : 490]. La raison du choix du début de la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale comme année de la commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire plutôt que 1945 avait pour motif l'âge des anciens combattants, qui pour certains étaient nés en 1890.

<sup>64</sup> Lors de cette manifestation, en 1964, les membres du Rassemblement jurassien empêchèrent un membre du Gouvernement bernois (Virgile Moine) et un Conseiller fédéral (Paul Chaudet) de prendre la parole lors d'une manifestation commémorative, ce qui, selon Prongué [1991] « choqua profondément l'opinion publique suisse ».

de bons offices, permettra d'élaborer un plan visant à résoudre la Question jurassienne. « Le Grand Conseil [bernois] ayant rejeté toute forme de statut d'autonomie du Jura en 1973, le recours au plébiscite d'autodétermination est la seule issue [ce mode de procéder rendait prévisible dès 1970 un éclatement du Jura]. Le 23 juin 1974, la majorité du peuple jurassien décide de former un nouveau canton, mais le 16 mars 1975, les trois districts méridionaux se prononcent en faveur de leur maintien dans le canton de Berne. (...). Le 24 septembre 1978, le peuple suisse accepte l'entrée du Jura dans la Confédération. (...) la minorité autonomiste du Jura bernois continue la lutte avec l'appui du Rassemblement jurassien, tandis que le canton du Jura a inscrit la réunification dans ses objectifs fondamentaux. » [Kohler 1991 : 170]. En avril 1976, l'Assemblée constituante est formée en vue de mettre sur pied le nouvel État, avec une constitution très libérale et sociale pour l'époque.

L'émancipation du canton du Jura de la tutelle bernoise s'est réalisée dans un contexte économique et politique particulier, propre à la 2<sup>ème</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle. La dynamique politique et sociale générée par le mouvement de lutte pour l'indépendance du Jura a pris un réel essor après la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale. Au niveau politique mondial, la période d'après-guerre a été marquée par la décolonisation, les mouvements de lutte pour l'indépendance, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, etc. Il existait un fort engouement collectif pour un projet de société porteur d'un idéal égalitaire et prometteur d'un avenir meilleur. En ce sens, la naissance du canton du Jura s'inscrit parfaitement dans l'esprit du temps, favorisé par un contexte économique prospère. En effet, au niveau économique, la Suisse vit une période d'expansion économique sans précédent (trois décennies économiquement fastes). Cette prospérité matérielle a également favorisé l'accès à une mobilité encore difficilement imaginable avant la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale (la généralisation de la voiture) et a contribué à rendre possible matériellement des regroupements qui auraient été très difficiles autrement. C'est ainsi qu'une série de vexations de la part des autorités politiques envers une minorité « opprimée » déclenchera un mouvement qu'un contexte économique et politique particulier rendra possible.

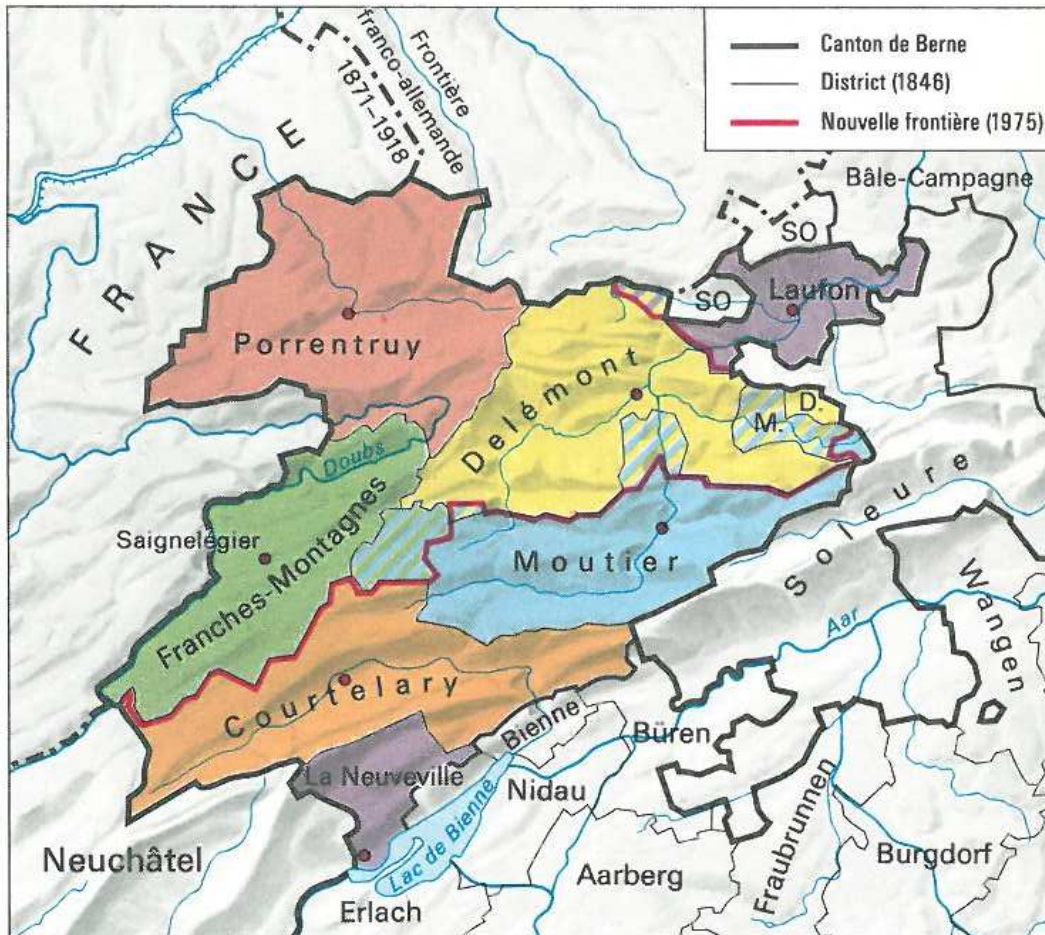
Près de 30 ans après l'entrée en souveraineté, le bilan tiré par la plupart des personnes interrogées est toutefois teinté d'une certaine amertume. D'une part, l'idéal égalitariste ne s'est pas réalisé, les anciennes élites ont repris le contrôle de la société, selon un processus classique de reproduction de la société et de ses classes sociales [Rennwald 1994], ce qui est ressenti d'autant plus vivement que les acteurs de la société jurassienne vivent dans une grande proximité relationnelle. D'autre part, la situation économique du Canton ne s'est pas sensiblement améliorée, en comparaison suisse, contrairement à de nombreux espoirs, ce qui incite à certaines personnes à dire « *on s'est fait manipuler* ».



Figure 6: Les sept districts du Jura historique

## Le Jura bernois (1815–1974)

1 : 800 000



Source : République et Canton du Jura, Département de l'Education [1997].

#### 4.1.3 Un règlement définitif de la Question jurassienne ? Assemblée interjurassienne et perspectives d'avenir

En 1984 éclate le scandale des « caisses noires<sup>65</sup> », soit la révélation du financement du mouvement anti-séparatiste par le Gouvernement bernois. Les démarches du Gouvernement jurassien auprès de la Confédération pour organiser un nouveau vote (Moutier avait choisi de rester dans le canton de Berne à une faible majorité lors des plébiscites d'autodétermination) sont toutefois restées sans suite. Outre le sentiment d'injustice lié à la manipulation du vote, il demeure toujours, chez une partie des Jurassiens, le sentiment d'avoir été lésé lors du partage des biens entre le canton de Berne et le Jura. L'explication de la situation économique et financière du canton du Jura est du reste en partie attribuée à ce partage jugé inéquitable, et à

<sup>65</sup> Plus d'un million de francs distribué illégalement aux antiséparatistes de 1974 à 1982.

l'effort de rattrapage que le nouveau canton a du consentir en matière d'infrastructures, routières principalement.

Dès 1986, le Gouvernement jurassien réaffirme sa volonté de réunification dans un livre blanc « La Question jurassienne : une question suisse » et fait figurer la reconstitution de l'unité du Jura dans ses objectifs politiques.

En 1993, une commission consultative composée de représentants bernois, jurassiens et de la Confédération est constituée dans le but d'examiner des pistes pour résoudre la Question jurassienne. L'« Assemblée interjurassienne » (AIJ) est créée en 1994 dans le but de résoudre la Question Jurassienne. Le mandat qui lui a été confié consiste à :

- « a) Promouvoir, dans divers cercles et milieux du canton du Jura et du Jura bernois, le dialogue entre les Jurassiens des deux côtés de la frontière sur l'avenir de la communauté jurassienne.
- b) Proposer une collaboration renforcée entre le canton du Jura et le Jura bernois dans des dossiers déterminés et des projets concrets.
- c) Proposer les instruments de la collaboration: conventions ou institutions communes. » [Conseil-exécutif du canton de Berne, Gouvernement de la République et Canton du Jura, Conseil fédéral suisse 1994 : 6].

« A la fin de l'étude, l'AIJ fera un bilan et en tirera des conclusions qu'elle soumettra à ses mandants, les gouvernements bernois et jurassien. » [Gogniat. référence Internet]. Les résultats de cette étude n'étaient pas encore connus, que les options politiques des gouvernements jurassiens et bernois s'exprimaient déjà, si on se réfère aux déclarations faites dans la presse par leurs membres respectifs « [un] Jura à six districts est la solution d'avenir » [Le Quotidien Jurassien 2007 : 4] préconisait un ministre jurassien, alors que son homologue bernois précisait que « le gouvernement bernois considère que la présence du Jura bernois dans le canton de Berne est une bonne chose pour le Jura bernois, pour le canton de Berne et pour la Confédération. » [Le Quotidien Jurassien 2007 : 4].

Après quinze ans de travaux, le rapport final sur l'avenir institutionnel de la région a été remis au Conseil fédéral et aux gouvernements bernois et jurassiens le 4 mai 2009. Il formule des propositions (cantons à six communes ou statu quo amélioré) et un processus (vote populaire) pour résoudre politiquement le conflit jurassien. Il présente deux modèles pour la région ; l'un dit du « statu quo+ », qui prévoit une amélioration de la position du Jura bernois au sein du canton de Berne ; l'autre, la création d'un nouveau canton des Juras à six communes, composé du Jura et du Jura bernois. Un processus d'information de la population devrait déboucher sur un vote populaire. Le processus engagé a permis, pour l'heure, non seulement de renouer le dialogue entre les parties mais également de favoriser la coopération entre le Jura et le Jura bernois.

Figure 7: La Question jurassienne, une question suisse ?



Source : Mix et Remix [L'Hebdo 2009 : 8].

#### 4.1.4 La germanisation du Jura

La crainte d'une « germanisation » de la partie francophone du canton de Berne fut un thème mobilisateur dans le processus de création du canton du Jura. Une partie de l'identité collective s'est constituée en opposition avec l'allemand et le suisse-allemand, ainsi que leurs locuteurs. Le rapport que le Jura entretient avec ces langues et les territoires où elles sont parlées majoritairement constitue toujours un enjeu, même s'il est différent de celui de la période d'après-guerre.

La rapide industrialisation de l'Arc jurassien au 19<sup>ème</sup> siècle, liée à l'activité horlogère, a favorisé l'immigration de germanophones des régions voisines<sup>66</sup>. Par ailleurs, de nombreux agriculteurs jurassiens avaient opté pour une activité dans l'industrie horlogère qui leur offrait des conditions

<sup>66</sup> L'immigration des anabaptistes (germanophones) fuyant les persécutions religieuses des Eglises protestantes dans leur canton, date, quant à elle du 16<sup>ème</sup> siècle. Ces agriculteurs provenaient essentiellement de l'Emmental (canton de Berne) et se sont établis principalement dans le Jura bernois, dans les terres en altitude, comme ils en avaient l'obligation.

de vie plus attrayantes, vendant leur ferme à une population paysanne alémanique [Chiffelle 2000].

Une germanisation du Jura francophone s'est effectivement produite dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, et la forte minorité germanophone conférait un caractère bilingue marqué aux districts jurassiens. Certaines communes avaient même des proportions de germanophones très importantes vers 1880, telles Delémont (plus de 40%), voire même des majorités comme à Courrendlin où la proportion de germanophones dépassait les 50%. A titre de comparaison, à la même époque, le district de Neuchâtel comptait plus de 30% de germanophones.

Le processus de francisation du Jura a toutefois été continu depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, et, comme le relève Chiffelle « contrairement aux affirmations maintes fois répétées dans la presse et par certains groupes politiques – en particulier pendant le processus de création du canton du Jura, le Jura romand ne se germanise pas ; au contraire, il se francise à tel point qu'il devient une région de plus en plus monolingue francophone. » [2000 : 95-96]. Même si certains jurassiens du nord et du sud craignaient encore la germanisation de leur région dans les années 60, la population germanophone était en constante diminution dans le Jura et le Jura bernois depuis les années 30, l'usage du suisse-allemand étant de plus en plus confiné à la sphère familiale, et religieuse pour certains groupes.

La lecture du tableau ci-après appelle les commentaires suivants :

De districts bilingues à la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>, les districts du Jura bernois et du canton du Jura<sup>68</sup> sont devenus quasi exclusivement francophone dans le canton du Jura, et très largement francophone dans le Jura bernois.

Le district de Porrentruy fait figure d'exception, avec une population germanophone qui a toujours été faible (avec un maximum de 11.3% en 1930) ce qu'explique en partie sa proximité avec la France et son histoire (Porrentruy fut également le chef lieu du département français du Mont-Terrible de 1793 à 1815), l'obstacle naturel constitué par le col des Rangiers et son économie largement agricole jusqu'avant la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale.

Le fait que le pourcentage de germanophones était en baisse continue depuis plus de 80 ans lors des plébiscites d'autodétermination ne pouvaient être ignorés des mouvements politiques oeuvrant pour la création du canton du Jura, contrairement à ce qui était publiquement affirmé par les représentants du mouvement autonomiste, même après la création du canton du Jura<sup>69</sup>.

<sup>67</sup> Entre un quart à plus d'un tiers de la population du Jura et du Jura bernois était germanophone, à l'exception du district de Porrentruy qui a toujours eu une faible population de germanophones.

<sup>68</sup> Nous ne disposons pas de données pour les Franches-Montagnes, mais les caractéristiques de la région laissent supposer une évolution similaire à celle des districts analysés.

<sup>69</sup> La crainte objective d'une germanisation du Jura était par conséquent un fait révolu avéré, même si la présence germanophone était perçue comme une menace par une partie de la population.

Tableau 5 : Évolution de la langue maternelle allemande à l'échelle du district en pour-cent (1860-1990)<sup>70</sup>

	Porrentruy	Delémont	Moutier	Courtelary	La Neuveville	Neuchâtel
1860	1.8	13.8	25.5	25.8	20.1	16.4
1870	2.4	2.3 <sup>71</sup>	29.1	25.9	21.1	20.0
1880	6.6	23.1	37.1	<b>36.1</b>	<b>28.6</b>	<b>30.5</b>
1888	7.1	<b>25.2</b>	<b>38.1</b>	28.4	25.7	28.2
1900	6.4	25.1	31.9	20.4	20.4	21.3
1910	7.5	25.1	29	18.4	20.7	21.3
1920	9.3	22.1	28.3	20.0	22.7	19.6
1930	<b>11.3</b>	21.8	26.1	22.0	24.0	20.6
1941	11.1	19.3	23.4	21.5	26.1	17.7
1950	10.5	18.0	21.2	22.1	25.7	17.7
1960	9.3	15.2	18.5	20.7	25.2	17.9
1970	6.5	11.0	13.4	17.5	22.9	13.6
1980	5.3	7.1	12.7	17.0	22.8	11.0
1990	4.1	5.3	8.9	13.8	19.2	7.7

Source : Chiffelle [2000 : 27].

Les raisons de la francisation croissante du Jura romand sont diverses :

- Les pôles du développement économique suisse sont dorénavant dans les principales agglomérations du pays (Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne), le Jura romand n'étant plus un des centres majeur du développement économique. Les difficultés économiques de l'Arc jurassien marginalisent les régions jurassiennes qui doivent affronter à la fois non seulement l'exode agricole et l'exode rural mais également, ce qui est plus grave, l'exode régional hors du Jura.

<sup>70</sup> En caractère gras sont indiqués les taux maximaux (en pour-cent) de germanophones par district.

<sup>71</sup> Ce chiffre peu vraisemblable est sans doute une erreur. Toutefois, comme il figure dans le document cité, nous l'avons repris tel quel.

- La récession économique et la crise horlogère<sup>72</sup> ont incité de nombreux germanophones de la région à émigrer.

L'explication principale de la francisation du Jura romand réside toutefois dans la francisation par assimilation des germanophones qui vivent en territoire à majorité francophone. [Chiffelle 2000].

## 4.2 STRUCTURE DU TERRITOIRE SUISSE

Nous considérons la Suisse largement urbaine du fait que les trois quarts de sa population vit en milieu urbain (que ce soit dans une ville petite ou moyenne, dans une grande ville ou dans une agglomération) et que le territoire est largement conditionné par les mouvements liés aux phénomènes de concentration urbaine.

Pour Schmid [2006], la Suisse se caractérise par une structure urbaine fortement décentralisée, due en grande partie à deux phénomènes conjugués : le fédéralisme helvétique et l'industrialisation, qui ont favorisés une structure territoriale très dense qu'il qualifie de cellulaire; le fédéralisme ayant favorisé le développement de villes de tailles relativement modestes en comparaison internationale, et une industrialisation décentralisée. L'analyse historique du processus d'urbanisation révèle par ailleurs que l'image d'une Suisse rurale<sup>73</sup> parfois véhiculée, ne correspondait de fait déjà plus à la réalité depuis le 19<sup>e</sup> siècle, la Révolution industrielle ayant touché la quasi-totalité du pays. En revanche, ce processus s'est effectué de manière décentralisée, le fédéralisme limitant les phénomènes de concentration urbaine.

Grâce à la disponibilité d'une importante main-d'œuvre dans les campagnes et à l'accès à la force hydraulique, l'industrialisation du pays démarre dans les campagnes dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Avant la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale, la quasi-totalité du pays est industrialisée. Les grandes villes ont fusionné avec leur banlieue dans les années 30 et seules les villes de Bâle, Genève, Zurich et Berne ont plus de 100'000 habitants. « A la veille de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse était un pays industrialisé sur presque tout son territoire, sans périphéries marquées et sans réelles grandes villes. » Schmid [2006 : 176]. Après la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 60, le développement de la structure industrielle se poursuit selon le mode de la décentralisation. En parallèle, les cinq plus grandes villes du pays (Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne) se spécialisèrent dans les prestations de services. Ces villes atteignent leur taille maximale au milieu des années 60, la croissance débordant alors en périphérie, enclenchant le processus de suburbanisation. La plus forte croissance démographique s'observe de ce fait à proximité des grandes agglomérations.

Avec la crise économique des années 70 et la globalisation naissante, une importante restructuration des secteurs économiques traditionnels a eu lieu dans les secteurs de l'industrie textile, l'horlogerie, l'industrie du métal et l'industrie des machines, avec pour conséquence

<sup>72</sup> A titre indicatif, le canton de Neuchâtel a perdu plus de 10 000 habitants sur 160 000 entre 1975 et 1985.

<sup>73</sup> L'image d'une Suisse rurale, et son corollaire, une représentation négative de la ville, ont généré une attitude qualifiée par certains auteurs « d'anti-urbaine », inhibant le développement d'une conscience urbaine. On assiste toutefois à l'émergence d'un discours et d'images de la ville et de l'urbain qui sont dorénavant présentés sur un mode positif.



majeures la croissance d'une *headquarter economy*<sup>74</sup> et la délocalisation des postes de travail peu qualifiés. Grâce à une « stratégie de multinationalisation » (délocalisation de la production dans des pays où le coût de la main d'œuvre est plus avantageux et maintien des fonctions à haute valeur ajoutée<sup>75</sup> et des centres de décisions en Suisse), certains groupes industriels ont réussi à consolider leur position sur le plan international. En revanche, les petites et moyennes entreprises ont eu plus de difficulté à maintenir leur position concurrentielle. La place financière suisse, de par certaines conditions-cadres favorables propres au pays telles que le secret bancaire, une politique économique libérale, une monnaie forte, une grande stabilité sociale et politique, etc. bénéficiera également de la situation pour consolider sa position.

La transformation des structures économiques s'accompagne de modifications significatives dans le processus d'urbanisation, qui « dans son ensemble (...) prend des formes de plus en plus floues, perd son orientation et recouvre l'ensemble du pays. » [Schmid 2006 : 185].

L'auteur résume l'évolution du territoire suisse comme suit : « Des régions urbaines polycentriques se forment et pas seulement dans les centres métropolitains mais également au niveau des petites et moyennes villes. Alors que beaucoup de centres villes sont en pleine relance économique et culturelle, que les friches industrielles et les infrastructures intra-urbaines deviennent des lieux convoités pour leur potentiel de développement, on voit apparaître en même temps une diffusion de la centralité : de nouveaux centres diffus composés d'infrastructures de grandes surfaces, centres commerciaux, lieux de divertissement et en partie aussi de places de travail hautement qualifiées se forment dans la ceinture suburbaine et dans les zones urbaines intermédiaires aux contours flous. Dans cet espace, une nouvelle forme de mobilité urbaine domine, une forme excentrique et d'orientation tangentielle. C'est dans cet espace aussi que, peu à peu, toutes les activités quotidiennes se déroulent. Même en marge des grandes agglomérations se développe toute une variété de formes d'urbanisation, difficilement qualifiables par le seul terme de périurbanisation. Les espaces agricoles sont peu à peu remplacés par des logements individuels, des établissements de biens de consommation et des industries, constituant ainsi un réseau dense d'interactions continues et intenses entre les communes. » [Ibid].

Les préoccupations liées à l'étalement urbain sont présentes dans les discours des aménagistes depuis la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale. Des propositions de constitution de satellites décentralisés distribués sur l'ensemble du Moyen-Pays suisse ont été avancées pour accueillir la croissance des villes. Cette idée est reprise et développée dans le manifeste « Achtung : die Schweiz » de Burkhardt, Frisch et Kutter [1955], qui envisage la construction de villes nouvelles pouvant accueillir entre 10'000 et 30'000 habitants, et disposant d'une autonomie économique et politique conforme au modèle fédéraliste suisse. Ces visions de l'organisation du territoire datent de l'époque de la construction des villes nouvelles en Europe, dont l'objectif consistait à délester les grands centres urbains et à accueillir une partie de leur croissance. Elles ont surtout été concrétisées en France et en Angleterre après la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale, avec des résultats variables.

<sup>74</sup> Economie spécialisée dans «l'organisation des processus de production transnationaux et dans la gestion de la circulation mondiale des capitaux. » Schmid [2006 : 184]. Ce type d'économie a favorisé la formation d'espaces métropolitains, les autres secteurs industriels ainsi que le domaine de la technologie de pointe ont gardé leur répartition décentralisée.

<sup>75</sup> Les fonctions à haute valeur ajoutée sont les fonctions de gestion, le marketing, la recherche et le développement.

Le choix d'un réseau décentralisé de petites et moyennes villes a ainsi toujours prévalu, et adapté à notre époque, ce sont les mêmes conceptions qui prévalent dans les « Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse » de 1996 comme dans le rapport 2005 sur le développement territorial. Cette vision du territoire repose sur une structure urbaine largement constituée de petites et moyennes villes de mieux en mieux connectées entre elles par les voies de communication depuis les années 60<sup>76</sup>, une exigence d'autonomie communale respectant le fédéralisme helvétique, et ce qui en découle logiquement, soit une exigence d'égalité de traitement qui passe par une infrastructure de qualité sur l'ensemble du territoire. Ces composantes paraissent constituer une sorte de plus petit dénominateur commun auquel les différents acteurs du territoire suisse peuvent adhérer.

### *Les qualités du territoire*

La Suisse dispose de villes dont les dimensions permettent une vision d'ensemble des problématiques territoriales et de leur gestion, de paysages bien préservés, autant d'atouts en termes de facteurs de localisation en comparaison internationale, ce qui incite Scholl [2007] à affirmer que « Der Reichtum an überschaubaren Städten und intakten Kulturlandschaften ist in zunehmenden Masse für die Schweiz ein Wirtschaftsfaktor ».

En résumé, les caractéristiques de la structure territoriale de la Suisse peuvent être énoncées comme suit :

- un réseau dense et très bien connecté de villes petites et moyennes ;
- une exigence éthique d'égalité entre les unités territoriales sur l'ensemble de la Suisse, notamment en matière de viabilisation et de transports ;
- une autonomie importante des unités territoriales, clé de voûte du fédéralisme helvétique ;
- la volonté de contribuer à l'unité et à la cohésion nationale ;
- le processus de métropolisation qui concentre les activités économiques au sommet de la hiérarchie dans les grandes agglomérations, de même que la population et sa croissance ;
- des régions périphériques qui se vident de leur substance économique et de leur population ;
- après des tentatives de rééquilibres entre les différentes régions du pays, une mise en compétition des territoires.

---

<sup>76</sup> La construction du réseau autoroutier dès les années 60 fut un des vecteur principaux du processus d'urbanisation, favorisant l'étalement urbain (en particulier la construction à vocation résidentielle) et les grandes concentrations urbaines, soit l'opposé de ce que préconisaient les conceptions de développement du territoire de l'époque : une décentralisation concentrée.



## 4.3 STRUCTURE DU TERRITOIRE JURASSIEN

### 4.3.1 La position du canton du Jura dans le contexte régional et suisse

L'Arc jurassien s'est fortement industrialisé dès la 2<sup>ème</sup> moitié du 19<sup>e</sup> siècle, avec une orientation marquée dans les branches de l'horlogerie et la mécanique de précision. Le développement des chemins de fer a favorisé l'essor de ces industries, ainsi que des autres branches économiques telles que la métallurgie, l'industrie textile, etc. En matière de voies de communications, la ligne de chemin de fer Paris-Berne-Lötschberg-Italie, qui passait par Belfort-Delle-Porrentruy-Delémont-Moutier-Bienne lorsque l'Alsace était rattachée à l'Allemagne, constituait un axe européen de première importance. Toutefois, dès la fin de la guerre, les chemins de fer français ont réorienté le transit par Bâle au détriment de Porrentruy. Touché une première fois par la crise des années trente, l'Arc jurassien va pâtir dès les années soixante des phénomènes de concentration au profit des grandes régions urbaines du pays, comme du reste de nombreuses régions périphériques et de montagnes. Ainsi, « dans le Jura, de 1870 à 1960, l'accroissement de la population, malgré une forte natalité, toujours supérieure à la moyenne suisse, n'a pas dépassé 48%, alors qu'il atteignait des taux de 96% dans l'ensemble du canton de Berne, et de 126% sur le plan suisse. (...) la communauté jurassienne est devenue, proportionnellement, de plus en plus petite : alors qu'en 1888, les habitants des sept districts jurassiens représentaient 19.3% de la population totale du Canton, cette proportion était tombée à 14.2% en 1970. » Rennwald [1994 : 180]. En 2000, les habitants du Jura bernois représentaient 5.4% de la population totale du canton de Berne. En y ajoutant les habitants du canton du Jura et ceux du district de Laufon, ils représenteraient 12.5% de la population bernoise<sup>77</sup>.

Cette partie brosse un portrait du canton du Jura de 1980 à nos jours en comparaison principalement avec les districts voisins des cantons de Neuchâtel, Soleure, Bâle-Campagne et du Jura bernois (les trois districts francophones du canton de Berne présentent des caractéristiques similaires en termes de développement économique), mais également avec le reste des cantons suisse.

La période retenue correspond à la période allant de l'année suivant l'entrée en souveraineté du canton du Jura (1980) jusqu'à 2005, en principe, ceci afin d'une part d'apprécier la position du canton Jura dans son contexte territorial, et d'autre part d'avoir des indications sur les effets de l'entrée en souveraineté sur le développement économique et démographique du Canton.

La comparaison suisse permet de situer la place du canton du Jura dans la dynamique évolutive nationale ; l'analyse comparative du Jura avec les districts et cantons voisins ayant une évolution similaire permet de saisir plus finement l'évolution du Jura parmi les cantons et région limitrophes de l'Arc jurassien<sup>78</sup>.

<sup>77</sup> Le district de Laufon s'est séparé du canton de Berne pour rejoindre le canton de Bâle-Campagne (la décision date de 1989 et l'entrée en force de 1994).

<sup>78</sup> La liste des 27 districts inclus dans la comparaison comprend: Jura (Delémont, Porrentruy, Saignelégier), Neuchâtel (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Val-de-Ruz, Boudry, Val-de-Travers), Soleure (Soleure, Olten, Bucheggberg, Wasseramt, Lebern, Thal, Gäu, Gösigen, Thierstein, Dorneck), Bâle-Campagne (Liestal, Laufon, Arlesheim, Waldenburg, Sissach) et le Jura bernois (Moutier, Courtelary, La Neuveville).

Les indicateurs retenus sont:

- la croissance démographique
- la part de l'emploi manufacturier et tertiaire dans l'emploi total (indication de la structure économique)
- le revenu moyen par habitant
- la centralité<sup>79</sup>

#### **4.3.2 Structure démographique**

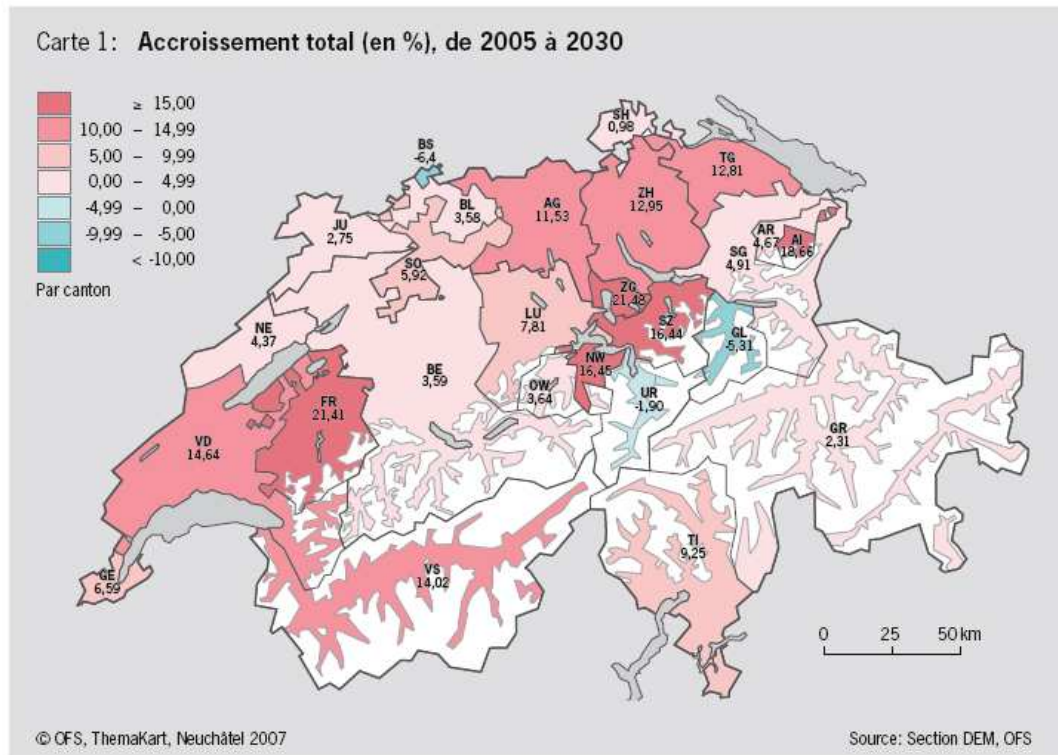
Le canton du Jura se caractérise non seulement par un faible poids démographique (69'091 en 2005), soit moins d'un pourcent de la population suisse, mais également par une forte dispersion de la population (densité de 82 hab./km<sup>2</sup> contre 172 hab./km<sup>2</sup> pour la Suisse) et un faible dynamisme démographique. Entre 1900 et 2005, alors que la population du pays doublait, celle du Jura n'augmentait que d'un cinquième.

Dans ses scénarios de l'évolution démographique des cantons et des grandes régions de la Suisse 2005-2050, l'Office fédéral de la statistique prévoit que la population suisse de la plupart des cantons continuera d'augmenter jusqu'en 2030 si la fécondité, la mortalité et les flux migratoires se poursuivent comme ces dernières décennies, essentiellement grâce à des soldes migratoires positifs. Cette croissance ne sera toutefois pas distribuée uniformément sur l'ensemble du territoire national. C'est dans les périphéries des grandes agglomérations que se concentrera la plus grande partie de la croissance de la population, alors que les régions périphériques verront leurs habitants s'en aller. Ainsi, les territoires situés dans la sphère d'influences des grandes agglomérations dynamiques bénéficieront d'un accroissement démographique.

---

<sup>79</sup> La centralité est mesurée à l'aide de l'indice de centralité de Davies, qui est appliqué aux emplois totaux et aux emplois tertiaires [Schuler 1997].

Figure 8: Accroissement total de la population (en %), de 2005 à 2030<sup>80</sup>



Source : Office fédéral de la statistique [2007].

Selon les analyses de BAK Basel Economics, l'Arc jurassien représente env. 10% de la population nationale avec 733'481 habitants en 2005 (Suisse: 7'459'128), le canton du Jura représente moins de 1%, et le Jura additionné du Jura bernois totalisent ensemble un peu moins de 15% de la population de l'Arc jurassien<sup>81</sup>.

L'évolution de la population des cantons du Jura, Neuchâtel, Bâle-Campagne et Soleure, ainsi que le Jura bernois, ces 15 dernières années, montre des variations qui s'inscrivent dans la ligne du scénario évoqué plus haut. Bâle-Campagne a bénéficié d'une augmentation de sa population de 16.18% entre 1989 et 2005, Neuchâtel de 6.23%, le Jura de 6.42% et le Jura bernois de 2.3% (moyenne suisse : 11.77%). A noter que Bâle-Ville a perdu 2.49% de sa population durant cette période.

Selon Koellreuter [2007], le développement économique de la région bâloise engendrera la création de 20'000 à 30'000 emplois ces dix à vingt prochaines années. Considérant que le canton de Bâle-Ville est en perte démographique, il est imaginable que si les conditions de vie à Bâle-Ville (cadre de vie, logement, culture, formation, etc.) deviennent plus attractives pour les nouveaux habitants, son évolution démographique pourrait s'inverser et croître. Il est toutefois raisonnable de penser qu'une partie des nouveaux venus cherchera à s'établir dans la région

<sup>80</sup> Les scénarios démographiques sont calculés pour chaque canton.

<sup>81</sup> L'Arc jurassien suisse, selon la délimitation de BAK Basel Economics, comprend les sous-régions suivantes: Gros-de-Vaud, La Vallée, Yverdon, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers, Neuchâtel, Bienne, Cerlier-Seeland, Jura, Laufental, Soleure, Thal, Granges.

bâloise ou à proximité, soit dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, ainsi qu'en France et en Allemagne voisines, voire dans le canton du Jura.

Quelles en seront les éventuelles retombées démographiques pour le Jura ? Le canton du Jura sera-t-il attractif et en mesure de capter une partie de la future croissance démographique et économique de la région bâloise ? Quel est le positionnement territorial du canton du Jura ? zone de proximité de l'agglomération bâloise vouée à un développement démographique ou région périphérique condamnée au dépeuplement ? Il n'existe à l'évidence pas de réponses à l'emporte-pièce pour l'ensemble des régions du Canton, les trois districts ne bénéficiant pas d'un positionnement équivalent en regard de la métropole bâloise, de la France voisine et des villes de Bienne et de La Chaux-de-Fonds. A titre d'exemple, l'amélioration des connections ferroviaires (insertion du canton du Jura dans le réseau Regio S-Bahn Basel) en direction de Bâle, Delémont bénéficie de deux trains par heure à destination de Bâle, située à 35 minutes (en train direct). Le RER bâlois dessert également Porrentruy, ainsi que les villages situés le long de la ligne de chemin de fer Delémont-Porrentruy chaque heure (durée du trajet Bâle-Porrentruy : env. 1h15').

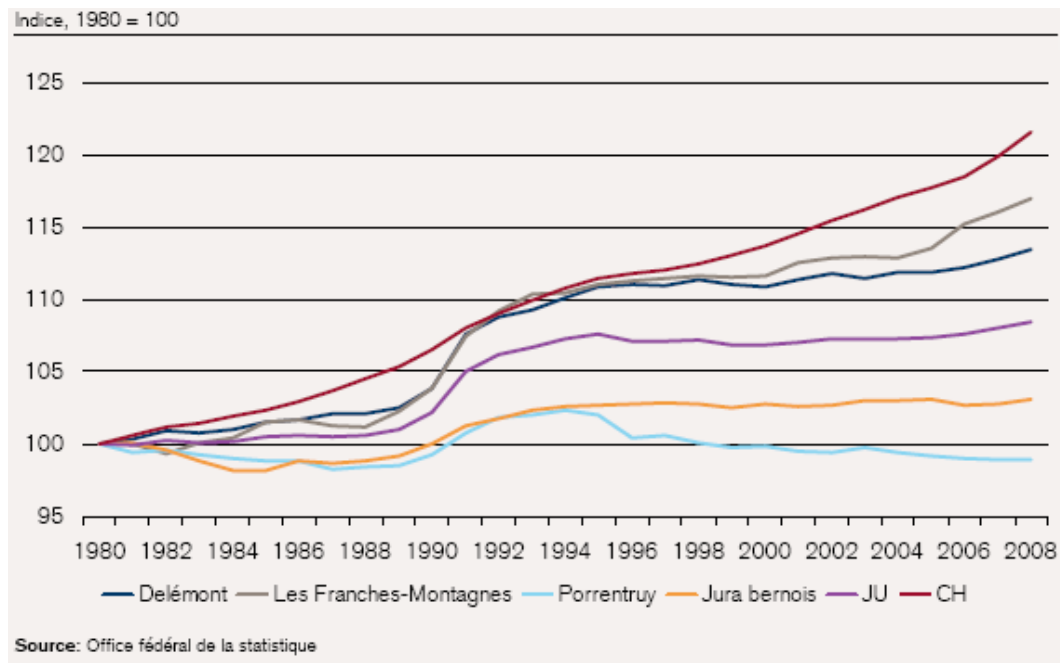
Les districts dont la population s'accroît de manière significative sont ceux dans lesquels les mécanismes de périurbanisation sont les plus actifs, soit les districts de Bâle-Campagne, le littoral neuchâtelois et le Val-de-Ruz, ainsi que le district de Delémont, bien que d'une manière moins marquée Da Cunha [2000b].

Sur l'ensemble du Canton, la population a cru de 4124 personnes entre 1980 et 2006, pour atteindre 69'110 personnes au 1er janvier 2006<sup>82</sup>. A l'intérieur du canton du Jura, les variations de population présentent les tendances suivantes (période 1980-2006) : une augmentation de population de 3434 habitants dans le district de Delémont (+10.8%) et de 1055 habitants dans le district des Franches-Montagnes (+12%) ; la population a en revanche diminué dans le district de Porrentruy (-1.5%). La part de chaque district a peu évolué durant cette période ; la part du district de Delémont a cru de 48.9% à 50.9%, celle du district des Franches-Montagnes de 13.6% à 14.3%, alors que l'Ajoie a vu sa part diminuer de 37.5% à 34.8%. Ces chiffres confirment les tendances observées à l'échelle suisse, à savoir les phénomènes de concentration de population à proximité des centres urbains et la relative désertification des régions plus périphériques [Office fédéral de la statistique 2007].

L'examen de l'évolution de la population à l'échelle intracantonale révèle de plus des disparités de croissance entre les centres urbains et leur périphérie [Rérat 2003]. Delémont et Porrentruy, les deux principaux centres du Canton, ont perdu entre 1981 et 2000 respectivement 1.80% et 4.35% de leur population au profit de leurs communes périurbaines, principalement.

<sup>82</sup> La population du Canton a passé le seuil des 70'000 habitants en 2010 (70'108 au 1<sup>er</sup> janvier 2010), avec une confirmation des tendances démographiques des années précédentes.

Figure 9: Evolution de la population du canton du Jura entre 1980 et 2008, en comparaison avec le Jura bernois et la Suisse



Source : Carnazzi Weber et al. [2010 : 19].

Le Gouvernement jurassien constatait qu' « entre 1981 et 2001, le mouvement migratoire est pratiquement équilibré : 35'000 personnes ont quitté le Jura et autant sont venues s'y établir. Si la population jurassienne est passée de 65'000 habitants à l'entrée en souveraineté à 69'000 en 2001, c'est à l'excédent de naissances qu'elle le doit. Or, ce dernier tend à s'inverser, de sorte que la dynamique démographique s'en trouve paralysée. Autre motif de préoccupation, l'équilibre du mouvement migratoire est obtenu grâce à l'arrivée des étrangers, la population de nationalité suisse accusant une émigration nette de 120 personnes en moyenne annuelle depuis 1981 (à l'exception des années 1990 et 1992). Bon an, mal an, notre Canton perd une centaine de Jurassiens en âge de travailler. *C'est l'indice d'une économie régionale incapable de créer des emplois en quantité suffisante et conformes à ce qui est souhaité* [c'est nous qui soulignons]. » [Gouvernement de la République et Canton du Jura 2000: 20]. Le constat posé par le Gouvernement en 2000 est confirmé dans le Programme de développement économique 2005-2010, tant du point de vue de l'évolution démographique, que des emplois ou des revenus.

Le Rapport sur la législature 2003-2006 s'inquiète également de la perte de forces vives<sup>83</sup> liées au vieillissement de la population, qu'il estime être, avec le déficit de qualification de la main d'œuvre industrielle et le chômage des jeunes un des défis majeurs à relever.

<sup>83</sup> Le vieillissement de la population active lié à l'évolution démographique se caractérise pour les années 1990 à 2000 comme suit : la tranche d'âge des 20-29 ans a diminué de 20%, alors que celle des 40-49 ans augmentait de 16% et celle des 50-59 ans de 38%.

### 4.3.3 Structure économique

Le canton du Jura présente une structure fortement spécialisée dans les secteurs agricole et manufacturier. Les analyses spatiales effectuées par Da Cunha [2000b] montrent que l'emploi agricole et l'emploi manufacturier y sont supérieurs au reste de la Suisse, de 68% et 65% respectivement, que les services sociaux et les services personnels y sont surreprésentés (+35% et +15%). En revanche, le secteur tertiaire est moins présent que dans le reste du pays, avec un indice de diversification du tertiaire de 0.86 et un indice de services aux entreprises de 0.66.

Quant à la structure de l'emploi, on constate une surreprésentation des ouvriers (+12%) et une sous-représentation des catégories socioprofessionnelles supérieures (dirigeants et cadres -38%, professions libérales -32%), de même que de personnes au bénéfice d'une formation supérieure (-28%) ou universitaire (-44%).

L'évolution des emplois des secteurs secondaire et tertiaire des trois districts jurassiens affiche une stagnation des emplois dans le secondaire et une progression des emplois dans le tertiaire. La réalité est toutefois plus contrastée si on examine l'évolution à l'échelle des districts. Pour la période 1985-2001, le nombre d'emplois dans le secteur secondaire est resté stable dans le district de Delémont, il a augmenté dans le district des Franches-Montagnes et diminué dans le district de Porrentruy. Dans le secteur tertiaire, le nombre d'emplois a augmenté dans les trois districts, le plus fortement dans les Franches-Montagnes. Pour l'ensemble des secteurs économiques, le nombre d'emplois a augmenté d'env. 13% entre 1985 et 2001. Une phase de croissance s'est amorcée dans la période 2005-2008, avec une augmentation de près de 10% des emplois, qui renforce les tendances observées.

Le nombre d'emplois (en équivalents plein temps) des 27 districts est resté relativement stable, pour la période entre 1985 et 2005, ceci indépendamment des phases de croissance et de récession (croissance des années 85 à 90 et 98-2000, récession des années 1991-1997). A l'échelle des cantons, le canton qui a le plus bénéficié d'une croissance de l'emploi est le canton de Bâle-Campagne, suivi du Jura et de Neuchâtel. Viennent ensuite Soleure et le Jura bernois. A l'échelle des districts, les résultats sont globalement les mêmes, quelques districts soleurois faisant exception. Relevons que malgré une dynamique de l'emploi positive, le volume des emplois, en comparaison avec les cantons voisins, est resté modeste pour le canton du Jura pour cette période.

**Tableau 6 : Nombre d'emplois total (plein-temps) pour l'ensemble du Canton**

Année	1939	1955	1965	1975	1985	1995	2005	2008
Nombre d'emplois	28'201	29'270	31'790	28'486	28'485	29'053	28'354	31'124

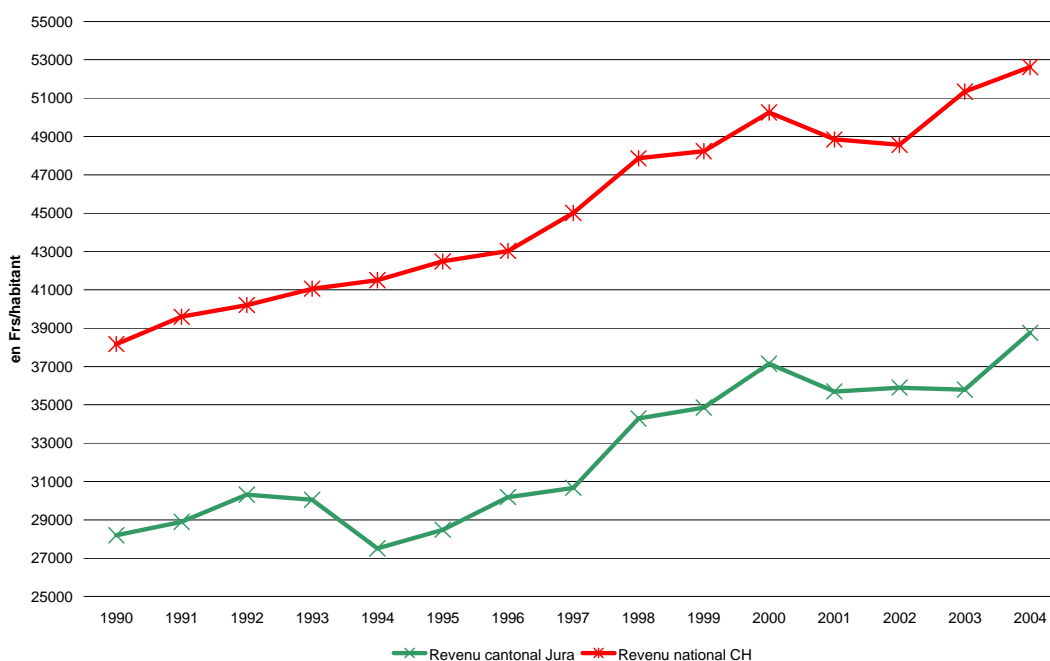
Source : D'après Bettex [2009 : 41].

### Revenu par habitant

Le revenu par habitant dans le canton du Jura est l'un des plus faibles de Suisse, et son évolution comparative depuis 20 ans n'a guère changé. Alors que la moyenne suisse s'élevait à 52'627 francs, il était de 38'762 francs par an en 2004 (Source: OFS). Une part d'emploi agricole élevé, une faible représentation de dirigeants et de cadres, ainsi que des formations professionnelles supérieures, expliquent un revenu moyen par habitant<sup>84</sup> plus faible que la moyenne suisse.

L'écart entre le revenu cantonal et le revenu national s'est creusé depuis 1979. Inférieur d'env. 20% de 1979 à 1989, il s'est creusé entre 1990 et 1997, avec des différences allant jusqu'à plus de 30%. De 1998 à 2004, l'écart s'est un peu réduit, pour osciller autour des 26% en 2004. De même, la part du revenu cantonal jurassien au revenu national s'est graduellement érodée depuis 1979, passant de 0.82% en 1979 à 0.65% en 1997, pour se stabiliser aux alentours de 0.67%-0.68% de 1998 à 2004.

Figure 10: Evolution du revenu par habitant et comparaison nationale



Source : Service de l'aménagement du territoire du canton du Jura [2010 : 19].

Le revenu en francs par habitant présente d'importantes différences entre le canton du Jura et le Jura bernois, et leurs voisins de Bâle-Campagne, Neuchâtel, Soleure et Berne. Les deux premiers se situant en queue de classement.

Da Cunha [2000b] relève par ailleurs que de 1990 à 1993, le revenu par habitant dans le Jura et en Suisse a suivi une progression quasi identique, puis que l'écart s'est creusé, le revenu par

<sup>84</sup> Le revenu moyen par habitant est un indicateur de prospérité économique qui comprend le revenu des salariés et des indépendants, l'épargne des entreprises et les revenus de la propriété.

habitant en Suisse continuant d'augmenter alors que celui du canton du Jura connaissait une évolution négative pour passer, en 1995 un écart de 21%, en 1998 un écart de 28% et en 2004 un écart de 26.35%.

Ces constats corroborent l'appréciation de la situation par le Gouvernement « Le canton du Jura compte le plus faible pourcentage de personnes travaillant dans les branches à forte valeur ajoutée, et en 2001, le canton du Jura se classait au 20<sup>e</sup> rang des cantons et demi-cantons en termes de revenu cantonal, et au dernier rang s'agissant du revenu par habitant (25.1 % inférieur à la moyenne suisse en 2001). Non seulement le revenu par habitant est faible, mais il croît moins rapidement qu'ailleurs en moyenne. L'économie de la Franche-Comté et de l'Alsace croît également plus rapidement que l'économie jurassienne, ce qui montre que le Jura est entouré de régions plus dynamiques économiquement. » [Gouvernement de la République et Canton du Jura 2000: 20].

#### *Centralité et périphéricité du territoire*

Parmi les indices de centralité permettant de situer les territoires les uns par rapport aux autres, le canton du Jura parmi les autres cantons suisses en l'occurrence, nous avons retenu l'indice de centralité économique de Davies et l'indice de centralité global.

L'indice de centralité économique de Davies<sup>85</sup> permet de mesurer la hiérarchie économique entre les lieux, il est basé sur le nombre d'emplois, leur diversité et leur spécialisation. Cet indice permet de hiérarchiser les lieux en fonction de leur centralité économique, du fait que les emplois spécialisés, les fonctions dirigeantes, et les services en particulier se concentrent, tant en nombre qu'en variété, dans les sites occupant le sommet de la hiérarchie urbaine. Alors qu'à l'inverse, aux lieux où l'industrie et un marché de l'emploi peu diversifié dominant, correspond une structure économique occupant le bas de la hiérarchie urbaine. [Schuler 2007].

L'indice de centralité économique de Davies, appliqué aux emplois totaux des 27 districts du Jura et des cantons limitrophes et du Jura bernois sur une période allant de 1975 à 2001, montre que la place du Canton est relativement stable tant dans la durée qu'en comparaison avec ses voisins. Le même constat peut être établi si l'on considère l'indice de centralité économique appliqué uniquement aux emplois tertiaires.

L'indice de centralité global<sup>86</sup>, quant à lui, permet de situer les cantons les uns par rapport aux autres en fonction de composantes qui prennent en considération les différents éléments constitutifs des distributions spatiales. Ce type d'analyse, qui « oppose les attributs les plus discriminants de la centralité à ceux de la périphéricité, identifie et permet de synthétiser la centralité des cantons. [Elle] définit une hiérarchie qui mesure à la fois le degré d'urbanisation, le revenu moyen par habitant, les spécialisations économiques et le degré de qualification du travail. » [Da Cunha et Both 2007 : 83].

<sup>85</sup> L'indice de centralité économique de Davies permet de « discriminer très fortement les lieux centraux entre eux, et donc de décrire leur hiérarchie de manière beaucoup plus évidente que d'autres méthodes. La somme de toutes les centralités locales étant normalisée, l'indice de centralité d'une région peut s'interpréter comme une part de la centralité totale du pays. » [Schuler 2007 : 364].

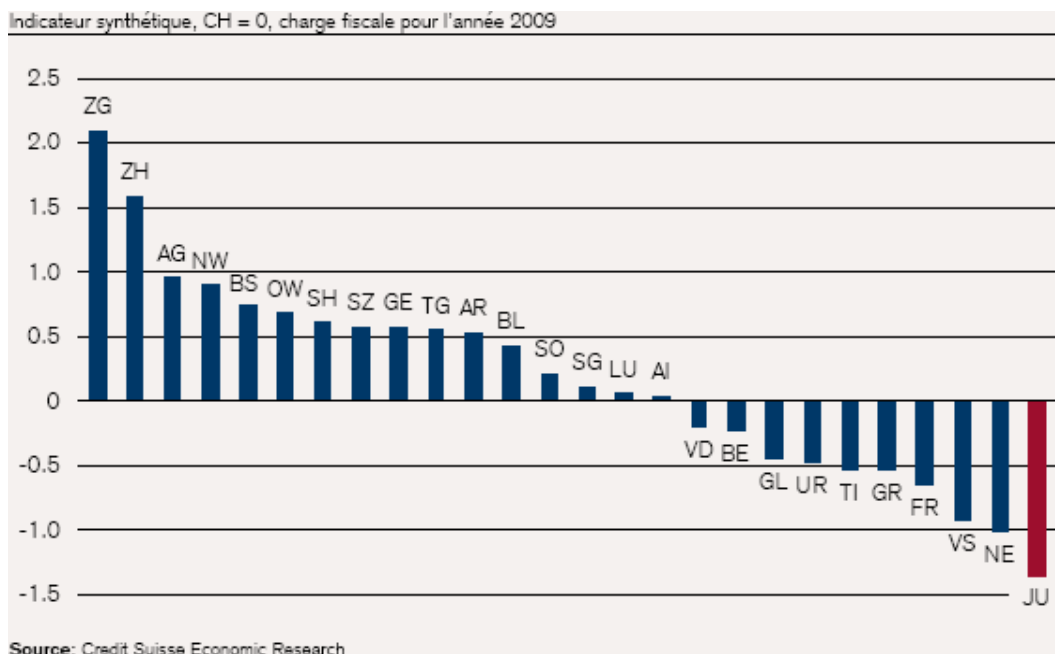
<sup>86</sup> Les variables considérées sont le taux d'urbanisation, le revenu net moyen par contribuable, le niveau de formation (maturité, formation professionnelle supérieure ; université et hautes écoles spécialisées – HES - ; sans formation et scolarité obligatoire), le type d'emploi exercé (dirigeant, cadre, profession libérale, profession intermédiaire, indépendant ; ouvrier et travailleur non qualifié, etc.), les services (aux entreprises ; de distribution ; personnels), et l'indice de diversification du secteur tertiaire.



L'analyse de la position du canton du Jura dans le contexte intercantonal [Da Cunha et al. 2000] n'a quasiment pas changé entre 1995 et 2005 et les positions des cantons les uns par rapport aux autres ont peu varié, « les écarts entre cantons et régions ne disparaissent pas. Ils se renouvellent. Au mieux, le changement des structures démographiques et économiques se produit dans l'invariance des positions territoriales des villes et des régions. » [Da Cunha et Both 2007 : 83].

Une analyse de la qualité de la localisation des cantons suisse (2010) au moyen d'un indicateur synthétique qui intègre la charge fiscale (des personnes morales et physiques), le niveau de formation de la population, l'accessibilité du canton et la présence d'une main-d'œuvre hautement qualifiée [Carnazzi Weber et al. 2010], et qui s'apparente à l'indice de centralité décrit plus haut, place le canton du Jura dans une position encore moins favorable. En revanche, le canton du Jura se place en 10<sup>e</sup> position dans la comparaison intercantonale en ce qui concerne revenu disponible<sup>87</sup> par ménage, ce qui constitue un facteur d'attractivité intéressant pour l'économie résidentielle.

Figure 11: Qualité de localisation des cantons suisses



#### 4.3.4 Organisation spatiale

L'analyse spatiale du territoire jurassien, dans ses composantes, ses articulations internes et ses transformations au cours des dernières décennies, telle que décrites par Da Cunha [2002b] garde toute son actualité. Qualifié de « périphérique », de « taille modeste », « cloisonné », peu « articulé et intégré au réseau des villes suisses », la position relative du canton du Jura en

<sup>87</sup> Le revenu disponible est la somme disponible par ménage, déduction faite des « prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu et la fortune, cotisations d'assurances sociales, prévoyance professionnelle, primes d'assurance-maladie) et des frais fixes à long terme (frais de logement, frais accessoires, frais pour l'eau, les eaux usées et les déchets). » [Carnazzi Weber et al. 2010 : 16].

regard de ses voisins de Bâle-Campagne, Neuchâtel et Soleure, ainsi que des autres régions suisses ne s'est pas améliorée ces dernières années<sup>88</sup>.

L'entité la plus proche et la plus semblable au canton du Jura est le Jura bernois. Cette affirmation est vérifiée tant au plan de la structure économique, des niveaux de qualification, des catégories socioprofessionnelles que des revenus.

L'organisation spatiale du territoire cantonal et les tendances lourdes de son développement peuvent être schématisées [Da Cunha 2000c] comme suit : les centres urbains de Delémont et de Porrentruy et leur couronne concentrent une grande partie de la population jurassienne, de même que les activités économiques, les revenus élevés et les qualifications professionnelles de niveau supérieur. Les deux villes exercent leur influence principalement dans leur district respectif même si la mise en service de l'autoroute A16 entre Delémont et Porrentruy a un peu atténué cette réalité. Trois zones distinctes se dégagent de l'analyse de la distribution de la population, des emplois, des qualifications et des revenus :

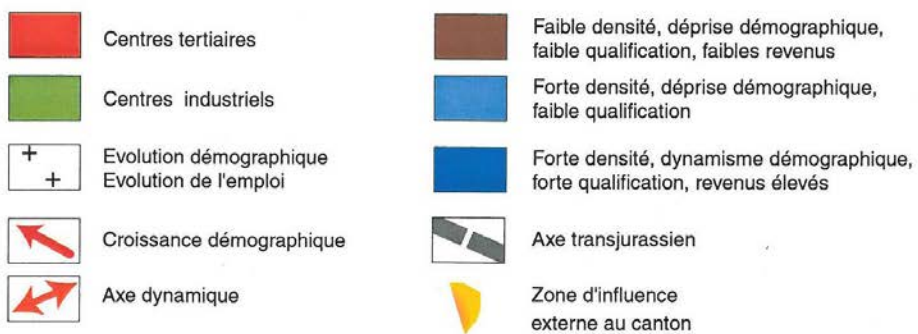
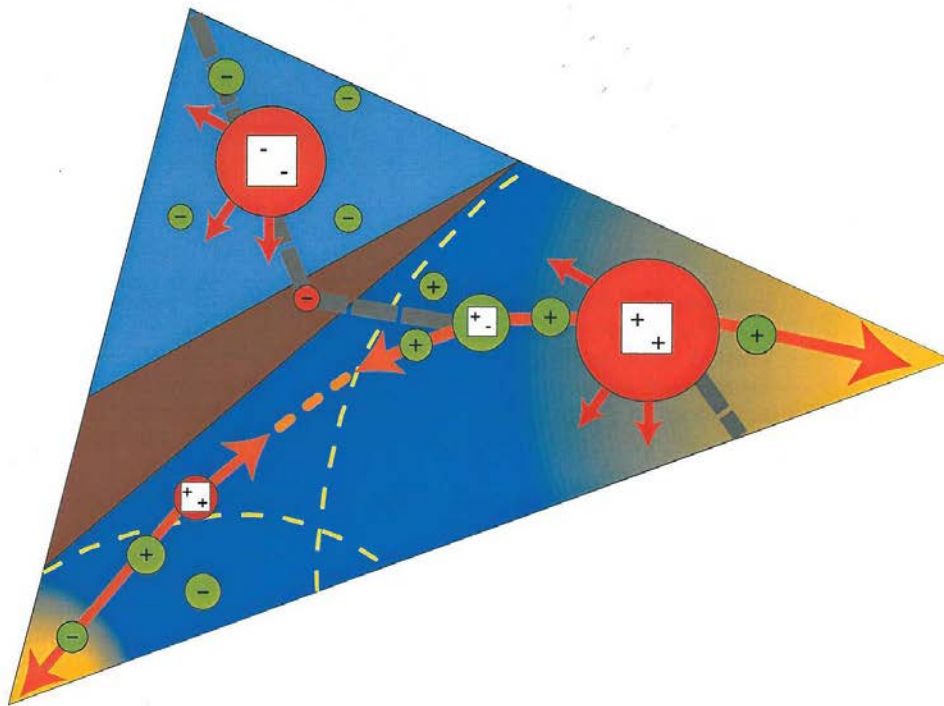
- l'Ajoie, qui subit une déprise tant économique que démographique ;
- les districts de Delémont, avec l'agglomération delémontaine, et des Franches-Montagnes, dont la population et le potentiel économique sont en croissance ;
- le Clos du Doubs et la Baroche, qui se caractérisent par une croissance négative de l'emploi, de faibles niveaux de qualification et de revenus, avec une prédominance d'activités agricoles.

L'armature urbaine du Canton est organisée le long de deux axes de communication principaux, l'axe transjurassien Delémont-Glovelier-Porrentruy-Boncourt (avec l'autoroute Transjurane, la ligne de chemin de fer CFF et la route cantonale RC6), et l'axe interjurassien qui va de Delémont à la Chaux-de-Fonds, via Glovelier et Saignelégier (avec la ligne de chemin de fer CFF puis les Chemins de fer du Jura – CJ -, et la route cantonale H18). L'essentiel de la population et des activités économiques du Canton est concentré le long de l'axe transjurassien, dans la région delémontaine et bruntrutaine, axe qui s'est avéré toutefois moins dynamique que l'axe interjurassien en termes de croissance de population et d'emploi.

---

<sup>88</sup> Les indicateurs retenus révèlent les caractéristiques suivantes du territoire: spécialisation dans les secteurs agricoles et manufacturier, services sociaux et des services aux personnes nombreux, services de distribution et des services aux entreprises sous-représentés, secteur tertiaire globalement moins diversifié que dans le reste du pays, revenu moyen par habitant en dessous de la moyenne nationale.

Figure 12: Organisation spatiale du canton du Jura



© Institut de géographie de  
l'Université de Neuchâtel, 2000

Source : Da Cunha [2000b : 15].

#### 4.4 LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE DANS SES COMPOSANTES MATÉRIELLES : SYNTHÈSE

Une analyse des forces-faiblesses-opportunités-menaces<sup>89</sup> du Canton permet de cerner de manière synthétique le potentiel du Canton (ressources matérielles) et d'apprécier sa marge de manœuvre en termes de développement.

L'analyse des éléments factuels du territoire et de la société, telle que développée dans cette partie et présentée de manière synthétique ci-après, dessine les contours d'une explication partielle de la dynamique territoriale (dans sa dimension matérielle). Pour accéder à la dimension immatérielle et imaginaire de la constitution de la société et de son territoire (notamment la dimension identitaire), une exploration des représentations sociales qui les constituent est indispensable. L'analyse qualitative de la partie suivante répond à cette exigence ; les enjeux de développement ainsi que la portée et les limites de l'action étatique sont développés en dernière partie.

Partant du constat de la situation démographique et économique déclinante, ainsi que de la position marginale du Canton, le rejet en votation populaire du projet Jura Pays ouvert (en 2004), qui était un projet de territoire vecteur de développement et consolidateur de l'identité collective, apparaît comme un phénomène paradoxal. L'accueil mitigé des commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire de la République et Canton du Jura (en 2004) et les critiques envers la participation du Canton à l'exposition nationale Expo.02 (en 2002) renforcent cette observation.

Les énoncés formulés pour comprendre cette réalité et esquisser des pistes d'actions avancent la marginalisation croissante du Canton, l'existence d'une fracture sociale et politique et une mobilisation incomplète des leviers du changement par les pouvoirs publics qui rendent difficile l'enclenchement d'une dynamique de changement (un projet de territoire partagé p. ex.).

Le cadre théorique mobilisé pour aborder la problématique est celui de la construction du territoire conçu comme un produit social, constitué de dimensions matérielles et symboliques. La formule  $[A_{RS} \ r \ E] \Rightarrow T$  le résume; « T » représentant le territoire, « E » la composante spatiale du processus, « A » celle des acteurs, « r » celle des médiateurs générant à la fois la dynamique identitaire et permettant d'orienter le processus de création du territoire. Nous considérons que les représentations sociales « RS » conditionnent et orientent fortement la dynamique de production du territoire  $[A \ r \ E]$ .

Quant à l'évolution d'un territoire, elle passe par différents stades, la construction ou la consolidation, la stagnation ou la délitescence, la recomposition ; soit la territorialisation, la déterritorialisation et la reterritorialisation. Le territoire étant un produit social, il est la résultante, à un moment donné, de la conjonction de ses composantes et manifestations matérielles (actions, pratiques, etc.), et de ses composantes et manifestations symboliques et immatérielles (aspects identitaires, représentations collectives, aspirations, etc.). Dans la partie théorique, nous avons développé en détail le rôle des représentations sociales des acteurs dans la production du territoire ainsi que les composantes de la dimension symbolique du territoire dont

<sup>89</sup> L'analyse « SWOT » (de l'anglais Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces) du Canton recouvre les domaines suivants : positionnement de la région, urbanisation et habitat, population et vie sociale, activités économiques et emplois, tourisme et loisirs, mobilité et transports, nature et paysage.

l'identité est une composante essentielle<sup>90</sup>. La partie suivante de la recherche interroge les représentations sociales liées à la construction de la réalité territoriale des acteurs, dont la dimension identitaire est centrale, tant dans l'importance qu'elle a pour les acteurs du territoire que pour la compréhension de la dynamique territoriale du Jura. Les représentations liées à la construction du territoire dans le passé (la construction du Canton), le présent (le territoire actuel, avec une focalisation sur les moments-clés que furent Expo.02, Jura Pays ouvert et les commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire du Canton) et dans le futur (l'avenir du territoire, notamment les actions de promotion du bilinguisme, la volonté des autorités de créer un canton à six communes, p. ex.), nous permettent d'avancer une explication du processus de territorialisation-déterritorialisation du canton du Jura et d'esquisser des pistes pour son devenir (reterritorialisation).

---

<sup>90</sup> Les trois dimensions constitutives de l'identité collective que nous considérons sont l'identité historique ou patrimoniale (permanente), l'identité vécue et l'identité projective.

Tableau 7 : Analyse du territoire en forces, faiblesses, opportunités, menaces

Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Positionnement de la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ proximité de l'agglomération bâloise</li> <li>▪ proximité avec le territoire de Belfort</li> <li>▪ liens privilégiés avec le Jura bernois</li> <li>▪ présence de l'Ecole d'horlogerie et de microtechnique Porrentruy (EHMP)</li> <li>▪ présence d'une antenne de la Haute école de gestion (HEG)</li> <li>▪ école de soins infirmiers</li> <li>▪ Haute école pédagogique (HEP) BEJUNE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ absence de centre économique moteur (centre urbain)</li> <li>▪ image défavorable du Jura à l'intérieur et à l'extérieur du canton</li> <li>▪ absence d'université et de centres de recherche</li> <li>▪ situation « excentrée » par rapport à l'Arc jurassien, à la Suisse romande, à la Suisse, pas de centre urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ proximité de Bâle comme source d'activités nouvelles (retombées économiques)</li> <li>▪ arrimage à la métropole bâloise</li> <li>▪ proximité du pôle Belfort-Montbéliard</li> <li>▪ perspective d'une structuration solide de l'Arc jurassien</li> <li>▪ nouveau Canton du Jura à six communes</li> <li>▪ Canton de l'Arc jurassien (BEJUNE)</li> <li>▪ diversité des espaces de coopération institutionnels et fonctionnels</li> <li>▪ nouvelle politique régionale</li> <li>▪ politique des agglomérations</li> <li>▪ politiques des espaces ruraux (parc naturel régional) en complémentarité aux centres urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ processus de métropolisation défavorable aux régions périphériques</li> <li>▪ concurrence des régions voisines</li> </ul>

Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Urbanisation et habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ hiérarchie de centres urbains et villageois favorisant la vitalité de l'ensemble du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faible population (1% de la population suisse) et forte dispersion sur le territoire</li> <li>▪ étalement de l'urbanisation</li> <li>▪ qualité esthétique des espaces publics et des zones construites peu remarquable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ agglomération de Delémont</li> <li>▪ micro-région de la Haute-Sorne</li> <li>▪ biens fonciers et immobiliers avantageux</li> <li>▪ cadre de vie agréable</li> <li>▪ environnement préservé, qualité des paysages, absence d'encombrement</li> <li>▪ terrains disponibles</li> <li>▪ potentiel de densification dans les zones à bâtir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ difficile maîtrise de l'extension de l'urbanisation</li> <li>▪ peu d'alternative à l'habitat individuel</li> </ul>
Tourisme et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cadre naturel propice aux activités de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faible rayonnement de l'offre culturelle et de l'offre de loisirs</li> <li>▪ faible offre hôtelière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ développement d'activités agritouristiques liées à la création du Parc Naturel Régional du Doubs</li> <li>▪ potentiel touristique à valoriser</li> <li>▪ développement d'une offre complémentaire en lien avec l'agglomération bâloise</li> </ul>	

Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Population et vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>structure jeune de la population</i></li> <li>▪ <i>bonne formation professionnelle de base</i></li> <li>▪ <i>aptitude au travail précis</i></li> <li>▪ <i>population homogène</i></li> <li>▪ <i>structures de formation des niveaux secondaires de qualité et adaptées aux besoins de la région</i></li> <li>▪ <i>bon équipement en moyens de communication (fibre optique, ADSL, ...)</i></li> <li>▪ <i>bons services de base à la population</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>évolution démographique défavorable (stagnation voire décroissance)</i></li> <li>▪ <i>vieillessement progressif de la population</i></li> <li>▪ <i>poids politique peu important en Suisse</i></li> <li>▪ <i>lourdeur des procédures décisionnelles politico-administratives</i></li> <li>▪ <i>fiscalité dissuasive</i></li> <li>▪ <i>faible disposition pour les langues étrangères</i></li> <li>▪ <i>tendance à l'émigration des jeunes bien formés</i></li> <li>▪ <i>peu de structures d'enseignement supérieur</i></li> <li>▪ <i>disparité intercommunale dans l'évolution démographique</i></li> <li>▪ <i>faibles relations transfrontalières</i></li> <li>▪ <i>communes trop petites, trop individualistes et trop nombreuses</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>baisse régulière de la pression fiscale sur les personnes physiques</i></li> <li>▪ <i>fusion de communes, développement de l'intercommunalité et création d'une agglomération</i></li> <li>▪ <i>mesures de baisse de la pression fiscale</i></li> <li>▪ <i>avantages liés à une administration de taille restreinte (rapidité et traitement personnalisé)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>perspectives démographiques négatives</i></li> <li>▪ <i>problèmes sociaux et financiers découlant du vieillissement de la population</i></li> <li>▪ <i>offre insuffisamment attractive pour les habitants de la métropole bâloise</i></li> </ul>



Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Activités économiques et emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>paix du travail</i></li> <li>▪ <i>tissu économique basé sur les PME</i></li> <li>▪ <i>main-d'œuvre bien formée aux compétences professionnelles de base</i></li> <li>▪ <i>main d'œuvre frontalière disponible</i></li> <li>▪ <i>coûts salariaux compétitifs par rapport aux autres cantons</i></li> <li>▪ <i>mesures incitatives appréciées des investisseurs en comparaison intercantonale</i></li> <li>▪ <i>l'industrie comme noyau dur de l'économie jurassienne</i></li> <li>▪ <i>structures industrielles flexibles grâce à la présence de PME</i></li> <li>▪ <i>agriculture comme source de l'agro-alimentaire</i></li> <li>▪ <i>label suisse comme facteur d'attractivité</i></li> <li>▪ <i>industrie spécialisée (microtechniques)</i></li> <li>▪ <i>présence de filières de formation professionnelles</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>structures économiques vétustes</i></li> <li>▪ <i>forte proportion d'activités à faible valeur ajoutée</i></li> <li>▪ <i>faible culture commerciale</i></li> <li>▪ <i>endettement prononcé des entreprises</i></li> <li>▪ <i>retard dans l'évolution des secteurs économiques</i></li> <li>▪ <i>secteur tertiaire peu représenté dans les branches dynamiques</i></li> <li>▪ <i>performance économique inférieure à la moyenne suisse</i></li> <li>▪ <i>peu de centres de recherche</i></li> <li>▪ <i>sensibilité à la conjoncture</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>nouvelle politique régionale</i></li> <li>▪ <i>globalisation</i></li> <li>▪ <i>libre circulation des travailleurs comme remède au manque de compétences</i></li> <li>▪ <i>réseau de contacts</i></li> <li>▪ <i>développement de nouvelles technologies</i></li> <li>▪ <i>réduction de la pression fiscale sur les personnes morales de 1% jusqu'en 2020</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>nouvelle politique régionale</i></li> <li>▪ <i>globalisation</i></li> <li>▪ <i>libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE</i></li> <li>▪ <i>isolationnisme croissant de la Suisse au milieu de l'UE</i></li> <li>▪ <i>changement des valeurs de référence</i></li> <li>▪ <i>conjoncture de moins en moins prévisible</i></li> <li>▪ <i>concurrence des pays émergents</i></li> <li>▪ <i>risque de dumping salarial et de détérioration des relations entre partenaires sociaux</i></li> <li>▪ <i>investissements publics fédéraux dans les agglomérations et sur les axes entre agglomérations plutôt que sur la périphérie et les axes agglomérations-périphéries</i></li> </ul>

Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Mobilité et transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ offre de transports publics satisfaisante</li> <li>▪ proximité d'un aéroport international</li> <li>▪ TGV à Belfort</li> <li>▪ achèvement du tronçon autoroutier A16</li> <li>▪ intégration dans le RER bâlois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ infrastructures lacunaires et accessibilité difficile</li> <li>▪ topographie peu propice aux déplacements rapides ; A16 ouverte à l'intérieur du Canton uniquement</li> <li>▪ multimodalité peu développée</li> <li>▪ faible pourcentage de déplacements lents</li> <li>▪ réseaux pédestre et cyclables insuffisamment développés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ouverture de l'A16, aménagement de la H18, accessibilité rapide au TGV- Rhin-Rhône, et intégration plus aisée dans les réseaux européens</li> <li>▪ présence d'un aérodrome (Bressaucourt)</li> <li>▪ existence d'un regroupement tarifaire (ferroviaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ financement des lignes secondaires des transports publics</li> <li>▪ augmentation de la pendularité (trafic motorisé)</li> </ul>
Tourisme et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ environnement naturel de qualité</li> <li>▪ patrimoines naturels et culturels remarquables et préservés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mise en valeur touristique du Parc naturel régional du Doubs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ banalisation du paysage</li> <li>▪ grandes infrastructures</li> <li>▪ extension de l'urbanisation</li> <li>▪ pressions et nuisances liées aux activités humaines</li> </ul>

Source : Elaboration personnelle d'après le 5<sup>e</sup> Programme de développement économique (2005-2010) [2005], le Programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale [2007], et l'analyse SWOT de l'Association pour le Développement du Nord Vaudois [2010].



## 5 REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET CONSTRUCTION DE LA RÉALITÉ

---

### 5.1 LES REPRÉSENTATIONS DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE : ENTRE IDENTITÉ ET PROJET

Les représentations que les acteurs se font de leur territoire, de la création du Canton à nos jours, ainsi que la manière dont ils le conçoivent dans le futur, sont très étroitement liées à la construction de leur identité collective, à la génération de projets de société et de territoire, de même qu'à la lecture et au sens qu'ils donnent à leur histoire et à la manière dont ils se projettent dans l'avenir et se dotent des moyens leur permettant de réaliser leurs projets.

Comme le relève Voutat « la construction sociale de l'identité, au terme de laquelle se font et se défont les groupes sociaux, est le résultat d'un processus complexe, susceptible (...) de polariser durablement une société. Et parce que sa définition "ici et maintenant" donne sens à une revendication et, plus généralement, tend à légitimer un ordre social, ainsi que les formes de gestion/répartition de la contrainte qui lui sont attachées, on comprend mieux l'enjeu considérable qu'elle peut revêtir dans certaines conjonctures. » [1992 : 410-411].

Dans la première partie de la recherche empirique, nous avons dressé un portrait du canton du Jura dans son contexte territorial, économique, démographique, ainsi que ses perspectives de développement telles qu'elles figurent dans les différents plans et programmes des autorités. Dans cette partie, nous interrogeons le modèle de développement dans lequel s'insère le Canton (tel que les acteurs du territoire se le représente), d'un point de vue qualitatif, en utilisant les méthodes de l'anthroposociologie, en particulier l'observation participante, l'entretien compréhensif et l'analyse de contenu.

Cette partie de la recherche décrit le processus de territorialisation-déterritorialisation-reterritorialisation essentiellement par le biais de la dynamique identitaire, en explorant ses différentes dimensions constitutives, que nous considérons être intimement lié au processus de changement territorial et à ses blocages. Les marqueurs qui illustrent cette évolution dans le temps sont constitués des représentations liées à la position marginale du canton du Jura, des représentations de la fracture sociale et politique en lien avec trois événements-clé de l'histoire récente (le projet Jura Pays ouvert essentiellement, ainsi que l'exposition nationale Expo.02, et les commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire de la création du Canton) et des représentations liées au changement (vision du changement et projet de territoire).

Le type d'information recueillie, la mise en confrontation du « modèle de développement » proposé ainsi que des différents projets qui en découlent, nous permet d'une part de cerner les aspirations de nos interlocuteurs relatives au développement du Canton, et d'identifier les décalages entre celles-ci et le modèle proposé afin de dégager des éléments de réponses aux différents échecs ou manque d'adhésion aux grands projets récents de la société jurassienne et de proposer des pistes pour un développement du Canton qui soit en meilleure adéquation avec les aspirations de ses habitants. La dernière partie de notre recherche, axée sur les leviers du

changement, nous permettra d'esquisser quelques pistes pour un projet de territoire favorisant une reterritorialisation du Canton.

Pour mémoire, l'identité collective se constitue principalement sur le mode de l'adhésion à un groupe et de la démarcation par rapport à d'autres groupes. Voutat [1992] a démontré que la définition même de la notion d'identité jurassienne s'est constituée dans un champ de tension entre acteurs sociaux aux perceptions et intérêts différents voire opposés ; la Question jurassienne, avec ses revendications territoriales devenant ainsi un sujet incontesté dans le champ politique. Ses travaux ont également démontré qu'il n'y a pas une seule identité jurassienne, mais qu'au contraire elle est composée d'un ensemble d'identités qui se sont cristallisées en un temps et en un lieu particulier pour se projeter dans une action collective qui, en retour, a contribué à créer cette « identité jurassienne », pour les Jurassiens eux-mêmes et aux yeux des autres. Près de 20 ans après la parution de ces analyses, nous constatons que le moteur de la constitution identitaire, la lutte pour la création du Canton, s'est de facto essoufflé, le canton du Jura existe, même s'il est incomplet aux yeux de certains. Et la volonté des autorités jurassiennes de constituer un canton à six communes, composé des trois districts du canton du Jura et des trois districts du Jura bernois actuels, de même que les travaux de l'Assemblée interjurassienne, se déroulent, hormis dans les milieux politiques, souvent dans l'indifférence, tant dans les territoires concernés que dans le reste de la Suisse. Les deux forces principales qui ont contribué à l'émergence de l'identité jurassienne, l'opposition envers l'extérieur et l'adhésion à un projet collectif (la lutte pour la création du Canton) ont décliné, une fois le Canton créé ; l'identité collective s'est affaiblie et une série de clivages sont apparus.

Nous partons d'un triple constat : le refus en votation populaire du projet Jura Pays ouvert en 2004, l'accueil mitigé fait aux commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire de la création du Canton (2004) par la fonction publique et la population, et la faible participation jurassienne à Expo.02. Nous identifions ces trois phénomènes comme symptomatiques d'un moment paradoxal, du fait de la nécessité « objective » de réagir en tant que société aux signes de déclin et de marginalisation du Canton d'un point de vue démographique et économique. Pour appréhender cette réalité, nous nous sommes dotés des outils théoriques explicités dans la partie théorique et rappelés ci-après.

Le cycle de vie d'un territoire passe par les phases de territorialisation, de déterritorialisation et de reterritorialisation (processus décrits en détail dans la partie théorique), chacune ayant une temporalité propre. La recherche empirique nous a permis d'identifier trois périodes-clé dans ce processus, liées à ce que nous avons découvert être des phases d'évolution de l'identité jurassienne. La première phase de territorialisation est liée à la construction du Canton, elle s'étend de l'après-Guerre (Seconde Guerre mondiale) au début des années 80. La période culminante s'étend du vote de 1974 à l'entrée en souveraineté en 1979 et à la mise en place du nouveau canton, en passant par la période des travaux de l'Assemblée constituante entre 1974 et 1976. D'un point de vue identitaire, elle correspond à la constitution d'une identité collective forte, basée principalement sur l'opposition face à l'extérieur (le canton de Berne et la Confédération) et la réalisation d'un projet collectif mobilisateur (la création du Canton du Jura). La deuxième phase, dans laquelle nous nous situons, va du milieu des années 80 à nos jours. Elle se caractérise par une consolidation des structures de l'État et surtout par sa gestion. Le Canton étant créé, sa conduite ne représente pas un projet suffisamment mobilisateur pour consolider l'identité collective. L'échec du projet Jura Pays ouvert est à considérer dans cette

perspective, comme le révélateur d'une identité fracturée, qu'un projet de territoire (même d'envergure) n'a pas été en mesure de ressouder. Le processus de déterritorialisation atteint, avec le rejet de ce projet, un point culminant et paradoxal, peut-être déclencheur d'une dynamique de changement. Il a pour le moins suscité une prise de conscience, parmi les acteurs de la classe politique en tous cas, de la nécessité de dépasser les clivages régionaux et politiques, ainsi que de l'urgence d'enrayer une marginalisation croissante. « Faille », « fracture », « clivage », ces constats ainsi que les représentations qui leur sont liées reflètent une société qui peine à se projeter dans l'avenir, à générer et à faire adhérer sa population à des projets collectifs qui le permettraient. Ces observations renvoient aux contours de l'identité jurassienne, que nous cernons par le biais des dimensions de l'identité patrimoniale, de l'identité vécue et de l'identité projective. La troisième période, la reterritorialisation, est difficile à identifier, par manque de recul temporel. A-t-elle débuté au lendemain du vote négatif relatif au projet Jura Pays ouvert, est-elle à venir ? Les signes que nous décelons sont-ils révélateurs de tendances de fond ou sont-ils des tendances passagères. Les mesures prises pour favoriser le bilinguisme, le rapprochement avec Bâle, par exemple, ou encore le soutien des autorités cantonales à la création d'un canton du Jura à six communes sont-elles de nature à enclencher un processus identitaire et territorial mobilisateur ? L'analyse des représentations que se font les acteurs du territoire de son avenir permettra d'esquisser quelques pistes pour un projet de territoire en adéquation avec leurs aspirations.

**Figure 13: Identité**



Source : Données personnelles.

## 5.2 LA PRODUCTION DISCURSIVE

Les personnes interrogées sont des témoins privilégiés de la société jurassienne, de son évolution et de son pilotage (en termes d'accès à l'information et de réflexion sur le devenir de la société et du territoire jurassiens<sup>91</sup>), elles sont représentatives des faiseurs d'opinion et sont en mesure d'influencer l'opinion publique et les actions de la société.

L'analyse des représentations est basée essentiellement sur une série d'entretiens semi-directifs approfondis avec une série d'« informateurs privilégiés » (cf. méthodologie). Afin de cerner au plus près les représentations liées à la dynamique identitaire, nous avons également fait usage, lors de nos entretiens, d'un corpus de mots qualifiant le Canton et sur lesquels nos interlocuteurs se sont exprimés. Le même corpus est utilisé pour interroger les représentations du Canton à sa création, actuellement et pour les aspirations des interlocuteurs quant à son avenir.

La catégorie à laquelle appartiennent nos interlocuteurs<sup>92</sup> n'influe en règle générale que peu sur les représentations liées aux qualificatifs présentés. La représentation du passé est toutefois assez contrastée (les personnes de l'extérieur connaissant moins bien la réalité régionale et ont une vision plus idéalisée du Canton à sa création), la représentation du présent est assez similaire entre les deux groupes et elle converge totalement quant aux aspirations pour son avenir.

Nous relevons (voir le tableau ci-dessous) que le nombre de mentions relatives au passé ainsi que la valorisation positive du Canton à sa création bénéficient d'une représentation positive de la part de nos interlocuteurs ; il en va à peu près de même pour les aspirations quant à son avenir. En revanche, la situation actuelle du Canton est évaluée de manière beaucoup plus négative, et les qualificatifs positifs sont presque deux fois moins nombreux que pour le passé et l'avenir. Nos interlocuteurs s'expriment également plus souvent sur le Jura à sa création que sur son avenir ou sur l'état actuel.

---

<sup>91</sup> Nous avons constaté qu'il n'y a pas d'aspirations claires ni réalistes dans la population quant au développement du Canton et au modèle que celui-ci devrait suivre. Seuls les milieux informés tels que les milieux politiques, administratifs, associatifs ou entrepreneuriaux ont une vision de ce développement.

<sup>92</sup> Catégories d'interlocuteurs : l'autochtone, le pendulaire, le Jurassien de l'extérieur (celui qui vit à l'extérieur du Canton et n'envisage pas d'y revenir, celui qui a envie d'y revenir, celui qui est revenu puis reparti), l'immigré, l'observateur extérieur. Ils peuvent être regroupés en deux catégories principales, les informateurs « de l'intérieur » (autochtone et pendulaire) et les informateurs « de l'extérieur » (le Jurassien de l'extérieur, l'immigré et l'observateur extérieur).

**Tableau 8 : Mentions qualifiant le Canton à sa création, actuellement, dans le futur**

	Le Canton à sa création	Situation actuelle du Canton	Aspirations quant à l'avenir du Canton
Qualificatifs positifs	53	24	44
Qualificatifs négatifs	8	21	6
Qualificatifs neutres	2	3	1
Total des mentions	63	48	51

Source : Elaboration personnelle.

### *L'image idéale de soi : entre idées reçues et représentations*

Un canton du Jura « accueillant-ouvert sur le monde », « solidaire-progressiste-uni »? Tel n'est clairement pas la représentation que s'en font nos interlocuteurs, tant pour le passé que le présent ou l'avenir, contrairement à certaines idées reçues. A cet égard, nos conclusions ne rejoignent que partiellement celles de l'étude sur l'image du Jura<sup>93</sup>, effectuée dans le cadre des études de base du projet Jura Pays ouvert. Cette étude relève que « la principale qualité des Jurassiens est d'être ouverts, aimables (...) accueillants (...) »<sup>94</sup> [République et Canton du Jura 2001 : 3]. La seule exception concerne le qualificatif de progressiste dont le Canton est qualifié à sa création. En revanche, il est largement admis que le canton du Jura est un canton où on cultive « l'entre-soi », corollaire inévitable d'un canton « à taille humaine » ?

### *La valorisation du passé*

Les qualificatifs les plus fréquemment utilisés pour représenter le Canton à sa création sont tous des termes connotés positivement, tels que « jeune », « progressiste », « dirigeants charismatiques », ou encore « dynamique ». D'une manière générale, les personnes de l'extérieur ont une vision plus idéalisée du canton du Jura à sa création que les autochtones, qui évoquent un canton déjà politiquement divisé et cultivant l'entre-soi à sa création.

### *La stigmatisation du présent*

Un seul terme ressort de manière marquée pour qualifier le présent : « politiquement divisé ». De manière moins évidente, le Canton est également décrit comme un canton « conservateur »,

<sup>93</sup> Le sondage sur l'image du Jura a été effectué fin 2000 dans le cadre des études de base du projet Jura Pays ouvert [République et Canton du Jura 2001] sur un échantillon représentatif de 1200 de personnes de 18 à 50 ans provenant des cantons du Jura, du reste de la Suisse romande, de Bâle et de Soleure, et du reste de la Suisse alémanique à l'exception du canton de Berne. Cette étude visait essentiellement à cerner l'image du Canton à l'extérieur, à identifier les éléments incitatifs/dissuasifs favorisant/freinant une installation dans le Canton, ainsi que les mesures à envisager pour améliorer son attractivité. Notre recherche, qui se situe après l'échec du projet Jura Pays ouvert en votation populaire, poursuit un objectif différent, celui d'identifier les représentations du territoire et de la société ainsi que leur évolution. Les éléments de comparaison sont de ce fait restreints.

<sup>94</sup> Relevons que la même étude mentionne également comme principal défaut attribué au Jurassiens les « étiquettes de "têtus" et "fermés" » [Ibid. 3]. A posteriori, cette ambivalence ne manque pas d'intérêt au vu du résultat serré du vote relatif au projet Jura Pays ouvert (46.5% de votants en faveur du projet contre 53.5% de votants opposés au projet, pour un taux de participation de 52.9%) !



« à la traîne » et cultivant « l'entre-soi ». La représentation du canton du Jura actuel par les autochtones et les personnes de l'extérieur révèlent de grandes similitudes en ce qui concerne un canton politiquement divisé et cultivant l'entre-soi.

*Les attentes envers l'avenir : les dimensions de la demande sociale*

« Dynamique », « dirigeants charismatiques », « coopératif » et « ouvert sur le monde », tels sont les qualificatifs qui sont le plus fréquemment mentionnés en regard de l'avenir du Canton. Une première demande exprime le fort désir que le canton du Jura cesse d'être « politiquement divisé », avec le souhait de pouvoir bénéficier d'instances dirigeantes « charismatiques », bénéficiant d'une forte crédibilité auprès de la population. Cette demande exprime clairement un appel au dépassement des clivages, tant territoriaux que politiques.

Une autre demande a trait à l'ouverture de la société jurassienne et du Canton envers « l'extérieur », pour davantage de coopération et moins de « culture de l'entre-soi ». En ce sens, les projets de l'État visant à améliorer les compétences linguistiques des élèves en allemand, à développer des filières bilingues à l'école, de même que les initiatives de rapprochement avec Bâle correspondent à une demande de la société jurassienne pour plus de coopération et d'ouverture.

Le souhait de vivre dans une société « dynamique », et non « à la traîne », soit la volonté de sortir de la marginalisation dans laquelle le Canton se trouve, de pouvoir bénéficier de services semblables à ceux que l'on trouve dans d'autres régions, notamment en matière scolaire, culturelle, sanitaire, etc. est également exprimée.

*Les valeurs sûres : les éléments permanents du territoire et de la société jurassienne*

Considéré positivement comme « au vert » et « à taille humaine », « convivial », le Jura comme lieu de vie, doté de réseaux d'interconnaissances denses avec un cadre de vie est jugé attractif et favorable aux familles (environnement naturel préservé et tissu bâti peu dense). Ces qualificatifs sont mentionnés tant pour le passé, que pour le présent et les aspirations quant à l'avenir ; ce sont les valeurs permanentes auxquelles les Jurassiens sont attachés et qu'ils souhaitent conserver dans le changement.

## 5.3 LES REPRÉSENTATIONS DU PASSÉ : IDENTITÉ PATRIMONIALE ET IDENTITÉ PERMANENTE

### 5.3.1 L'identité jurassienne : une identité en mouvement

A la question de Voutat « Qu'est-ce que le Jura ? Qui sont les Jurassiens ? » [1992 : 410], un de nos informateurs répond de manière radicale « *Il n'y a pas de peuple jurassien, ce phénomène d'identité c'était une construction.*<sup>95</sup> » [Autochtone]. L'auteur nuance le propos en constatant que d'une part « Les réponses à ces deux questions ont (...) varié considérablement dans le temps, en fonction des individus ou des groupes qui se sont affrontés à leur propos et des situations dans lesquelles ces derniers se sont trouvés. [Et d'autre part, que] (...) loin de constituer une « réalité » géographique, religieuse, ethnique ou culturelle, le Jura « n'existe pas » ...et pourtant, il est bien vivant dans la tête de certains qui (...) l'ont construit d'abord comme revendication, en « adaptant » ses frontières au rapport de forces du moment, ensuite dans le droit et les pratiques politiques. (...) L'espace défini aujourd'hui comme jurassien permet à ceux qui l'ont imposé comme une réalité d'y dominer (...). » [Ibid. 1992 : 410].

Près de 20 ans après son étude, nos constats rejoignent les siens. Construite en opposition à d'autres groupes dont elle se différencie, consolidant une appartenance interne à son propre groupe, l'identité jurassienne s'est cristallisée dans un projet collectif majeur (la création du Canton) qui a mobilisé intensément de très nombreux acteurs sociaux et fondé une identité collective et une base territoriale. Le canton du Jura existe – même si ses limites sont sujettes à discussion –, les Jurassiens aussi – même si les contours d'une identité collective sont par définition flous et mouvants –, et les composantes de l'histoire récente sont non seulement devenus des éléments patrimoniaux de l'identité, mais plus fondamentalement des éléments de l'identité permanente du Jura et des Jurassiens. Un acteur de la région exprime cette conception de l'identité jurassienne de la manière suivante « *l'identité d'une collectivité existe dans la mesure où ses membres en ont conscience et le disent.* » [Autochtone].

L'identité d'une collectivité est en recomposition permanente, à l'image du territoire. Au questionnement de Voutat qui, au travers de ses analyses de la construction de l'identité jurassienne et du canton du Jura, a cerné les raisons pour lesquelles « dans des conjonctures déterminées, l'espace et l'identité se cristallisent (...) dans des projets politiques. » [1992 : 400], nous poursuivons la réflexion en nous interrogeant sur les raisons pour lesquelles, à contrario, un « espace et une identité » ne se cristallisent pas dans un (des) projet(s) politiques et de société alors que la conjoncture économique et démographique l'exigerait, comme ce fut le cas lors du rejet du projet Jura Pays ouvert.

### 5.3.2 30 ans après la création du Canton : un bilan entre espoirs déçus et recherche d'un second souffle

Progressiste, solidaire, dynamique, coopératif, innovant, jeune, avec des dirigeants charismatiques, voire uni, égalitaire, ouvert sur le monde, tels sont les termes qui qualifient le canton du Jura à ses débuts. Le contexte économique, social et politique favorable des années

<sup>95</sup> Les citations en italiques sont extraites du corpus d'entretiens.

60 et du début des années 70, auquel s'ajoute un capital de sympathie et une curiosité à l'égard du mouvement de création du Canton, rendaient le canton du Jura attractif pour des personnes qui souhaitaient vivre un modèle de vie différent (atelier d'artiste et galerie d'art, communauté de production agricole, p.ex.), réaliser des projets personnels, vivre le fait exceptionnel de la mise en route d'un État cantonal au sein de la Confédération, etc. Ce « *sentiment que tout le monde avait envie de faire quelque chose.* » [Immigré] dans les années 70 a créé un climat qui rendait le Canton différent, novateur et attractif aux yeux de la plupart des personnes qui sont venues s'y établir. Les raisons de s'y établir sont différentes de nos jours et le canton du Jura ne suscite plus le même engouement. L'image d'un canton où soufflerait un vent de liberté, de créativité et de solidarité s'est estompée. Ce canton, comme le relève Hauser, a vécu sa « révolution culturelle », le mouvement séparatiste bénéficiant de la « dynamique sociale et culturelle engagée par la disparition de l'associationnisme confessionnel et la montée en puissance d'une culture laïcisée. » [1997 : 479].

C'est avec le slogan « plus d'espace pour vos projets » que les autorités cantonales relancent, de nos jours, l'image du Jura comme un territoire pour réaliser ses projets.

Figure 14: Le canton du Jura : plus d'espace pour vos projets



Source : Elaboration personnelle.

Les années 70 étaient marquées par une conjoncture économique très favorable qui a également bénéficié au canton du Jura en termes d'émulation politique et sociale, de manière probablement plus marquée que dans le reste de la Suisse, étant donné la dynamique politique à l'œuvre à l'époque en vue de la mise en route du nouveau canton.

Toutefois, l'afflux de substance économique a été beaucoup moins important que ce qui était escompté, et les pronostics financiers établis en vue de la mise en place du Canton, trop optimistes.

*« La plus grande désillusion, c'est sans doute l'essor économique qui n'a jamais eu lieu. » [Immigré]*

Par ailleurs, l'image d'un canton progressiste s'est peu à peu effondrée. Bien que le Canton se soit doté d'un État moderne, avec des instruments novateurs qui ont fait figure d'exemple pour bon nombre de cantons suisses, voire même de régions et de pays engagés dans des processus de modifications territoriales et de régionalisation (une Constitution avant-gardiste dont se sont inspirés de nombreux cantons pour réviser la leur, un bureau de la condition féminine et de la coopération, notamment), les forces politiques en présence avant et après la création du Canton ont toujours été celle d'un « paysage politique ordinaire », ce qu'avait déjà relevé certains acteurs au plus fort du combat jurassien, notamment les représentants du courant dit de la « 3<sup>ème</sup> force »<sup>96</sup>.

*« Les premières années [de la mise en route du Canton, dès 1979] c'était passionnant, la création d'un nouveau canton dans une aussi vieille Confédération. Puis après, c'était la gestion de tous les jours [une gestion qu'un autre informateur qualifiera de "potagère"]. Au début on manquait cruellement de personnel qualifié. Du point de vue idéologique c'était même assez paradoxal, mais pour assurer la continuité administrative, les fonctionnaires allaient demander des renseignements à Berne (...) c'était tabou, ils ne s'en vantaient surtout pas. » [Immigré]*

A posteriori, une partie des acteurs semble éprouver un sentiment de désillusion, qui est interprété au mieux comme une des conséquences inévitables d'attentes sans doute utopiques envers ce que le nouveau canton apporterait, au pire comme le sentiment d'avoir été entraîné dans des actions jugées déplacées avec le recul, voire même de s'être fait manipuler et d'avoir été lésé.

Le bilan tiré par bon nombre d'interlocuteurs, tant sur le processus que sur ses résultats, est peu enthousiaste. « Les lendemains qui chantent » ne l'ont été que pour une élite qui s'est reproduite à peu de chose près à l'identique au travers du processus de création du canton du Jura. Et 30 ans après la création du canton du Jura, peu nombreux semblent ceux qui seraient prêt à s'engager pour la réalisation d'un tel projet.

<sup>96</sup> Fondé à la fin des années 1960, les partisans de la *Troisième Force* se structurent et prennent le nom de Mouvement pour l'Unité du Jura (MUJ) lorsque le Gouvernement bernois envisage une procédure plébiscitaire en cascade. Ce mouvement refusait la séparation d'avec le canton de Berne mais voulait obtenir un large statut d'autonomie pour le Jura. [Dictionnaire du Jura. Référence Internet]. La plupart de ses revendications ont toutefois été rejetées par le Parlement bernois et ce mouvement perdra de l'importance.

*« On se faisait manipuler, on prenait fait et cause pour un clan et on persistait. (...) ils réclamaient un canton du Jura, la liberté, mais laquelle ? (...) il y avait des problèmes certes, mais ils ont été amplifiés. On est bien dans un canton fort, on voyait pas la raison de faire un nouveau canton, l'idée c'était qu'on se soude et qu'on aille discuter à Berne (...). » [Autochtone]*

*« Les promesses de changement n'ont pas été suivies (...) après 10-20 ans, les chefs ne sont plus charismatiques, ils ont des carrières comme tout le monde. » [Autochtone]*

L'implication d'une large frange de la population dans les mouvements de création du Canton (exceptés les minorités étrangères, très peu nombreuses à l'époque, ou germanophones du canton du Jura) a été animée par une minorité militante très active. Après la création du Canton et durant la crise des années 80, une partie de la population, vivant une situation économique difficile, s'est sentie « lâchée », en regard des attentes qu'elle avait nourries de par son fort investissement dans la création du Canton. On retrouve également un cumul de déceptions, tant des anti-séparatistes envers le canton de Berne que des séparatistes envers le canton du Jura, et même des Jurassiens envers leur canton, forcément en deçà de certaines attentes, vraisemblablement peu réalistes, compte tenu des ressources du Canton.

La mobilisation d'une population en vue de la réalisation d'un projet de société hors du commun, mis en regard avec un partage des bénéfices jugé peu équitable, semble avoir entamé la confiance des Jurassiens, particulièrement lorsqu'ils sont sollicités pour adhérer à une démarche du même type. Le refus des Jurassiens envers des projets de société émanant de l'État résulterait-il en partie de ces désillusions et du souvenir qu'ils ont laissés, en plus de la crise de confiance généralisée envers les institutions (l'École, le Politique, le Corps médical, l'Administration, etc.) ?

*« Il y a eu beaucoup d'espoir, et puis plus rien, beaucoup de gens ont été oubliés (...) une classe politique a pris le pouvoir (...) ils se sont mis en place (...) il y avait toute une population et on l'a un peu oubliée. » [Jurassien de et à l'extérieur]*

Dans cette perspective, les avantages éventuels de la création d'un nouveau canton à six communes n'apparaissent ni pertinents ni nécessaires à de nombreuses personnes. Pour une partie de la population, voire de la classe politique (position non officielle), cette éventualité est considérée à la fois comme lointaine et peu mobilisatrice. Le climat passionné de l'époque de la création du Canton est passé, et l'indifférence semble être la tendance dominante, ou, comme le formule un homme politique, militant de la première heure, « *Tout le monde s'en fout, et encore plus les jeunes.* » [Pendulaire]

Relevons que cette appréciation, bien que largement partagée par nos interlocuteurs, ne fait pas l'unanimité. En effet, pour certains, issus principalement des milieux politiques très engagés dans la création du Canton, il y a négation de ce sentiment de déception. Preuve d'un décalage entre la représentation de son passé d'une partie de la population et celle de la classe politique ? Ou entre une version de l'Histoire « officielle » et celle de l'histoire vécue et de la Mémoire ?

### 5.3.3 Vers un changement de paradigme identitaire ?

#### *Un très fort sentiment d'appartenance*

Un ensemble de facteurs ont participé à la création du sentiment d'une identité jurassienne, tels que le sentiment de marginalisation, l'usage de la langue française, un contexte mondial favorable aux revendications identitaires, un contexte économique prospère, un pays très respectueux de ses minorités, etc. ainsi qu'une exacerbation des différences, une méconnaissance<sup>97</sup> de la réalité de l'autre et une manipulation de l'information (instrumentalisation de la crainte d'une germanisation de la région, alors que les chiffres démontrent le contraire, p. ex.). Certains éléments ont été réifiés pour orienter, voire créer une identité dans laquelle bon nombre s'est reconnu. Nos observations rejoignent encore celles de Voutat cité par Hauser, quand il affirme que l'identité jurassienne n'est pas une donnée brute, mais « qu'elle est construite par un jeu dialectique entre les élites, qui produisent un discours fondé sur leurs représentations, et les populations qui intègrent plus ou moins ces discours en fonction de leurs propres attentes. Dès lors l'identité jurassienne n'est plus unique et figée : elle est plurielle et susceptible d'évoluer, notamment sous l'effet d'un nouveau dynamisme régional, dont la Suisse et l'Europe constituent les références. » [Hauser 1997 : 21].

L'attachement des Jurassiens à leur territoire, qu'il soit défini comme la région de résidence, ou l'entité politique cantonale, est très fort. C'est le lieu où on vit, où l'on a ses attaches familiales, son réseau d'amis, ses activités professionnelles et associatives, voire où l'on a grandi et où l'on a acquis un bien immobilier. Cet attachement se reflète dans les qualificatifs positifs attribués au Canton tels que « région de tradition », « climat social convivial », « environnement naturel de qualité », etc. Toutefois, un certain agacement envers ce qui peut être considéré comme la face cachée de cet attachement très fort au territoire (considéré comme la société dans son environnement) pointe dans de nombreuses réflexions qui s'exprime par le caractère « conservateur », la « culture de l'entre-soi », les rivalités entre districts et les clivages politiques – qui ont empêché l'émergence de projets porteurs de développement pour l'ensemble du Canton, et que nos interlocuteurs nomment les « occasions manquées » –. Inévitable pendant d'un attachement au terroir dans lequel domine souvent la composante émotionnelle et l'intérêt local immédiat au détriment d'une vision plus objective et raisonnée des potentiels et des limites de développement du territoire, et ceci à une échelle plus vaste (le Canton dans son ensemble et dans ses liens à l'extérieur) ? Les deux faces de cet attachement au territoire cohabitent chez tous nos interlocuteurs, à des degrés divers dans leur compréhension de la situation, comme dans les modalités du changement qu'ils envisagent pour le Canton.

*« On est Jurassien bien sûr, mais d'abord ajoulot. » [Pendulaire]*

Le mouvement de création du Canton a généré un formidable sentiment d'appartenance à une communauté de destins, avec une composante émotionnelle extrêmement forte chez ses membres, « *une lutte de libération c'est une histoire d'amour* ». La description de l'annonce du vote positif scellant la création du canton du Jura a été vécue par les partisans du nouveau

<sup>97</sup> L'usage de stéréotypes ont largement été utilisés, voire renforcés et instrumentalisés, comme élément de catégorisation et de différenciation entre « nous », francophones et « les autres », germanophones, dans la constitution de l'identité jurassienne « Il y avait surtout une méconnaissance les uns des autres, de l'ignorance et de la méfiance, protestants contre catholiques. » [Autochtone].

canton comme un événement hors du commun, annonciateur de « *quelque chose de nouveau* », suscitant une « *émotion indescriptible* », « *comparable à la chute du mur de Berlin* », pour certains. Notons aussi que la convivialité, le sentiment d'appartenance à un groupe étaient une composante très importante du mouvement de création, de même que la convivialité et l'humour, en particulier chez la frange jeune (le « *Bélier* »), qui s'est illustrée sur la scène nationale par une série d'actions cocasses visant principalement à attirer l'attention des médias et de la population suisse.

*« On était tirillé et aimanté par ce conflit (...) quand il y a eu l' "affaire des Rangiers" les Jurassiens ont été les premiers à envoyer un coup de pied au derrière de ces commémorations militaro, tout ce que comme jeunes gens on détestait. Et ils ont eu le culot de la faire, et ça a déclenché un immense mouvement de sympathie qui a été décisif. » [Autochtone]*

*« C'était sympa, comme jeune, de goudronner les rails du tram à Berne. Le Bélier c'était une occasion comme jeune de se manifester, ils auraient tout aussi bien pu faire du scoutisme. » [Autochtone]*

#### *Une identité construite sur l'opposition*

Une partie de l'identité jurassienne s'est constituée dans l'opposition envers « l'autre », le canton de Berne, la « germanisation », le « suisse-allemand », la Confédération, en se cristallisant sur certains événements, tels que « l'affaire Moeckli »<sup>98</sup>, ou le projet de la Confédération de construire une place d'armes dans les Franches-Montagnes dans les années 60<sup>99</sup>, en amplifiant, les différences entre concitoyens d'une même région, voire en réifiant certains faits, tels que la « *germanisation du Jura* » après la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale.

*« On avait besoin des Bernois pour se définir en opposition, ça a toujours été un territoire soumis à beaucoup d'influence, à un carrefour, et qui manquait d'identité (...) on a été beaucoup plus influencé par les Helvètes que par les Rauraques (...) jusqu'au 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> siècle Cornol était germanique. Béguelin préconisait le rejet de tout ce qui était germanique pour affirmer son identité. » [Pendulaire]*

De nos jours cette opposition se manifeste par l'usage de clichés dépréciateurs de l'autre groupe ou de moqueries déguisées en plaisanteries. Le terreau de ces phénomènes de catégorisation sociale et de valorisation de son propre groupe est toujours vivace, même s'il tend à s'estomper, à la faveur d'un changement de générations, en particulier. Lorsqu'un acteur du territoire affirme qu'il se sent plus proche d'un sud américain parce qu'il parle espagnol que de son voisin suisse-allemand, en dépit d'une enculturation et d'un mode de vie semblables, on

<sup>98</sup> « L'affaire Moeckli » est considérée comme marquant le début de la Question jurassienne moderne. En 1947, le Grand Conseil bernois refusa d'attribuer au conseiller d'Etat socialiste jurassien la Direction des travaux publics et des chemins de fer, arguant de difficultés de communication avec le reste du Canton, du fait qu'il était francophone. Une manifestation de protestation fut organisée à Delémont, qui déboucha sur la création du Comité de Moutier, dont l'objectif était d'examiner une éventuelle autonomie jurassienne. Ces travaux contribuèrent à la modification de la Constitution bernoise le 29 octobre 1950 qui reconnaissait l'existence du « peuple jurassien ».

<sup>99</sup> « Dans le contexte de la Question jurassienne et de l'opposition à la place d'armes des Franches-Montagnes, la manifestation commémorative de 1964 se transforma en démonstration de force du Rassemblement jurassien (...) [au cours de laquelle un membre du Gouvernement bernois, Virgile Moine, et un Conseiller fédéral, Paul Chaudet, furent empêchés de prendre la parole], ce qui choqua profondément l'opinion publique suisse. » [Kohler 1991 : 173].

mesure la prégnance des stéréotypes; de même que quand une salle de cinéma entier rit quand le protagoniste d'un documentaire consacré au mouvement de création du Canton plaisante sur les prétendues « lourdeurs » et « laideurs » du dialecte bernois par rapport à l'allemand, voire même la « tare » dont serait affublées les personnes parlant suisse-allemand « *une belle fille qui parle suisse-allemand, ça fout tout par terre. [sic]* ». Par ailleurs, la catégorie « gens du sud<sup>100</sup> », assortit des qualificatifs « protestant-austère », par opposition au Jurassiens « du Nord », « catholique-convivial » (en particulier ajoulots) ont encore largement cours de nos jours, y compris chez les personnes de moins de 30 ans.

#### *Affirmation de soi : francophilie et germanophobie*

La volonté de se démarquer de la Berne germanophone a favorisé l'exaltation de la francophilie et un usage de la langue qui marque l'appartenance à un environnement culturel francophone<sup>101</sup>. Ainsi, dans le Jura, les membres de l'Exécutif cantonal sont des « Ministres », les présidents de communes des « Maires », l'exécutif cantonal « le Gouvernement », le législatif cantonal « le Parlement », etc.

L'imbrication étroite entre lutte séparatiste<sup>102</sup> et revendication linguistique a renforcé l'attachement à la langue française et a contribué à en faire une composante identitaire centrale « La langue française et la volonté d'exercer un pouvoir démocratique sont les deux piliers de la lutte pour l'autonomie jurassienne. » [Comte cité par Bédard 2009 : 4]. La langue officielle du canton du Jura est le français<sup>103</sup>, le bilinguisme n'est pas reconnu et il n'y a institutionnellement aucune protection de la minorité linguistique.

*« Aller à Bienne [dans les années 50-60] a renforcé notre identité francophone, peut-être plus que ceux qui ont étudié à Porrentruy. (...) il y avait un déficit d'éloquence, ils parlaient mal et le français et l'allemand. (...) on avait envie de parler bien français. » [Autochtone]*

Très soucieux de défendre leur langue au sein d'un canton majoritairement germanophone, les francophones du Jura et du Jura bernois n'ont pas fait grand cas de la minorité germanophone habitant dans la région, ce qui a conduit à une quasi éradication de l'usage du suisse-allemand, celui-ci étant de nos jours confiné à la sphère privée (à l'exception d'Ederswiler<sup>104</sup>, seule commune germanophone du Canton), voire à quelques groupements en voie de disparition (paroisse protestante de langue allemande, groupes de lecture, etc.). Dans les années qui ont

<sup>100</sup> Soit le Jura sud, ou Jura bernois.

<sup>101</sup> Le Mouvement autonomiste a noué de nombreux liens tout au long de la période menant à la création du Canton avec d'autres minorités francophones ayant des revendications identitaires au sein d'un ensemble territorial national, tels que le Pays Basque, le Québec, ou le Val d'Aoste. Ces contacts sont poursuivis sur une base institutionnelle depuis la création du Canton, notamment avec le Québec. Le Jura est également membre de la Conférence des peuples de langue française et de l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

<sup>102</sup> Hauser constate que le nationalisme romand s'est renforcé durant la Seconde Guerre mondiale et que cet état d'esprit a largement influencé les réflexions et engagements de nombreux intellectuels jurassiens, débouchant « (...) sur des idées autonomistes, puis séparatistes, dans lesquelles antigermanisme et antinazisme se confondent souvent : on assimile tout esprit germanique au nazisme, on rejette globalement « l'Allemand », souvent identifié au « boche » de la Grande Guerre. » [1997 : 486].

<sup>103</sup> L'article 3 de la Constitution cantonale, consacré à la langue, précise que « Le français est la langue nationale et officielle de la République et Canton du Jura ».

<sup>104</sup> Cette commune bénéficie de certains arrangements basés sur une approche pragmatique tels que la possibilité de s'exprimer en allemand en procédure administrative ou judiciaire, ou la traduction systématique de tous les messages des votations cantonales.



précédé la création du canton du Jura, le climat social était peu favorable, voire parfois carrément hostile à l'usage du suisse-allemand en public. Ce climat linguistique se manifestait entre autre par le refus des enfants de germanophones de parler le suisse-allemand avec leurs parents à la maison, par une prudence à ne pas parler suisse-allemand dans les lieux publics. La minorité germanophone du canton du Jura comme du Jura bernois a, à l'évidence, pâtit de l'hostilité d'une partie de la population à leur égard durant les années dites « de braises<sup>105</sup> » qui ont mené à la création du Canton. Ce phénomène est largement ignoré des Jurassiens francophones et non revendiqué de la part de la (faible) minorité germanophone, principalement en raison du vieillissement de cette population et de l'assimilation linguistique des générations suivantes. Une attitude adaptative semblait être la règle.

*« Durant la période de lutte pour l'indépendance, heureusement passée, vivant dans une commune du Jura bernois, il fallait faire attention de ne pas vexer, certaines personnes n'aimaient pas qu'on parle allemand aux enfants. Les gens du Jura n'aimaient pas qu'on parle allemand. » [Autochtone]*

Ce climat social a sans aucun doute accéléré l'abandon progressif de l'usage du suisse-allemand par les jeunes générations. De même, les activités sociales dont la langue constitue l'élément fédérateur (chœurs, églises, etc.) sont en voie de disparition, du fait du vieillissement de la population germanophone. De nos jours le climat linguistique et l'environnement pédagogique se sont sensiblement améliorés. L'amélioration des transports publics, de même que les mesures visant à favoriser l'apprentissage de l'allemand, les échanges scolaires avec les écoles de la région bâloise, les différentes formes de coopération, la campagne de promotion du Canton dans les médias en ville de Bâle, la promotion économique exogène en partenariat avec l'organisme de prospection économique des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne (BaselArea)<sup>106</sup>, annoncent-ils un changement de paradigme, voire une mutation identitaire et une amorce de reterritorialisation en rupture avec l'Histoire récente du Canton?

Si certaines personnes s'expriment encore de nos jours peu ou mal en français, elles sont souvent âgées, mais leurs enfants et petits enfants, qui ont été scolarisés en français, sont totalement assimilés, ce qui corrobore les observations de Chiffelle relatives à l'assimilation des alémaniques en terre francophone. L'assimilation des germanophones dans le Jura romand se fait « par le biais de multiples contacts langagiers dans des circonstances diverses : assimilation par le travail, par les contacts dans les commerces, les services, les administrations, les sociétés locales, par le sport, par l'école [« *Quand on a fait toutes ses écoles en français, on est romand !* » [Autochtone,] et par les enfants, bref dans tous les lieux-moments de la vie quotidienne. » [Chiffelle 2000 : 95-97].

De nos jours, le pourcentage de germanophones dans le canton du Jura est selon toute vraisemblance encore plus bas que dans les années 90 alors que la volonté des autorités

<sup>105</sup> Les années, dites « de braises » vont de 1947 à 1975, soit la période couvrant la Question jurassienne moderne, depuis « l'affaire Moeckli » à la création du canton du Jura.

<sup>106</sup> Le Gouvernement jurassien a décidé de renoncer à sa participation à l'organisme de promotion économique « DEWS » (Développement économique de suisse occidentale, dont font partie les cantons romands, ainsi que Berne), pour rejoindre celui de Bâle-Ville et Bâle-Campagne « BaselArea ». Cette décision est motivée d'une part par les maigres résultats enregistrés (56 emplois en 5 ans pour un coût de 1.73 millions), qui sont attribués au « positionnement spécifique du Jura par rapport au centre de gravité du Bassin Lémanique. » [Maillard 2009b : 3], d'autre part par une réorientation des « éléments de positionnement et de stratégie géoéconomiques : le pôle de développement économique que constitue la région bâloise, l'accessibilité, la proximité et la complémentarité. » [Ibid.].

politiques est clairement en faveur de l'apprentissage de l'allemand et d'un rapprochement avec le grand voisin germanophone bâlois. Ressentie comme une nécessité de notre époque, la maîtrise de l'allemand s'apparente à un changement de paradigme que nos interlocuteurs ne peuvent s'empêcher souvent de commenter comme une ironie de l'Histoire.

*« Quand on se dit que c'était un des éléments moteur qui a fait la séparation, que Béguelin disait qu'ils ne sont pas de notre race [en parlant des Suisses-allemands], ça fait sourire. » [Autochtone]*

#### *Un projet collectif générateur d'identité*

La dynamique sociale et politique qui a procédé à la création du canton du Jura en tant que projet collectif qui engage et mobilise les acteurs en générant une forte émotion a largement contribué à créer le sentiment d'identité et le fort attachement au territoire.

*« Ils ont eu le courage, enfin quelques uns les ont amenés dans une posture courageuse qui les a conduit à la création du canton du Jura, comme ça a marché, une frange s'est sentie valorisée par ce truc et dans le regard des autres. Et puis ensuite, ils se sont retrouvés orphelins de grandes figures, de grands projets. Il y a cette forme de complexe d'infériorité jurassien un peu paradoxal. » [Autochtone]*

La création du canton du Jura en tant que projet collectif fort, créateur d'identité régionale parmi les acteurs impliqués, a également suscité de nombreuses marques d'intérêt tant au niveau national qu'international dans les milieux intéressés (impulsion pour la révision de constitutions cantonales, visites de délégations étrangères, etc.). Toutefois, pour une bonne partie de la Suisse, ce projet représentait au mieux une source de curiosité, au pire d'agacement, mais surtout d'indifférence.

*« A l'époque, on était parti quelques jours en voyage dans le Jura, pour voir comment c'était, ce nouveau canton. » [Observateur extérieur]*

*« Les Jurassiens étaient très impliqués, le reste de la Suisse s'en fichait. Il semblait y avoir une dynamique, mais moi je mesurais ça aux cantons alentours (...) Lors d'une tournée d'explication en Suisse allemande, les gens n'étaient pas intéressés (...). Ils veulent un canton, il n'y a aucune raison pour ne pas le leur donner. Ils avaient un rêve, ça c'est certain. Si le rêve c'était seulement de créer un canton, c'est réalisé. Si c'était de créer vraiment quelque chose de nouveau, c'était pas possible. Pour moi vraiment rien n'a changé, et rien ne changera. Ce qu'on changera ici c'est un changement qui se fera partout, le Canton en tant que tel ne peut pas faire autrement que la Confédération ou le reste du monde. Les changements inouïs qui on eu lieu depuis les années 1940 sont dû à la marche du temps, et ils se déclinent d'une certaine façon dans ce canton. (...) c'était une bulle dans l'histoire. » [Autochtone]*

Comment passer d'un projet collectif qui a permis de générer une identité collective positive vers « autre chose », porteur de développement. Quels sont ces projets ? Par qui sont-ils portés ? Quel consensus peut-il se former ? Comment s'extraire d'une Histoire qui parfois

enferme ? Jura Pays ouvert, Expo.02, la réunification du canton du Jura avec le Jura bernois en vue de constituer une nouvelle entité territoriale suscitent les commentaires suivants :

*« Le Mouvement autonomiste jurassien, avec (...), a saqué Jura Pays ouvert et Expo.02 sur des éléments contestables (...). C'est pas un hasard, ce mouvement veut garder la maîtrise du destin flamboyant du Jura et il ne faut pas que d'autres initiatives que la réunification viennent le ternir. » [Autochtone]*

Quant au sentiment d'appartenance, si les jeunes Jurassiens se sentent faire partie d'un territoire cantonal, c'est en revanche peu le cas pour les jeunes du Jura bernois qui se sentent certes francophones, mais d'un canton dont peu importe qu'il soit Berne, Jura ou Neuchâtel

*« Nos enfants sont concernés, nos petits-enfants s'en moquent ! » [Autochtone].*

### 5.3.4 La Mémoire et ses usages : entre reconnaissance des faits, mythification du passé et construction de l'avenir

Il n'y a pas d'identité qui puisse se construire sans Mémoire, ni sans se situer dans une Histoire ; et c'est en construisant son identité qu'il est possible de donner un sens, tant à la mémoire qu'à l'histoire d'une collectivité.

Pour construire son avenir en tant que société, acteur et sujet responsable de sa destinée, soit pour pouvoir agir de manière libre et responsable, il est nécessaire de reconnaître son histoire, de l'accepter et de l'assumer, de s'appuyer sur ce qui a été reçu en héritage, et de construire son identité en y ajoutant les éléments qui permettent de se projeter dans l'avenir (un projet de société ?), en tant que société différente de celle qui a été, qui vit dans un monde qui n'est plus celui d'autrefois. C'est ainsi qu'il est possible de créer une identité qui soit celle du temps présent, construite sur ce qui a été reçu, en adéquation avec les aspirations de la collectivité et les ressources à disposition.

*« Comment assumer ce passé ? Béguelin était un menteur et un calomniateur, il avait une volonté de fer, une puissance de travail exceptionnelle, il était très habile et il tenait tout le monde (...). Peut-il y avoir une reconnaissance des faits, passer à autre chose ? Il faut des efforts pour se respecter, reconnaître les torts ; l'évolution vient du dialogue, la confrontation ne provoque que des événements regrettables et des erreurs. » [Autochtone]*

La transition passe-t-elle parfois par des moments paradoxaux, voire de blocage, pour ensuite permettre l'émergence d'une nouvelle identité ? L'échec de Jura Pays ouvert en 2004 peut être considéré à la fois comme un paradoxe (tous s'accordent sur le constat d'une situation démographique et économique peu durable et sur la nécessité d'y remédier, et le projet qui permettrait ce changement est refusé en votation populaire), mais aussi peut-être comme la pierre angulaire d'un changement de trajectoire historique.

#### *Reconnaître les faits*

Assumer le passé signifie reconnaître les faits, mais également les zones d'ombre ; c'est également reconnaître que les événements n'ont pas été vécus de la même manière par les différents acteurs et qu'ils n'ont pas le même sens pour tous. A titre d'exemple, ce qui était une commémoration de la mobilisation pour certains (la « manifestation des Rangiers »), avec son lot de sacrifices et de privations, vécu pendant plusieurs années collectivement « *Un pays menacé a une autre importance pour ceux qui ont fait la mobilisation* » [Autochtone], représentait pour d'autres une occasion marquante de manifester leur mécontentement aux autorités cantonales et fédérales lors d'une manifestation « *militaro, tout ce que comme jeunes gens on détestait.* » [Autochtone]. De même, brûler les drapeaux bernois et suisse<sup>107</sup> fut considéré par certains comme une atteinte aux symboles d'un pays et un mépris des valeurs nationales, et le parallèle a été fait avec les livres d'auteurs juifs brûlés à Berlin en 1933 par le régime nazi, pour illustrer les conséquences funestes auxquelles pouvait mener la haine de l'autre; alors que d'autres faisaient usage de termes tels que zone occupée pour décrire la

<sup>107</sup> Les « Événements de Moutier », en 1977, ont été marqué par les manifestations anti-bernoises et l'intervention massive de la police bernoise contre les séparatistes jurassiens.

situation du Jura bernois au sein du canton de Berne, avec la référence implicite aux zones occupées par les Allemands durant la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale en France.

*« L'histoire d'un peuple luttant pour un idéal, et l'atteignant dans un élan commun (...) Mais ces luttes, avec leur part d'exaltation fraternelle et d'unité populaire ont toujours leurs zones d'ombre, leur raisons devenues avec le temps désuètes ou invouables, leurs racines troubles » [Autochtone]*

Reconnaître les faits, c'est (ce serait) également reconnaître l'existence d'une population germanophone qui a contribué à la prospérité du Canton en travaillant dans son agriculture, ses entreprises les plus importantes (Von Roll par exemple) et ses infrastructures de transports (chemins de fer) ; ou encore les violences qui ont eu lieu à l'encontre des personnes et des biens, au-delà du stéréotype fréquent d'un mouvement uni et pacifique, usant d'humour et de détermination pour contrer la « marginalisation de la population jurassienne au sein du canton de Berne. » et réparer une « injustice de l'Histoire<sup>108</sup> ».

Les violences et la haine qui ont eu cours durant les périodes les plus agitées de l'histoire de la création du Canton (bâtiments brûlés, menaces), en particulier durant les événements de Moutier (intervention massive de grenadiers), ont durablement marqué les personnes qui y ont assisté, et les traces sont encore perceptibles de nos jours dans certaines logiques de fonctionnement. Cette logique se manifeste notamment par l'activation d'un schéma de fonctionnement polarisant les positions et catégorisant les personnes, « *Qui n'est pas avec nous est contre nous* » [Autochtone], en particulier lorsque des projets à fort contenu émotionnel sont débattus dans la sphère publique. Un des dernier en date étant un projet de golf à Delémont, qui a fortement divisé la population delémontaine en 2007, pour être finalement rejeté par le corps électoral, et dont les mécanismes ont désagréablement rappelé à certains le climat haineux et irrationnel qui régnait à l'époque des plébiscites<sup>109</sup> « *Plus de trente ans après, il y a encore des gens qui ne se saluent pas, du jour au lendemain, ça a été le clivage et la haine, comme en Irlande.* » [Autochtone].

Avant la création du Canton, l'autre, le bernois en l'occurrence, représentait un point de focalisation du mécontentement socialement admis voire encouragé, au même titre qu'il était de bon ton de mépriser l'apprentissage de l'allemand et, comme écolier, d'avoir de mauvaises notes dans cette matière.

<sup>108</sup> Cette formule fréquemment utilisée se réfère à l'annexion du Jura au canton de Berne au Congrès de Vienne en 1815, au titre de compensation à la perte du Pays de Vaud et de l'Argovie.

<sup>109</sup> Par ailleurs, comment interpréter l'inscription « Raus » peinte évidemment de manière anonyme, nuitamment, sur la maison d'une famille alémanique au début des années 2000. Vengeance personnelle ou épiphénomène, la forme utilisée ne saurait être anodine.

*« Avant on payait des impôts à ces "cochons de bernois", maintenant c'est au Canton, et on en paye plus ! (...) C'est une mentalité d'horlogers et d'assistés, le combat jurassien a fait naître d'immenses espoirs qui ont été reportés sur les autorités politiques. Ça ira mieux quand on aura notre propre canton, c'est à cause des bernois qui ne font pas d'investissements, etc. C'était un bon prétexte alors qu'on a essentiellement des sous-traitants qui attendaient qu'on aille les chercher. Maintenant la responsabilité n'est plus rejetée sur Berne, mais sur Delémont pour l'Ajoie. »*  
[Autochtone]

L'ennemi extérieur à fustiger et à combattre n'existant plus, les faiblesses et les limites du Canton apparaissent : faible poids démographique, situation périphérique, proche d'un grand voisin alémanique dont on ne maîtrise pas la langue, ressources financières faibles, autorités qui peinent à mobiliser les ressources et à actionner les leviers du changement, et consensus social difficile à trouver pour porter des projets d'avenir.

#### *Mythification du passé*

L'historiographie jurassienne « tend souvent et même presque toujours à montrer que les Jurassiens ont construit leur culture nationale "par eux-mêmes", sans trop s'inspirer des idéologies nationalistes qui s'épanouissent entre les deux guerres, et plus encore en ne cédant pas au chant des "sirènes de l'ordre nouveau" après le déclenchement des hostilités. L'analyse des motivations et du rôle des intellectuels dans la construction de l'identité nationale jurassienne démontre le contraire. Certes, il faut se garder de toute interprétation téléologique réductrice, qui ferait de l'ensemble du mouvement autonomiste jurassien d'après-guerre (et de ses formes postérieures) le produit d'une idéologie réactionnaire et nationaliste, en ignorant systématiquement le caractère identitaire de ces revendications. (...) les aspirations à l'autonomie qui s'extériorisent en 1947 ne puisent pas seulement dans les sources extrémistes de quelques chefs de file sensibles aux théories fascistes ou raciales, mais (...) elles s'inspirent également d'autres courants d'idées plus modérés, de familles d'esprit attentives aux droits des minorités dans le respect des libertés et de la démocratie : dans un système politique helvétique propice aux voies médianes, celles-ci ont contribué à canaliser les excès de ceux-là. » [Hauser 1997 : 480].

*« La réalité et la complexité des causes et des effets de la Question jurassienne est en passe de devenir une mythologie commode qui les simplifie et souvent les détourne »*  
[Autochtone]

Nos observations rejoignent les analyses de Hauser, en particulier en ce qui concerne les éléments sélectionnés par « l'histoire qu'on se raconte à soi-même », l'identité narrative d'un groupe, qui fonde son identité patrimoniale. Parmi les éléments de valorisation de soi que les processus psychosociologiques de rétention sélective de l'information et de reconstruction de la réalité autour de certaines valeurs mettent en relief, nous retenons en particulier la distanciation d'avec les mouvements nationalistes extrémistes « les mauvais nationalistes » (les nazis, l'extrême droite française) et le rapprochement avec les « bons nationalistes », les mouvements autonomistes (en Corse, au Québec, dans le Val d'Aoste), ont en particulier contribué à construire une représentation positive du passé et de l'image de soi, en tant que collectivité.

Les références bibliques sont également invoquées quant il s'agit d'ancrer le « combat jurassien » et ses réalisations dans l'imaginaire collectif et le légitimer. Ainsi l'activité politique de Roland Béguelin est comparée au combat mené par David contre Goliath « Il [Roland Béguelin] a montré aux plus humbles comme aux plus nantis d'entre nous l'orgueil de David face à Goliath, la force de la justice face à l'iniquité, le refus de la résignation face à des fatalités qui n'en sont pas. Il fut d'abord un prophète de la liberté, un homme droit, intraitable, indomptable, incorruptible, une sorte de personnage biblique à notre époque et dans notre coin de pays. » [Mouvement autonomiste jurassien. Référence Internet].

Faisant appel au même registre, la Constitution jurassienne aurait été élaborée en un temps record par une seule personne, le « père » de la Constitution<sup>110</sup>, à l'image de Moïse recevant les Tables de la Loi ?

Cette vision de l'Histoire récente n'est toutefois pas unanimement partagée. Pour certains, la création du Canton ne représente qu'une « bulle dans l'Histoire », la création d'individus qui répétaient que « depuis 1815 le Jura a été pillé, spolié, protestantisé (...) un mensonge répété devient une vérité, Goebels l'a pratiqué en Allemagne. (...) et ces braves gens qui aiment leur Jura et qui lisent l'Almanach catholique finissent par le croire. » [Autochtone].

Les manifestations telles que les discours du Mouvement autonomiste jurassien lors de la fête du peuple, les conférences sur Roland Béguelin ou la Constitution jurassienne, sont principalement suivies par un public âgé et peu nombreux, les personnes de moins de 30 ans en étant souvent totalement absentes « Les acteurs de ces événements [qui ont marqué la création du Canton], dont les plus sensibles ont eu lieu entre 1947 et 1974, disparaissent peu à peu, et la Mémoire s'efface. » [Autochtone]<sup>111</sup>.

#### *Construction de l'avenir : entre devoir de mémoire, adaptation et transgression*

Le « devoir de mémoire » est parfois piégé par la volonté de réaliser les objectifs relevant d'un environnement historique-social-politique d'un autre temps et la confrontation aux défis du présent. Un clivage semble apparaître entre deux tendances, les « anciens » et les « modernes », ceux pour qui la réunification du Jura-Nord et du Jura-Sud constitue toujours un but à atteindre, et ceux pour qui une vision plus fonctionnelle qu'institutionnelle du territoire est nécessaire. Nous constatons que l'émergence d'une vision d'avenir est inhibée par une difficulté à s'extraire du passé, ce qui s'observe par la tenue de double discours à l'encontre de certains projets de société censés projeter le Canton dans l'avenir.

<sup>110</sup> La Constitution jurassienne a été rédigée par un groupe de juristes, chacun dans son domaine de spécialisation. Le « père » de la Constitution a été mandaté pour donner une cohérence à l'ensemble, du fait notamment de sa forte implication dans le processus d'élaboration d'une nouvelle Constitution fédérale au milieu des années septante (projet qui n'a pas vu le jour).

<sup>111</sup> La transmission de l'Histoire récente s'effectue surtout au sein du cercle familial, par les protagonistes eux-mêmes ; l'Histoire régionale est peu enseignée à l'école obligatoire.

*« Tous votent "un seul Jura" car ils ne pouvaient pas faire autrement, il y avait une position politiquement correcte et les parlementaires étaient tenus de voter en faveur, ils n'avaient pas le choix, ils étaient obligés de l'accepter. C'était clair qu'il y avait un discours officiel et un discours officieux (...) on n'a pas le droit de critiquer, c'est ce fameux débat sur les bons et les mauvais Jurassiens, être contre la réunification c'est être un mauvais jurassien parce qu'on a cette identité culturelle tellement forte [rire], on crée une réalité qui n'existe pas. » [Autochtone]*

Pour bon nombre de députés, la question de la réunification est dépassée, les enjeux de l'avenir du Canton étant ailleurs. Il leur est néanmoins impossible de tenir un tel discours publiquement sans s'exposer au risque de se mettre en porte à faux avec une frange de l'électorat. L'entretien de ce double discours, ou pour le moins ce clivage de pensée (pour certains, la réunification est toujours « Le » but à atteindre) a des incidences sur la mobilisation des ressources politiques, administratives et financières du Canton. La récente prise de position du plus grand parti politique du Jura (le parti démocrate chrétien – PDC –) le confirme. Le PDC « rappelle que, depuis 1974, il a constamment manifesté son attachement à l'unité du Jura historique. Il confirme sa conviction que l'avenir des six districts jurassiens doit se concrétiser dans une même entité cantonale. » [Le Quotidien Jurassien 2009 : 5]. La position du Gouvernement et du Parlement jurassiens suite au rapport de l'AIJ du 4 mai 2009 privilégie clairement la création d'un nouveau canton à six communes et non le maintien du Jura bernois au sein du canton de Berne (variante dite du statu quo+).

L'absence de véritables lieux de débat, la pression sociale en faveur d'une forme et d'un contenu de pensée « orthodoxe » (au sens psychologique), l'inclination au clivage bon/mauvais, inhibe l'innovation et l'intégration d'éléments nouveaux qui seraient susceptibles de faire évoluer le système dans le sens d'une meilleure adéquation à son environnement spatial. Or, la réflexivité nécessaire à ce changement de paradigme suppose de s'interroger sans tabous sur sa propre Histoire et sur son fonctionnement social, de confronter des idées divergentes pour progresser. Nous rejoignons Hauser quand il affirme que pour dépasser les certitudes et atténuer les antagonismes entre les groupes, il est nécessaire de regarder honnêtement son passé collectif et d'en tirer les conséquences pour les jeunes générations. La génération qui a créé le Canton arrivant au terme de ses possibilités d'action, les tendances qui constituent le champ de tension autour de ces questions devraient pouvoir se recomposer différemment en cette phase de réajustement de la société jurassienne.

*« Le Jura d'aujourd'hui s'est fondé sur cette Histoire, que ce soit le Canton ou la partie restée bernoise, et il tente maintenant de surmonter cette déchirure, de retrouver un sens à ce qu'il est et aux désirs de ses habitants, et de se préparer un avenir viable. » [Autochtone]*

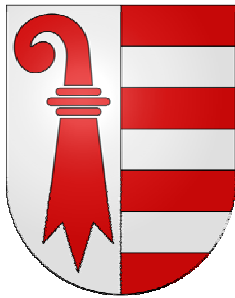
*« Il est dans une relative impasse que seule pourra lever la reconsidération de tous les points de vue sur lesquels il s'est construit pour parvenir à son état actuel. » [Autochtone]*

Pour beaucoup, le « devoir de Mémoire » prime, en ce sens qu'il faut honorer le travail effectué par les prédécesseurs en poursuivant la concrétisation de l'unité du Jura-Nord et du Jura-Sud ; alors que pour d'autres, le « devoir de Mémoire » est interprété comme un « devoir de



transmission », qui consiste à répondre aux enjeux actuels en inscrivant cette volonté et ce patrimoine dans les contingences actuelles et les aspirations quant à l'avenir.

**Figure 15: Blason du canton du Jura**



Source : [\[http://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Blasons/Communes\\_et\\_cantons\\_suissees\]](http://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Blasons/Communes_et_cantons_suissees) (consulté le 24. 11.10).

Le drapeau jurassien constitue un symbole éloquent du projet des fondateurs du Canton. La crosse épiscopale rappelle, dans la partie gauche du drapeau, l'appartenance historique du Jura à l'ancien Évêché de Bâle, alors que la partie droite évoque les sept districts du canton du Jura dans sa totalité, tel que les fondateurs du Canton le concevait. Chacune des bandes représente un district, ceux de l'actuel canton du Jura (Delémont, Porrentruy et les Franches-Montagnes), et ceux du Jura bernois (Moutier, Courtelary, La Neuveville, qui n'ont pas rejoint le canton du Jura), ainsi que le district de Laufon (qui a été rattaché au canton de Bâle-Campagne en 1994).

## 5.4 LES REPRÉSENTATIONS DU PRÉSENT : UNE IDENTITÉ VÉCUE SUR LE MODE DE LA FRACTURE

Les événements constitués par l'exposition nationale Expo.02, le projet Jura Pays ouvert et les commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire du Canton, ainsi que la manière dont ils ont été vécus (accueil mitigé pour Expo.02, rejet du projet Jura Pays ouvert, faible participation aux commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire du Canton) sont autant de moments paradoxaux symptomatiques d'une époque de transition et illustratifs d'une identité en tension, qui se révèle à l'occasion de certains événements-clés. « On » ne se reconnaît plus dans l'image officielle présentée par les autorités, « on » (la majorité des électeurs) refuse un projet censé donner un deuxième souffle à un canton dont tous s'accordent pourtant sur le constat de sa situation difficile, « on » ne se sent pas (plus ?) concerné par un anniversaire commémorant la création, pourtant récente, du Canton. Ces événements, dont l'issue ou le déroulement étaient contraires aux attentes (le refus de Jura Pays ouvert, l'indifférence dans laquelle se sont déroulées les commémorations ou les critiques émises à l'occasion de la participation du Canton à Expo.02), se produisent à un moment charnière de l'évolution du territoire et de l'identité jurassienne et expriment les tensions qui clivent la société. A la fois la pierre angulaire d'une reterritorialisation et conception embryonnaire d'une nouvelle vision de soi et du territoire, ils se produisent également à une période particulière, soit à un changement de génération (celle ayant créé le Canton arrivant en fin de carrière).

Les éléments ci-après identifient les dimensions de cette identité en transition, vécue sur le mode la fracture et saisie dans le moment charnière et paradoxal de sa recomposition.

#### 5.4.1 Une identité en transition : les paradoxes et les clivages de l'identité vécue

##### *Les représentations du positionnement marginal du Canton*

*« Jura Pays ouvert était un projet de lucidité, on a eu le courage de dire qu'on aura un problème démographique. » [Autochtone]*

La compréhension de la situation géoéconomique actuelle du Canton et de son évolution depuis une trentaine d'année (positionnement marginal et périphérisation croissante, stagnation voire déclin démographique) est le fait d'une minorité bien informée, issue généralement des milieux économiques, politiques et administratifs. Le risque de déclin du territoire constitue pour la plupart une réalité abstraite, car il s'agit d'un risque qui n'est pas directement visible, qu'aucun événement négatif actuel ne peut y être rattaché directement, et que les conséquences néfastes ne se manifesteront que dans le futur. Du fait que ce risque ne soit pas perceptible dans la vie quotidienne, il n'est pas pris en considération ; il devient dès lors très difficile d'en faire un thème mobilisateur et d'agir de manière proactive [Giddens 2009].

*« Cette situation était connue déjà au début des années 70. Suite à une expertise faite par l'Université de Saint-Gall, on était très pessimiste quant à la viabilité du canton du Jura, ce qui s'est finalement avéré correct. (...) il n'y a jamais eu d'implantation de grandes entreprises tertiaires, ça a toujours été de petites unités, et souvent dans le choix de localisation, d'autres régions l'ont emporté. De plus, la crise [1980] est venue au plus mauvais moment. » [Immigré]*

Toutefois, le sens donné à cette situation est souvent fortement imprégné par les rapports avec l'ancien canton (Berne). Ainsi la situation marginale du Canton serait ainsi encore la conséquence d'une marginalisation politique due à une dépendance du pouvoir central bernois; voire encore grevée par les efforts de rattrapage (en infrastructures de transports notamment) qui entraveraient le développement du Canton. Si cette thèse était en partie valable dans les années qui ont suivi la création du Canton (et l'était encore partiellement au début des années 80), trente ans après la création du Canton, les facteurs liés à ses ressources (matérielles et immatérielles) et à leur mobilisation, ainsi qu'à son positionnement dans le système territorial suisse, constituent les facteurs explicatifs majeurs.

L'usage fréquent d'euphémismes, l'exclusion des termes « marginal » et « périphérique » du langage politique et administratif, entretiennent une certaine confusion qui influence la perception de la position réelle du Canton en comparaison avec les autres régions suisses.

*« Le Jura ne devrait-il pas admettre qu'il est une région périphérique et se positionner en complémentarité (...) on ne va pas avoir Microsoft et on ne va pas devenir la Silicon Valley de la Suisse, même si le Jura et le Jura bernois forment une entité on ne sera jamais que 2% de la Suisse au lieu d'être 1%, avec autour de nous Bâle et Bienne, des centres forts (...) on sera toujours les plus petits, c'est une règle immuable avec*

*laquelle il faudra toujours faire (...) il vaudrait mieux viser un régime de maintien des services de base, de l'habitation, du tourisme, des parcs naturels. » [Autochtone]*

Du point de vue démographique, les jeunes Jurassiens partis acquérir une formation supérieure à l'extérieur du Canton peinent à trouver un emploi qui correspond à leurs qualifications dans leur canton d'origine, le marché de l'emploi jurassien n'étant ni suffisamment vaste et diversifié pour offrir des postes correspondant aux formations acquises et permettre le retour au pays. Et sans perspectives professionnelles, un retour au pays est peu probable. A cet égard, les attentes formulées à la création du Canton ne se sont pas réalisées, ce qui n'est pas surprenant puisque le marché de l'emploi n'est en grande partie pas lié à une entité institutionnelle telle un canton.

La possibilité d'exercer un emploi hors du canton (à Bâle en particulier) et de résider dans le Jura n'est actuellement une réalité que pour une minorité, du fait que la plupart des diplômés se forment en Suisse romande et trouvent souvent un emploi dans la région dans laquelle ils se sont formés, une fois leur formation achevée. Par ailleurs, la faible maîtrise de l'allemand constitue également souvent un obstacle, pour le moins psychologique, à la recherche d'un emploi dans la région bâloise.

Le canton du Jura, comme cadre de vie, est fortement valorisé par nos interlocuteurs, bien que différemment selon qu'ils résident ou non dans le Canton. Pour les personnes résidant à l'extérieur du Canton, il s'agit surtout d'une destination associée aux loisirs de plein air de fin de semaine, aux visites aux amis résidant dans le Jura, etc. ; voire aux souvenirs d'enfance pour certains (bâlois), du fait de la pratique traditionnelle du territoire jurassien comme « campagne » de l'arrière-pays bâlois pour les excursions et comme résidence secondaire. En revanche, la perspective de s'y installer pour y résider et y vivre est rarement une éventualité envisagée par les citadins vivant au centre de l'agglomération, pour qui l'accès à un environnement professionnel, éducatif, culturel, relationnel d'une grande ville suisse l'emporte largement sur une localisation dans le Jura. Pour les autochtones, la pratique et la perception du territoire est bien évidemment fort différente : à la fois cadre et lieu de vie (résidence, lieu de socialisation, de délasserement, de formation, de travail, etc.), le canton du Jura est un lieu hautement valorisé, un terroir auquel on est très fortement attaché, en dépit de critiques que l'on peut formuler à son encontre.

*« C'est un territoire que j'aime beaucoup et qui me colle aux tripes, et qui en même temps parfois m'agace profondément. » [Pendulaire]*

### 5.4.2 La représentation de soi : les images du Jura et ses discours

La campagne de promotion du Canton dans la région bâloise en été 2007, en particulier par le supplément « 35 minuten »<sup>112</sup>, présente le canton du Jura comme un canton dynamique, ouvert, novateur. A ces qualificatifs, l'exposition nationale Expo.02 ajoutait encore l'originalité et la jeunesse, avec toutes les images associées à ces notions, alors que la plaquette de présentation du Canton et les supports de promotion mettent en évidence l'espace dont il dispose, avec des slogans tels que « plus d'espace pour mieux vivre », « plus d'espace pour plus de qualité de vie », « plus d'espace pour vos projets », « plus d'espace à prendre avec soi », ou encore « accéder rapidement à plus d'espace ».

Figure 16: Le Jura : plus d'espace pour ...



Source : République et Canton du Jura (Dépliant promotionnel) [s. d.].

<sup>112</sup> Ce journal, dont le nom et le format évoquent les journaux gratuits, se réfère au temps de déplacement en train entre Bâle et Delémont. Une campagne de promotion visant à inciter les Bâlois à venir s'établir dans le canton du Jura a été lancée en été 2007, par le biais d'une action publicitaire en gare de Bâle et de journaux joints en encart dans la Basler Zeitung.

*Expo.02 ou la mise en scène de l'idéal de soi : entre identité patrimoniale et identité projective*

*« Il n'y a pas un seul regard, définitif, sur la région. » [Autochtone]*

L'Exposition nationale, en 2002, a été pour le canton du Jura l'occasion de se présenter à une manifestation d'envergure nationale et internationale, de « *peser plus que son poids démographique* », pour le moins en termes d'image, puisque le Canton, sans être à proximité directe, disposait d'un site d'exposition (arteplage mobile) dans le « Pays des Trois-Lacs », en compagnie de Neuchâtel, Bienne, Yverdon et Morat (arteplages fixes). La participation à Expo.02 avait également pour objectif de préparer les esprits (au sein du Canton) au projet Jura Pays ouvert alors en préparation, et visait à renforcer l'attractivité du Canton et à augmenter sa population.

Par sa participation à Expo.02, le canton du Jura se créait une occasion exceptionnelle de présenter le dernier-né des cantons à une Suisse auprès de laquelle il bénéficie en règle générale d'un capital de sympathie élevé en raison de son histoire récente souvent idéalisée, même s'il est teinté de la condescendance de mauvais aloi dont pâtissent souvent les régions périphériques (les stéréotypes liés à l'éloignement et au sous-développement sont fréquents).

*« Les Jurassiens sont marginaux par rapport aux romands et ils sont perçus comme tels (...) les préjugés sont toujours présents, comme des personnes qui vivent reculées, derrière leurs montagnes, une vie simple, isolée, même si c'est difficile de faire la part entre le sérieux et le folklore. » [Immigré]*

Figure 17: Le Jura, région dite périphérique



Source : Mix et Remix [Chételat, Dessementet, Mix et Remix 2010 : 168].

La mise en scène de l'image de soi dans Expo.02 est représentative de la manière dont le Canton veut être perçu à l'extérieur : « grain de sel », élément « perturbateur » d'un certain « establishment » helvétique, « flibustier, bateau pirate » le bateau jurassien veut véhiculer une

image dynamique, novatrice, critique et différente, mettant ainsi en scène une image idéalisée de ce qui constitue son identité, à la fois en se différenciant des autres (quitte à réifier la différence) dans la fidélité à sa tradition de canton « rebelle », dernier né de la Confédération. « Bateau pirate », l'artéplage mobile du Jura (AMJ), dont le thème était « sens et mouvance », naviguait entre les quatre artéplages de Bienne, Morat, Neuchâtel et Yverdon du 15 mai au 20 octobre 2002. Le responsable artistique et chef de l'artéplage mobile du Jura (au bord duquel 55'000 personnes sont montées), résume bien l'image que le Canton veut donner de lui-même aux visiteurs du reste de la Suisse, voire de l'étranger (et peut-être aussi ... aux Jurassiens !) à travers sa participation à Expo.02 :

« Le canton du Jura, qui ne s'est constitué qu'en 1979, après une longue lutte pour son droit à l'autodétermination, en est à la fois le parrain et la muse [de l'Exposition]. L'AMJ est aussi une instance critique de l'Exposition nationale. Il emprunte au Jura son ouverture au monde et son esprit critique, mais aussi sa tradition de la dissidence, son amour de la liberté et les aspects subversifs de son espièglerie. » [Steiner 2003 : 438]. Ou encore « Les événements qui s'y produisent annulent toute différence de genre entre spectacle et exposition, et, sans se complaire dans la nostalgie, renouent avec la culture alternative et antiautoritaire. » [Ibid.]. « Libre penseur, mais élément essentiel du projet d'Exposition nationale, l'AMJ entend être ambassadeur et agent provocateur. (...) carrefour d'idées, il glisse sur les trois lacs en se saisissant des thèmes d'Expo.02 et de l'actualité pour créer des associations d'idées nouvelles, inattendues ou surprenantes. L'AMJ est ainsi le medium privilégié de l'Exposition nationale, un lieu de réflexion, de commentaires et de critiques. » [Ibid.]. « Quoi qu'il arrive, l'AMJ reste un agile flibustier qui ne se prive pas d'exprimer ses commentaires sur Expo.02, la Suisse et le monde. Aucun visiteur n'est à l'abri du boucan qu'il fait. Mais nul ne peut résister non plus à son âme poétique. L'AMJ est en mouvement permanent. Il navigue partout sur les trois lacs, fait irruption sur chaque artéplage, mais surtout, il jette l'ancre dans le cœur des visiteurs de l'Expo. » [Le guide officiel d'Expo.02 : 272.].

Les mots-clé qui résument les contours de l'image du Jura communiquée aux visiteurs d'Expo.02 sont celles d'un canton jeune, innovant et dynamique<sup>113</sup>, en constant mouvement, ce qui contraste singulièrement avec l'image que se font les Jurassiens de leur canton actuellement. En revanche, cette image est en adéquation avec l'image du Canton à sa création et correspond en partie à une vision idéale que nos interlocuteurs souhaiteraient voir se concrétiser dans l'avenir.

#### *Entre idéal de soi et identité vécue : de la tension à la fracture*

Le sentiment de soi (l'identité vécue), tel que le perçoivent les acteurs du territoire, contraste sensiblement avec l'image officielle, voire le passé mythifié ou la tradition idéalisée, telle qu'elle est présentée dans Expo.02 ou les campagnes de promotion du Canton.

La participation du canton du Jura à Expo.02 fut très controversée à l'intérieur même du Canton. Les principales critiques visaient le coût de l'opération en regard des retombées

<sup>113</sup> Les termes utilisés sont « espièglerie », « attachant », « bruyant », « direct » et « franc-parler » pour les qualificatifs à connotation « jeune » ; « lutte », « subversion », « pirate et flibustier » (version romantique), « tradition de la dissidence », « autodétermination », « indépendance », « amour de la liberté », « esprit critique » (sous-entendu de l'officialité helvétique) pour les aspects relevant de sa tradition politique ; « culture alternative et antiautoritaire », « provocateur », « réflexion », « idées nouvelles », « inattendues », « surprenantes », « ouverture au monde », pour ce qui est de la tradition culturelle.

économiques escomptées (tant en termes d'image que de retombées financières). Malgré de nombreuses incitations des pouvoirs publics et la possibilité de participer à l'exposition nationale à prix avantageux (offres forfaitaires, etc.), elle fut boudée par une bonne partie de la population jurassienne. Peu nombreuses furent également les classes d'écoles à y participer. Par méconnaissance, manque d'intérêt, voire refus déguisé de cautionner une exposition qui rappelait encore à certains celle de 1964, de laquelle le Jura avait été exclu<sup>114</sup>.

En revanche, la participation à la Journée cantonale fut un grand succès, mobilisant près de 1600 personnes provenant de presque toutes les associations culturelles.

*« Pour moi, la journée cantonale a été le plus bel événement de ces 20 dernières années qui a mobilisé la société civile, une grande réussite en termes de gain d'image (...). Cette capacité d'enthousiasme existe, il faut la réveiller, la canaliser, la focaliser vers un but. C'était le cas avec la Journée cantonale à l'Expo. (...) et c'est ce qui a manqué à Jura Pays ouvert, le dossier est resté confiné dans les sphères de l'État. » [Autochtone].*

*« On a réussi des coups, la journée cantonale, parce qu'on a mis en avant l'orgueil du Jura qui veut se montrer, c'est un réflexe qui marche. On est allé chercher un à un les 1600 participants, organisé énormément de séances, de réunions, association par association. » [Autochtone]*

Figure 18: Expo.02 : regards croisés



Source : Exposition Nationale Suisse Expo.02 [2002], Groupe Béliet [2002].

Quant à l'image du Canton véhiculée à travers l'exposition, elle est, pour les observateurs extérieurs, en générale positive, mais elle laisse également transparaître les tiraillements liés aux mutations identitaires. Les interrogations liées à la faiblesse des ressources endogènes, à la difficulté d'articuler les logiques internes au Canton avec les logiques externes, soit avec celles requises par l'organisation d'une exposition nationale p. ex., à l'identification (ou l'absence d'identification) des Jurassiens avec l'image qui est montrée d'eux, apparaissent clairement à l'observateur attentif, même externe.

*« Avec l'idée du bateau pirate, on vous a tout de suite reconnu, vous êtes toujours un peu pirate et spécial (...) mais ce bateau qui flotte faisait toujours un peu à côté. A part quelques votations, vous n'êtes plus rebelles. (...) Pourquoi le Canton va chercher un*

<sup>114</sup> Certains enseignants ont ainsi pu proposer à leurs élèves (sans que cela ne soulève de réactions ni des parents ni des instances scolaires) une course d'école dans ... les Franches-Montagnes (!) plutôt qu'une participation aux nombreuses activités organisées pour les classes dans le cadre de l'exposition.

*Zurichois<sup>115</sup> pour organiser son expo ? C'était l'occasion pour un artiste jurassien de se profiler (...), ça donne l'impression qu'on n'a pas les ressources à l'interne et qu'on est obligé d'aller les chercher ailleurs. Pourquoi ne pas présenter ce qu'on fait ? Et si ces gens ne sont plus dans le Jura, aller les chercher ailleurs, pour qu'on voit quel genre de fous grandissent dans ce Jura, ça aurait été une meilleure vitrine. (...) Sur ce bateau, il y avait des gens internationaux très off off off, des choses provocatrices, mais je n'ai pas vu la culture jurassienne. » [Observateur extérieur]*

Pour la plupart des compatriotes, le canton du Jura est peu connu, « même les gens de La Chaux-de-Fonds connaissent mal le Jura. » [Immigré]. En revanche le fait de s'y établir est perçu comme une régression professionnelle et sociale. L'image la plus courante reste toutefois celle d'un canton autonomiste, militant et libertaire, « un canton folklorique qui voulait la liberté et à qui on la lui a donné » [Autochtone]; périphérique « on a l'image que tout est un peu moins cher, sauf les impôts qui sont très hauts » [Observateur extérieur]. Représentant moins de 1% de la population, aucune personnalité politique n'est connue au niveau national, mis à part un ancien ministre de l'économie et de la coopération, du fait de son engagement dans Expo.02 et de sa candidature au Conseil fédéral, plus rarement par son rôle dans le projet Jura Pays ouvert.

*Images de soi et identité vécue : dépasser la fracture, « assumer la réalité », et « grandir »*

Le décalage perçu entre les images et le discours officiels (mythification du passé, promotion du Canton), voire les projets proposés (Jura Pays ouvert proposait, par exemple, dans un premier temps d'augmenter la population de 70'000 à 100'000 habitants) et la réalité vécue alimente la méfiance envers les autorités et les actions de l'État (l'échec du projet Jura Pays ouvert, en particulier, en est l'exemple le plus évident). Quelle que soit la grâce dont se pare la stratégie de communication du Canton, elle peine à occulter la pesanteur du réel et les contraintes du présent. Ces hiatus entachent la crédibilité de l'État, de ses représentants et de ses projets et il est difficile de susciter l'adhésion de la population, quand ce décalage est perçu, soit clairement soit même de manière confuse « on passe pour des guignols à l'extérieur ». Une partie de l'échec de Jura Pays ouvert, des commémorations liées au 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire de la création du Canton, de la participation des jurassiens à Expo.02 peut vraisemblablement être attribué à ce décalage générateur de méfiance, empêchant l'identification des électeurs à un projet et à ses porteurs.

La phase de déterritorialisation culmine avec des moments de fractures paralysantes et d'événements paradoxaux, et les termes « incomplet, inachevé, immature » sont parfois utilisés pour qualifier « ce canton qui refuse de grandir », voire même le terme de « complexe de Peter Pan ». Tirillé entre une identité fracturée, des ressources limitées, une nécessité de développement et d'articulation à l'extérieur, les autorités politiques affirment que le Jura est prêt à relever les défis actuels, sur la base des acquis de la création du Canton en 1979 (soit la fierté de gérer ses propres affaires) et en assumant la responsabilité de son avenir (envisagé comme commun entre le Jura et le Jura bernois).

<sup>115</sup> Le Directeur de l'arteplage mobile du Jura était Zurichois.



A la déterritorialisation et une identité fracturée correspond également une image de soi peu valorisante :

*« Il y a une forme d'autodévalorisation, on va voir un concert à Genève, un théâtre à Paris, mais la même pièce ou le même concert on ne va pas le voir dans le Jura. » Ou encore « On n'a pas l'estime de soi-même, il faut retrouver cette estime. Imaginez un Parlement, qui représente la population et qui siège plus de 20 ans dans une ancienne salle de gym ! On recevait des gens 20 ans après la création du Canton dans un HLM. Comment faire croire à une délégation roumaine qu'on peut les aider ? Le peuple a refusé de mettre le Gouvernement au Château [à Delémont], pourquoi ? C'est mieux adapté pour une école [une école primaire occupe le bâtiment] ? Il y a cette attitude de ne pas se monter le col, pas sûre de soi. Il faut retrouver cette fierté. » [Pendulaire]*

#### 5.4.3 Le projet Jura Pays ouvert : un catalyseur des clivages de l'identité vécue

*Jura Pays ouvert : le projet*

Dès la fin des années 90, l'évolution des tendances économiques et démographiques du canton du Jura indiquaient de fortes menaces de régression, compromettant la viabilité du Canton à moyen terme, ceci en dépit de la conjoncture économique. Ce constat a suscité une forte prise de conscience au sein de l'État et une vaste réflexion a été entreprise, impliquant de très nombreux acteurs de la société. Elle a abouti à l'élaboration du projet Jura Pays ouvert<sup>116</sup>.

Le projet Jura Pays ouvert était un projet de société qui visait un développement global du Canton grâce à une amélioration de l'attractivité tant pour les investisseurs que pour les futurs habitants ; sa portée allait bien au-delà d'un programme de développement économique classique. Ses objectifs tendaient à une croissance de la population, une croissance de la population active et de l'emploi, ainsi qu'une croissance du revenu réel par habitant. L'objectif démographique de Jura Pays ouvert visait une augmentation de la population de 10'000 habitants en l'espace de vingt ans (80'000 habitants en 2020<sup>117</sup>), le groupe cible des nouveaux résidents étant constitué essentiellement de familles disposant d'un revenu moyen voire supérieur et provenant en priorité de la région bâloise. Les huit mesures d'attractivité, interdépendantes les unes des autres, visaient à accueillir de nouveaux habitants, à favoriser la croissance économique, à promouvoir la formation et la culture, à créer des conditions favorables aux familles, à améliorer la qualité de vie, à baisser la pression fiscale et à faire du Jura un cybercanton (développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication). Les objectifs de Jura Pays ouvert constituaient également les priorités de références de la politique cantonale, tant en matière de gestion politique et financière, que des actions de l'État et de leur priorisation.

Le financement du projet s'élevait à env. 236.3 millions de francs sur 10 ans, soit env. un tiers du budget cantonal annuel. Quant à l'organisation du projet, il était prévu d'en confier la

<sup>116</sup> Le projet Jura Pays ouvert s'inscrivait également dans la ligne poursuivie par les programmes de législature et les programmes de développement économique mis en place depuis la création du Canton. Suite à son refus en votation populaire, les actions qu'il comportait ont été largement poursuivies dans le cadre des différentes politiques sectorielles de l'Etat.

<sup>117</sup> Dans une phase préliminaire du projet, une augmentation de la population à 100'000 habitant en l'espace d'une génération (2030) avait été évoquée.

réalisation à un organisme externe<sup>118</sup>, une fondation à laquelle l'État souscrirait au capital à hauteur de 50%. La réalisation des mesures quant à elles, devait faire l'objet d'une collaboration entre la fondation et l'État.

A la même époque, une série de conventions intercantionales en matière de collaboration entre les hautes écoles ont repositionné le canton du Jura et ses voisins les uns par rapport aux autres, réaffirmant le constat que le canton du Jura pesait très peu dans les décisions du fait de sa faible population (moins d'un pourcent de la population suisse), qu'il disposait de relais et de réseaux peu nombreux, qu'il souffrait d'un déficit d'image à l'extérieur et que l'appareil d'État dont le Canton s'était doté était difficilement finançable, même en période de haute conjoncture. Le ministre de l'économie, de la coopération et des communes à l'origine du projet avait proposé une stratégie de marketing territorial pour développer le Canton, dont le projet Jura Pays ouvert constituait la clé de voûte. Expo.02 et, dans une moindre mesure, les commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire du Canton, faisaient partie de cette stratégie qui visait à donner au Canton un second souffle et à le projeter dans l'avenir.

En tant que projet de territoire, Jura Pays ouvert présentait de nombreux avantages. Il permettait en particulier de focaliser les politiques sectorielles de l'Etat et de faire converger ses actions et ses moyens sur un but précis qui incarnait une vision du futur.

#### *Jura Pays ouvert : un clivage politique en défaveur du développement du Canton*

En dépit de l'unanimité politique face au constat et à l'enthousiasme des partis politiques envers un projet perçu comme un programme de développement exceptionnel auquel ils veulent être associé, Jura Pays ouvert n'échappera pas aux logiques partisans, et sera même au cœur des clivages idéologiques, ainsi que de la compétition politique pour l'accession au pouvoir.

Ciocchi [2008] a développé ces aspects et montré que les enjeux de Jura Pays ouvert portaient certes sur le développement du canton du Jura mais qu'il a été l'objet d'autres enjeux, en particulier ceux liés au positionnement partisan dans le champ politique jurassien, et à l'élection au Gouvernement. Ces aspects, qui relèvent du clivage politique, ont été, selon lui, déterminants dans l'échec du projet.

Pour les partis de gauche, le parti socialiste en particulier, la conduite d'une politique prioritaire de l'État n'aurait su être confiée à une autre instance, a fortiori déléguée à une fondation (de droit privé, dans la première mouture du projet). Ce qui a été perçu comme une forme de privatisation de l'État s'inscrivait en porte-à-faux avec sa conception du rôle de l'État et de la démocratie. L'auteur relève de plus qu'au-delà de la question du portage du projet « ce qui est en jeu dans la votation sur Jura Pays ouvert, c'est l'existence propre et la légitimité du PS [parti socialiste jurassien] dans le champ politique jurassien. » [Ciocchi 2008 : 64].

Le refus du projet Jura Pays ouvert, le 16 mai 2004, l'a emporté de peu, 53.5% des votants se sont exprimés contre le projet et 46.5% en faveur du projet, pour une participation de 52.9%. Considérant la situation économique et démographique difficile, l'adhésion au projet aurait dû être massive, ce qui fut loin d'être le cas. Investissement financier perçu comme élevé ? Vote

<sup>118</sup> Cet aspect du projet fut un des arguments centraux des opposants à Jura Pays ouvert, qui y ont vu une forme de privatisation des tâches de l'Etat et de dépossession politique.

sanction des porteurs du projet ? Gestion du projet par une fondation plutôt que par les pouvoirs publics ? La crainte du changement que représentait l'ouverture à un autre territoire et à une population allogène (même s'il s'agit des proches voisins bâlois) est également un argument à ne pas à sous-estimer.

*Jura Pays ouvert : un tournant dans l'évolution du Canton ?*

*« Depuis 3-4 ans [après l'échec de Jura Pays ouvert en 2004], on est à un tournant à l'origine duquel il y a [le ministre de l'économie à l'origine du projet Jura Pays ouvert], il a réussi à nous extraire de notre histoire. (...) Il y a eu une période, la création du Canton, maintenant il y en a une autre, et elle est destinée à enrayer le déclin de ce canton. » [Autochtone]*

L'échec de Jura Pays ouvert, l'accueil mitigé de manifestations telle qu'Expo.02 ou les commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire du Canton paraissent difficilement compréhensibles « *Le refus de Jura Pays ouvert était surprenant.* » [Observateur extérieur] en regard des enjeux pour le développement du Canton, des défis auquel il est confronté, et de l'opportunité que représentent ces projets pour consolider l'identité vécue. En effet, ces différents projets offraient la possibilité à une société de reconnaître les difficultés auxquelles elle est confrontée, de réfléchir à son identité et à son image et à se projeter dans l'avenir. Tous les grands projets auxquels la société jurassienne était censée adhérer ont reçu un accueil mitigé de la part de la population, qui n'y a finalement que peu participé. Mal compris car mal communiqués ? Peu de participation par manque d'adhésion aux projets ? Élaborés au sein d'un cercle restreint d'acteurs sans concertation avec les autres acteurs politiques ?

Alors que le projet Jura Pays ouvert faisait figure de projet pilote à l'extérieur du Canton, en particulier auprès de cantons qui pâtissaient de problèmes semblables,

*« A l'intérieur ça ne fonctionnait pas. (...) On aurait dû lancer une étude ethnologique après l'échec de Jura Pays ouvert, et s'interroger sur les peurs, les failles identitaires (...) Je pense qu'il y avait fondamentalement un problème identitaire jurassien. (...) On voulait faire ce saut qualitatif nécessaire et il y avait un blocage. Mais après l'échec on n'osait pas analyser ces choses, c'était tabou. » [Autochtone]*

L'échec de Jura Pays ouvert illustre plusieurs types de clivages : entre les différents groupes politiques bien sûr, mais aussi entre les autorités et les concepteurs du projet (au sens large, les personnes directement impliquées dans son élaboration) et la population, dont font partie également les membres de la fonction publique « *Le dossier est resté confiné dans les sphères de l'État.* » [Autochtone].

*« Jura Pays ouvert était une bonne chose, ça a favorisé une prise de conscience de la situation démographique et la nécessité de prendre notre destin en main. Par rapport à l'entrée en souveraineté ou les mêmes thèmes étaient abordés, Jura Pays ouvert en a fait un programme de développement. (...) L'échec de Jura Pays ouvert est un gâchis, on n'a pas voulu chercher un consensus (...) on était en fait d'accord sur tout sauf sur*

*une chose*<sup>119</sup>. *On est tous co-responsable de cet échec, on n'a pas su s'extraire des chemins partisans, et quatre-cinq ans après, c'est ridicule.* » [Autochtone]

Vu de nos proches voisins bâlois :

*« A Bâle, personne ne connaissait ce projet. Les journalistes l'avaient présenté comme une bonne idée, mais on était étonné que l'État n'en garde pas la responsabilité. Il y eu ici [à Bâle] quelque chose de similaire pour les services industriels et les trams, mais qui s'est accompagné de grandes précautions car les gens y sont très sensibles. (...) Dommage que pour une question de portage de projet on n'ait pas trouvé une solution pour le réaliser. »* [Observateur extérieur]

#### 5.4.4 Les dimensions de la fracture : production et reproduction des clivages

##### *Clivage social et reproduction du cercle dirigeant*

La société jurassienne, en comparaison avec les régions voisines, est plus homogène dans sa composition sociale (faible pourcentage d'étrangers, écarts de revenus moins importants que dans les cantons voisins, p.ex.) et la densité des réseaux d'interconnaissances plus importante du fait de la petite taille du Canton et du nombre de lieux de socialisation moins nombreux et diversifiés que dans une région urbaine (les réseaux familiaux, villageois, sportifs, politiques, professionnels se recoupent fréquemment). Le mouvement pour la création du Canton a également constitué un formidable creuset de relations sociales « *on y a passé toute notre jeunesse* », d'ailleurs, de nombreux jeunes militants d'alors ont occupé (et occupent encore) des postes clé au sein des autorités politiques ou administratives. Enfin, la convivialité propre aux régions rurales « *C'est sympa, les gens se saluent, c'est comme dans mon village.* » [Observateur extérieur] peut renforcer l'impression d'une société sans clivages, dans laquelle l'information circulerait parfaitement et les relais politiques et médiatiques habituels suffiraient à assurer une bonne communication politique.

Le formidable mouvement social qui a procédé à la création du Canton a généré le sentiment et également pu donner l'impression (voire l'illusion) d'une société homogène, parce que conviviale, qui a été marquée de manière déterminante par un projet collectif hors du commun, couplé à une identité très forte. Cette image d'un canton égalitaire et progressiste s'est toutefois peu à peu effondrée.

*« le canton du Jura est rapidement redevenu le canton rural, traditionnel, catholique, marqué par l'empreinte du parti démocrate chrétien, qu'il a de fait toujours été, une fois le voile que le Rassemblement jurassien avait tiré s'est levé »* [Immigré]

Rennwald relevait que le conflit jurassien était marqué par un « caractère interclassique » qui avait relégué au second plan les clivages traditionnels (entre partis politiques, entre classes sociales, etc.). Depuis le début des années nonante, il estime que « (...) le système politique jurassien n'a cessé de se rapprocher du système politique suisse (...) [et] ces clivages (gauche-droite, syndicats-patronat, salariés-employeurs), qui n'avaient bien sûr pas complètement

<sup>119</sup> Le Projet Jura Pays ouvert prévoyait de confier le pilotage à une fondation, ce qui suscita l'opposition des partis de gauche, du parti socialiste en particulier.

disparu, ont repris une grande importance dans le canton du Jura. Alors que la Question jurassienne avait relégué les partis politiques et les groupes d'intérêt à l'arrière-plan, ceux-ci jouent désormais un rôle essentiel à l'intérieur du canton du Jura. » [1994 : 509].

Au-delà de l'homogénéité relative explicitée plus haut, la société jurassienne fonctionne comme toute autre société, avec des différences sociales dont de nombreux mécanismes assurent la production et la reproduction. A la création du Canton, une première différenciation s'est opérée, puis la société s'est cristallisée, redevenant la société rurale hiérarchisée qu'elle a toujours été, une société dans laquelle les détenteurs d'un capital économique, social et culturel élevés, l'élite (formation supérieure, haut revenu, capital relationnel étendu, etc.), dirigent la société et son devenir. Rennwald relève que la « "Révolution jurassienne" n'a nullement empêché la perpétuation de certains modes de reproduction politique et sociale. Cette permanence du rapport dominants-dominés s'est en particulier manifestée à travers les grandes associations jurassiennes, les sociétés d'étudiants et les clubs services. A cela s'ajoute un accès au cercle dirigeant nettement favorisé par l'appartenance au sexe masculin, par une formation supérieure, par le cumul des mandats publics et associatifs. Autant d'éléments qui caractérisent la "figure du notable". Dans le canton du Jura, cette figure a une dimension supplémentaire essentielle, découlant, selon l'auteur, de formes de transmission clanique du pouvoir, encore renforcées par certaines activités associatives, les fanfares et les chorales en particulier. *Élitaire et clanique, telles sont par conséquent les deux caractéristiques principales de la société jurassienne.* » [Ibid : 514-515].

A la question de savoir pourquoi les acteurs sociaux ne participent pas de façon égale à l'organisation et à la gestion de la société, l'auteur démontre, parmi d'autres stratégies de reproduction du cercle dirigeant, l'importance de ce qu'il nomme les « clans », des réseaux familiaux, relationnels, professionnels, de parti, etc., qui sont favorisés par la localisation périphérique du Canton, le rôle dominant de la démocratie chrétienne et le poids du catholicisme.

Parmi les personnes qui se sont impliquées dans le processus de création du canton du Jura, bon nombre ont ensuite occupé des fonctions dans l'appareil politique, administratif ou judiciaire. Ce mécanisme de nomination par réseau d'interconnaissance (qui n'est pas l'apanage exclusif d'une seule tendance politique, mais une pratique largement répandue) est encore prégnant « *dans le processus de sélection des gens, on prend ceux à qui on est redevable, pas les plus compétents.* » [Autochtone], bien que s'estompant au fil du temps au profit de nominations basés sur les qualités professionnelles. Bien qu'encore largement basées sur le modèle de reproduction des cercles dirigeants, de la prééminence de la valorisation de la structure relationnelle au détriment des compétences propres requises par la fonction, ces pratiques tendent à s'estomper, les personnes venant de l'extérieur du Canton ne reproduisent en général pas ce modèle lorsqu'elles sont confrontées à une situation de recrutement par exemple.

Nos observations confirment les tendances constatées par Rennwald [1994], avec les nuances propres toutefois à l'évolution de la société ces quinze dernières années. En effet, les caractéristiques évoquées tendent à s'estomper, notamment en raison d'un changement de génération (qui distend les liens créés durant les années précédant la création du Canton), de l'exode définitif des jeunes diplômés, d'une évolution générale de la société qui permet l'accès à

des niveaux de formation élevés à des personnes qui en étaient traditionnellement exclues. Les élites traditionnelles, qui cumulaient capital économique, social et culturel, et qui se retrouvaient essentiellement dans les partis bourgeois, sont confrontées à l'émergence d'une élite se situant à gauche de l'échiquier politique, bien formée et informée, qui revendique sa part de pouvoir de décision dans la gestion des affaires de l'État. Les positions qui se sont polarisées lors du vote relatif à Jura Pays ouvert illustrent les clivages politiques face à des projets perçus comme manquant de concertation. Les adversaires politiques y sont opposés non pas tant sur le fond (le débat sur le type de développement dont le Canton a besoin n'ayant pas véritablement lieu) que sur les modalités de réalisation des projets (gestion du projet confié aux soins de l'État ou d'une fondation semi-publique) et le partage des bénéfices (enjeu de positionnement politique des partis). Ces clivages politiques sont ressentis d'autant plus fortement dans un canton dans lequel une forme « d'union sacrée », au-delà des divergences politiques, a fortement marqué les décennies de lutte pour sa création.

De même, on assiste depuis une dizaine d'années à une opposition marquée à des projets perçus comme émanant des milieux représentant les élites traditionnelles. Ce phénomène est illustré particulièrement clairement avec le refus du projet de golf à Delémont.

*« Le rejet du golf, c'était un vote de classe, avec une majorité de prolétaires ou de gens investis dans la défense de l'environnement, la majorité ne voulait pas que les notables aient leur golf. » [Autochtone]*

*« Ce qu'on n'aime pas ici c'est les gros qui nous imposent des choses, le golf c'était un réflexe. » [Autochtone]*

#### *Le citoyen, l'administration, l'État : clivages et crise de confiance*

Les débuts de la République et Canton du Jura étaient caractérisés par une forte cohésion entre la population et les autorités, dont les élus étaient très « *en phase avec leur base. Puis les autorités ont du prendre des décisions impopulaires et ont fâché.* » [Immigré]. Ce très fort engagement politique d'une large frange de la population dans la création du Canton a forgé un intérêt et un concernement durables pour la vie publique. Le creuset relationnel que fut la lutte pour la création du Canton, ainsi que sa petite taille, ont conditionné la nature des rapports des citoyens avec leurs représentants politiques. Ces rapports sont vécus sur le mode paradoxal de la proximité relationnelle<sup>120</sup> et de la distance sociale (distance sociale inhérente à l'exercice d'une charge publique), ce qui génère à certaines occasions incompréhension, confusions de rôles, voire tensions et fractures, propres à une identité vécue sur un mode paradoxal.

*« Il y a une grande proximité factice avec les autorités. On se fait un point d'honneur à téléphoner au Ministre, à l'interpeller dans la rue. C'est le syndrome du prof. qui se laisse tutoyer par ses élèves, il n'y a pas de distance, alors que si chacun assume son rôle, tous s'en trouvent mieux. (...) Paradoxalement, on admire quelqu'un qui sort du lot et on élit un des siens. (...) Je constate que le Jura est en crise d'élite. » [Autochtone]*

<sup>120</sup> La taille du Canton favorise une forte densité relationnelle, les réseaux sociaux se recoupant fréquemment (familiaux, associatifs, politiques, etc.).

La faible participation à Expo.02 (voire son boycottage par certains) et aux commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaires de la République et Canton du Jura ainsi que le rejet en votation populaire du projet Jura Pays ouvert témoignent également d'un faible degré de confiance des citoyens envers leurs autorités et son administration (que certains événements tels que le « pornogate<sup>121</sup> » contribuent à renforcer), alors que paradoxalement, les attentes envers les institutions publiques sont très importantes :

*« Il y a clivage terrible avec la population et on attend tout de l'État, c'est une histoire de bout du monde. » [Jurassien de et à l'extérieur]*

*« Jura Pays ouvert était un projet de lucidité, on a eu le courage de dire qu'on aura un problème démographique. (...) On vit avec cette illusion que le Jura est ouvert, C'est quelques personnes qui sont ouvertes et qui ont imposé ces idées au forceps. » [Autochtone]*

#### *Clivage autorités-administration publique*

La réforme de l'administration publique, initiée au début des années 90, avait pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration jurassienne, et d'en réduire le coût. Ce processus, lancé dans la mouvance de la nouvelle gestion publique est de fait resté à l'analyse des prestations d'un point de vue quantitatif (réduction de prestations, diminution du nombre de postes, etc.), l'amélioration qualitative n'ayant jamais (pas encore ?) été mise en oeuvre, en particulier la redéfinition du rôle et des compétences de l'appareil administratif par rapport à l'appareil politique.

Ainsi, le programme de législature, les objectifs du Gouvernement, les projets importants, ne font pas l'objet d'une information directe à l'attention de l'ensemble des agents de la fonction publique, qui de ce fait ne sont pas en mesure de jouer le rôle de relais dans la population, par exemple. Au bénéfice d'une information souvent partielle quant à la politique et aux projets de l'État, souvent informés par la presse, les agents de la fonction publique créditent leurs autorités d'une confiance limitée « *c'est la méfiance comme style de management* » [Autochtone], contrairement au mode de fonctionnement en vigueur lors de la mise en place de l'Etat.

#### *Les clivages régionaux*

*« On passe plus de temps à se battre qu'à construire ensemble. » [Autochtone]*

Le clivage entre les régions du Canton (les districts de Delémont, de l'Ajoie et des Franches-Montagnes) est déploré de manière quasi unanime. Il fut également à l'origine de l'échec de plusieurs projets d'intérêt cantonal, tel que le projet de Fondation Delémont Capitale, un projet de théâtre dont le rayonnement portait sur l'ensemble du Canton et qui visait également à renforcer le rôle de capitale de la cité vadaise. Il se manifeste en particulier lors de l'implantation

<sup>121</sup> Le « pornogate » est le surnom donné par la presse à la série d'événements liés à la découverte du visionnement de site à caractère pornographique par certains magistrats et employés de la fonction publique jurassienne, qui ont conduit notamment à la démission du procureur et de plusieurs figures marquantes de la magistrature et de l'administration. La gestion des événements par les autorités (saisie d'ordinateurs, suspicion générale, etc.) a contribué à instaurer un climat de méfiance au sein de la fonction publique et à renforcer l'image négative de l'administration auprès de la population.

ou de la suppression d'infrastructures ou de services, la vision régionaliste l'emportant souvent sur l'intérêt cantonal dans son ensemble.

*« A la Constitution, on est parti de bases fausses, chacun voulait avoir quelque chose et pour satisfaire toutes les régions, on a saupoudré, et ça fonctionne toujours. Le cas de la Coop à Bassecourt<sup>122</sup> est typique, les gens de Porrentruy n'ont pas réalisé qu'ils ont intérêt à ce que Delémont se développe, pour eux Bassecourt ce n'était pas un problème. » [Pendulaire]*

*« Ces tiraillements entre districts, c'est insensé. Il y a un esprit de parti politique, des divisions en clans. En Ajoie, il y a des partis quasi identiques qui ont passé cent ans à se faire la guerre, et quand on regarde les différences, il y en a quasiment pas. Ce sectarisme partisan est très marqué dans le Jura, alors que la situation économique devrait inciter au contraire. C'est souvent le cas des peuples les plus meurtris, ce sont les plus divisés. Ils ne vont déjà pas si bien et ils trouvent encore le moyen de se taper dessus. » [Autochtone]*

*« Ces rivalités tenaces entre districts sont étonnantes. Il y a en fait très peu à répartir, c'est sans doute la raison pour laquelle on se bagarre d'autant plus. Lors de discussions sur des crédits d'investissement au Parlement, il y a des positions de principe d'orateurs qui trouvent qu'on en fait trop pour un district au détriment des autres. » [Immigré]*

#### **5.4.5 Nous et les autres : un rapport paradoxal à l'altérité et à l'extériorité**

*Nous et les autres : entre ouverture sur le monde et culture de l'entre-soi*

*« En tant que minorité ayant lutté âprement pour créer un canton, les Jurassiens ont développé une conscience de groupe et une identité collective très marquées, que certains qualifient même de "culture de ghetto", de même qu'un sentiment d'appartenance très fort à leur région. Aux pires moments de la Question jurassienne, les Jurassiens étaient seuls pour défendre leur cause contre la Berne cantonale et fédérale. » [Autochtone]*

La consolidation du groupe (*in group*) se base sur des valeurs et un projet commun autant que sur une différenciation par rapport aux autres groupes (*out group*), dont on se distingue clairement. Les éléments de différenciation par catégorisation entre le « nous » et « les autres » sont innombrables, en premier lieu la langue française par opposition au suisse-allemand, de même que les références culturelles (la francophonie). « Être francophone, c'est appartenir à une grande famille internationale. » [Comte cité par Bédât 2009 : 4].

La parenté avec d'autres mouvements indépendantistes s'illustre par les nombreux liens avec le Québec, la Wallonie, le Val d'Aoste, en particulier. La différenciation s'exprime également par la valorisation positive de soi et la valorisation négative de l'autre groupe « *original, ouvert, novateur, progressiste* » vs « *ces cochons de bernois* » ou « *l'establishment militaro-*

<sup>122</sup> En contradiction avec les principes de localisation inscrits dans le plan directeur cantonal avalisé par le Parlement, un centre Coop a été autorisé à Bassecourt, ce qui a nécessité que le Parlement modifie le plan directeur qu'il avait récemment adopté.



helvétique », et l'usage de stéréotypes (catholique-convivial-expansif pour les patriotes jurassiens, protestant-austère-introverti pour les antiséparatistes du Jura bernois), notamment.

*« Dans le discours rationnel, on est ouvert, accueillant, mais dans les faits c'est autre chose ; il n'y a qu'à voir l'accueil touristique, c'est quand même inouï de devoir repartir d'un bistrot dans les Franches-Montagnes parce qu'on n'a pas le temps de vous servir, ça ne m'est arrivé que dans le Jura, et je suis Jurassien. » [Jurassien de et à l'extérieur]*

La forte affirmation de soi face à l'extérieur implique également une pression sur les membres du groupe à une certaine conformité (dans les valeurs et les comportements) à l'idéal du groupe (*orthodoxie*) et à une forme d'homogénéisation de la société, renforcée par le faible taux de personnes d'origine culturelle différente dans le Canton, la convivialité générée par le mouvement de création du Canton, les réseaux d'interconnaissances très denses<sup>123</sup>, en particulier. Pour décrire le sentiment d'enracinement et d'appartenance, les informateurs utilisent souvent le terme de « famille » (« Porrentruy, c'est ma famille »), au contraire des habitants du reste du pays « *Zweisimmen et les autres, ce sont des compatriotes, c'est pas la famille.* » [Autochtone]. Ce sentiment d'appartenance à une collectivité et de différenciation par rapport à « l'autre » (extérieur au groupe) est fortement ressenti par les Jurassiens dits « de l'extérieur »<sup>124</sup>. L'intégration dans la collectivité, dans son mode de penser et de fonctionner s'est souvent distendu au point que ces personnes peuvent même difficilement jouer le rôle de relais entre l'intérieur et l'extérieur « *Le Jurassien de l'extérieur, il n'est plus Jurassien. Je suis un Jurassien qui dérange parce que je ne suis plus dans le fonctionnement de la communauté.* » [Jurassien de et à l'extérieur].

Le corollaire d'une identité qui s'affirme vigoureusement en opposition aux identités des groupes dont elle cherche à se différencier, se manifeste également par une intégration au compte-gouttes et sélective de la différence (l'autre au sens large, les éventuels nouveaux habitants, les visions de développement en rupture avec le présent, notamment). Il en découle une articulation difficile aux territoires voisins, une mauvaise maîtrise des langues étrangères (de l'allemand en particulier), une grande difficulté à se projeter dans l'avenir et à imaginer le futur (malgré une situation économique et démographique qui le nécessite) autrement que comme une prolongation du passé (la proposition de créer un canton à six communes, p. ex.).

Cette identité en transition, qui n'est plus celle de la création du Canton, s'exprime dans des situations paradoxales tels que l'échec d'un grand projet de société alors que le Canton en a cruellement besoin, le double langage tenu à l'égard d'un canton à six communes, les images de soi comme un canton ouvert et progressiste alors que les faits démontrent le contraire.

<sup>123</sup> « C'est une société qui fonctionne par clan, réseau, groupe d'amis, associatifs, politiques, etc. qui interfèrent peu et sont peu ouverts. Si madame va à la gym et monsieur à la société de tir, en six mois ils sont invités partout. Mais si tu as des habitudes urbaines, tu seras au mieux invité une fois par année à l'apéro du quartier. Les gens sont aimables mais c'est difficile de dépasser ce stade. Plus tu es dans des réseaux, plus tu as de chances, par exemple les pompiers, le parti et la gym, ça t'aidera si par exemple tu n'as plus de boulot. Il y a une forte notion de copinage, dans le sens positif. C'est plus difficile d'avoir un emploi, de rencontrer des gens d'avoir une vie sociale si tu n'es pas dans des réseaux. » [Autochtone]

<sup>124</sup> Les Jurassiens « de l'extérieur » ont passé leur enfance et leur adolescence dans le Canton et en sont partis, la plupart du temps pour acquérir une formation supérieure, puis se sont établis à l'extérieur du Canton pour des raisons essentiellement professionnelles.

*« Le golf posait également la question de gérer la relation à l'autre, des gens riches qui parlent allemand en particulier. C'est perçu comme ce n'est pas nous, il ne faut pas de trop grandes différences. Fondamentalement je crois que les Jurassiens ne veulent surtout pas faire venir des Bâlois à Delémont. Rationnellement il faut de l'argent et des contribuables, mais .... Il y a un double discours total et à chaque épreuve de réalité le rendez-vous est manqué. » [Autochtone]*

#### *Le rapport à l'altérité et à l'extériorité : l'urbanisation de la société jurassienne*

Avec le projet de territoire suisse, le nouvel article constitutionnel sur les agglomérations en particulier, de même que les instruments de la politique européennes pour les régions frontalières, le rôle des métropoles et des régions frontières est reconnu comme moteur du développement territorial. De même, l'importance de soutenir le développement des centres urbains comme moteurs de l'ensemble du pays, ainsi que de moyens financier alloués pour leur développement, sont devenus très présents dans le discours politique en Suisse.

Les régions métropolitaines européennes se situent en concurrence avec celles d'autres régions du monde, et la région bâloise se situe dans cette logique de positionnement à l'échelle mondiale. En tant que région métropolitaine européenne, la région bâloise développe une stratégie qui vise à disposer d'une vaste palette de qualités, et dans cette perspective, le canton du Jura présente plusieurs intérêts : celui de la complémentarité linguistique, d'un territoire propice à la détente et aux loisirs, d'un lieu de résidence, ainsi que de base technologique pour l'industrie bâloise.

*« Ce type de réflexions émane du centre d'une métropole, elles font partie des stratégies d'une région métropolitaine qui a besoin d'une vaste palette de qualités, et pas seulement d'un centre historique. C'est important que tous se sentent faire partie d'un ensemble qui fonctionne, il faut que la périphérie se sente intégrée. (...) On est en concurrence avec les régions métropolitaines d'Asie et du Brésil à long terme. » [Observateur extérieur]*

Pour une large frange de la population jurassienne, l'appartenance à une région métropolitaine européenne est une réalité difficilement palpable, tant le mode de vie que les références sociales et culturelles sont distinctes de celles de la région bâloise, « pour la population ça n'existe pas, ce sont des réflexions d'élite, (...) [pour un village comme] Undervelier, ça ne change rien d'être proche d'une région métropolitaine importante. » [Observateur extérieur]. L'articulation des deux territoires, pour la population, est encore très faible et souvent limitée aux activités culturelles (musées, concerts, etc.) et de consommation sporadiques, même si les initiatives se multiplient (sur le plan scolaire et de la formation en particulier). La perception du positionnement du Canton en regard de Bâle et de l'évolution de la société jurassienne par les autorités politiques et administratives, en revanche, est tout autre, notamment en ce qui concerne l'agglomération de Delémont, qui est vue comme le point d'articulation privilégié avec l'agglomération bâloise.

*« On assiste dans le Jura à une transition entre le rural et l'urbain, et les pendulaires y sont pour quelque chose, ils ont une vision différente, ils comparent et en ceci ils nous aident à développer une perception plus urbaine (...) Tant que les gens restent domiciliés ici et vont travailler ailleurs, ce n'est pas un problème. » [Autochtone]*

*Les « nouveaux venus » : d'une installation difficile à une intégration sélective*

La volonté exprimée dans le projet Jura Pays ouvert d'augmenter la population cantonale par l'arrivée de nouveaux habitants, venant en particulier de la région bâloise, est présente dans plusieurs politiques sectorielles, indépendamment de l'échec en 2004 de Jura Pays ouvert. Plusieurs mesures, notamment l'ouverture de classes bilingues et la campagne de promotion du Canton dans les médias bâlois et en gare de Bâle, visent cet objectif démographique.

Les autorités politiques sont favorables à la venue de ces nouveaux habitants qui sont perçus comme un apport, tant du point de vue démographique qu'économique, et représente une opportunité d'ouverture vers Bâle. Pour certains, toutefois, cette « ouverture » comporte le risque de perte identitaire.

*« Il y a la peur de devenir la banlieue francophone de Bâle chez certains, mais c'est peu probable, on n'est pas comme Laufon qui est dans la zone d'influence de Bâle, on ne sera jamais une cité dortoir pour les Bâlois de Bâle. » [Autochtone]*

Pour établir son lieu de vie dans le canton du Jura, son domicile en particulier, de nombreux critères de localisation entrent dans l'élaboration de la décision. Relevons tout d'abord que pour des citoyens vivant au centre de l'agglomération bâloise (Bâle-Ville), le canton du Jura est rarement envisagé comme un lieu de vie. La localisation centrale, la proximité d'infrastructures telle qu'une gare importante, de lieux de formation ou culturels, l'accès plus aisé à des réseaux professionnels et informels, sont autant d'éléments que les citoyens valorisent fortement et qui l'emportent souvent sur le prix de l'immobilier plus avantageux dans le canton du Jura et la proximité d'espaces naturels de détente. En revanche, un public constitué de familles désireuses d'acquiescer un bien immobilier à prix plus avantageux que ceux que l'on peut trouver à Bâle et ses environs et qui sont disposées à s'établir plus loin du centre urbain dans ce but, peut constituer un public-cible. Ces familles, qui s'établiraient en priorité à Bâle-Campagne, Soleure ou Argovie, bien desservis en transports publics, seraient disposées à s'établir en milieu francophone. Parmi les facteurs susceptibles d'influencer l'installation de personnes de l'extérieur, l'accès à une instruction scolaire de qualité est souvent une priorité. L'ouverture de classes bilingues est sans doute un avantage. Toutefois, d'autres éléments pondèrent l'appréciation de ce critère, comme le mentionne un de nos interlocuteurs :

*« Il n'y a pas trop de confiance dans le niveau scolaire d'un canton qui n'a pas beaucoup d'argent. Et tant que vous n'avez pas prouvé le contraire, que la qualité est super et qu'il y a des formules dont on rêve, le niveau de l'école c'est toujours une question d'argent, de combien d'enseignants tu peux mettre à disposition pour tant d'élèves. Ici [à Bâle] les parents sont très sensibilisés à la scolarité de leurs enfants et la question de la formation devient de plus en plus centrale. » [Observateur extérieur]*

D'autres facteurs influent également le choix de la localisation comme lieu de résidence pour une famille, en particulier l'accès à des moyens de transports performants (transports publics en particulier pour des citoyens), la possibilité d'exercer un emploi, l'accès à une offre culturelle diversifiée, etc.

Les attentes des personnes (de la région bâloise) susceptibles de venir s'installer dans le canton du Jura pour des raisons résidentielles sont principalement orientées sur la possibilité d'acquérir un bien immobilier à prix plus avantageux que dans la région bâloise, dans un environnement naturel et paysager préservé, d'habiter « à la campagne »<sup>125</sup>. Toutefois, la volonté d'acquisition d'un bien immobilier s'accompagne également souvent d'autres demandes, tels que des services d'un niveau correspondant à ceux d'une agglomération ou d'une ville importante (dans lesquelles ces personnes vivent), peu en adéquation avec ce qu'un canton tel que celui du Jura est en mesure d'offrir (en matière de formation ou de reconversion professionnelle, de diversité du marché de l'emploi, de structures d'accueil pour la petite enfance, d'offre culturelle, etc.).

---

<sup>125</sup> En ce sens, la campagne de promotion du canton du Jura à Bâle, avec le journal « 35 minuten » (un clin d'œil aux journaux gratuits, notamment du « 20 min. », et qui fait référence au temps qu'il faut pour aller de Bâle à Delémont en train) est en adéquation avec les représentations que se font les Bâlois du canton du Jura (nature intacte, loisirs de plein air, etc.), tout en présentant un canton disposant d'une bonne qualité de vie, et offrant des possibilités d'établissement attractives. Toutefois, comme l'indique un de nos interlocuteurs « *La campagne de promotion en gare de Bâle montre tout ce qu'on peut faire à 35minutes de Bâle, mais 35minutes c'est Delémont. Si on veut vraiment s'installer à la campagne, on ne veut pas être à Delémont, on imagine une maison plus grande, plus de place, et ça c'est 35minutes de train plus 20minutes de voiture. L'étang de la Gruère qui est en page de couverture, il n'est pas à 35 minutes de Bâle !* » [Observateur extérieur].

Figure 19: 35 minuten, Lebensraum im Lebensraum Kanton Jura

Mehr Informationen [www.35minuten.ch](http://www.35minuten.ch) **JURA** REPUBLIC UND KANTON JURA

**ZU GEWINNEN!** Eine Woche Ferien für die ganze Familie im Kanton Jura. Seite 18

**35**  
minuten

Delsberg Juli 2007 Ausgabe NR. 1

## Lebensraum im Lebensraum Kanton Jura: Zu entdecken in 35 Minuten

**Investition: Seite 2**  
**Schub im Jura**

**Geld: Seite 10**  
**Steuergünstiger Jura und günstige Immobilien**

**Gastronomie: Seite 17**  
**Essen wie Gott im Jura**

DELSBERG - Liebe Baslerinnen und Basler, der Kanton Jura kann Ihre gesamte Lebensplanung auf den Kopf stellen. Denn ganz nah bei Basel, nur 35 Minuten mit dem Zug entfernt, finden Sie neue Lebensqualitäten. Warum nicht pendeln? Die Pendlerzeitung «35 Minuten» gibt Ihnen viele Argumente an die Hand, die Sie sich einmal durch den Kopf gehen lassen sollten. **Seite 2**



Moorsee «Etang de la Gruère»

Source : République et Canton du Jura [juillet 2007 : 1].

La qualité du cadre de vie étant souvent l'élément prépondérant pour lequel les nouveaux venus se sont installés dans le Canton, ils auront tendance à vouloir le préserver, et sont donc souvent opposés à ce que la classe politique dominante conçoit comme projets ou infrastructures de développement tels qu'un aéroport, un golf, une autoroute, etc. En effet, les personnes qui viennent s'établir dans le canton du Jura en raison de la qualité de l'environnement veulent avant tout que « rien ne change ». Elles ont acquis un bien immobilier dans un certain type d'environnement et seront le plus souvent réfractaires à ce que cet environnement évolue. Pour elles, développement ne rime pas avec nouvelles infrastructures ou nouveaux équipements.

Souvent atteintes du « syndrome NIMBY<sup>126</sup> », le « paradis » rural, naturel ou paysager dans lequel elles se sont établies ne doit surtout pas se modifier. Elles auront ainsi une attitude conservatrice (dans le double sens de préservation de ce qui existe et de grande méfiance voire de frein à toute évolution) envers tout projet portant une atteinte à l'environnement naturel et paysager qu'elles sont venues rechercher.

*« Souvent les gens de l'extérieur n'ont pas la même mentalité, il faut surtout que rien ne bouge, ils ne veulent pas d'un aérodrome, pas d'un auditorium, ils veulent être tranquilles, avoir de la verdure et de l'espace, c'est pour ça qu'ils viennent. C'est paradoxal, les gens qu'on veut attirer sont ceux qui veulent muséographier la région. »  
[Autochtone]*

De plus, il n'est pas rare que les modes de vie, les aspirations et les références (offre commerciale et culturelle d'une agglomération par exemple) des nouveaux venus envers leur nouvel entourage (voisinage, milieu scolaire, etc.) suscitent des demandes visant à l'adaptation de leur nouvel environnement à leurs attentes, voire engendrent des incompréhensions et des tensions qui peuvent aller jusqu'au départ des premiers.

#### 5.4.6 Une identité en changement dans un système en transition

La société jurassienne est très homogène (en comparaison avec les régions urbaines voisines), même si les clivages régionaux et les clivages entre acteurs sont marqués. Le mode de fonctionnement du système tend à sa reproduction, avec une intégration restreinte et sélective d'éléments extérieurs, qui se manifeste par une certaine difficulté à articuler le territoire sur l'extérieur « à capter les opportunités », ainsi que par le rejet de ce qui peut menacer la cohésion interne du système. En matière de nomination, la cooptation est très fréquente.

*« On engage ceux auxquels on est redevable, pas les plus compétents, on craint souvent les compétences qui viennent de l'extérieur, qui amènent une certaine vision critique. En fait c'est un système qui inhibe l'innovation, c'est une forme de conservatisme qui empêche l'innovation, c'est paradoxal parce qu'en fait on aurait besoin de cette innovation pour nous sortir de notre logique. » [Autochtone]*

On constate également le rejet de divers projets impliquant une ouverture sur l'extérieur, tels qu'un golf, qui visait une clientèle en grande partie extérieure au Canton, aisée, etc.

Expo.02 et les commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire de la République et Canton du Jura visaient essentiellement à diffuser une image du Jura et à préparer Jura Pays ouvert. L'image proposée présentait une vision plus urbaine du Canton, avec un arrimage à Bâle et une ouverture à une population différente (alémanique surtout), ce qui supposait d'entrer dans une logique différente, voire d'effectuer un changement de paradigme, et qui n'a pas été possible en 2004. L'échec de Jura Pays ouvert, qui était le projet de société le plus important pour l'État jurassien après la création du Canton, partait de l'a priori que les Jurassiens sont ouverts.

*« Dans le fond, c'était du discours, ça n'a jamais été démontré et les résultats ont prouvé le contraire. (...) Tous ces projets [Jura Pays ouvert et Expo.02 en particulier,*

<sup>126</sup> NIMBY (not in my backyard), soit en traduction : pas dans mon jardin, pas chez moi.

*mais également les commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire du Canton], étaient fondés sur l'ouverture (...). Les Jurassiens, avec la création du Canton se piquaient d'être à la pointe d'une certaine ouverture et originalité. (...) Les Jurassiens sont bien entre eux. Malgré le discours, c'est la peur de l'ouverture qui était sous-jacente ; quand il y aura des gens de l'extérieur, comment ça va se passer ? Dans le fond on n'est pas si mal, on a une population étrangère basse, trois hôpitaux, on est bien chez nous. » [Autochtone]*

Pour projeter le Canton dans une autre dynamique, un changement de logique sociale est nécessaire, ce que les projets d'Expo.02, de Jura Pays ouvert et des commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire du Canton ont tenté de faire. A l'évidence, lors de l'échec du projet Jura Pays ouvert en 2004, les esprits n'étaient pas prêts à ce changement, et les projets mentionnés n'ont pu que préparer ce changement de paradigme, sans toutefois parvenir à le concrétiser. Le processus d'élaboration de Jura Pays ouvert constitue toutefois un moment charnière dans le processus de changement et dans la transition vers une intégration du Canton aux territoires voisins. Des signes (esquisses de tendances qui vont s'affirmer les années à venir ?) d'une reterritorialisation sont observables : ouverture de classes bilingues, renforcement des partenariats avec Bâle, réorientation de la promotion économique, etc.

## **5.5 LES REPRÉSENTATIONS DE L'AVENIR : IDENTITÉ PROJECTIVE, ASPIRATION AU CHANGEMENT ET DEMANDES SOCIALES**

### **5.5.1 Identité projective, aspiration au changement et demande sociale**

Les représentations liées à l'avenir du territoire renvoient à la façon dont une collectivité se conçoit dans le futur, à son identité projective. Elles expriment également une demande sociale de changement, ce qu'exprime le souhait de placer le territoire dans une dynamique socio-économique positive. Cette demande pourrait prendre la forme d'un projet « *modeste mais lucide* », avec un nouveau contrat social basé sur une négociation réelle, une volonté de régulation, réaliste quant à la position dans un contexte géopolitique général qui malmène ses marges, et qui table sur les valeurs jurassiennes sûres. Nous en avons identifié les trois axes principaux. Le premier est un appel à un changement de logique et à un dépassement des clivages ; le second exprime une demande de communication-débat-concertation ; quant au troisième, il en appelle à une meilleure articulation avec l'extérieur, en termes à la fois d'ouverture et de préservation de l'identité.

La création du canton du Jura est indiscutablement appréciée comme un acquis qui ne souffre aucune remise en cause, même auprès des personnes qui émettent des doutes quant aux apports réels de l'entrée en souveraineté pour la région, en regard à la position qu'il occupait au sein du canton de Berne. Cet événement fondateur, qui délimite la temporalité du vécu collectif entre un avant et un après, est constitutif de l'identité permanente et patrimoniale jurassienne.

Les représentations sociales de la situation actuelle du Canton révèlent une identité collective en transition, vécue par moment sur le mode du paradoxe, mais souvent sur le mode de la tension entre un passé idéalisé, un présent peu satisfaisant, et un avenir incertain. Les clivages

(sociaux, politiques, territoriaux), l'absence de débat collectif, les déceptions et frustrations liées à une situation insatisfaisante, la faible dynamique territoriale, la difficile articulation à l'extérieur, de même que l'incapacité à générer et à adhérer à un projet de société révèlent et illustrent à la fois les « failles » de l'identité vécue.

La plupart de nos interlocuteurs se réfèrent à la création du Canton comme un événement positif, constitutif de leur identité permanente, et comme un acquis indiscuté « *vécu collectivement comme un bienfait quasi divin* » [Immigré]. L'appréciation de la situation actuelle, les clivages, déceptions, l'incapacité à générer et adhérer à un projet de société commun sont en revanche révélatrices des « failles » dans l'identité vécue (adaptative). En ce qui concerne les aspirations relatives au futur du territoire cantonal, elles illustrent l'éventail des composantes identitaires, telles que les « valeurs sûres » comme la convivialité, un canton au vert, etc. Quant aux « poids » qui lestent le changement, tels que les doubles discours qui ne trompent personne mais qui entachent la crédibilité de ceux qui les tiennent, ou encore les clivages politiques et territoriaux qui paralysent le fonctionnement du système territorial, leur mention est fréquente.

Les qualificatifs utilisés par nos interlocuteurs pour désigner le Jura auquel ils aspirent sont très positifs. Ils illustrent les « aspirations au changement » qui ouvrent des perspectives et permettent d'enclencher une dynamique nouvelle telle que la volonté de débat public, les demandes envers les institutions de l'État, ou encore les attentes d'une vision politique cohérente et partagée. Ils constituent en grande partie une reprise des qualificatifs utilisés pour décrire le Canton à sa création, à quelques ajouts près qui reflètent le désir d'en faire un canton encore plus attractif que celui des pionniers. L'écart entre la réalité actuelle, perçue comme beaucoup plus négative qu'aux origines du Canton, et les aspirations à un canton « encore mieux » qu'à ses débuts est immense...

Les projets d'Expo.02, et de Jura Pays ouvert en particulier proposaient une forme d'identité projective à laquelle les Jurassiens n'ont pas pu s'identifier, et a fortiori adhérer (même si d'autres causes ont conduit à l'échec de Jura Pays ouvert, notamment un financement jugé élevé, la gestion confiée à une fondation plutôt qu'aux services de l'État, un manque de consensus politique, en particulier). Le saut qualitatif qu'impliquaient Expo.02 et Jura Pays ouvert, respectivement en 2002 et 2004, avec les visions de l'avenir que ces deux projets proposaient, a tendu un miroir aux Jurassiens, dans lequel ils ne se sont pas reconnus ou n'ont pas pu se reconnaître.

En ce qui concerne les visions du futur du Canton, deux tendances peuvent être identifiées, l'une, que nous qualifierons de « conservatrice », l'autre, de « progressiste ». Ces tendances sont indépendantes d'une appartenance partisane et se retrouvent dans les différentes formations politiques. Nous définissons comme « progressistes », les aspirations relatives à l'avenir du Canton qui tendent à un changement en mesure de répondre aux défis du présent dans une perspective réaliste, soit qui tiennent compte de la position économique et géographique du Canton, de ses ressources matérielles et immatérielles, ainsi que de la marge de manœuvre des pouvoirs publics pour orienter son développement. Les visions qui sont développées ainsi que les aspirations exprimées dans cette perspective constituent souvent un « saut qualitatif », une « rupture » avec les visions et pratiques existantes, voire un changement de « logique », elles expriment également parfois l'aboutissement de processus en gestation ou



en cours de réalisation. Les aspirations que nous qualifions de « conservatrices », sont celles qui, de l'avis de nos interlocuteurs, freinent le développement du Canton, et sont essentiellement constituées de projections du passé dans le futur, suivant une logique qui était certes en phase avec les défis et le contexte politique et social d'une époque, mais qui ne le sont plus actuellement, ou dans une moindre mesure. Ces aspirations se retrouvent tant dans les mouvements qui s'opposaient à Expo.02, que dans les doubles discours tenus face au « nouveau canton » à six communes, ou encore parmi les attentes de certains nouveaux venus pour lesquels il ne faut surtout que rien ne change.

### 5.5.2 La première demande sociale: dépasser les clivages

Nous constatons plusieurs formes de clivages, telles que le clivage entre la population et les autorités, entre les autorités et son administration, entre les districts du Canton, en particulier ; mais également un clivage social dans une société plus homogène qu'ailleurs (les écarts sociaux et culturels sont moins grands que dans des régions plus urbaines), un clivage entre tendances politiques qui empêche la réalisation de projets, voire même un clivage mental « *La mentalité jurassienne tombe vite dans les clivages, si tu n'es pas pour, t'es forcément contre.* » [Autochtone]. Ces clivages sont ressentis comme des freins qui lestent le développement du Canton, favorisent et entretiennent une pensée cloisonnée ainsi que la défense d'intérêts partisans ou régionalistes, au détriment de la progression de l'ensemble du Canton.

#### *Clivage social*

Toute société est organisée, structurée, hiérarchisée. Dans une société telle que la société jurassienne, la taille et surtout la proximité physique de ses membres peut donner l'impression, voire l'illusion, d'une homogénéité sociale et d'une absence de distance sociale. Or comme dans tout canton rural et périphérique, la société est plus homogène et les différences sont moins marquées que dans les sociétés plus grandes et plus urbaines dans lesquelles la palette des différences sociales, culturelles, de revenus, etc. est plus grande. Ce phénomène d'illusion de proximité sociale a été accentué, pour une partie de la population, notamment par sa participation active au mouvement de création du Canton, qui a estompé pour un temps les différences sociales.

*« On a l'impression de connaître tout le monde parce que c'est petit, mais c'est faux. La représentativité ne fonctionne pas mieux qu'ailleurs, peut-être moins bien à cause de l'esprit de clocher, on ne représente souvent que son village. On peut dire qu'on connaît vraiment quant on peut prédire le résultat d'une votation. » [Autochtone]*

Le clivage social se manifeste également, à notre avis, de manière marquée lors de votations relatives à certains projets tels que la construction d'un golf sur le site du château de Domont, sur les hauts de Delémont, perçus par beaucoup comme bénéficiant prioritairement (voire exclusivement) à une catégorie de population aisée.

*« Ca sentait l'opposition de principe par rapport à un investissement de gros, de gens assez arrogants. Les gens se sont sentis désappropriés d'un espace public auquel ils avaient accès. Tant qu'on reste dans cette logique d'opposition et de clivage, ça va être difficile de s'entendre sur des projets fédérateurs. » [Autochtone]*

Le même phénomène s'observe dans les rapports ambivalents que la population entretient avec ses autorités, en particulier dans la négation ou pour le moins la minimisation de la différence sociale, et parfois la confusion des rôles sociaux des différents acteurs.

*« Je ne sais pas si c'est le peuple qui refuse un pouvoir distant ou si c'est le pouvoir qui n'a jamais su ou pu assumer cette distance. Le premier Gouvernement cultivait une certaine distance, ce qui ne veut pas dire être hautain. Le refus de faire du château [de Delémont] le siège du Gouvernement procède de la même logique, on ne crée pas de lieu de pouvoir, on veut une proximité avec les autorités, et ce château est devenu ... une école ! On a créé une mentalité d'insti, une mentalité où tu peux rien faire, paradoxalement. » [Autochtone]*

L'engagement d'une large frange de la population dans le processus de création du Canton, la densité des réseaux d'appartenance à des associations et groupements politiques, la petite taille du Canton, ont généré l'illusion de la maîtrise de l'information sur le territoire et sa société, ce qui fait dire à certains « dans nos milieux<sup>127</sup>, on connaît tout le monde », de même qu'une certaine confusion dans les rôles sociaux. Comme le relève un autre interlocuteur :

*« C'est normal que l'élite soit loin de la population en termes de rôle, on ne peut pas attendre de tout le monde qu'il réfléchisse pour les 20 prochaines années. Ces clivages sont normaux et il est utopique de vouloir les changer, la question est de savoir comment organiser la communication. (...) Ce clivage élite et population est gênant car c'est la population qui finalement vote. (...) A Expo.02, le programme était sympa et courageux, très urbain. On voit qu'il y a une élite urbaine dans le Canton et qui participe aux discours urbains. » [Observateur extérieur]*

### *Clivage territorial*

Les différentes régions du Canton, qui correspondent en grande partie aux districts de Delémont, d'Ajoie et des Franches-Montagnes, sont constituées par des entités topographiques clairement identifiées, séparées par des barrières naturelles, tels que le plateau des Franches-Montagnes, l'Ajoie (séparée de la Vallée de Delémont par la barrière des Rangiers), ou encore le Clos-du-Doubs, avec sa topographie particulière. Ce type de relief a favorisé le développement de collectivités ayant une conscience forte de leur appartenance régionale, de même que de leurs intérêts. La mise en place des structures de l'État à la création du Canton a renforcé ces tendances.

*« On est parti sur de fausses bases à la création du Canton, chacun voulait avoir quelque chose et pour satisfaire toutes les régions, on a saupoudré, et ce mode de fonctionnement continue. » [Autochtone]*

Le système électoral (élections au Gouvernement et au Parlement) favorise également l'esprit régionaliste du fait que les cercles électoraux sont établis par district. On élit des personnes de son district et on attend d'elles qu'elles en défendent en priorité les intérêts, alimentant ainsi tant la représentation d'une entité territoriale cloisonnée que sa logique de fonctionnement. La

<sup>127</sup> L'interlocuteur fait référence au monde politique et la fonction publique en particulier, à ceux qui « font l'opinion » ou qui participent à la prise de décision.

proposition de constituer un seul cercle électoral a du reste été refusée par le Parlement en novembre 2009.

*« Le district est une notion qui ne repose sur rien. Le Jura n'a d'ailleurs plus de district pour la justice. Les districts génèrent des barrières psychologiques terribles, les élus sont d'abord de leur district. Il faut faire sauter les cercles électoraux, qui sont par district, et que les politiques défendent les intérêts de leur canton, pas de leur district. » [Autochtone]*

*« Le clivage et l'esprit de clocher entre les communes et les districts est très fort. Beaucoup de décisions du Parlement sont prises pour contenter tout le monde. (...) A vouloir faire des projets partout on ne fait rien de significatif. » [Autochtone]*

#### *Clivage politique et politico-administratif*

Les logiques partisans d'accession au pouvoir (Gouvernement et Parlement) impliquent un positionnement dans le champ politique et peuvent contribuer, comme dans le cas du projet Jura Pays ouvert, à l'échec d'un projet de société sur lequel, dans le fond, tous les partis s'accordent. Notons que la dynamique du champ de tensions politiques à l'intérieur du Canton n'est pas un phénomène particulier au Jura. L'échec de Jura Pays ouvert, le projet de société le plus important depuis la création du Canton y apparaît toutefois de manière plus cuisante, du fait de l'histoire récente de la création du Canton, au cours de laquelle une « union sacrée » pour la réalisation d'un projet collectif a permis de dépasser les clivages politiques traditionnels.

*« On manque d'un grand projet fédérateur ; avec Jura Pays ouvert on a eu la chance d'avoir ce grand projet, ça créait du lien social, on était d'accord sur quelque chose, maintenant on ne l'est plus, on est divisé sur les enjeux du futur. » [Autochtone]*

Les rapports entre les instances de pilotage de l'État et la fonction publique sont également périodiquement marqués par ce phénomène de clivage. Ainsi le projet de réforme de l'administration, avec de grands efforts d'analyse des prestations et la mobilisation de toutes les personnes de la fonction publique pendant de nombreux mois, n'a jamais abouti totalement.

*« Quand on allait devant le Gouvernement, c'était eux qui refusaient de supprimer des prestations (...) ils se sont rendu compte qu'une série de décisions ne passerait plus par eux mais par les chefs de services, ce qui obligeait à penser différemment, à se concentrer sur le stratégique et faire confiance aux chefs de service pour le reste, et ils ont eu peur. » [Pendulaire]*

### **5.5.3 La deuxième demande sociale: s'exprimer, débattre et communiquer**

#### *Penser et le dire : de la liberté d'expression*

*« La création du Canton a été marquée par une chape qui a pesé sur le débat et qui ne s'est jamais vraiment levée. » [Autochtone]*

Les propos exprimés par les médias et les instances publiques sont des propos contenus, soit par autocontrôle de la part de leurs émetteurs, soit par pressions subies, voire par crainte de mesures de rétorsion. Une logique corporatiste domine, qui conditionne le mode de penser, le contenu du pensable, et exclut ce qu'il convient de ne pas penser, ainsi que le champ de ce qu'il est politiquement correct de penser. Une réelle culture du débat, informative, ouverte et éloignée des intérêts partisans, avec ses lieux spécifiques et ses acteurs, n'existe pas. L'esprit critique, irrévérencieux et politiquement incorrect se manifeste principalement dans la satire de la vie politique et sociale au travers du journal satirique « La Tuile » par exemple, dont la devise est « vivre d'humour et d'offset », ou dans des manifestations telle que la « Revue delémontaine » ou encore les journaux de carnaval, qui épinglent souvent avec justesse, perspicacité et humour les événements politiques ainsi que les personnages publics et leurs travers. Ainsi, la Revue delémontaine de l'automne 2004 Jura Pays ouvert s'est mué en « Jura Pays Potter », à la faveur de la déferlante des aventures du célèbre sorcier. L'ensemble des sketches de cette revue, au-delà des ressorts comiques utilisés pour divertir et faire rire le public, transmet également une certaine appréciation du projet politique.

A l'inverse de l'image romancée du Canton prônée à l'extérieur, notamment lors d'Expo.02, où le Jura était présenté comme le grain de sable dans une machine suisse bien rodée, comme l'esprit contestataire et critique du système, les autorités et l'administration jurassiennes ne goûtent que peu à la critique quant à leurs choix et leurs mode de fonctionnement<sup>128</sup>.

*« On veut se montrer contestataire, différent à l'extérieur, mais à l'intérieur ces caractéristiques sont très mal perçues. Il est déjà politiquement incorrect de contester le mouvement séparatiste ... (...) On est dans un État où on ne peut plus critiquer, il y a 30 ans on pouvait dire que les bernois faisaient de la politique des petits copains, on était considéré comme un héros. Aujourd'hui ce qui est de la simple liberté d'expression de la presse peut valoir des plaintes du Gouvernement au Conseil de la presse. On est attaché à la liberté de la presse quand il faut envoyer des grenadiers à Davos mais dans les faits on veut museler les gens. On est dans un État où on ne peut plus critiquer. » [Autochtone]*

La situation actuelle de quasi monopole des médias du Canton (un seul quotidien pour la presse écrite, « Le Quotidien Jurassien » et une radio locale « Fréquence Jura ») ne favorise de facto pas la multiplicité des points de vue sur l'actualité et le débat contradictoire via les médias. C'est ainsi que parfois certaines informations jurassiennes sont communiquées dans les médias extérieurs au Canton avant de l'être dans les médias locaux, et que le regard porté par les médias de l'extérieur sur les événements jurassiens est souvent plus critique et la liberté de ton plus grande.

#### *Informer et débattre : des lieux, des structures, des acteurs*

La réflexivité de la société, qui porte sur son fonctionnement et sur son devenir en tant que société, s'exprime par un besoin d'information, de communication et de débat. Du fait de l'absence de lieux de débat et de structures permettant de discuter des questions de société loin des partis pris et des défenses d'intérêts, les questions de société sont souvent confinées

<sup>128</sup> Contrairement à certaines organisations qui encouragent le développement de la critique constructive du système afin d'intégrer les aspects contestataires à leur stratégie et de se maintenir dans une position dominante.

aux cercles politico-administratifs, ou exposés de manière jugée orientée dans les medias locaux. Il y a une forte demande pour que le 4<sup>ème</sup> pouvoir (les medias), même si la presse et la radio jouissent d'une situation de quasi monopole, fassent leur travail de recherche et d'information de manière critique, mais aussi d'animation du débat public.

*« Il y a une information, mais elle est très vite happée par des groupes d'intérêts, il y a peu de débat, pas d'interrogations sur le pourquoi, comment, avec quels moyens on le fait (...). Même au Parlement, on débat peu, on s'oppose, on sanctionne, mais il n'y a souvent pas de débats fondamentaux. Les députés ont préparé leur intervention et on est dans le marchandage, tout est souvent ramené au coût et le débat [au plein sens du terme, qui permet la co-construction de la décision] est occulté. » [Autochtone]*

*Par ailleurs*

*« On manque de cette capacité d'interroger constamment la réalité pour reconsidérer notre projet de société. Les autorités devraient s'interroger et se repositionner en permanence, éventuellement aussi au Parlement (...). » [Autochtone]*

La demande de réflexivité, tant envers les institutions que la société civile est très présente. Durant la période qui a précédé la création du Canton, le rôle des grandes associations (Université populaire – UP –, Association pour la Défense des Intérêts du Jura – ADIJ –, Pro Jura, la société jurassienne d'émulation, etc.) a été capital dans l'animation du débat au sein de la société jurassienne et comme relais politique et médiatique. Dans les années 68-75, le rôle des associations et des « intellectuels » (souvent définis par nos interlocuteurs comme les enseignants du Lycée, de l'École normale<sup>129</sup>, les instituteurs) a changé, les moyens de communication ont évolué, la société s'est individualisée et ... le Canton était créé<sup>130</sup>.

*« On n'a pas un endroit où on trouverait les élites du Jura qui font bouillonner les idées. Dans les villes, il y a des cercles, ces clubs qui ont des noms très élitaires, il faut faire revenir des gens qui débattent de l'intérêt du Jura, sur le principe de la conférence et non pas en lien avec des intérêts immédiats à défendre. (...) On manque aussi d'un lieu de débat neutre comme le club 44<sup>131</sup> à la Chaux-de-Fonds. » [Autochtone]*

*Communiquer : dépasser le clivage élite-population et organiser le relais politique*

*« On manque de communication partout, à l'intérieur du Canton, dans l'administration, avec le public. (...) Les leaders maintenant ils ne savent pas dire les choses pour que la population suive, créer un mouvement de fond. » [Autochtone]*

<sup>129</sup> Les instituteurs du Jura Nord et Sud étaient formés à l'École normale à Porrentruy, ce qui a joué un rôle important dans la formation d'une conscience commune.

<sup>130</sup> On constate toutefois un regain d'intérêt pour les configurations institutionnelles, notamment à la faveur des débats publics autour des projets de fusions de communes.

<sup>131</sup> La vocation club 44 à la Chaux-de-Fonds est d'être un « centre de culture, d'information et de rencontre ». Il a pour slogan « le monde en tête-à-têtes », et vise à mettre les habitants de l'Arc jurassien en « prise directe » avec l'évolution du monde, par l'organisation de rendez-vous qui permettent un échange direct avec des « acteurs et observateurs majeurs de cette évolution. » [Club 44. Référence Internet].

La petite taille du Canton, le fait que « tout le monde se connaît » dans le milieu des décideurs, peut inciter les élites à considérer leur niveau d'information comme étant celui de la société et à prendre des décisions « en vase clos », qui sont sujettes à rejet par le plus grand nombre en votation populaire, faute d'une information et d'une communication adéquate. Le projet Jura Pays ouvert a également pâti de ce mécanisme de fonctionnement.

*« On n'a pas su organiser un relais politique capable de relayer les décisions du Gouvernement, la communication est un gros problème. Jura Pays ouvert est un échec de communication. (...) Durant la lutte pour la création du Canton, ce sont les grandes associations (UP, ADIJ, Pro Jura, la société jurassienne d'émulation, etc.) qui ont joué le rôle de relais politique et médiatique. Il n'y a plus de lieu de débat actuellement, les médias ont relayé l'information du Gouvernement mais sans travail de fond, sur la réalité économique, démographique, la comparaison avec les autres cantons, sans demander des avis divers, sans susciter le débat. » [Autochtone]*

#### **5.5.4 La troisième demande sociale : s'ouvrir sur l'extérieur, préserver son identité**

*« La difficulté du Jura, c'est qu'on cultive l'entre-soi et la pensée unique, on n'arrive pas à progresser (...) ce qui se passe ailleurs n'a aucune influence ici. » [Pendulaire]*

La construction du canton du Jura s'est principalement opérée autour de deux axes, l'opposition à l'autre (bernois et suisse) et la valorisation de son propre groupe. Parmi les objectifs principaux figuraient le maintien de la population et le frein à l'exode des jeunes. Le projet Jura Pays ouvert, même si les objectifs ressemblaient partiellement à ceux poursuivis lors de la création du Canton, en ce qui concerne la démographie en particulier, impliquait toutefois un changement radical de paradigme, puisqu'il visait à attirer des personnes de l'extérieur, de la région bâloise voisine en particulier.

Le passage d'un paradigme axé sur la consolidation identitaire et l'entre-soi à un paradigme basé sur l'ouverture à l'autre constitue un changement majeur, qui répond certes aux besoins d'évolution du Canton et aux aspirations d'une partie de la population<sup>132</sup>. Le rejet du projet Jura Pays ouvert est à cet égard également symptomatique d'une crainte du changement, de l'ouverture, qui implique une nouvelle composition sociale de la population, une urbanisation du Canton, etc. ; ce qui peut être perçu comme une forme de désappropriation, de perte de maîtrise de son environnement socio-spatial, voire de dissolution identitaire.

*« L'appellation du projet convenait-elle à la majorité de la population, c'est une question d'hérétique ? Est-ce que les gens ont vraiment voulu être un pays ouvert ? ça signifie ouvert vers l'extérieur avec des gens qui viennent d'autres régions (...) le rejet peut refléter une certaine angoisse de l'augmentation de la population, que ça change, que ça s'urbanise, que Delémont et Porrentruy deviennent des agglomérations avec ce que ça implique aussi de négatif. » [Immigré]*

<sup>132</sup> « L'intimité d'une communauté est un avantage, mais il ne faut pas que ça devienne nombriliste. » [Autochtone]

De par son histoire, sa position de région frontière et sa construction en démarquage et opposition au reste de la Suisse, le Jura est souvent « progressiste » dans les votations fédérales, en revanche :

*« Quand ça nous concerne nous, on n'est pas si novateur, par exemple on n'a pas donné aux étrangers la possibilité d'être élus au niveau communal, de l'ouverture oui mais pas trop. C'est la peur de voir un maire yougoslave, c'est irrationnel. » [Autochtone]*

La crainte de désappropriation se manifeste également lors d'une votation telle que celle relative à la création d'un golf à Delémont ; une partie de la population a craint d'être privée de l'accès à un espace public au profit d'une catégorie de personnes (aisée), venant en partie de l'extérieur, et a rejeté le projet.

*« Il faut dépasser la situation basique des clivages et retrouver un discours politique capable d'accepter la diversité et la "relationnalité" du Canton (...) il n'existe pas de canton autonome, c'est une illusion dépassée. » [Observateur extérieur]*

## 5.6 DE LA DÉTERRITORIALISATION À LA RETERRITORIALISATION

Pour de nombreux interlocuteurs, le Canton se trouve à un moment charnière de son histoire. Les projets tels qu'Expo.02 et surtout Jura Pays ouvert, malgré l'accueil mitigé de l'un et l'échec de l'autre, ont marqué un tournant dans les esprits, auquel les travaux de l'Assemblée interjurassienne, qui ont pacifiés les fronts, ont également contribué.

*« On est dans une période de flottement, peut-être dans une période de transition et les choses vont se cristalliser autrement, on doit reconsidérer notre relation au territoire. (...) On a le sentiment d'être à un tournant ou plutôt dans un vide. On est fier de la création du Canton, de l'image positive qu'on donne en Suisse, on est dans la contestation comme style de management, dans l'opposition permanente et pas dans l'opposition créatrice. » [Autochtone]*

*« Ce canton est ce qu'il est et ce n'est pas mal, mais maintenant on est en situation d'arrêt (...) Il manque un vrai événement qui mette les gens au pied du mur, une grande faillite qui vire 550 personnes d'un coup, quelque chose qui marque. On ne se développe pas mais on ne régresse pas vraiment non plus (...) c'est la perversité du discours politique ambiant qui consiste à toujours chercher les éléments positifs pour montrer que tout va bien. » [Autochtone]*

L'analyse SWOT des éléments factuels du Canton, présentée dans la partie précédente, a permis de cerner la position relative du territoire dans son contexte et d'accéder à une compréhension de la dynamique territoriale dans sa dimension matérielle. L'analyse SWOT des représentations nous donne accès à la dimension immatérielle et imaginaire de la constitution de la société et de son territoire. Développées largement ci-dessus, elles sont synthétisées dans le tableau ci-après.

La radiographie du Canton, dans ses dimensions matérielle et symbolique, révèle une situation économique et financière délicate, un positionnement marginal par rapport aux autres régions suisses, des structures territoriales et un fonctionnement des institutions politiques (Gouvernement, Parlement, administration) à optimiser, et un rôle des medias peu actif dans l'animation des débats de société.

Les aspirations de nos interlocuteurs s'expriment sous forme d'une série de demandes à l'égard des autorités politiques : une vision claire et consensuelle du développement du Canton, des stratégies cohérentes et des moyens permettant de réaliser des projets concrets, un appel au dépassement des clivages, un fort besoin d'ouverture, de débat public et de communication politique. L'État, ses autorités et son administration, tout en étant à la fois l'objet de critiques vives et parfois acerbes, sont également l'objet d'attentes immenses (peut-être même en raison de ces attentes) ; et dans un canton de dimension modeste, le rôle de l'État comme moteur du développement de la société et du territoire est d'autant plus important.



Tableau 9 : Analyse des représentations du territoire en forces, faiblesses, opportunités, menaces

Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Représentations du Canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>peu de problèmes relatifs aux étrangers</i></li> <li>▪ <i>sentiment de sécurité</i></li> <li>▪ <i>qualité générale de l'habitat et du cadre de vie</i></li> <li>▪ <i>vie associative et culturelle riche</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>clivages internes</i></li> <li>▪ <i>tradition anti-germanique</i></li> <li>▪ <i>régionalisme exacerbé</i></li> <li>▪ <i>exode des jeunes jurassiens</i></li> <li>▪ <i>manque de cohérence dans les actions politiques de l'État</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>forte densité associative, vie communautaire</i></li> <li>▪ <i>sentiment d'appartenance et d'identité collective</i></li> <li>▪ <i>ouverture économique, culturelle, linguistique, de formation vers Bâle</i></li> <li>▪ <i>ouverture de Bâle sur le Jura</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>clivages régionaux, sociaux et politiques</i></li> <li>▪ <i>culture de l'entre-soi, peu d'ouverture envers l'extérieur</i></li> <li>▪ <i>poids d'une attitude traditionnelle antigermanique</i></li> <li>▪ <i>manque d'information et de collaboration pour les objets fédérateurs (information, communication et concertation déficiente)</i></li> <li>▪ <i>faible degré de confiance dans les autorités politiques et l'administration</i></li> </ul>

Source : Elaboration personnelle d'après les entretiens, le 5<sup>e</sup> Programme de développement économique (2005-2010) [2005], le Programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale [2007], et l'Association pour le Développement du Nord Vaudois [2010].

## 6 LA RÉGULATION DU CHANGEMENT ET SES MÉDIATEURS

---

### *Pour un mode de gouvernance axé sur le développement territorial*

Le territoire suisse bénéficie d'avantages liés à sa haute qualité de vie, à laquelle contribuent de manière centrale la valeur et la diversité de ses paysages culturels ainsi que la qualité des transports et des agglomérations [Scholl 2007]. Toutefois, les mutations en cours peuvent les faire disparaître rapidement si aucune réponse adéquate n'est apportée à des questions telles que le mitage du territoire ou la croissance du trafic<sup>133</sup>. L'aménagement du territoire permet de valoriser efficacement les potentiels spatiaux et de proposer des solutions spatiales aux questions de développement, de concurrence entre les territoires et de préservation de la marge de manœuvre indispensable au développement de la société dans l'avenir. La perspective dans laquelle s'insère la démarche aménagiste est celle de la durabilité du territoire, de la cohésion sociale et régionale, ainsi que de la compétitivité des territoires. Considérant les enjeux actuels du territoire et leur complexité, qui sont à la fois multi et transsectoriels et qui font fi des limites des territoires institutionnels, les structures institutionnelles actuelles ont démontré leurs limites pour les traiter. Une évolution du mode de gouvernance actuelle, qui fixe des règles du jeu et des instruments qui permettent à la fois l'identification des besoins et des partenaires, ainsi que l'organisation de projets et l'allocation des ressources, s'avère nécessaire.

A l'échelle cantonale, le système socio-territorial jurassien peine à assurer sa pérennité en tant que système autonome en mesure de maintenir sa position relative par rapport aux autres systèmes territoriaux (marginalisation). Le positionnement du Canton dans le système territorial suisse et son évolution l'ont démontré, et la création d'une nouvelle entité territoriale, avec l'entrée en souveraineté du Canton, n'a pas modifié cette tendance lourde du développement économique et territorial.

A la phase de création du Canton, marquée par un processus de territorialisation, qui alliait un projet de société et une identité forte, a succédé une phase de déterritorialisation, au cours de laquelle l'identité collective, moins soudée par la réalisation d'un projet mobilisateur, s'est disloquée. En dépit d'une situation économique et démographique préoccupante, le projet de société Jura Pays ouvert, censé redonner un second souffle au jeune canton, fut rejeté en votation populaire. Quels sont aujourd'hui les leviers d'un nouveau régime de territorialité à mobiliser par les pouvoirs publics pour enclencher une nouvelle phase de territorialisation ? Le propos de cette partie est d'identifier les pistes à même de favoriser une meilleure articulation du territoire tant à l'interne qu'à l'externe<sup>134</sup>.

---

<sup>133</sup> Les effets négatifs du mitage du territoire et de l'accroissement de la mobilité se manifestent tant au niveau économique qu'environnemental et ne sont plus à démontrer.

<sup>134</sup> Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme de législature et du programme de développement économique, et qui expriment la stratégie globale de développement du Canton, ont été présentées en détail plus haut, nous n'y revenons pas ici.

## 6.1 VISIONS ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUISSE

### 6.1.1 Les visions du territoire suisse

#### *Décentralisation concentrée et réseau de villes*

Après le grand projet d'aménagement national que fut la décision de la construire le réseau autoroutier (1958), les conceptions directrices de l'aménagement national développent l'idée d'une décentralisation concentrée du développement urbain. La Conception directrice CK-73<sup>135</sup> visait un développement basé sur le « nivellement des disparités régionales », qui évitait les concentrations urbaines importantes. Cette vision s'est en partie réalisée, notamment en matière de transports, avec la réalisation du programme *Rail 2000*. Les programmes de soutien aux régions dont l'économie était fragile renforçaient cette conception du territoire. Ces programmes ont permis de différer les changements structurels des zones périphériques sans toutefois empêcher les déséquilibres économiques croissants et la concentration des branches économiques génératrices de haute valeur ajoutée, dynamiques et innovatrices dans les grandes agglomérations [Schmid 2006].

La crainte d'une polarisation spatiale du développement économique dans les grands centres et d'une désertification des territoires périphériques, ainsi que d'une destruction et d'une banalisation des paysages par l'extension de l'urbanisation, renforce l'idée d'un développement territorial concentré dans les petites et moyennes agglomérations du pays.

L'amélioration des connections ferroviaires effectuées grâce à *Rail 2000* renforce la possibilité de fonctionner en réseau dans cet espace largement urbain et polycentré. Cette notion sera d'ailleurs reprise et développée dans les conceptions d'aménagement national de 1996 éditées par l'Office fédéral du développement territorial<sup>136</sup>, les *Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse* et dans la politique des agglomérations de la Confédération de 2001.

#### *Réseau de villes hiérarchisées et espaces ruraux*

L'idée d'un réseau des villes suisses en mesure de concurrencer les régions urbaines européennes tout en maintenant la structure urbaine et fédéraliste de la Suisse est au centre des *Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse* de 1996. La Suisse ne dispose pas d'agglomérations en mesure de concurrencer les grandes métropoles européennes. En revanche, avec un réseau de villes, bien connectées en moyens de communication, elle dispose des caractéristiques métropolitaines lui permettant de soutenir la concurrence internationale en vue d'attirer des entreprises, sans pâtir des effets négatifs que subissent les grandes concentrations urbaines [Schmid 2006].

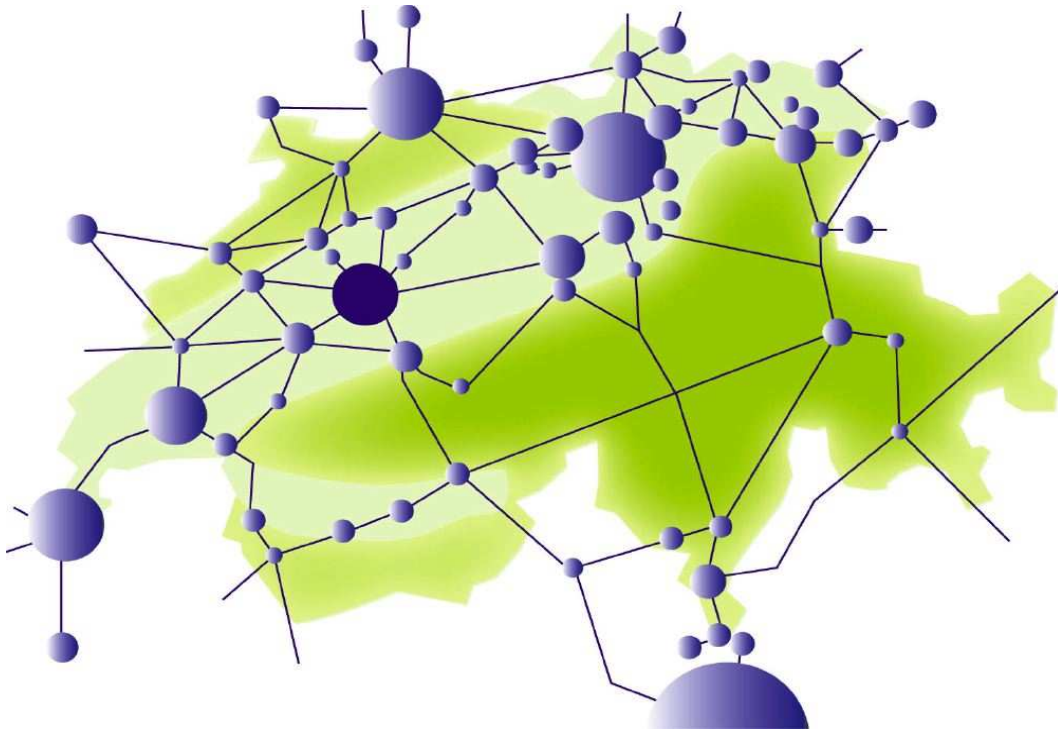
Cette idée, élargie à la constitution d'un réseau de villes et d'espaces ruraux, devrait permettre, selon l'Office fédéral du développement territorial (ODT), de répondre aux enjeux de la

<sup>135</sup> La conception directrice de la Confédération de 1973 tire son nom de la conférence des chefs de service (Chefbeamtenkonferenz des Bundes) [Walter 1996].

<sup>136</sup> Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT), à l'époque.

concurrence internationale et de la solidarité interne, tout en préservant la qualité du cadre de vie.

**Figure 20: Le réseau et la hiérarchie des villes suisses**



Source : Office fédéral du développement territorial (ODT) [2005 : 80].

### *Visions 2030 du développement territorial*

Le projet de territoire suisse vise à développer une vision (à l'horizon 2030) commune et partagée du développement de la Suisse entre les différents acteurs (surtout publics), dans une perspective de cohésion territoriale [Rumley 2007]. Dans cette vision, le territoire suisse n'est pas envisagé comme une métropole<sup>137</sup> qui couvrirait l'ensemble du territoire, d'une part en raison de la grande différence entre les types d'espaces, et d'autre part en raison de l'absence d'identification des habitants à un espace de type métropolitain.

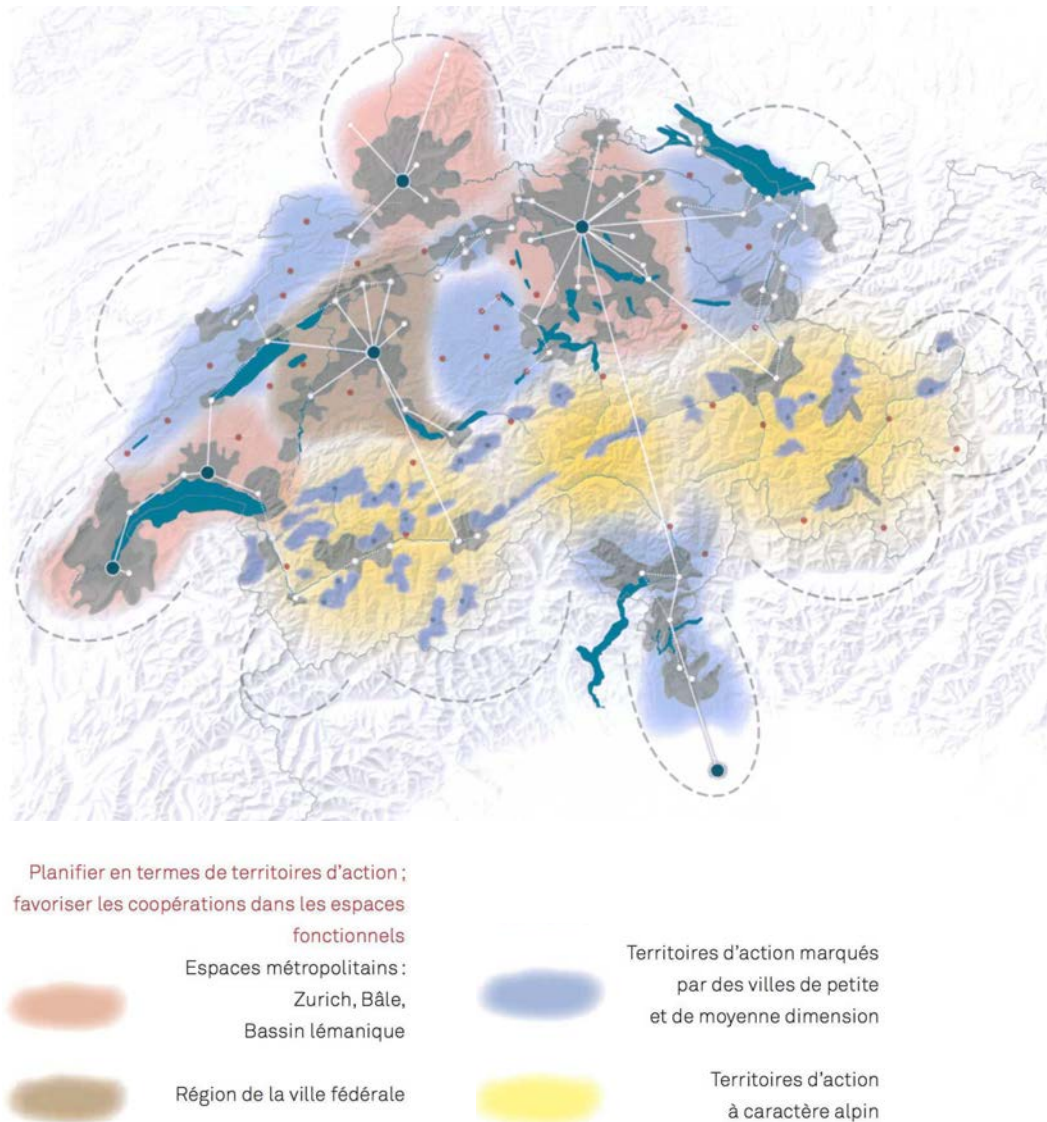
La vision du développement du territoire suisse 2030 accorde une plus grande importance aux espaces métropolitains, considérant l'importance de ces espaces en tant qu'espaces économiques et espaces de vie, ainsi que leur rôle dans la compétition économique internationale. Les éléments principaux d'une politique de la Confédération à l'égard des espaces métropolitains sont la définition d'espaces à géométrie variable et non la constitution de nouvelles entités se surajoutant à celles déjà existantes. Dans cette perspective, les espaces ruraux sont à intégrer dans les régions métropolitaines. Coordinée à la politique régionale, la

<sup>137</sup> Contrairement à d'autres auteurs qui estiment que la Suisse, avec son « réseau polycentrique de régions urbaines », fonctionne comme une métropole [Bassand 1985, Schmid 2006]. Les visions du développement du territoire diffèrent également sensiblement selon les sources.

politique des agglomérations identifie plusieurs types d'espaces envisagés dans leurs complémentarités, avec un développement axé sur les potentiels et les vocations propres des territoires.

Les structures institutionnelles actuelles de la Suisse sont appréhendées de manière pragmatique, considérant qu'elles vont se maintenir en l'état ces 20 prochaines années, avec toutefois des aménagements tels que des fusions de communes et des délégations de compétences. La priorité est donnée à une approche par projet, ce qui n'exclut nullement d'autres modes de gouvernance à long terme. Dans cette perspective, les projets d'agglomération sont initiés indépendamment d'éventuelles réformes des structures institutionnelles. Une des modalités de cette approche consiste à gérer les tâches à l'échelle de ces espaces, que ce soit dans le domaine des transports, de l'urbanisation, de la protection de la nature et du paysage, etc., ce qui implique également des mécanismes de péréquation Confédération/cantons et cantons/communes du fait que les espaces fonctionnels métropolitains sont aussi souvent intercantonaux, voire même transfrontaliers.

Figure 21: La Suisse des espaces fonctionnels



Source : DETEC et al. [2011 : 32-33].

### *Le développement du territoire suisse sous l'angle de ses potentiels*

Considérant que tous les territoires composant la Suisse sont impliqués dans le processus d'urbanisation, les catégories d'analyse traditionnelles ville-campagne, agglomération-territoire rural, etc., Schmid [2006] leur préfère les catégories de base de réseaux, de frontières, de différences. Une typologie identifiant cinq types d'urbanisation du territoire est ainsi établie : les régions calmes, les réseaux de villes, les régions métropolitaines, les stations de montagnes et les friches alpines (deux catégories que nous n'évoquons pas, ces dernières n'étant pas pertinentes pour notre recherche).

L'Arc jurassien, avec son urbanisation particulière, appartient à la catégorie des zones calmes [Schmid 2006]. Composé de centres de petite et moyenne importance plus ou moins éloignés des espaces métropolitains, l'Arc jurassien est marqué par une structure paysagère façonnée par l'agriculture et par une longue tradition industrielle qui bien qu'elle ait contribué à sa prospérité, est sujette au ralentissement économique et à l'apparition de friches.

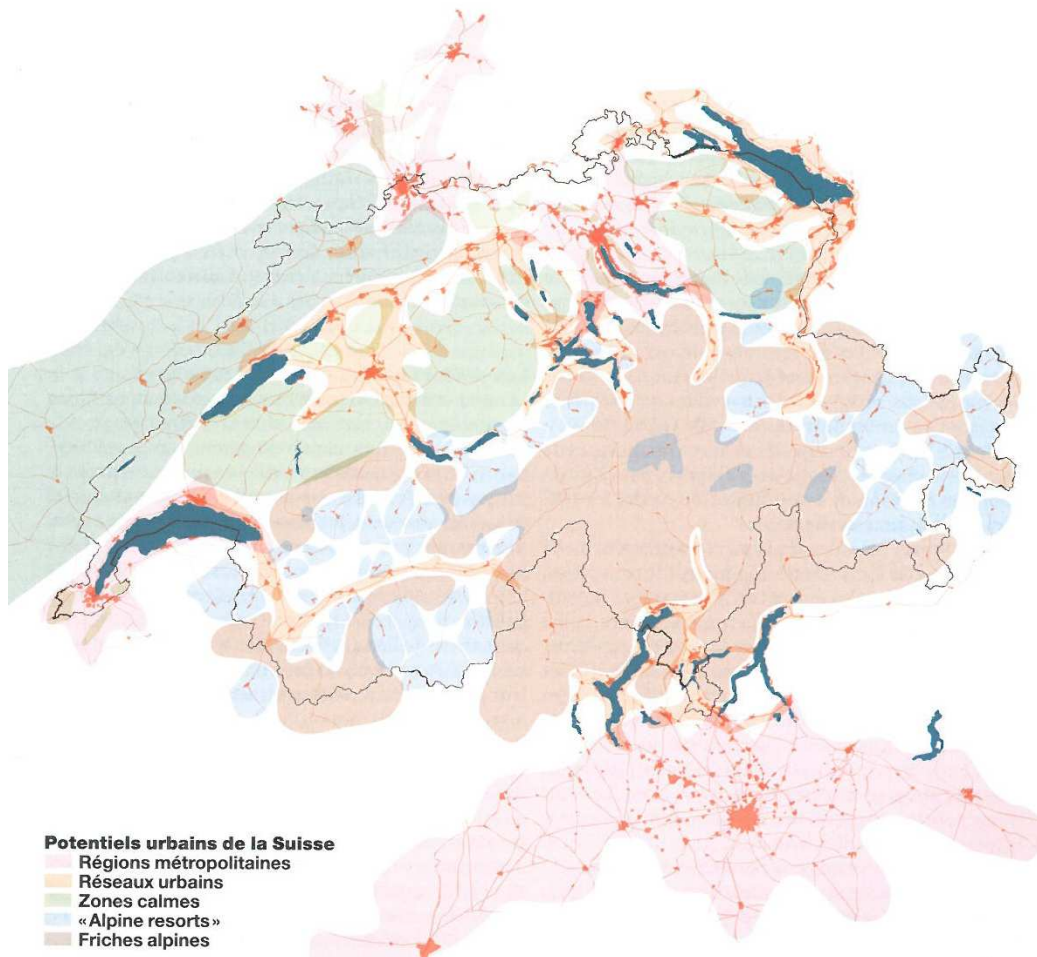
Les réseaux de ville, tels que le réseau des villes de l'Arc jurassien, la coordination des villes de Suisse romande, p. ex. désignent une série de collaborations plus ou moins étroite entre certaines villes. Cette notion recouvre en fait des réalités très contrastées. Ce sont les collaborations, complémentarités et synergies effectives entre les villes qui déterminent l'existence réelle d'un réseau ; la seule proximité spatiale et les connections par les moyens de transports n'étant pas une condition suffisante. Dans cette optique, il est ainsi abusif de parler de réseau des villes suisses. Une interdépendance entre les villes, plus ou moins marquée selon les secteurs (le flux des pendulaires p. ex.) correspond davantage aux faits.

Quant aux régions métropolitaines, les chercheurs de Studio Basel en retiennent trois : la région zurichoise, la région lémanique et la région bâloise (Bâle-Mulhouse-Freiburg). Ces trois régions sont qualifiées de « moteurs de croissance de l'économie suisse », bien qu'ayant des spécialisations économiques et des réalités quotidiennes différentes.

Le Suisse urbaine n'est ni homogène ni uniforme, bien que ses différents territoires sont tous entraînés et transformés, à des degrés divers et selon des modalités qui varient en fonction du type d'espace, par les processus d'urbanisation du pays. Selon « des formes, des caractéristiques et des problématiques différentes (...) de nouveaux espaces urbains régionaux se développent et se distinguent de plus en plus sur le plan économique, social et quotidien. Ils ont une dynamique et une rapidité de développement différentes et leurs différences ont tendance à se renforcer. C'est justement dans cette dynamique que réside le potentiel urbain de la Suisse. (...) reconnaître les potentiels inhérents à ces différences (...) permettrait de construire (...) une stratégie urbaine basée sur la reconnaissance des différences, leur assise et leur maturation. Une telle stratégie signifierait qu'il ne faut plus traiter de la même manière tous les territoires suisses mais au contraire renforcer les différences au lieu de les niveler et développer ainsi dans chaque territoire les diverses qualités et situations urbaines. » Schmid [2006 : 220]. Le potentiel urbain de la Suisse réside dans la variété et la qualité des différents territoires qui la composent. Une stratégie de développement qui les considère dans leurs spécificités, valorise et renforce leur potentiel particulier, converge avec les visions actuelles de l'ODT.



Figure 22: Potentiels urbains de la Suisse



Source : Diener et al. [2006 : 219].

### *Les régions périphériques et leur développement*

Les régions dites périphériques bénéficiaient du soutien financier de la Confédération pour garantir un certain niveau d'infrastructure à leur population, même vivant dans des endroits reculés (Loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne, la « LIM »). Reconnaître les potentiels inhérents aux différents territoires de la Suisse et les valoriser au moyen de politiques publiques adéquates (Nouvelle politique régionale) permet-il d'atteindre une meilleure équité entre les territoires ?

L'ancienne politique régionale de la Confédération visait avant tout à aider les régions bénéficiaires (les régions dites de montagnes) à rattraper leur retard en matière d'infrastructures. Elle soutenait les régions économiquement faibles et était basée sur un système de péréquation. Chaque région pouvait ainsi compter sur l'apport d'un montant annuel relativement fixe d'une année à l'autre. Une telle politique a permis à de nombreuses



communes et régions de s'équiper en infrastructures telles que chemins, canalisations, bâtiments, etc., qui aurait été impossible de financer avec leurs seuls fonds additionnés des éventuelles aides cantonales. Toutefois, les investissements consentis n'ont pas tous été porteurs de développement, en dépit du fait qu'ils endettaient souvent lourdement les communes.

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) vise à impliquer les régions dans la politique de croissance voulue par le Conseil fédéral. L'orientation prise par la NPR « équivaut à une adaptation, voire un abandon des outils d'intervention traditionnels (crédits LIM, aménagements fiscaux, prises en charge d'intérêts, cautionnements), et, surtout, elle introduit une philosophie différente : aux projets spécifiques mais circonscrits spatialement succède le soutien à des projets innovateurs où que ce soit en Suisse. Il s'agit donc davantage d'une politique de développement destinée à améliorer la compétitivité économique du pays, que d'une politique régionale vouée à la réduction des disparités entre cantons. » [Gouvernement de la République et Canton du Jura 2005 : 8-9]. Pour certains, la NPR ne constitue pas une politique régionale au sens habituel, c'est-à-dire une politique dont la vocation consiste à soutenir les régions défavorisées, mais plutôt une série de mesures qui tendent essentiellement à soutenir la politique de croissance et la promotion économique des cantons<sup>138</sup>.

Les aides attribuées soutiennent la création de projets qui répondent aux principes suivants :

- création de valeur ajoutée à l'intérieur des régions, d'emplois, augmentation de la compétitivité, innovation (en matière économique, de partenariat, etc.) ;
- harmonisation des politiques publiques et recherche de synergies ;
- formation continue.

Par la mise en concurrence des cantons, le Secrétariat d'État à l'économie entend ainsi favoriser les meilleurs projets, dans la perspective d'une vision territoriale qui doit toutefois inciter à sortir du « cantonalisme » et stimuler les acteurs à travailler à une échelle plus vaste<sup>139</sup>. Le principal instrument de mise en oeuvre est constitué d'un programme pluriannuel.

Le processus de métropolisation, avec les phénomènes de concentration économiques qui y sont liés, est-il en mesure de reconnaître la différence comme une richesse, chaque territoire ayant des spécificités à faire valoir et des potentiels propres à développer? Cette vision qui suppose la reconnaissance des qualités et de la valeur des différentes « zones », (les « potentiels urbains ») et le développement d'un mode de positionnement des territoires autre que celui que le processus de concentration économique et urbain conditionne. Soit : aux régions métropolitaines les centres de décision, le pouvoir économique, les institutions de formation et de soin, les hauts revenus, etc., et aux régions périphériques les activités économiques sans grande valeur ajoutée, les paysages préservés, le tourisme doux engendrant peu de retombées économiques, voire l'exode de la population. Certaines « zones » disposent de potentiels qui représentent une valeur pour l'ensemble de la Suisse, mais qui ne génère pas ou peu de retombées économiques et financières pour les régions concernées. Ainsi les régions

<sup>138</sup> Avec la Nouvelle Politique Régionale, le cercle des bénéficiaires s'élargit. Compte tenu de la faible enveloppe budgétaire, certains estiment qu'il y a peu à espérer des effets que pourront induire la NPR en matière de développement économique, et encore moins en ce qui concerne le soutien aux régions périphériques.

<sup>139</sup> Pour le canton du Jura, le programme de réalisation de la NPR constitue un prolongement du Programme de développement économique et du Plan directeur cantonal d'aménagement du territoire.

périphériques ou les « zones calmes » sont-elles fréquemment dotées d'un paysage et d'une nature préservée pour la faune et la flore, des espaces de production agricole et forestière, des zones de production d'énergie, des lieux de délasserement pour les populations des espaces métropolitains, voire lieux de stockage de déchets.

La recherche de complémentarités valorisantes pour des territoires ayant des potentiels très différents, dans une perspective gagnant-gagnant, est récente. La pratique a souvent consisté, par le passé, pour un lieu « central », à rejeter la réalisation d'activités indésirables, souvent gourmande en sol, bruyante ou polluante, en « périphérie ». Les exemples de « complémentarités » de ce type de manquent pas. Pour ne citer que les plus marquantes : les déchets de la chimie bâloises « stockés » dans une décharge à Bonfol depuis les années soixante et qu'il faudra une dizaine d'années pour assainir, le projet de stockage de déchets dans les galeries des fours à chaux de St-Ursanne dans les années 2000, voire le projet récent de circuit automobile dans la campagne ajoulote, p. ex. Dans un autre registre, citons également les acquisitions de résidences secondaires par des citadins aisés (Bâlois en particulier) dans les villages jurassiens, portant de ce fait préjudice aux acquéreurs locaux moins argentés ; ou encore l'usage du potentiel naturel du canton du Jura pour les loisirs de fin de semaine par des usagers urbains (randonnée pédestre dans les Franches-Montagnes, baignade dans l'étang de la Gruère) qui ne contribuent que très peu, voire pas du tout, au maintien ou à l'entretien de ces lieux qui sont intégralement à charge des collectivités publiques qui y vivent et les mettent gracieusement à disposition. Dans un registre plus positif, des complémentarités tels que le projet de parc naturel régional du Doubs sont à relever.

L'initiative du réseau des villes de l'Arc jurassien<sup>140</sup>, reconnu comme projet-modèle par la Confédération en 2007, illustre les préoccupations des régions périphériques de se doter d'instruments visant à améliorer leur positionnement territorial et leurs perspectives de développement à une échelle pertinente. Le réseau, qui regroupe 21 villes des cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura, Berne et Fribourg, vise à constituer un espace économique, culturel et touristique cohérent et homogène au sein de l'Arc jurassien, à même de contrecarrer les « risques d'éclatement dus à l'attractivité des métropoles voisines » [Office du développement territorial. Référence Internet].

<sup>140</sup> Les promoteurs du réseau des villes de l'Arc jurassien, fondé en 1993, estiment que le réseau doit jouer un rôle plus actif et se positionner comme acteur central du développement territorial de l'Arc jurassien.

### 6.1.2 Les visions de développement des territoires voisins du Jura : regards croisés

Des visions de développement des territoires voisins du canton du Jura, nous avons retenu principalement les visions de la région bâloise. En effet, le rapprochement du Canton avec la région bâloise<sup>141</sup>, qui constitue un des enjeux<sup>142</sup> actuels les plus significatif et les plus novateur en termes de développement territorial pour le Canton, correspond non seulement à un changement de positionnement territorial mais également d'attitude de la société jurassienne (de ses autorités et d'une certaine élite pour le moins).

#### *La vision de Bâle-Ville*

Bâle-Ville est le centre de l'agglomération trinationale, et avec les agglomérations voisines de Mulhouse et de Freiburg i. Br., il forme la région métropolitaine bâloise. Cet espace économique et bassin de vie, qui compte près de 900'000 habitants, est en majorité germanophone (env. 85%) et s'étend en direction de la Suisse du Nord-ouest, de l'Alsace et du sud du Baden Württemberg. Son positionnement et ses objectifs en matière de développement territorial sont définis comme suit par les autorités bâloises : « Der Kanton Basel-Stadt ist in hohem Masse durch seine Grenzlage geprägt. Die Einwohnerinnen und Einwohner der Region Basel sollen durch die politischen Grenzen nicht in ihren Entfaltungsmöglichkeiten beschnitten werden. Um Hindernisse abzubauen, welche die Lebensqualität einschränken oder den Alltag der Menschen erschweren, hat der Kanton Basel-Stadt gute grenzüberschreitende Beziehungen mit seinen Nachbarn dies- und jenseits der Landesgrenzen aufgebaut. Diese grenzüberschreitenden Beziehungen sollen zum Vorteil aller Partner vertieft werden. (...) Ziel der regionalen Partnerschaft ist es, in allen wichtigen Fragen und Aufgaben eine fruchtbare Koordination oder Zusammenarbeit mit den umliegenden Gemeinwesen zu erreichen, um damit Synergieeffekte zugunsten aller Partner zu erreichen. So drängen sich gerade für den Stadtkanton Basel-Stadt Kooperationen und Partnerschaften auf, etwa in den Bereichen Verkehr, Raumordnung, Umweltschutz, Gesundheitswesen oder Bildung und Kultur. » [Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt 2005 : 51].

Bâle ne collabore pas seulement en tant que ville, mais également en tant qu'État, avec ses voisins du Département du Haut-Rhin, de la Région d'Alsace et du Bundesland du Baden-Württemberg dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur en particulier. Les programmes et initiatives de l'Union européenne tel qu'INTERREG OU EURES-T<sup>143</sup> sont devenus des passages obligés de la collaboration transfrontalière [Morin 2007]. Dans le cadre de la Nordwestschweizer Regierungskonferenz, à laquelle participe les cantons de Berne et du Jura, la Suisse du Nord-ouest se veut une interlocutrice de poids face aux autorités fédérales.

<sup>141</sup> Le rapprochement avec la région bâloise, concrétisée par la signature d'accords dans le domaine de la promotion économique et de la formation, est considéré comme le fait marquant de la « politique d'ouverture du canton du Jura » [République et canton du Jura 2010].

<sup>142</sup> L'amélioration de la connectivité du Canton aux grandes infrastructures ferroviaires et routières n'est pas explicitement abordée ici, dans la mesure où elle ne constitue pas une réorientation significative du territoire mais s'inscrit dans un développement engagé depuis de nombreuses années. La mise en service à fin 2011 de la ligne TGV Rhin-Rhône, permettra au Canton de disposer d'un accès direct à une gare TGV, via la ligne ferroviaire Porrentruy-Delle-Belfort. De même, l'ouverture de la Transjurane prévue en 2016, améliorera sensiblement son accessibilité de même que son attractivité économique, ce qu'annoncent les récents et importants investissements industriels et immobiliers en Ajoie. L'ouverture de l'aérodrome de Bressaucourt en 2011 va également dans ce sens.

<sup>143</sup> EURES-T Rhin Supérieur fait partie du réseau européen EURES (European Employment Services).

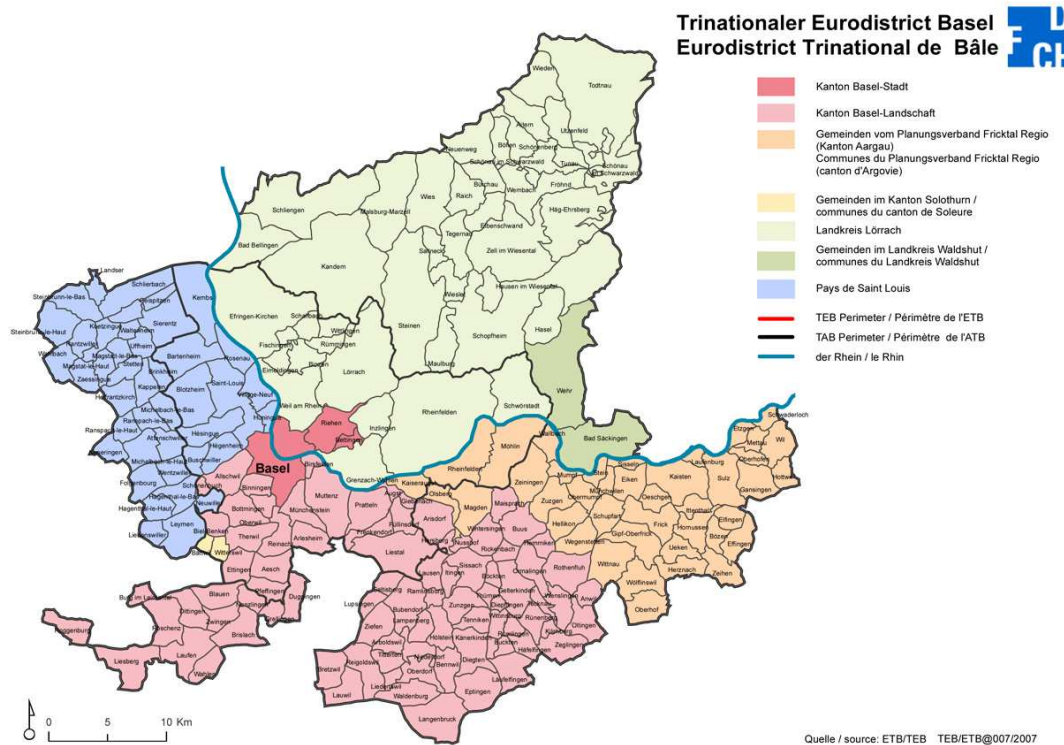
La région métropolitaine bâloise bénéficie d'une expérience de plusieurs dizaines d'années en matière de coopération, au niveau intercommunal, intercantonal et international. Ces 10 dernières années, une association transfrontalière « Eurodistrict Trinational de Bâle » s'est constituée ; elle dispose d'encore peu de pouvoir mais d'un grand potentiel, et elle peut être considérée comme le noyau d'un renforcement de la gouvernance politique de la région métropolitaine.

Grâce à une coopération qui va au-delà des frontières cantonales et nationales, la ville de Bâle se dote des moyens pour valoriser pleinement son potentiel de développement, en particulier dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, de l'industrie de pointe, de la culture, ainsi que de la qualité de vie dans l'espace urbain.

Bâle-Ville et sa région misent sur un intense travail de coopération avec ses partenaires. A cet effet, la ville s'est dotée d'une vision à l'horizon 2020, résumée comme suit dans le « Politikplan 2006-2009 » et reconduit dans celui de 2000-2011 « Basel soll im Jahre 2020 in einer trinationalen Region, die bis zu einer Million Menschen umfasst, als das urbane Zentrum wahrgenommen und genutzt werden können. » [Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt 2005 : 6]. La mise en œuvre de la vision « Basel 2020 » suppose clairement un mode de gouvernance orienté sur le développement territorial de l'espace fonctionnel de la région métropolitaine trinationale bâloise. Les autorités bâloises s'engagent ainsi à ce que :

- « föderale Strukturen, die in ihrer Reichweite bezüglich Raum und politische Steuerungs-möglichkeiten den Lebensräumen der Menschen entsprechen;
- eine Neuausrichtung der schweizerischen Regionalpolitik auf die Bedürfnisse der Grenzregionen hin;
- die Weiterentwicklung der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen;
- die aufgabenorientierte Gestaltung des Lastenausgleichs zwischen den Kantonen;
- die Vertiefung der Beziehungen zu Basel-Landschaft, zu den Kantonen Solothurn, Aargau und Jura, zum Landkreis Lörrach und zur Communauté des Communes des Trois Frontières;
- den Einbezug der Nordwestschweiz in das deutsch-französische Projekt Eurodistrikt. » [Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt 2005 : 6-7].

Figure 23: L'Eurodistrict trinational de Bâle

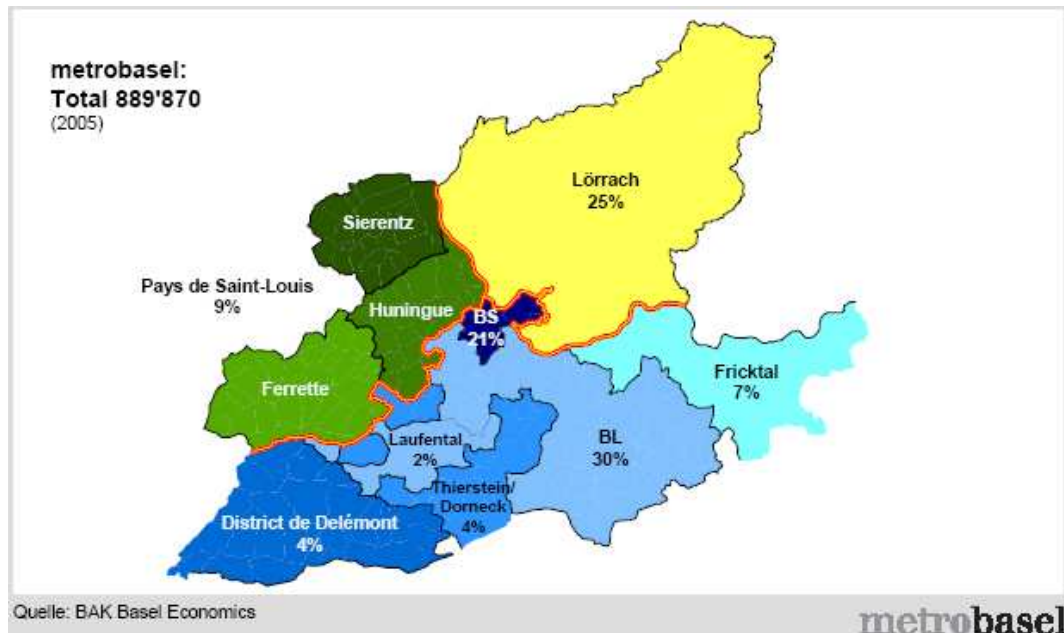


Source : Eurodistrict [Référence Internet].

Par ailleurs, l'association « metrobasel<sup>144</sup> », qui réunit une cinquantaine de partenaires issus des milieux politiques, économiques et de la société civile [Koellreuter 2007], se propose de passer d'une agglomération bâloise trinationale qualifiée de dispersée, politiquement éclatée sur trois pays, huit cantons et un Landeskreis, à une région métropolitaine cohérente et dynamique. La vision de metrobasel, « metrobasel 2020 », recoupe largement la vision « Basel 2020 ». Toutefois, la perspective dans laquelle s'insère la vision de metrobasel est celle d'une forte croissance de la Suisse, avec des spécialisations telles que le secteur financier (Genève, Zurich, Tessin) ou les sciences de la vie (la région bâloise constitue un cluster de niveau mondial dans le domaine des sciences de la vie.) et ses alliés de l'Arc jurassien ou de l'Espace Mittelland (haute technologie). Dans cette optique, le canton du Jura présente un intérêt pour la région bâloise en tant que lieu de résidence, espace de détente et de tourisme, et comme base technologique pour l'industrie bâloise.

<sup>144</sup> Metrobasel se définit comme une « Plattform, Think Tank, Stimme und Akteur für die Entwicklung der Metropolitanregion Basel in der Rechtsform eines Vereins ». [Metrobasel. Référence Internet].

Figure 24: Le périmètre de metrobasel et sa population



Source : Metrobasel [Référence Internet].

Un questionnaire<sup>145</sup> téléphonique, effectué pour la troisième fois dans le canton de Bâle-Ville, auprès d'un échantillon aléatoire de plus de 1500 personnes a été mené en début 2007. Ce questionnaire abordait un vaste éventail de thèmes recouvrant les activités de l'État. Parmi les dix aspects positifs de Bâle les plus souvent mentionnés, le fait de vivre à proximité de la frontière avec la France et de l'Allemagne arrive en 3<sup>ème</sup> position (après l'offre culturelle et l'offre en transports publics), et fait remarquable, cette valorisation positive a augmenté régulièrement depuis le premier questionnaire de ce type en 2003. En 2005 « über 80% der Befragten erachten die grenznahe Lage von Basel als gewinnbringend für ihre Wohn- und Lebensqualität, sie halten sich regelmässig im benachbarten Ausland auf und interessieren sich für das dortige Geschehen. Ebenfalls rund 80% begrüßen eine noch aktivere Zusammenarbeit mit den umliegenden Gemeinden in Deutschland und Frankreich. » [Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt 2005 : 31]. Pour le centre d'une agglomération trinationale comme Bâle, des frontières perméables sont indispensables, tout comme des conditions-cadres stables pour favoriser les rapports avec les voisins de l'Union européenne.

Pour les autorités politiques des espaces métropolitains que constituent Zurich, Bâle et le Bassin lémanique<sup>146</sup>, les grands espaces urbains suisses sont trop peu pris en considération par la politique fédérale. Le fait que l'espace métropolitain bâlois renforce l'ensemble de la

<sup>145</sup> Début 2007 a eu lieu la troisième édition de ce questionnaire téléphonique. Durant six semaines, du 23 janvier au 6 mars 2007, un échantillon aléatoire d'environ 1500 habitants de Bâle-Ville ont été questionnés durant en moyenne 24 minutes sur une série de thèmes relatifs aux activités de l'Etat.

<sup>146</sup> Les enjeux de l'agglomération franco-valdo-genevoise sont similaires dans les grandes lignes à ceux de la métropole bâloise. Ils visent à développer des fonctions métropolitaines de niveau supérieur, à instaurer une coopération métropolitaine transfrontalière, à augmenter le nombre d'habitants et d'emplois, à développer la santé publique, la formation, etc. et à préserver un environnement de qualité.

Suisse et la région du Rhin supérieur et qu'à l'inverse il bénéficie de leur appui pour se renforcer, dans une stratégie dans laquelle tous en ressortent gagnants, n'est pas suffisamment considéré dans la politique de la Confédération [Morin 2007].

#### *Les visions de Bâle-Campagne*

En se situant résolument dans une perspective de complémentarité avec le centre de la métropole bâloise<sup>147</sup>, le canton de Bâle-Campagne développe une stratégie de marketing territorial clairement axé sur l'attractivité résidentielle pour des personnes travaillant à Bâle, sans toutefois négliger son propre développement économique.

Ses buts en matière d'organisation et de développement du territoire consistent à valoriser les qualités spatiales du Canton en tant que lieu d'habitation et site de délasserement de proximité, en préservant la nature et le paysage et en favorisant une extension de l'urbanisation qui renforce les qualités urbaines du bâti. Les projets « Salina-Raurica » et « Birsstadt » en sont les concrétisations les plus exemplaires.

#### *Les visions du Haut-Rhin*

Pour le Haut-Rhin [Buttner 2007], l'enjeu, compte tenu de sa situation économique et géographique dans la région métropolitaine bâloise, consiste à anticiper l'expansion des grandes entreprises chimiques bâloises et à mettre en place les infrastructures à même d'accueillir les futurs habitants qu'attireront les emplois nouvellement créés dans la région de Saint-Louis, estimées à env. 10'000 pour les prochaines années.

La région se profile comme une périphérie dynamique, disposant d'un environnement de qualité, pouvant offrir aux entreprises une localisation intéressante à proximité du centre de la métropole et disposant d'un tissu industriel et artisanal orienté vers la métrologie et l'artisanat d'art, notamment.

La région veut fidéliser une population cosmopolite avec les atouts d'un système scolaire qui réponde aux exigences de l'économie locale en proposant une formation bilingue français-allemand, voire une formation professionnelle trilingue français-allemand-anglais.

En matière d'organisation du territoire, elle propose une gestion anticipée et intégrée à la métropole, une transition urbain-périphérie, des transports non saturés et des projets d'amélioration des voies de communication, notamment la connexion au TGV via Mulhouse et Bâle.

Tant Bâle-Ville que les territoires voisins développent une offre (résidentielle, en transports et services, etc.) visant à capter les nouveaux habitants qui s'établiront dans la région du fait de la création d'emplois. Bâle-Ville, avec son projet de redéploiement intra-urbain « Stadtentwicklung Basel Nord » développe également des projets en matière de logements, de loisirs, de places de travail et de transports [Basel-Stadt Stadtentwicklung Basel Nord. Référence Internet]. Bâle-

<sup>147</sup> Le canton de Bâle-Campagne est partie prenante à l'agglomération, notamment avec les collaborations relatives à l'université, l'enseignement et la recherche médicale, aux prestations de santé, à la culture (le théâtre, l'orchestre symphonique, le musée des beaux arts) et au stade St Jacques.

Campagne et le Haut-Rhin<sup>148</sup>, en revanche, développent une offre dont le contenu s'apparente beaucoup à celle que propose le canton du Jura, et se pose de fait en concurrence directe pour attirer de nouveaux habitants.

## 6.2 POSITIONNEMENT, ENJEUX ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DU CANTON DU JURA

### 6.2.1 Positionnement et enjeux de développement

Se définissant dans le contexte régional comme « à la périphérie de l'Arc jurassien romand (...), à l'extrême nord de la Suisse romande, à proximité du centre urbain de Bâle, au nord-est de la région transfrontalière CTJ<sup>149</sup> et à l'extrême sud-ouest du Rhin supérieur. » [Groupe de travail NPR-JURA 2007 : 22-23].

Les enjeux du développement du Canton sont essentiellement liés à l'amélioration de ses conditions-cadre, à l'attractivité et à la modernisation des structures du Canton, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des Jurassiens. La lutte contre la stagnation démographique, la création d'emploi à forte valeur ajoutée, l'insertion dans les réseaux régionaux et le développement de partenariats (en matière de formation et de culture notamment), la maîtrise des finances publiques, le renforcement de la qualité de vie de la population et la promotion du développement durable, et le rapprochement interjurassien constituaient les six grands enjeux du développement, tels que formulés dans le programme de législature 2007-2010 [Gouvernement de la République et Canton du Jura 2007]. Les efforts engagés, en particulier dans l'arrimage du Canton à la région bâloise et dans son insertion dans les réseaux ferroviaires et autoroutiers, commencent à déployer leurs effets, selon le Gouvernement jurassien, qui intitule son Rapport sur la législature 2007-2010 « Le Jura sur la voie d'une nouvelle dynamique ».

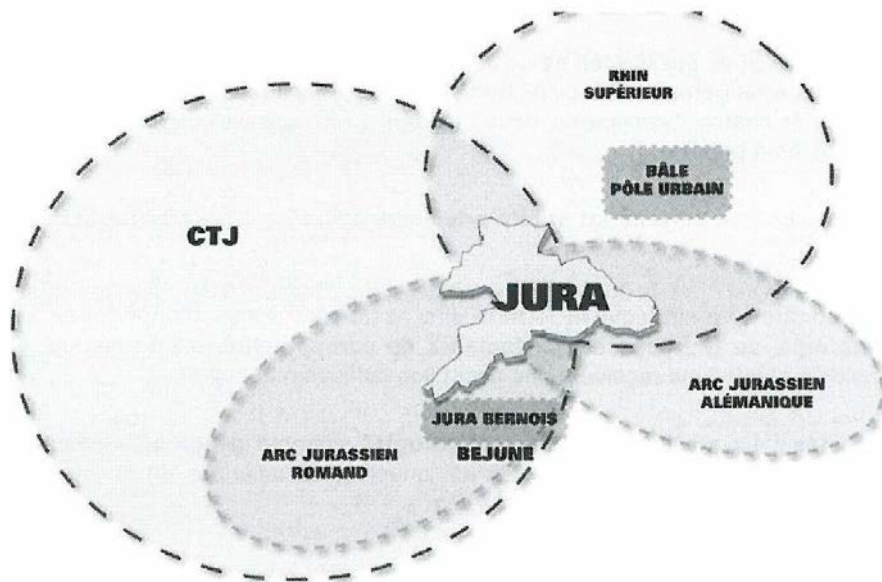
<sup>148</sup> Le canton d'Argovie se positionne également comme lieu de résidence pour les pendulaires travaillant à Bâle et à Zurich.

<sup>149</sup> La Communauté de travail du Jura (CTJ), qui regroupait les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura, était un organisme de concertation intercantonal. Elle a été remplacée par arcjurassien.ch, une association dont le but est de « renforcer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien, de coordonner la mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse dans cette région et de renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse. (...) arcjurassien.ch reprend les missions de la CTJ-Suisse et les élargit. A l'échelle de l'Arc jurassien, ses missions sont:

- le renforcement de la concertation côté suisse ;
- le développement de la coopération transfrontalière ;
- la coordination côté suisse de la mise en œuvre du programme Interreg IV France- Suisse. » [Arc jurassien. Référence Internet].



Figure 25: Le canton du Jura dans le contexte territorial régional



Source : Groupe de travail NPR-JURA [2007 : 23].

## 6.2.2 Stratégies de développement du Canton

### *Éléments pour un projet de territoire*

L'analyse des données du territoire, des politiques publiques (Programme de développement économique 2005-2010, Programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale de 2007 ainsi que les analyses et orientations des services de l'État), et des représentations qui y sont liées a été exposée de manière synthétique dans l'analyse en forces, faiblesses, opportunités et menaces présentée plus haut. A partir des opportunités, peuvent être dégagés des éléments pour un projet de territoire, les « accélérateurs » du changement, qui sont autant de leviers pour instaurer un nouveau régime de territorialité ; les risques constituant autant de « freins » au développement du territoire. Le programme gouvernemental de législature 2007-2010 identifie quatre axes stratégiques. Ils constituent le cadre de référence au sein duquel les objectifs et les actions de l'État s'inscrivent. Ces axes représentent des forces qu'il s'agit de promouvoir ou de développer (les opportunités dans le tableau ci-dessus), pour relever les défis du développement du Canton. Nous constatons que l'ensemble des éléments mentionnés dans la colonne « opportunités » font l'objet d'actions des pouvoirs publics et sont intégrés dans les politiques sectorielles de l'État à un titre ou à un autre. Les projets qui figurent au Programme de législature sont ainsi autant d'accélérateurs chargés de relever les défis du changement.

Tableau 10 : Analyse des opportunités du territoire

Domaine	Opportunités
Positionnement de la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ proximité de Bâle comme source d'activités nouvelles (retombées économiques)</li> <li>▪ arrimage à la métropole bâloise</li> <li>▪ proximité du pôle Belfort-Montbéliard</li> <li>▪ perspective d'une structuration solide de l'Arc jurassien</li> <li>▪ nouveau Canton du Jura à 6 communes</li> <li>▪ Canton de l'Arc jurassien (BEJUNE)</li> <li>▪ diversité des espaces de coopération institutionnels et fonctionnels</li> <li>▪ nouvelle politique régionale</li> <li>▪ politique des agglomérations</li> <li>▪ politiques des espaces ruraux (parc naturel régional) en complémentarité aux centres urbains</li> <li>▪ potentiel de collaboration en matière de formation</li> </ul>
Urbanisation et habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ agglomération de Delémont</li> <li>▪ micro-région de la Haute-Sorne</li> <li>▪ biens fonciers et immobiliers avantageux</li> <li>▪ cadre de vie agréable</li> <li>▪ environnement préservé, qualité des paysages, absence d'encombrement</li> <li>▪ terrains disponibles</li> <li>▪ potentiel de densification dans les zones à bâtir</li> </ul>
Population et vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ baisse régulière de la pression fiscale sur les personnes physiques</li> <li>▪ fusion de communes, développement de l'intercommunalité et création d'une agglomération</li> <li>▪ mesures de baisse de la pression fiscale</li> <li>▪ avantages liés à une administration de taille restreinte (rapidité et traitement personnalisé)</li> </ul>
Activités économiques et emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ nouvelle politique régionale</li> <li>▪ globalisation</li> <li>▪ libre circulation des travailleurs comme remède au manque de compétences</li> <li>▪ réseau de contacts</li> <li>▪ développement de nouvelles technologies</li> <li>▪ réduction de la pression fiscale sur les personnes morales de 1% jusqu'en 2020</li> </ul>
Tourisme et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ développement d'activités agrotouristiques</li> <li>▪ potentiel touristique à valoriser</li> <li>▪ développement d'une offre complémentaire en lien avec l'agglomération bâloise</li> </ul>

Domaine	Opportunités
Mobilité et transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ouverture de l'A16, aménagement de la H18, accessibilité rapide au TGV- Rhin-Rhône, d'où intégration plus aisée dans les réseaux européens</li> <li>▪ aéroport (Bressaucourt)</li> <li>▪ regroupement tarifaire</li> </ul>
Nature et paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mise en valeur du Parc naturel régional du Doubs</li> </ul>

Source : Elaboration personnelle.

### *Développement économique*

Le développement économique constitue un axe important du développement du Canton dont il sous-tend en grande partie les différents aspects. Jugée « peu performante », accusant un « certain retard structurel » [République et Canton du Jura 2005], le 5<sup>e</sup> Programme de développement économique (PDE) s'interroge sur les capacités et les ressources de l'économie jurassienne à être performante et compétitive. L'économie jurassienne est-elle en mesure d'adapter ses structures, de les moderniser et d'orienter ses activités vers celles qui génèrent une plus forte valeur ajoutée, peut-elle compter sur les ressources humaines adéquates, le canton du Jura est-il suffisamment doté en infrastructures pour être attractif en matière de localisation d'activités économiques, et enfin, l'Etat peut-il avoir une action déterminante pour favoriser le développement économique et laquelle le cas échéant ?

Pour tenter de répondre à ces questions, l'examen du modèle de développement dans lequel le canton du Jura s'est inscrit ces 20 dernières années, et peut se résumer aux objectifs des différents programmes de développement économique en vigueur depuis l'entrée en souveraineté, indique quelques pistes.

L'examen des objectifs des programmes de développement économique de ces 25 dernières années (ci-après) appelle les commentaires suivants :

- L'objectif démographique est jugé peu approprié pour un programme de développement économique car il offre un cadre trop étroit pour influencer de manière significative l'évolution de la population ;
- Le nivellement des disparités régionales n'est mentionné explicitement que par le 1<sup>er</sup> PDE ;
- La réduction de l'écart entre le revenu par habitant du Jura et de la Suisse<sup>150</sup> figure dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> PDE ;
- La création d'emploi est explicitement mentionnée dans les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> PDE ;
- La modernisation de l'économie est citée dans le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> PDE ;
- Tous les PDE font référence au niveau de vie, soit explicitement (4<sup>e</sup> PDE), soit implicitement (en abordant la question du revenu cantonal, des revenus et des salaires) ;

<sup>150</sup> Cet objectif s'est révélé être trop ambitieux en raison de l'orientation des activités économiques sur des activités à faible valeur ajoutée et du faible potentiel de croissance de ces dernières.

- L'affectation prioritaire des moyens à des projets qui créent une élévation de la valeur ajoutée par emploi, et à des projets dans les domaines du bien-être et des sciences de la vie, constitue une nouvelle orientation propre au 5<sup>e</sup> PDE. Cet objectif est en concordance avec les objectifs de la nouvelle politique régionale de la Confédération qui vise à une amélioration de la compétitivité du Canton basée sur les potentiels régionaux. Les deux domaines qui permettent de valoriser ces potentiels, eu regard également de ce qui est développé dans les régions voisines, sont le domaine du « bien-être », soit la santé et les loisirs, et le domaine des « sciences de la vie », essentiellement les biotechnologies et le génie médical.

Tableau 11 : Objectifs des programmes de développement économique 1980-2010

Programmes	Objectifs
1 <sup>er</sup> PDE : 1980-1986	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ assurer le bien-être de la population</li> <li>▪ favoriser le développement harmonieux des régions</li> <li>▪ élever le niveau des revenus et des salaires</li> </ul>
2 <sup>e</sup> PDE : 1987-1990	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ créer suffisamment d'emplois pour induire une augmentation de la population jurassienne jusqu'à 65'000 habitants</li> <li>▪ réduire l'écart entre le revenu cantonal et le revenu national par habitant</li> </ul>
3 <sup>e</sup> PDE : 1991-1995	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tendre à ce que la population du Jura représente 1% de la population de la Suisse</li> <li>▪ réduire l'écart de revenu par habitant entre le Jura et la Suisse (à moins de 20% dans le long terme)</li> <li>▪ favoriser l'amélioration progressive des salaires les plus bas</li> </ul>
4 <sup>e</sup> PDE : 1995-2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ favoriser le maintien et la création d'emplois (une centaine d'emplois nouveaux par an en moyenne)</li> <li>▪ faciliter la modernisation de l'économie</li> <li>▪ élever le niveau de vie de la population</li> </ul>
5 <sup>e</sup> PDE : 2005-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ contribuer à la création de 200 postes de travail en moyenne annuelle et au maintien d'emplois en cas de restructurations d'entreprises</li> <li>▪ soutenir la modernisation de l'économie en favorisant la réalisation de projets qui élèvent la valeur ajoutée par emploi</li> <li>▪ affecter en priorité les moyens disponibles aux projets qui élèvent la valeur ajoutée par emploi sans diminuer les postes de travail; ainsi qu'aux projets qui relèvent du domaine du « bien-être et des sciences de la vie », notamment la santé, l'économie des loisirs et la microtechnique</li> </ul>

Source : Elaboration personnelle d'après République et Canton du Jura [2005].

La comparaison des cinq programmes de développement économique, qui couvrent l'ensemble de la période d'existence du Canton, révèle une graduelle concentration de la volonté de l'État jurassien sur le soutien aux éléments les plus porteurs de développement économique, en tant que générateurs de bien être social et facteur de développement démographique. Au souci d'équilibre entre les parties du Canton sont préférées la modernisation de l'économie, la

création d'emplois et la concentration de moyens sur les projets les plus susceptibles de générer une élévation de la valeur ajoutée par emploi.

Les trois axes stratégiques sur lesquels le canton du Jura veut positionner son économie et combler son retard sont les hautes technologies (avec une diversification dans le domaine des sciences de la vie), le tourisme et la lutte contre les freins à la compétitivité. Il s'est également engagé à inciter les collaborations interrégionales et intercantionales, et à dynamiser le processus de fusion de communes. La stratégie poursuivie par le Canton et la commune de Delémont dans leurs relations avec Bâle est axée sur les éléments suivants:

- favoriser l'innovation et le transfert de technologie et faire partie de Biovalley et du consortium de transfert de technologie *Wissens- und Technologietransfer-Konsortium Nordwest Schweiz* ;
- intensifier les collaborations interentreprises (club midi pile) ;
- développer les coopérations avec metrobasel en matière de transports publics, de projets visant l'amélioration des compétences linguistiques (les jeunes qui se forment à Bâle resteront dans le Jura, contrairement souvent à ceux qui partent étudier dans la région lémanique), etc. ;
- améliorer les voies de communication: le Jura est proche d'un aéroport international, il est intégré au RER bâlois. Il est nécessaire de faire reconnaître la liaison Delémont Bâle comme partie intégrante du réseau autoroutier par la Confédération.
- promouvoir le Jura par le biais d'une campagne annuelle de promotion du Jura à Bâle ciblée sur le tourisme, les loisirs et l'habitat ;
- développer les compétences de la région en microtechnique liées aux sciences de la vie (medtech) ;
- développer des synergies dans le domaine économique. La région delémontaine offre 150'000m<sup>2</sup> de terrains industriels (la zone d'activité régionale de Delémont ZARD) prêts à accueillir des industries travaillant dans le domaine des sciences de la vie [Barth et Froidevaux 2007].

Il est à noter que l'économie résidentielle ne fait pas encore l'objet d'une politique sectorielle coordonnée dans les priorités de ces programmes. Les mesures visant à attirer de nouveaux habitants en provenance de la région bâloise, avec les mesures d'accompagnement telles que la promotion du bilinguisme, etc. sont récentes, et elles font l'objet d'actions ponctuelles, de même que l'encouragement à la réhabilitation dans les centres anciens, p. ex.

Figure 26: Une économie résidentielle en essor ?



Source : Le Quotidien Jurassien [6 décembre 2010].

#### *Portée et limite de l'action de l'État*

Le Groupe de travail NPR-JURA 2007, de même que le Gouvernement, relèvent que l'aptitude à la mobilisation des ressources internes constitue un des enjeux déterminants pour assurer la prospérité de la région, outre les spécificités sur lesquelles le Jura peut s'appuyer.

Le développement économique ne se décrète toutefois pas et la mise en oeuvre des mesures préconisées dans un programme de développement économique ne suffit encore pas à atteindre les objectifs fixés. L'État est un acteur important, mais il n'est pas l'unique, et il ne peut, selon le Gouvernement, guère faire plus que d'influencer « les décisions des acteurs économiques dans le sens désiré par le pouvoir politique. Or l'économie n'est pas une "mécanique" qui répond fidèlement aux injonctions qu'on lui donne. *Tout réside en définitive dans la capacité à convaincre les acteurs de l'économie à s'orienter dans les directions esquissées par le programme* [c'est nous qui soulignons]. C'est la raison pour laquelle les relations entre les mesures et les objectifs comportent une part importante d'incertitude. » [Gouvernement de la République et Canton du Jura 2005: 74-75]. La production du territoire implique des acteurs aux logiques, aux intérêts et aux modes de fonctionnements différents ; et ses dispositifs relèvent d'un processus « sociopolitique et technico-économique complexe », qui doit « accorder une place particulière à l'analyse des jeux des acteurs et à leurs logiques spécifiques, pour pouvoir les associer à la conception des actions (...) et les faire converger sur des projets communs. » [Ascher. Référence Internet].

### 6.3 CHANGEMENT DE PARADIGME ET NOUVEAU RÉGIME DE TERRITORIALITÉ

#### *Vers une reterritorialisation du Canton*

Le régime de territorialité actuel, que nous qualifions d'éclaté, ne permet pas de dépasser la phase de déterritorialisation dans laquelle le Canton s'est progressivement installé depuis la mise en place de l'État. L'échec du projet Jura Pays ouvert en est l'exemple le plus illustratif. Enclencher une dynamique de reterritorialisation du canton du Jura suppose une transition vers un nouveau régime de territorialité, le passage d'un régime de territorialité fragmenté à un régime de territorialité mieux articulé tant à l'intérieur du Canton qu'avec l'extérieur. Une série de projets issus du programme de législature, les impulsions données par les politiques sectorielles de la Confédération, ainsi que la mobilisation de ressources génératrices d'identité (dépassement des clivages internes, amélioration de la culture d'information et de débat, transmission de l'Histoire récente aux jeunes générations, etc.), sont autant de leviers à mobiliser pour enclencher une dynamique génératrice d'un nouveau régime de territorialité.

Dans la formulation de la production du territoire, que Raffestin exprime au moyen de la formule «  $T = [A r E]$  », « T » représente le résultat, à un moment donné, de la production du territoire ; « A » représente le système d'acteurs et « E » l'espace physique. Considérant la perspective dans laquelle nous nous situons, le système d'actions « r » constitue le type de gouvernance qui régit les rapports entre acteurs « A » et espace « E ». Dans le mode de pilotage du changement, l'actionnement de certains leviers paraît particulièrement adapté à enclencher une dynamique orientée sur un processus de reterritorialisation. Les leviers à privilégier sont ceux qui favorisent une meilleure articulation avec l'extérieur, qui renforcent la cohésion interne, ou encore qui génèrent le sentiment et la conscience d'une communauté de destins, ou pour le moins d'intérêts communs, et qui renforcent l'identité collective.

### *Des opportunités du territoire au rôle de l'État*

L'analyse du territoire en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces permet de dégager les champs d'opportunité pour l'action publique, qui recouvrent du reste en grande partie les projets en cours dans les différents domaines d'activité des politiques publiques.

Les projets et actions qui s'inscrivent dans les différents domaines d'activités de l'État présentent souvent un caractère dispersé. Une meilleure articulation de ces actions et projets dans une perspective de développement territorial les focalisent sur un objectif commun et facilite une coordination tant horizontale que verticale et transversale, ce qui renforce l'impact global du projet de territoire<sup>151</sup>.

L'autorité publique est l'acteur le mieux à même d'enclencher un nouveau processus de territorialisation, en créant les partenariats nécessaires et en impulsant les projets ad hoc sur la base des deux axes fondamentaux que sont l'identité et le projet de société ; soit l'identité permanente et patrimoniale et l'identité adaptative, ainsi que le projet de territoire, décliné en divers projets concrets tels que ceux évoqués plus haut. En agissant sur ces deux axes fondamentaux, qui correspondent aux deux logiques fondamentales qui sous-tendent le processus de territorialisation, il y a renforcement de l'attractivité du Canton et amélioration de sa position dans le système territorial suisse, ainsi que renforcement de la cohésion interne et l'équilibre régional. Les leviers ou les médiateurs externes permettent de renforcer l'attractivité du Canton, alors que les médiateurs internes agissent plus sur le renforcement de l'équilibre interne. Les instances étatiques ont du reste déjà initié des coopérations ou facilité la mise en place de structures de médiation à l'échelle d'espaces fonctionnels dans le cas de projets tels que le projet d'agglomération de Delémont, le Parc Naturel Régional du Doubs, ou le projet de Micro-région de la Haute-Sorne, p. ex.

### *Identité adaptative et régulation de la médiation externe*

Les principaux leviers que les pouvoirs publics actionnent pour articuler le territoire cantonal à un ensemble territorial plus vaste et l'insérer dans le réseau national<sup>152</sup> (médiateurs externes), sont notamment le projet d'agglomération de Delémont, le Parc Naturel Régional du Doubs, et les diverses collaborations avec la région bâloise. Ces projets apparaissent comme étant les plus porteurs dans la constitution d'un projet de territoire ; ce sont également des projets tirent parti des politiques fédérales (politique des agglomérations et des espaces ruraux en particulier) et de la proximité d'une des agglomérations les plus dynamiques du pays (intensification des collaborations économiques, échanges linguistiques, promotion du bilinguisme, etc.). Ce type de projet est de plus tout à fait en adéquation avec une évolution de l'identité jurassienne (l'aspect adaptatif de l'identité), et marque une évolution essentielle (certains la qualifient de changement de paradigme) dans les rapports au monde germanophone, ainsi que dans la définition de l'identité collective jurassienne. Il correspond également à un changement de génération ; les personnes qui ont créé le canton du Jura ont souvent non seulement évolué dans l'appréciation qu'ils ont du Canton et de son évolution dans le contexte national, mais la plupart arrivent également en fin de carrière professionnelle, et la génération qui occupe les

<sup>151</sup> Le projet Jura Pays ouvert présentait une architecture visant à la mise en cohérence des politiques publiques, ciblée sur une série d'objectifs vers lesquels convergeaient toutes les actions étatiques.

<sup>152</sup> Comme indiqué plus haut, nous ne traitons pas ici des infrastructures routières et ferroviaires.



fonctions de décision ou qui y accède, conçoit la position du Canton et son évolution dans la perspective des orientations esquissées ici.

### *Identité permanente et patrimoniale, et régulation de la médiation interne*

Les leviers significatifs qui permettent d'effectuer la médiation interne sont pour certains déjà mis en œuvre par les pouvoirs publics. Pour ce qui relève du dépassement des clivages régionaux, les incitations à la collaboration intercommunale commencent à porter leurs fruits, à l'exemple du projet de Micro-région de la Haute-Sorne<sup>153</sup>, des fusions de communes et du projet d'agglomération de Delémont.

Tous les projets concrets évoqués comportent une composante impliquant de facto une ouverture sur l'extérieur, que ce soit par le biais des incitations à la collaboration intercommunale ou intercantonale (projet d'agglomération, fusion de communes), voire même internationale (Parc Naturel Régional du Doubs).

Quant à l'échange et la communication autour des enjeux de la société jurassienne, nombre de nos interlocuteurs ont déploré l'absence de réel débat, de même que de l'existence de structures et de lieux permettant l'élaboration d'une réflexion qui ne soit pas a priori orientée sur des options partisans. Les grandes associations, qui traditionnellement animaient ce débat, ont perdu l'importance qu'elles avaient dans la société avant la création du Canton ; la fonction de stimulateur et d'animateur du débat social dont elles se chargeaient peut ainsi de nos jours être considérée comme vacante.

L'analyse des clivages politiques et sociaux est du ressort d'une analyse qui dépasse le cadre de cette étude. Nous les avons évoqués pour cerner la problématique dans sa totalité, mais sans nous y attarder, relevant toutefois que ces clivages classiques du fonctionnement d'une collectivité se sont estompés durant les années de mobilisation collective en faveur de la concrétisation du projet de société que fut la création du Canton, et qu'ils sont réapparus clairement une fois le Canton créé. De même, nous avons constaté que ce mécanisme, cette « union sacrée » au-delà des clivages, n'a pas fonctionné pour le projet Jura Pays ouvert et qu'il a de ce fait été rejeté par une partie de la classe politique (clivage politique) de même que par les citoyens lors de la votation populaire (clivage politique-population).

La création d'un nouveau canton du Jura à six communes pourrait théoriquement constituer un nouveau projet de territoire et de société, qui combine renforcement de l'identité patrimoniale et adaptation à une entité fonctionnelle plus large. Toutefois, considérant l'échec du projet Jura Pays ouvert, qui proposait un projet aux visées très concrètes, basé sur une entité politique existante et dont les décideurs s'accordaient sur les buts généraux du projet, la retenue s'impose quant à l'éventualité du succès d'une votation en faveur d'un canton à six communes. A fortiori, la création d'un canton de l'Arc jurassien, qui ne repose a priori sur aucun sentiment d'identité collectif commun (une identité « partagée et construite sur une longue temporalité, bien intériorisée, solidement incorporée. » [Hainard 2010]), constitue une perspective qui ne saurait s'inscrire que dans un processus de rapprochement sur le long terme, le cas échéant.

<sup>153</sup> Le projet d'agglomération de Delémont procède bien évidemment également de ce type de médiation.

## 6.4 GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU CHANGEMENT : LES LEVIERS D'UN NOUVEAU RÉGIME DE TERRITORIALITÉ

Le projet de territoire, soit les différents éléments ou aspects qui le composent, constituent autant de leviers à disposition des pouvoirs publics<sup>154</sup> pour instaurer un nouveau régime de territorialité, générateur d'identité collective. Nous en distinguons deux types : les leviers issus des politiques sectorielles, que concrétisent les projets caractérisés par une meilleure articulation à l'extérieur, et les leviers à mettre en œuvre pour favoriser une meilleure articulation interne (la catégorie de leviers la plus propice à générer une nouvelle identité collective).

Cette manière de procéder, considère le projet de territoire comme un système d'acteurs et d'actions, à même de générer une dynamique socio-économique positive (créatrice d'identité collective) et de déclencher une phase de reterritorialisation.

Figure 27: Projet



Source : Données personnelles.

### 6.4.1 Les leviers d'un projet de territoire pour favoriser une meilleure articulation avec l'extérieur

Parmi les projets figurant au Programme de législature 2007-2010, certains visent à une meilleure articulation du Canton avec les territoires extérieurs (offre de formation en partenariat avec la région bâloise, création d'un poste interjurassien de déléguée à la jeunesse, d'une plate-forme interjurassienne de développement touristique, etc.). D'autres sont plus axés sur le renforcement des structures et le fonctionnement interne du Canton, tels que la réduction d'un tiers du nombre de communes, l'amélioration de la gouvernance de l'Hôpital du Jura, ou encore la préservation du milieu et des paysages naturels jurassien afin de garantir la qualité de vie des habitants, par exemple. Nous évoquerons, dans cette section, trois types de projets<sup>155</sup> qui nous semblent particulièrement propices à enclencher une articulation avec des territoires significatifs pour le Canton, voire à terme à faire évoluer la gouvernance du territoire à une échelle plus fonctionnelle : la politique de la Confédération en matière d'agglomération et de parcs naturels, les projets de modification des structures territoriales (canton du Jura à six communes et grand canton de l'Arc jurassien) et le renforcement des collaborations avec la région bâloise.

#### *Les impulsions de la Confédération*

La Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), acceptée en votation populaire en 2004, est une réponse des autorités

<sup>154</sup> L'usage des leviers de l'action publique (internes et externes) s'inscrit en principe dans le cadre des programmes de législature et des politiques sectorielles de l'État.

<sup>155</sup> D'autres types de projets permettant d'articuler le canton du Jura à l'extérieur existent bien sûr, tels que les projets de coopération en matière de formation avec les hautes écoles techniques de Belfort-Montbéliard et de Besançon, les projets routiers et ferroviaires (achèvement de la Transjurane, connection au TGV Rhin-Rhône, aéroport de Bressaucourt, projet d'amélioration de la route entre Delémont et Bâle) ou encore les collaborations avec le Jura bernois.

fédérales au besoin d'adéquation des tâches et des financements par les instances institutionnelles à l'évolution du fédéralisme, en particulier à la diminution de l'autonomie décisionnelle et du champ d'action des cantons, de même qu'à l'accroissement des compétences de la Confédération et à la centralisation croissante. Cette réforme fondamentale vise à désenchevêtrer les tâches entre la Confédération et les cantons et à régler la question de leur financement, de même elle instaure de nouvelles formes de collaborations entre la Confédération et les cantons et entre les cantons entre eux [Rumley 2010]. Cette réforme ne traite pas de réforme territoriale, même si indirectement, le Conseil fédéral propose de « remédier aux problèmes posés par la structure territoriale actuelle en institutionnalisant la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges. (...) [tout en relevant que] il convient d'observer que la RPT n'exclut pas en elle-même une éventuelle réforme territoriale ultérieure, laquelle nécessiterait toutefois un long processus de réflexion et de maturation. » [Rumley 2010 : 26, citant le Message du Conseil fédéral concernant la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) 2001 : 2175].

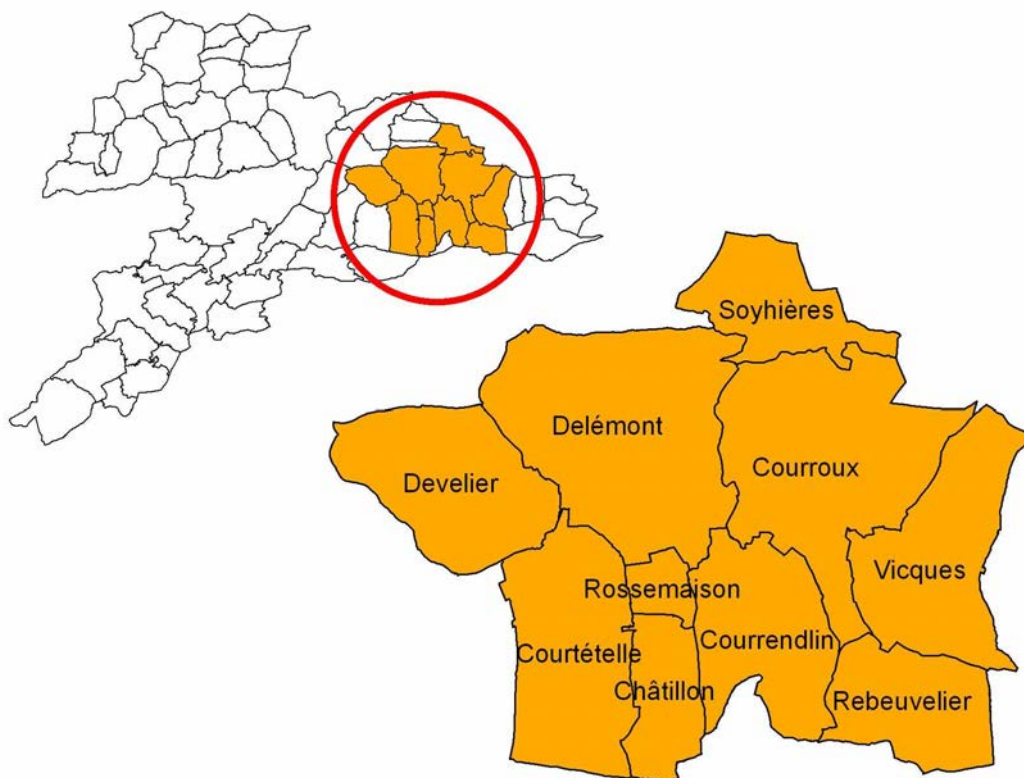
Dans la même logique du nécessaire traitement des problèmes à l'échelle des espaces fonctionnels<sup>156</sup>, le niveau institutionnel ne le recoupant que partiellement, la politique des agglomérations de la Confédération et son programme d'action voit le jour en 2001. Élaborés conjointement entre l'Office fédéral du développement territorial et le Secrétariat d'État à l'économie, les buts visés par ces nouvelles orientations consistaient principalement à appréhender les agglomérations dans la perspective d'une vision d'ensemble qui coordonne étroitement transport et urbanisation, ainsi que le développement à terme d'une gouvernance adaptée à l'échelle territoriale de la question traitée, soit qui dépasse les frontières institutionnelles cantonales, voire nationales. Dans son rapport sur le développement territorial, qui esquissait un projet de territoire suisse se basant sur les espaces fonctionnels, l'Office du développement territorial [2005] plaidait en particulier en faveur d'une réelle prise en compte des métropoles et des réseaux de villes, et notamment pour une coopération accrue et une meilleure cohérence des politiques sectorielles.

Le canton du Jura bénéficie de l'impulsion de la Confédération en matière de politique des agglomérations grâce au projet d'agglomération de Delémont, baptisé «vivre la ville à la campagne», déposé fin 2007 à la Confédération. De par sa fonction de capitale cantonale et de pôle régional, ainsi que par sa position favorable sur les réseaux de transports ferroviaires et routiers, Delémont est, comme le relève le Plan directeur cantonal d'aménagement du territoire, le point d'ancrage du Canton sur le réseau des villes suisses. Point d'articulation du Canton à l'extérieur, notamment à la métropole bâloise, l'agglomération delémontaine est en mesure de capter les flux externes et tirer parti du dynamisme des régions voisines pour développer des synergies et des complémentarités avec elles. Le projet d'agglomération de Delémont, qui permet la reconnaissance de l'agglomération delémontaine comme l'une des 50 agglomérations de Suisse, comprend les communes de Delémont, Soyhières, Courroux, Vicques, Courrendlin, Rossemaison, Develier, Courtételle, Châtillon, Rebeuvelier, soit environ 24 000 habitants. Ses buts principaux consistent à favoriser un développement judicieux et durable de l'agglomération dans la perspective d'un renforcement de ses fonctions urbaines et de son rôle de centre régional, tout en conservant la qualité de vie propre à une région rurale. Grâce à « une politique

<sup>156</sup> Des projets tels que la Micro-région de la Haute-Sorne vont également dans ce sens. Les fusions de communes participent également en partie de ces préoccupations.

coordonnée et concertée de développement » à l'échelle d'un espace fonctionnel, les questions d'étalement urbain, de dispersion de la population, de mobilité, de localisation des zones d'habitats, etc. peuvent être traitées à une échelle pertinente, avec les acteurs concernés tant institutionnellement que financièrement. [Agglomération delémontaine. Référence Internet].

**Figure 28: Les communes de l'agglomération delémontaine**



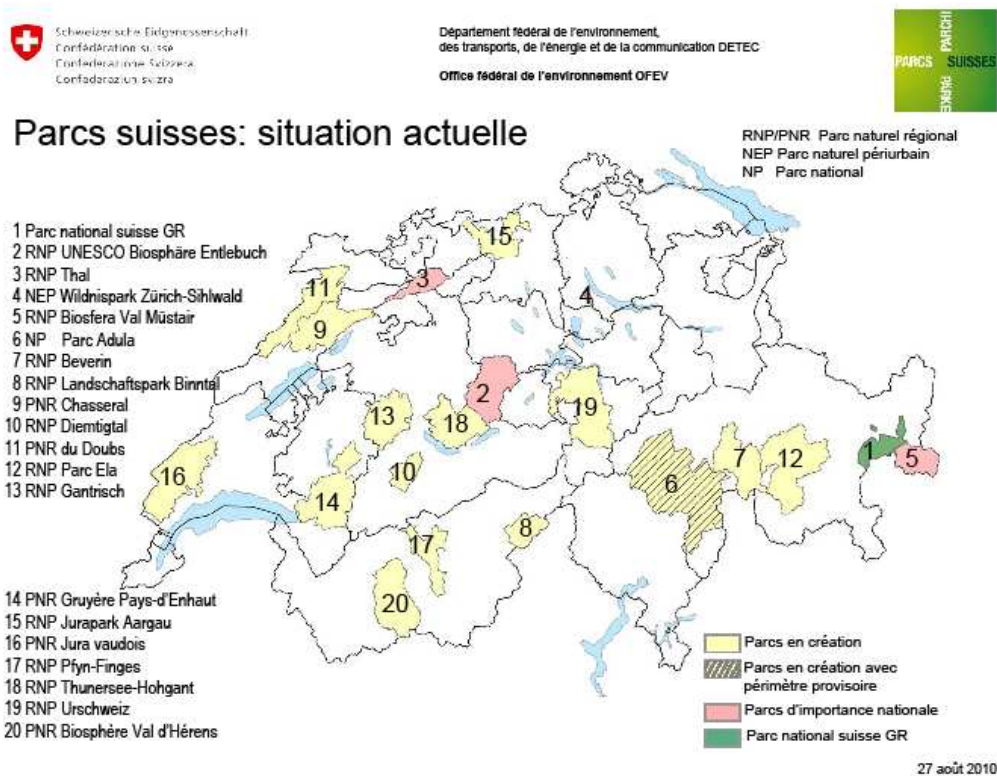
Source : République et Canton du Jura [2010 : 20].

Le canton du Jura bénéficie également des impulsions de la Confédération pour valoriser les régions à fort potentiel en termes de nature et de paysage, par le biais du soutien à la création de parcs d'importance nationale<sup>157</sup>.

<sup>157</sup> L'Ordonnance sur les parcs comporte trois catégories de parcs d'importance nationale : les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et les parcs périurbains. Seule nous intéresse ici la catégorie des parcs naturels régionaux dont fait partie le Parc Naturel Régional du Doubs. La Suisse compte actuellement une vingtaine de parcs naturels soit déjà constitués soit en voie de constitution.

Un parc naturel régional est un projet de développement territorial<sup>158</sup> basé sur la valorisation de la nature et du paysage et des activités axées sur le développement durable ; il vise également à promouvoir la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. La zone des Franches-Montagnes et du Doubs dispose d'un potentiel important en termes de ressources paysagères, ce qui constitue la base du projet de Parc Naturel Régional du Doubs (PNRD). De plus, la proximité des villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle (qui jouxtent le périmètre du parc), et de l'agglomération bâloise, renforcent les complémentarités et synergies possibles entre ces territoires<sup>159</sup>, d'autant que les Franches-Montagnes et le Doubs sont une destination traditionnelle d'excursions pour ces citoyens.

Figure 29: Carte des parcs naturels d'importance nationale



Source : [Parcs d'importance nationale. Référence Internet].

<sup>158</sup> La Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) précise à l'article 23g, al. 1 que :

« Un parc naturel régional est un vaste territoire à faible densité d'occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités.

Il a pour objet :

- de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage ;
- de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la commercialisation des biens et des services qu'elles produisent. »

Le périmètre du projet s'étend sur une partie des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne, avec un aspect transfrontalier marqué (à terme le PNRD sera transfrontalier franco-suisse et intégrera également le parc naturel régional voisin de Chasseral).

<sup>159</sup> Les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comme représentantes de l'urbanisme horloger en 2009.

Le projet de PNRD est porté par l'Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs (APNRD), qui se compose des communes du parc, des diverses associations (agricoles et de protection de la nature en particulier) actives sur le périmètre du parc, ainsi que de particuliers. Il est co-financé par l'association, les cantons partenaires (Jura, Neuchâtel et Berne) et par la Confédération. Le PNRD vise à maintenir et à renforcer le tissu social de la région, à soutenir et à développer les activités économiques et récréatives en harmonie avec l'environnement, et à sauvegarder et valoriser les richesses culturelles, bâties, naturelles et paysagères [APNRD. Référence Internet]. Le périmètre du parc jouxte celui du Parc Naturel Chasseral et du projet de parc naturel français voisin en constitution. A terme, un parc naturel régional transfrontalier qui recouvre un espace naturel et culturel cohérent et d'un seul tenant est envisagé.

*Modification des structures territoriales : un canton du Jura à six communes ? Un canton de l'Arc jurassien ?*

Les logiques territoriales, qui s'articulent autour des métropoles, accroissent les phénomènes de concentration ainsi que le risque de marginalisation des régions périphériques, telles que le canton du Jura. Par ailleurs, les espaces fonctionnels ne correspondent que rarement aux délimitations cantonales, nécessitant de nombreuses collaborations intercantionales aux procédures jugées compliquées par certaines autorités politiques elles-mêmes<sup>160</sup>. De fait, le fédéralisme, dans sa configuration actuelle, a-t-il atteint les limites d'une gouvernance efficace et efficiente en regard des enjeux et défis actuels ? Ou, comme l'exprime Rumley [2010 : 87-88] « Les cantons, notamment Neuchâtel et Jura, sont-ils trop petits pour faire face à leurs charges de manière efficiente ? Sont-ils viables ? Des collaborations existent-elles déjà à un point tel que la fusion paraisse le prolongement logique de cette collaboration ? Un plus grand canton serait-il plus fort sur la scène fédérale ? La fiscalité d'un nouveau canton diminuerait-elle par rapport à celle des cantons actuels ? »<sup>161</sup>. La pertinence de ces questions, orientées sur l'avenir des territoires, invite à poser la question de la viabilité à long terme du canton du Jura dans sa configuration actuelle, de son intégration dans une structure plus grande telle qu'un canton à six communes, ou encore dans une entité formée par exemple des cantons de Neuchâtel et du Jura, additionnée du Jura bernois et de Bienne, comme le présente l'auteur. Relevons que ces questionnements sont ici posés à l'échelle de cantons et de régions économiquement fragiles, telles que le Jura, dans lesquelles les disfonctionnements apparaissent plus rapidement et de manière plus marquée que dans d'autres régions aux ressources plus importantes. Il n'en demeure pas moins que les enjeux sont semblables à l'échelle nationale, que ce soit ceux du développement économique et territorial, de la capacité concurrentielle ou de l'efficacité et de l'efficience des institutions.

Le canton du Jura a, dès sa création, fait figurer sa volonté de constituer une entité territoriale incluant le Jura bernois ; la Constitution prévoit en effet un article relatif aux modifications territoriales, l'article 138<sup>162</sup> : « La République et Canton du Jura peut accueillir toute partie du

<sup>160</sup> Selon Rumley citant Bösch, il existerait près de 700 conventions intercantionales, qui, si elles contribuent à un meilleur traitement des problèmes à l'échelle à laquelle ils se posent, ne sont pas dénuées d'inconvénients « Les coopérations créent d'autres problèmes : non seulement elles engendrent des coûts importants en termes de négociations et de temps, souvent au profit de réformes réduites au minimum dénominateur commun, mais elles se caractérisent également par leur faible visibilité, créant des problèmes de contrôle et d'imputation démocratiques. » [Papadopoulos cité par Rumley 2010 : 46].

<sup>161</sup> L'auteur relève à juste titre que, contrairement à la période qui a précédé la création du canton du Jura, il n'y a de nos jours pas de mouvement populaire revendiquant la création d'un canton.

<sup>162</sup> Cet article n'a pas obtenu la garantie de la Confédération. Relevons pour l'anecdote qu'il a donné son nom à un casino situé à la limite entre les cantons du Jura et de Berne, à Courrendlin, « le 138 » !

territoire jurassien directement concerné par le scrutin du 23 juin 1974 si cette partie s'est régulièrement séparée au regard du droit fédéral et du droit du canton intéressé. » [Constitution de la République et Canton du Jura 1977]. Par ailleurs, le Rapport du Gouvernement au Parlement sur la reconstitution de l'unité du Jura du 24 juin 2009 mentionne sans équivoque la préférence du Gouvernement jurassien pour la piste visant à la création d'un nouveau canton qui apparaît, à ses yeux, comme la seule solution à même de régler la Question jurassienne<sup>163</sup>. Le canton de Berne privilégie quant à lui une approche visant à intensifier la collaboration entre le Jura et le Jura bernois, et non pas à se séparer de sa partie francophone ; à plus forte raison dans la perspective du renforcement de sa position de canton bilingue (notamment avec la ville de Biel/Bienne), trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

Issue d'un accord entre les cantons du Jura, de Berne et la Confédération, l'Assemblée interjurassienne fut créée en 1994. Sa mission consiste à « (...) rapprocher les deux communautés jurassiennes, en développant des collaborations à tous les niveaux. (...) » [AIJ. Référence Internet].

Les objectifs principaux, découlant de l'Accord du 25 mars 1994, sont décrits comme suit :

- « Régler politiquement le *conflit jurassien* [c'est nous qui soulignons]
- Promouvoir le dialogue entre les Jurassiens des deux côtés de la frontière sur l'avenir de la communauté jurassienne
- Proposer une collaboration renforcée entre le canton du Jura et le Jura bernois, dans des dossiers déterminés et des projets concrets
- Proposer les instruments de la collaboration : conventions ou institutions communes. » [ibid.].

L'AIJ a présenté ses propositions en vue de résoudre la Question jurassienne en mai 2009. Deux pistes sont proposées : la création d'un nouveau canton à six communes, réunissant le canton du Jura et le Jura bernois, et la variante intitulée « statu quo+ », qui vise à renforcer les prérogatives du Jura bernois au sein du canton de Berne.

L'analyse des gains et pertes ainsi que des bénéfices liés à un fonctionnement institutionnel commun indique un avantage supérieur à la variante constituée par un nouveau canton à six communes. Les gains nets finaux s'élèveraient à 111.1 millions de francs pour la République et Canton du Jura et à 38.6 millions pour le Jura bernois. De même, les impacts de la nouvelle entité sur le développement durable seraient plus favorables que la variante « statut quo+ » et que la situation actuelle. « Un nouveau canton à six communes est, de l'avis des experts mandatés, financièrement viable et même avantageux. La concrétisation de cette vision réclame une volonté politique forte. (...) La piste du "statu quo+" s'inscrit quant à elle dans la situation institutionnelle existante dont elle vise l'amélioration. Par rapport au nouveau canton, elle est diluée dans ses effets. (...) Somme toute, *la question est de savoir quel est le projet d'avenir que souhaitent se donner les deux régions* [c'est nous qui soulignons] (...). L'AIJ rappelle en outre que l'objectif prioritaire de l'Accord du 25 mars 1994 est de "régler le conflit jurassien". » [Assemblée inter jurassienne 2009 : 38]. Il ressort de l'analyse que la création d'un nouveau canton pourrait régler le « conflit jurassien », sans toutefois pouvoir « affirmer que la

<sup>163</sup> La piste du « statu quo+ » est considérée comme une proposition comportant le risque d'éclatement du Jura bernois, du fait que Moutier pourrait à terme rejoindre le canton du Jura.

piste "statu quo" ne le réglerait pas. » [Ibid.] !La proposition de constituer un canton de l'Arc jurassien part également du constat des risques de marginalisation de la région à une échelle plus vaste (l'Arc jurassien), de la polarisation du développement dans les métropoles, y compris des moyens financiers de la Confédération, de même que des carences dont pâtit l'organisation territoriale actuelle. Elle émane d'un groupe de personnalités issues de l'Arc jurassien.

Qualifié de « beau projet d'avenir », le canton de l'Arc jurassien n'est-il pas justement ce projet de territoire qui fait défaut aux jurassiens pour se resituer dans une visée politique qui fasse sens et dans lequel les étapes politiques actuelles s'inscriraient ? Apprécié favorablement dans un sondage, il semblerait séduire les jeunes.

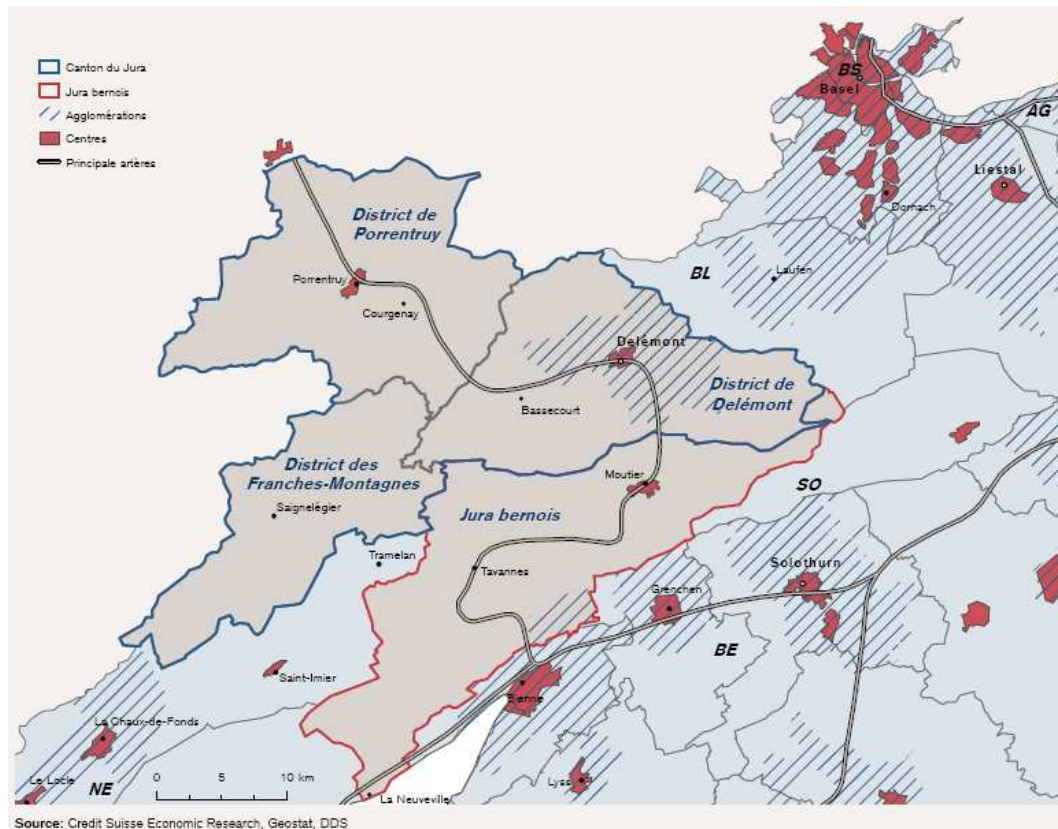
Cette vision des choses néglige toutefois (ou n'aborde pas) la question identitaire. En effet, la visée dans laquelle se situe le Canton est, depuis les mouvements de création, la constitution d'une unité territoriale composée de l'actuel canton du Jura et du Jura bernois. Remettre en cause cette visée, reviendrait à « renier » une partie de l'identité patrimoniale jurassienne, et à se mettre en porte-à-faux avec une partie de la population, en particulier la frange qui a participé à la création du Canton. Rumley [2010] relève fort à propos, mais défend l'idée qu'il importe de ne pas y accorder trop d'importance, que les territoires du nouveau canton n'ont « pas vraiment d'histoire commune », mais qu'ils partagent en revanche une communauté de destins, dont un tissu économique commun.

Faire l'économie de la question identitaire et culturelle pour créer une entité territoriale nouvelle semble peu réaliste en ce qui concerne le canton du Jura, et il est fort probable que la question soit également pertinente pour les autres territoires. Les questions de destinée commune, de parenté culturelle, de projet de société porteur d'avenir, et de futur commun, sont centrales dans l'appréciation de la situation que s'en font les individus, de même que dans leur représentation de l'avenir, l'échec du projet Jura Pays ouvert l'a clairement rappelé. Nos constats rejoignent ceux de Hainard [2010] quand il relève que de nombreux éléments constitutifs d'une potentielle identité collective commune sont réunis par les populations d'un éventuel canton de l'Arc jurassien. Toutefois, ces convergences, qui se cristalliseraient dans une entité institutionnelle (un nouveau canton) ne sont pas suffisantes pour faire naître des sentiments d'appartenance à une communauté de destins communs. Selon l'auteur, « (...) le véritable moteur résidera dans la mise en forme d'un projet commun à même de niveler les rapports de force, à rassembler, à faire que chacun y ait ses marques et façonne son futur. Encore faut-il le trouver ! » [Ibid.].

Le scénario d'un canton de l'Arc jurassien est sans doute celui qui marginaliserait le moins la région jurassienne tout en lui garantissant une certaine autonomie. Quant au canton du Jura, la question de sa territorialité future réside aussi dans ses collaborations et ses alliances ? La question demeure ouverte de savoir s'il est plus bénéfique pour le canton du Jura de mener une stratégie de collaboration multilatérale en direction de Bâle, de l'Arc jurassien et de la France voisine, ou de s'insérer dans une entité territoriale fonctionnelle plus vaste (l'Arc jurassien), considérant son positionnement territorial, ses ressources (limitées), ainsi que ses aspirations identitaires et culturelles.



Figure 30: Le Jura dans son contexte territorial



Source : Carnazzi Weber et al. [2010 : 5].

### *Le renforcement des liens avec l'agglomération bâloise*

Depuis plusieurs années, le canton du Jura développe des collaborations multilatérales avec les territoires voisins, notamment les cantons limitrophes et les départements français de Belfort, du Doubs et du Haut-Rhin. La collaboration avec Bâle-Ville s'est intensifiée ces dernières années, notamment en matière de promotion économique (le Canton a rejoint l'organe de promotion économique commun à Bâle-Ville et Bâle-Campagne –Basel Area– en 2009<sup>164</sup>), par la prolongation de la ligne RER S3 Olten-Porrentruy (via Bâle, Laufen et Delémont), et par le renforcement de l'apprentissage de la langue allemande dans l'enseignement scolaire (création de classes bilingues, échanges scolaires, 10<sup>e</sup> année linguistique à Bâle-Campagne, et dès 2012 baccalauréat intercantonal).

Au cœur de l'espace métropolitain bâlois, la ville de Bâle est au bénéfice d'une longue tradition de coopération, tant intercantonale qu'internationale (la Regio Basiliensis existe depuis près de 50 ans). Dans la perspective d'un positionnement international, la diversité des types d'espaces dans la zone métropolitaine constitue un atout. La contribution du canton du Jura à l'enrichissement de la diversité de l'espace métropolitain est essentiellement constituée par son

<sup>164</sup> En corollaire, il a, à fin 2009, quitté le DEWS (« development economic western Switzerland »), cet organisme de promotion économique de la Suisse occidentale qui regroupait les cantons de Neuchâtel, Vaud, et Jura, et dont il faisait partie depuis 2005.

offre touristique, de loisirs et de lieux de détente<sup>165</sup> de proximité dans un cadre naturel de qualité, l'offre de logement à meilleur prix que dans l'agglomération bâloise, des prestations économiques complémentaires aux entreprises bâloises, ainsi que par le renforcement de la composante linguistique francophone sur sol national. Notons également que le canton de Bâle-Campagne, qui constitue le premier « arrière-pays » de l'agglomération bâloise, axe sa stratégie de marketing territorial sur la promotion de son Canton comme lieu de résidence pour les pendulaires se rendant à Bâle-Ville. Une excellente accessibilité, notamment en transports publics, ainsi que la possibilité d'effectuer sa scolarité en langue allemande, le rend très attractif pour les citoyens bâlois.

Le rapprochement entre le canton du Jura et la métropole bâloise, ponctué par les actions évoquées, s'inscrit dans un processus d'orientation en direction de l'axe rhénan. Au-delà des faits et des stratégies, il renvoie également à un changement de paradigme dans la constitution de l'identité jurassienne, en particulier à cet aspect de l'identité collective qui s'est construite en opposition à la langue allemande, au suisse-allemand et à la partie alémanique de la Suisse (bernoise en particulier). Trente ans après la création du Canton, il est possible de mesurer certains effets pervers du monolinguisme militant<sup>166</sup> de la période de création du Canton, qui ont également contribué à la stagnation démographique du Canton. Les jeunes gens qui ont acquis une formation supérieure hors du Canton (en Romandie la plupart du temps), ont peu de possibilités de trouver un emploi dans le Canton (marché de l'emploi restreint), et l'accès au grand marché d'emploi voisin bâlois (qui leur permettrait de résider dans le Canton) leur est difficile d'accès en raison de compétences linguistiques faibles en allemand et en suisse-allemand.

Émergence d'un nouvel aspect identitaire ? Changement de paradigme ? Transition vers une nouvelle identité après la crise identitaire révélée par l'échec du projet Jura Pays ouvert ? Dans cette perspective, le processus de construction du projet Jura Pays ouvert, les débats qu'il a suscités ainsi que l'échec en votation populaire peuvent être considérés comme une étape dans la transition identitaire jurassienne, qui permet d'accéder à une identité collective renouvelée.

---

<sup>165</sup> Les Franches-Montagnes et le Doubs sont des destinations traditionnelles de détente et de récréation pour les habitants de la région bâloise.

<sup>166</sup> Par ailleurs se pose également de nos jours la question de la langue comme vecteur déterminant de l'identité collective dans un monde dans lequel être monolingue constitue non seulement un frein en termes de communication mais encore devient un handicap professionnel.

#### 6.4.2 Les leviers de l'identité pour favoriser une meilleure articulation interne

Les sociétés et les cultures, à l'instar des identités collectives, évoluent au sein d'un champ de tension constitué, selon Augé [2006], de trois pôles : le passé et le présent, l'individuel et le collectif, l'intérieur et l'extérieur. S'il y a fixation sur un de ces pôles extrêmes, le risque est grand que la société se fige dans, par exemple, le communautarisme ou l'élitisme, voire dans un repli sur soi.

Le changement (le passage d'un passé à un présent et à un futur), tout comme l'échange (avec l'extériorité et l'altérité), sont indispensables à la survie d'une société. Ainsi, les leviers de l'action publique, qui s'inscrivent dans ces catégories anthropologiques fondamentales du fonctionnement social et de son évolution, permettent d'actionner les ressorts du renouvellement des identités collectives. Car une culture vivante ne se conjugue qu'au présent et au futur, dans l'intégration de la différence, de l'altérité et de l'ailleurs, qui sont constitutifs de toute identité culturelle.

Les actions des pouvoirs publics permettant une articulation du territoire cantonal à l'extérieur ont été décrites plus haut. Dans cette partie, nous présentons des pistes pour une meilleure articulation des composantes du territoire à l'interne. Cette distinction est toutefois relative dans les faits, dans la mesure où les leviers d'un nouveau régime de territorialité externe influencent les contours de l'identité collective, et que les leviers qui favorisent une meilleure articulation interne auront également des impacts sur les rapports du territoire à l'extériorité. La négociation des rapports à l'autre, à l'interne comme à l'externe, sont constitutifs de l'identité d'un groupe. Dans notre enquête, nous en avons identifié trois aspects, qui correspondent à trois demandes sociales : une demande d'ouverture vers l'extérieur, une demande de dépassement des clivages internes et une demande d'information et de débat.

##### *L'ouverture vers l'extérieur*

Les représentations sociales des forces du Canton, tant du passé, du présent que l'image que s'en font nos interlocuteurs pour l'avenir, sont principalement associées à deux aspects de la qualité de vie : le Jura comme cadre de vie et comme lieu de vie. Ce que nous pouvons qualifier de valeurs sûres sont liées à des qualificatifs spatiaux valorisés positivement tels que cadre de vie attractif, environnement naturel préservé, tissu bâti peu dense, sécurité, tranquillité, etc. Les éléments (positifs) relevant de l'environnement social mentionnent la densité des réseaux d'interconnaissance, l'environnement favorable aux familles, la taille du Canton qualifiée d'humaine (rapports sociaux personnalisés), la convivialité, le sens de la communauté et la proximité.

Les deux extrêmes du pôle intériorité-extériorité, soit celui de la culture de l'entre-soi, avec le risque de repli sur soi (sur sa communauté, son terroir, sa tradition), et de l'ouverture, avec le risque de dissolution de l'identité collective (individualisme, global, nouveauté), délimitent l'espace dans lequel évolue cet aspect de l'identité collective. Ils situent l'espace de la négociation ainsi que le champ de tensions (parfois violentes) qui participent à cet aspect de la dynamique d'une collectivité. La crainte d'une dissolution de l'identité jurassienne dans un rapprochement avec Bâle (rapprochement auquel certains ne croient du reste pas, pour des raisons culturelles justement) est également évoquée dans l'hypothèse d'une éventuelle

adhésion à un grand canton de l'Arc jurassien. La constitution d'un canton du Jura comportant l'actuel canton du Jura et le Jura bernois parat dans cette perspective la piste du moyen terme acceptable d'un point de vue identitaire. Toutefois, dans l'état actuel des positions politiques, la création d'un canton à six communes, tel que proposé par l'AIJ, semble peu probable<sup>167</sup>. Les collaborations avec la France représentent des enjeux identitaires moindres, dans la mesure où ces collaborations sont moins développées qu'avec les partenaires suisses et que la frontière nationale ne présente pas la même perméabilité que les frontières avec les cantons voisins.

L'évolution de la société d'hier à celle d'aujourd'hui et de demain, la tension passé-présent-futur, la mutation de l'identité culturelle, avec l'intégration de personnes et de visions du monde venues d'ailleurs, est non seulement une fatalité (les sociétés évoluent, même à leur insu), mais une nécessité. Selon Augé, tout patrimoine culturel se nourrit de l'extériorité, et une culture qui n'échange pas est menacée de mort.

Selon les prévisions démographiques, les cantons situés dans la zone d'influence des grandes agglomérations dynamiques bénéficieront d'un accroissement démographique. Dans l'hypothèse d'une forte croissance économique de la métropole bâloise (le développement économique de la région bâloise ces 10 à 20 prochaines années engendrerait la création de 20'000 à 30'000 emplois selon Koellreuter), le canton du Jura, la région delémontaine bien connectée à Bâle par le rail en particulier, bénéficierait sans doute de cet essor. Par ailleurs, la région bâloise est organisatrice de l'exposition internationale d'architecture IBA 2020 « Imaginer et bâtir l'avenir » [Référence Internet], et le Jura, qui se situe à proximité de cette dynamique de développement, pourrait en bénéficier pour valoriser son territoire.

Dans cette période de transition entre une phase de déterritorialisation et de reterritorialisation, il semble difficile de faire l'économie de la réflexion amorcée suite à l'échec du projet Jura Pays ouvert, le changement se fera de toute façon. La question du rôle que les pouvoirs publics entendent jouer dans la transformation identitaire du Canton est donc posée. Renforcer ses atouts en termes de qualité de vie tout en préservant sa spécificité, améliorer l'image d'un canton « peu dynamique », « conservateur », « périphérique », « marginal » et « à la traîne », en enclenchant une dynamique de changement axée sur l'amélioration de ses potentiels spécifiques (offre en matière de formation - filière bilingue, p. ex.-, offre résidentielle, offre touristique - Parc Naturel Régional du Doubs p. ex.-).

### *Dépasser les clivages*

Les clivages sociaux, politiques et territoriaux ayant été décrits plus haut, le propos ici est de formuler des pistes facilitant la transition vers un nouveau régime de territorialité et la réponse à la demande sociale exprimée en faveur d'un dépassement des clivages mentionnés. Une fois encore, l'échec de Jura Pays ouvert a permis de mettre en lumière la nécessité de changer de logique pour enclencher une reterritorialisation du Canton. Vu de l'extérieur, l'étonnement est de mise envers ce qui est considéré comme des rivalités internes (qui n'ont du reste rien d'exceptionnel) perçues comme particulièrement vives, au point qu'elles empêchent de se

<sup>167</sup> Seul Moutier semblerait prêt à constituer une entité commune avec le canton du Jura. Les autorités bernoises ont exprimé leur préférence à la variante qui privilégie le maintien du Jura bernois au sein du canton de Berne, avec un statut d'autonomie plus important.

projeter dans l'avenir et de se préoccuper des enjeux majeurs de la société, ou comme le formule un de nos interlocuteurs :

*« L'élite cantonale ne réagit pas comme le reste de la population, c'est très étonnant, vu de l'extérieur, le refus de Jura Pays ouvert (...) Peut-être que Jura Pays ouvert était une vision un peu trop lointaine pour la plupart. » [Observateur extérieur]*

Ce constat confirme l'échec de projets perçus comme favorisant un groupe social favorisé, voire des personnalités. La question de la hiérarchie sociale, de la distance sociale et du rôle des élites semble apparaître de manière d'autant plus aigüe dans une collectivité dans laquelle ces différences ont été un temps gommées à la faveur de la concrétisation du projet de société que fut la création du Canton.

La tension entre les élites politiques (outre les clivages partisans) traditionnelles ou détentrices des clés du pouvoir et les élites émergentes constitue un autre phénomène illustrant le clivage social.

L'échec de Jura Pays ouvert peut également être lu à la lumière d'un projet construit « entre-soi », à l'élaboration peu concertée entre partenaires issus de milieux différents, et dont les bénéfices en termes de gain politique étaient perçus comme privilégiant certaines personnalités ou groupes politiques et en excluant d'autres.

Les tensions et revendications entre districts, qui s'opèrent parfois au détriment de l'intérêt de l'ensemble du Canton, ainsi que la difficulté d'instaurer un cercle électoral unique qui permettrait de s'affranchir d'un électoralisme local, illustrent également les difficultés à dépasser les clivages territoriaux<sup>168</sup>. A l'échelle de l'agglomération bâloise, la réflexion de la ville de Bâle est tout autre. L'essentiel n'est pas, par exemple, que des contribuables s'installent dans la commune voisine, mais de réunir des partenaires disposant d'atouts qui permettent d'enrichir toute la région. Peu importe que des contribuables s'établissent dans une commune voisine, « ce qui est gênant c'est qu'ils s'établissent à Lyon ou à Milan ! » [Observateur extérieur].

La compétence sociale de dépasser les clivages internes pour se situer à une échelle pertinente permettant d'appréhender les enjeux significatifs pour l'avenir du territoire nécessite une évolution de la logique de fonctionnement social.

#### *Informers, communiquer, débattre*

La demande sociale d'information et de débat, décrite plus haut, renvoie à un besoin d'accès à un aspect de la culture constitué par l'échange d'idées divergentes, et qui permet à l'individu une certaine forme d'affranchissement envers sa société, autrement dit la négociation de l'individualisme face à la collectivité, cet autre champ de tension constitutif des sociétés et des identités individuelles et collectives.

<sup>168</sup> La fusion de communes, la constitution de la Micro-région de la Haute-Sorne et l'agglomération de Delémont sont des projets très réjouissants, qui illustrent la volonté de dépasser les clivages territoriaux traditionnels. Ils s'inscrivent toutefois encore au sein des districts.

Nos interlocuteurs ont évoqués une information mal expliquée à propos du projet Jura Pays ouvert (cause en partie du rejet du projet), certains tabous tels que l'impossibilité d'exprimer certaines réalités comme le fait que la réunification n'est plus un phénomène d'actualité ni une préoccupation pour la plupart des Jurassiens, ou encore qu'une « chape » pèserait sur l'information présentée dans les medias et dont les mécanismes remonteraient à l'époque de la création du Canton (fort contrôle de l'information par le Mouvement autonomiste jurassien à l'époque). Le type d'information, tout comme les groupes qui ont accès à l'expression médiatique est sous-tendu par les rapports de forces présents dans la société. Un champ de tension est ainsi perceptible, dont les contours sont limités par d'une part une forme de pensée, qui relève de ce qu'il est convenable de penser en tant que « *bon patriote jurassien* » (concrétiser la réunification), qui se heurte à une forme émergente de pensée qui dessine d'autres contours à l'identité jurassienne (arrimage à Bâle, grand canton de l'Arc jurassien, p. ex.). Les propos tenus à l'encontre des instigateurs de la réflexion en faveur d'un canton de l'Arc jurassien tendent à confirmer ces observations.

La revendication de lieux de débat, d'accès à la culture et à l'esprit critique, qui permettent de sortir des revendications stéréotypées et de se confronter à la diversité des idées, est un signe réjouissant d'aspiration à une réappropriation de sa culture, au sens anthropologique du terme, par la construction d'une pensée qui va au-delà du simulacre de la réalité et qui permet une réelle activité de négociation et d'échange, éléments-clé de l'identité et de la culture d'une société qui se renouvelle.

### 6.4.3 Identité, projet, changement

Identité collective et projet de territoire vont de pair dans un processus de territorialisation, en particulier dans le déclenchement d'un changement visant à renforcer l'attractivité d'un territoire et à améliorer son articulation aux territoires voisins, de même qu'à renforcer l'équilibre de ses régions et sa cohésion interne. Dans cette perspective, le rôle des pouvoirs publics peut prendre plusieurs formes : facilitateur et médiateur de coopération entre territoires, initiateur de plateformes de dialogue, déclencheur d'initiatives. Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de reterritorialisation, le pilotage du changement s'inscrit au sein du nouveau paradigme constitué par les espaces fonctionnels et les territoires de projets. Toutefois, le nouveau régime de territorialité (en constitution) nécessite également l'intégration de la composante identitaire et culturelle, dans une version renouvelée, soit qui conserve les aspects permanents et patrimoniaux et qui s'inscrive dans le nécessaire changement qui permet son adaptation et son évolution (identité adaptative et projective).

Figure 31: Identité, projet, changement : les phases de développement du territoire jurassien



Source : Elaboration personnelle.

Il semble dès lors difficile de faire l'économie d'un réel débat sur les enjeux du territoire et de la société. De même, tant le changement de représentation de la situation présente et de l'avenir (dans la conscience collective) que l'enclenchement d'un processus de reterritorialisation (ou comme le résumait un de nos interlocuteurs, pour « *sortir des fausses images et adopter un mode de gouvernance axé sur le développement territorial.* » [Observateur extérieur]) supposent négociation entre les différentes composantes sociales et politiques de la société jurassienne et accord quant aux visions du futur et aux moyens de le concrétiser.

## 7 CONCLUSION

---

### 7.1 IDENTITÉ, PROJET, CHANGEMENT

Trente ans après l'entrée en souveraineté, force est de constater que la création du canton du Jura n'a pas permis de répondre aux espérances<sup>169</sup> de développement économique et démographique que l'indépendance politique devait entraîner dans son sillage. Cette recherche s'est proposé, à travers une pluralité d'approches complémentaires, d'examiner d'une part la position du Canton dans son contexte territorial ainsi que sa structure et sa dynamique; d'autre part, les représentations que se font les acteurs du territoire de son évolution, pour déboucher sur l'identification d'une série d'éléments qui augurent de la transition vers un nouveau régime de territorialité et la favorise, et témoignent d'une exigence de réflexivité envers les institutions et les actions de l'Etat.

#### 7.1.1 Construction de l'objet de recherche

La recherche s'inscrit dans le champ de la géographie des représentations, en intégrant des apports de l'anthroposociologie et de la psychologie sociale, quand cela s'avère utile pour progresser dans la compréhension de l'objet d'étude.

Le but de la démarche est de « faire parler la matière empirique » pour construire une compréhension de la réalité étudiée qui permette d'en saisir le fonctionnement et d'éclairer les pistes d'un avenir possible. A cet effet, nous avons adopté une pluralité d'approches, sans paradigme dominant ni positionnement figé, faisant fi des étiquettes et utilisant tout ce qui peut être utile<sup>170</sup> pour permettre d'argumenter le propos. Le type de matériaux récoltés, leur agencement spécifique, l'articulation particulière des critères de recherche, le cheminement particulier, confèrent à la recherche à la fois sa spécificité et son originalité. La démarche poursuivie et la méthodologie appliquée, bien que fondée sur l'inter-subjectivité, repose sur l'affirmation de valeurs, notamment le rôle de l'imagination créatrice, au sens ou l'entend Castoriadis [1975].

La démarche, de nature essentiellement qualitative, est sous-tendue par un processus d'aller-retour entre le cadre conceptuel, les hypothèses de recherche et les données empiriques (validation/réfutation des conjectures), afin de construire, par ce processus d'approximations successives, une compréhension de l'objet d'étude la plus pertinente, cohérente et solide possible. Après un premier cercle d'observation, d'analyse et d'interprétation, qui a permis de consolider les énoncés jusque dans le très concret localisé et thématisé, dans un processus abductif et incrémentiel, un second cercle de compréhension a consolidé et complété le cadre théorique. Le processus a pris fin une fois le point de saturation atteint, soit à l'adéquation entre le degré de théorisation avec les données recueillies. Le modèle explicatif ainsi dégagé s'est alors révélé suffisamment robuste pour permettre la compréhension des phénomènes

---

<sup>169</sup> La création du canton du Jura visait en priorité l'indépendance politique et la constitution d'un Etat qui soit viable, même si les attentes des autonomistes allaient au-delà. Il est à relever que l'existence d'une entité politique cantonale a certainement permis, sans que ce soit l'objet de la recherche, d'éviter une marginalisation encore plus marquée de la région.

<sup>170</sup> Le « anything goes » de Feyerabend [1988].



constitutifs de la réalité étudiée, et intégrer toute nouvelle donnée sans remettre en cause le modèle.

La thématique traitée a fortement orienté la démarche de recherche axée prioritairement sur l'acquisition de données qualitatives. L'analyse du territoire, dans ses composantes économiques et démographiques, se fonde toutefois sur les données chiffrées du territoire. L'observation de la société jurassienne, dans ses manifestations sociales, politiques et symboliques, est basée sur l'observation directe, des entretiens libres, l'analyse documentaire (projets, documents administratifs et politiques, presse, documents audio-visuels, etc.), l'observation participante de longue durée, etc. Les représentations sociales liées à l'évolution du territoire se concentrent quant à elles sur une série d'entretiens semi-directifs avec des témoins privilégiés de l'évolution du territoire (entretiens d'experts).

### 7.1.2 Cadre conceptuel : territoire, acteurs, changement

La recherche s'appuie sur les éléments théoriques qui composent le territoire et son évolution, soit ses composantes et sa dynamique, ses acteurs et leurs représentations, ainsi que la régulation de son changement.

Le territoire est envisagé comme produit et comme système ; à la fois produit social doté de dimensions matérielles et symboliques, et système, soit ensemble d'éléments en interaction dynamique orientés vers un but. Nous considérons, formellement, la définition de la production du territoire de Raffestin [1980, 1982] «  $[A \ r \ E] = T$  »<sup>171</sup>, dans laquelle le territoire est le produit, à un moment donné, de la conjonction des acteurs de ce territoire (A), du système d'actions (r) et de la base biophysique, support et cadre de vie (E). Nous approchons la dimension des acteurs et du système d'actions conduisant à la création/recréation du territoire en y ajoutant la dimension des représentations sociales (RS) que nous extrayons du jeu des acteurs en lui conférant le statut explicite de conditionner le fonctionnement de l'ensemble de la dynamique de création du territoire<sup>172</sup>, soit  $[A_{RS} \ r \ E] \Rightarrow T$ .

Les représentations que les acteurs se font de leur territoire, de la création du Canton à nos jours, ainsi que la manière dont ils le conçoivent dans le futur, sont très étroitement liées à la construction de leur identité collective, à la génération de projets de société et de territoire, de même qu'à la lecture et au sens qu'ils donnent à leur Histoire et à la manière dont ils se projettent dans l'avenir et se dotent des moyens leur permettant de réaliser leurs projets.

L'approche de l'acteur dans laquelle nous situons notre recherche est celle d'une perspective microsociologique de la construction de la réalité dans l'intersubjectivité, qui met l'accent sur le rôle des acteurs dans la production active des situations, dans leur manière de les définir, ainsi qu'aux significations multiples qu'ils y attribuent, tantôt communes tantôt contradictoires, mais toujours plurielles. Les phénomènes de co-construction de la réalité sociale, les productions collectives et les situations de communication, de même que les aspects identitaires sont au cœur de la démarche.

<sup>171</sup> Cette mise en relation des composantes fondamentales du territoire constitue une formulation de nature conceptuelle et ne saurait être considérée comme une formule mathématique au sens strict.

<sup>172</sup> Le processus de création du territoire est pris au sens neutre. Il peut s'agir d'un développement du territoire (territorialisation), d'une stagnation voire d'un déclin du territoire (déterritorialisation), d'une rupture ou d'un blocage, ou encore d'un nouvel essor du territoire (reterritorialisation).

## 7.2 UN TERRITOIRE EN TENSION

### *Un territoire en marge*

Le canton du Jura, affranchi de sa dépendance politique, est confronté aux défis posés par la position marginale d'un canton à faibles ressources évoluant dans un contexte de métropolisation dont la dynamique lui échappe en grande partie, ainsi qu'aux nécessités d'un développement territorial porteur d'identité. Les modalités du développement territorial actuel tendent à amplifier les disparités entre régions centrales et régions marginales. Le faible dynamisme économique du Canton et son articulation difficile au territoire suisse entravent son développement, ce que confirme sa position relative (qui est relativement stable) en regard des autres cantons suisses<sup>173</sup>.

### *Une identité qui s'effrite*

Le projet de création du Canton a contribué à forger la conscience d'une communauté de destins et a mobilisé une grande partie de la population autour d'un projet de société, contribuant de fait à la création d'une identité jurassienne. La dislocation de ce sentiment d'appartenance, qui se manifeste par une fracture sociale, politique et territoriale, s'exprime dans le manque d'adhésion et dans l'échec des projets proposés par les autorités. Elle reflète d'une part la fragmentation<sup>174</sup> des visions relatives au changement et au développement du territoire ; d'autre part, elle est la conséquence d'une situation politique et sociale crispée, voire bloquée, générée par une série de déceptions liées à la situation économique, aux aspirations sociales déçues, de même qu'à une certaine méfiance envers les pouvoirs publics. Cette faille identitaire est également l'une des causes de la difficulté des autorités à générer et à faire adhérer la population à des projets collectifs qui permettraient pourtant de retisser les fils du territoire et de la société.

### *Une dynamique de changement difficile à impulser*

Le projet d'autonomie cantonale fut un projet de société mobilisateur pour une large part de la population, créant cette communauté de destins, voire constituant en partie l'identité jurassienne. L'effritement de ce sentiment d'appartenance, résultant d'un manque de projet de société mobilisateur capable de redonner un second souffle au canton du Jura, fait resurgir les clivages traditionnels d'une société que la lutte pour l'autonomie avait fait passer au second plan.

Les acteurs du système de pilotage politique qui a conduit au processus de création du Canton bénéficiaient d'une très forte légitimité auprès de la population, qui dépassait les clivages politiques traditionnels, et qui conférait au système une efficacité certaine. Cette forte légitimité des pionniers, basée sur un objectif social et politique largement partagé (l'identité culturelle

<sup>173</sup> Il est toutefois encore trop tôt pour apprécier les effets économiques et démographiques que généreront la mise en service complète de la Transjurane (en 2016), de l'ouverture de l'aérodrome de Bressaucourt (2011) et l'accès au TGV Rhin-Rhône (en 2011) p.e.

<sup>174</sup> La fragmentation de la société jurassienne reflète sa structure réelle, que la lutte pour la création du Canton avait un temps éclipsé au profit d'un projet de société dépassant le clivage partisan et social.

francophone jurassienne et la revendication territoriale), s'est graduellement affaiblie, faisant place aux clivages politiques et sociaux traditionnels.

En 2004, le projet Jura Pays ouvert, le plus important projet de la société jurassienne depuis la création du Canton, un projet de développement territorial conçu pour le projeter dans une dynamique de développement (économique et démographique) à laquelle tous les acteurs aspirent, a essuyé un échec en votation populaire. Au-delà des explications liées à l'élaboration du projet (accusé d'avoir été élaboré en vase clos au sein de l'administration), à son coût jugé élevé (un tiers du budget de l'Etat durant 10 ans), à ses modalités d'organisation (gestion confiée à une fondation plutôt qu'à l'Etat), il a également été l'enjeu d'un positionnement partisan au sein du champ politique<sup>175</sup>, mais plus encore, le révélateur des craintes liées à une mutation identitaire<sup>176</sup>, corollaire inévitable du changement. Le projet Jura Pays ouvert impliquait un saut qualitatif, c'est-à-dire un changement de logique de fonctionnement de la société jurassienne. Il s'est heurté à un blocage tel qu'une interrogation sur les peurs et les failles identitaires étaient impossibles après l'échec du projet, c'était « tabou », commentera un témoin privilégié.

La confrontation de l'image de la société jurassienne (telle que présentée à Expo.02, dans les documents officiels et dans le discours commun notamment) avec les représentations sociales des acteurs présente certes un décalage ; mais plus encore, elle met à jour une fracture, qu'un série de projets qui impliquaient en particulier une négociation du rapport à l'autre, ont révélé. Ils font également apparaître les double discours, que la confrontation aux faits, les « épreuves de réalité » (le vote relatif à un projet de développement, p. ex.) révèlent.

D'autres manifestations d'envergure, telles que la participation jurassienne à l'exposition nationale Expo.02 ou les commémorations des 25<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> anniversaires de la création du Canton<sup>177</sup>, ont ainsi rencontré un accueil mitigé et ont été peu suivies par la population.

Ces événements particulièrement marquant, qui s'inscrivent dans un faisceau d'éléments de même tendance, posent en particulier la question des représentations que se font les acteurs de leur territoire et de son évolution, des contours de l'identité jurassienne et de ses mutations, des conditions de réalisation d'un projet de société, et des modalités de pilotage du changement par les autorités.

---

<sup>175</sup> Jura Pays ouvert, en tant que projet de société majeur, était de nature à fédérer les visions du futur et à dépasser les clivages partisans. Le fait qu'il ait été (en partie du moins) victime d'un enjeu politique témoigne de l'émergence d'une élite politique incontournable dans le champ politique.

<sup>176</sup> Jura Pays ouvert impliquait un changement de paradigme identitaire ; le projet, comme « épreuve de réalité », en a révélé toute la difficulté.

<sup>177</sup> Le 24 juin 1974 correspond à la date du vote des plébiscites d'autodétermination dans les districts jurassiens, marquant de fait l'indépendance du canton du Jura ; quant au 1<sup>er</sup> janvier 1979, elle correspond à celle de l'entrée en souveraineté du Canton.

## 7.3 VERS UN NOUVEAU RÉGIME DE TERRITORIALITÉ

L'analyse des représentations sociales nous a permis d'identifier la dynamique identité-projet dans le processus de territorialisation, les dimensions et les contours de l'identité jurassienne<sup>178</sup>), les éléments de valorisation de la société et du territoire, les attentes envers les instances de pilotage de la société et les ambitions pour l'avenir du Canton, ainsi que trois phases dans l'évolution récente du territoire jurassien et de sa société (la phase de création du Canton, celle de sa gestion, et celle de son renouveau). Elle a également permis d'identifier le régime de territorialité dans lequel le Canton se trouve (un régime de territorialité fragmenté), et d'esquisser quelques pistes (une meilleure articulation du territoire à l'interne et avec l'extérieur) et propositions (un projet de territoire) pour favoriser la transition vers un régime de territorialité intégré.

### 7.3.1 Des représentations sociales aux leviers de l'action publique

#### *Identité et projet*

La mise en évidence du rôle central du couple identité-projet dans la dynamique de changement et l'identification de trois temps forts dans l'évolution récente du Canton constituent deux enseignements majeurs de la recherche. Après une phase de territorialisation au cours de laquelle s'est constituée une identité forte doublée d'un projet de société majeur, a succédé une phase de déterritorialisation avec une fragmentation de l'identité collective et l'absence de projet mobilisateur. Enfin, un moment paradoxal, l'échec du projet Jura Pays ouvert, censé redonner un second souffle au Canton, qui amorce une nouvelle étape (de reterritorialisation) avec un questionnement lié aux contours d'une identité jurassienne renouvelée et à l'élaboration d'un projet de territoire partagé.

Figure 32: Identité, projet, changement



Source : Elaboration personnelle.

<sup>178</sup> Les trois dimensions constitutives de l'identité collective que nous considérons sont l'identité historique ou patrimoniale (permanente), l'identité vécue ou adaptative et l'identité projective. Cette dernière, dans son versant territorial, est basée sur un projet commun qui permet à la société de se penser et de se projeter dans l'avenir. Elle consiste en « une représentation plus ou moins élaborée du développement futur d'un territoire en tenant compte de son passé et de sa situation actuelle. » [Centlivres cité par Da Cunha 1993 : 184]. Il est à noter que l'identité jurassienne s'est en grande partie constituée en prenant appui sur le projet de création du Canton.

### *Images du territoire et demandes sociales*

Un canton du Jura « accueillant-ouvert sur le monde », « solidaire-progressiste-uni »? Tel n'est clairement pas la représentation que s'en font nos interlocuteurs, tant pour le passé que le présent ou l'avenir, contrairement à certaines idées reçues.

Alors que les termes qualifiant le Canton à sa création sont connotés positivement (« jeune », « progressiste », « dirigeants charismatiques », ou encore « dynamique »), ceux utilisés pour désigner la situation actuelle sont caractéristiques d'une situation figée (« politiquement divisé », « conservateur », « à la traîne », cultivant « l'entre-soi »). Les aspirations quant à l'avenir du Canton sont en revanche à nouveau positives (« dynamique », « dirigeants charismatiques », « coopératif » et « ouvert sur le monde »). Elles illustrent une série de demandes sociales ; d'une part que le canton du Jura cesse d'être « politiquement divisé », avec le souhait de pouvoir bénéficier d'instances dirigeantes « charismatiques », bénéficiant d'une forte crédibilité auprès de la population. Cette demande exprime clairement un appel au dépassement des clivages, tant territoriaux que politiques. D'autre part, une seconde demande a trait à l'ouverture de la société jurassienne et du Canton envers « l'extérieur », pour davantage de coopération et moins de « culture de l'entre-soi ». En ce sens, les projets de l'État visant à améliorer les compétences linguistiques des élèves en allemand, à développer des filières bilingues à l'école, de même que les initiatives de rapprochement avec Bâle correspondent à une demande de la société jurassienne pour plus de coopération et d'ouverture. Enfin, une troisième demande, qu'exprime le souhait de vivre dans une société « dynamique », et non « à la traîne », soit la volonté de sortir de la marginalisation dans laquelle le Canton se trouve, de pouvoir bénéficier de services semblables à ceux que l'on trouve dans d'autres régions, notamment en matière scolaire, culturelle, sanitaire, etc. Par ailleurs, une série de valeurs permanentes, qui constituent un noyau dur de l'identité à travers le temps et que l'on souhaite préserver, soit le canton du Jura comme un canton « au vert » et « à taille humaine », « convivial », un lieu de vie doté de réseaux d'interconnaissances denses avec un cadre de vie jugé attractif et favorable aux familles (environnement naturel préservé et tissu bâti peu dense). Telles sont ce sont les valeurs permanentes auxquelles les Jurassiens sont attachés et qu'ils souhaitent conserver dans le changement

### *Retour sur hypothèses*

Le régime de territorialité (le mode de relation d'une société à son territoire ainsi que la conscience qu'elle a d'elle-même et de ses actions) actuel, que nous qualifions de fragmenté, ne permet pas de dépasser la phase de déterritorialisation dans laquelle le Canton s'est progressivement installé depuis la mise en place de l'État. L'échec du projet Jura Pays ouvert<sup>179</sup> en est l'exemple le plus marquant. Nous formulons l'hypothèse générale que pour enclencher une dynamique de reterritorialisation du canton du Jura, une transition vers un nouveau régime de territorialité, le passage d'un régime de territorialité fragmenté à un régime de territorialité mieux articulé tant à l'intérieur du Canton qu'avec l'extérieur ouvre des perspectives prometteuses.

<sup>179</sup> Considéré dans une temporalité à court terme, le projet Jura Pays ouvert, du fait qu'il fut refusé en votation populaire, est considéré comme un échec. Toutefois, dans une temporalité à long terme, il peut être considéré comme un moment paradoxal, de rupture, également la pierre angulaire de l'amorce d'un changement. Il a permis une prise de conscience chez les acteurs du territoire, et en ce sens, il constitue une étape, sans doute nécessaire vers une transition du territoire et de la société.

Le développement territorial ne résulte pas uniquement de contraintes économiques, géographiques ou historiques, il est aussi le fruit des interactions entre l'organisation spatiale et ses acteurs, la régulation du changement s'effectuant par la médiation de différentes instances et actions, dont celle du système politique, de ses acteurs et de ses modes de gouvernance. A cet égard, le projet de territoire constitue un outil privilégié de l'action des pouvoirs publics (en tant que véhicule des visions du futur, catalyseur de pratiques et des ressources) dans la conduite du changement.

Les enjeux et les défis de la marginalité et de la régulation du système de pilotage du territoire invitent à interroger les visions de développement territorial et ses représentations, les dimensions de l'identité collective des acteurs sociaux, ainsi que les modalités et les difficultés d'implémentation du changement. Trois énoncés sont formulés pour cerner la problématique de recherche. Ils portent sur le besoin de réflexivité et de régulation de nos sociétés, sur le projet de territoire comme facteur de cohésion sociale et de consolidation identitaire, et sur le projet de territoire comme outil privilégié des pouvoirs publics pour réguler le changement.

#### *Demande de réflexivité et nouveau régime de territorialité*

Une des caractéristiques principales des sociétés réside dans leur capacité à la réflexivité, qui porte tant sur les pratiques, les attitudes et les représentations de ses membres individuels et collectifs que sur leurs relations et leurs actions. La réflexivité de la société porte également sur son fonctionnement en tant que société, sur ses mécanismes de régulation sociale et sur son mode de régulation du changement.

Les différentes demandes sociales exprimées par nos interlocuteurs, incarnés dans la société jurassienne contemporaine, reflètent le phénomène plus global de la demande générale de la réflexivité de nos sociétés marquées par l'ère de la communication et la prise de conscience du caractère instable du monde dans lequel nous vivons. Les individus et la société deviennent de plus en plus conscients d'eux-mêmes, de leur mode de fonctionnement, des impacts qu'ils génèrent, et de ce fait, la demande d'information, de participation, de co-création des configurations territoriales et des visions du futur augmente.

Dans la perspective d'une surdétermination culturelle de la production du territoire et de la société, que nous observons dans la production des discours, des comportements et des actions (projets, représentations sociales, modes de régulations sociales, etc.), la prise de conscience et la diffusion de nouvelles visions du territoire et des dynamiques territoriales à l'œuvre (ouverture sur Bâle p. ex.) nécessitent une gouvernance qui favorise la transition vers un nouveau régime de territorialité et une identité renouvelée. A cet égard, le projet de territoire, comme instrument de politique publique, permet de forger la réalité présente et de préfigurer celle à venir, tant dans les relations à soi qu'à l'autre (constitution de l'identité) et au territoire.

### *Identité renouvelée et projet de territoire<sup>180</sup>*

La Question jurassienne avait pour objectif la maîtrise de la destinée des Jurassiens grâce à la création du canton du Jura ; la nouvelle Question jurassienne traite de son développement territorial et du renouvellement de son identité dans un contexte marqué par l'amplification des disparités entre régions centrales et régions marginales et l'accroissement du sentiment d'instabilité de nos sociétés.

L'identité collective se constitue principalement sur le mode de l'adhésion à un groupe et de la démarcation par rapport à d'autres groupes. Alors que l'identité jurassienne s'est constituée dans un champ de tension entre acteurs sociaux aux perceptions et intérêts différents voire opposés, les deux forces principales qui ont contribué à l'émergence de l'identité jurassienne, l'opposition envers l'extérieur et l'adhésion à un projet collectif (la lutte pour la création du Canton) ont décliné, une fois le Canton créé ; l'identité collective s'est affaiblie et une série de clivages sont apparus.

Le sentiment d'appartenance à une communauté de destins communs s'est effrité depuis la création du Canton, et l'existence d'une fracture sociale et politique rend très difficile l'adhésion à un projet de développement territorial d'envergure. La capacité réflexive, alimentée et consolidée par la prise en compte des demandes exprimées, permet d'engager des actions finalisées et partagées. A cet égard, le projet de territoire peut jouer un rôle moteur dans la consolidation de la cohésion sociale et dans la création d'une identité jurassienne renouvelée. En considérant les demandes sociales d'ouverture, de communication et de débat, et de dépassement des clivages, qui font partie des aspirations relatives à l'avenir du territoire cantonal et constituent le versant projectif de l'identité collective, il est possible d'esquisser une identité jurassienne renouvelée dans une configuration territoriale à la fois dotée d'une plus grande cohésion et mieux articulée avec les territoires voisins.

Le projet de territoire permet de faire prendre conscience des mutations sociétales et spatiales, de faire reconnaître l'existence de biens communs (éléments centraux de tout projet de société) et de destin commun ; il comporte une vision de l'avenir d'un territoire et de son développement, basé sur la conscience d'une communauté de destins. De ce fait, il constitue un moyen d'action privilégié des pouvoirs publics pour aborder la nouvelle Question jurassienne.

Après l'électrochoc de l'échec du projet Jura Pays ouvert, ce moment paradoxal de l'évolution du territoire et de la société, qui a également été le révélateur de l'existence d'une faille identitaire, l'enclenchement d'une phase de reterritorialisation, dont nous avons identifié les composantes (identité renouvelée et projet de territoire), est nécessaire pour projeter le Canton dans une dynamique de développement. A cet effet, un pilotage du changement par les pouvoirs publics, qui s'appuierait sur des projets favorisant une articulation aux territoires voisins (infrastructures de transports, coopération accrue avec les territoires voisins, projet d'agglomération, projet de parc naturel régional, etc.) et un développement interne (dépassement des clivages internes, amélioration de la communication, ouverture sur l'extérieur), pourrait s'appuyer sur une consolidation et une évolution de la composante

<sup>180</sup> Le projet de territoire s'apparente au projet de société, il est à ne pas à confondre avec un projet d'aménagement du territoire ou d'urbanisme, dont la portée est beaucoup plus limitée.

identitaire, dans ses aspects patrimoniaux (une Histoire commune), permanents (les valeurs communes revendiquées) et projectifs (les aspirations<sup>181</sup> quant à l'avenir).

Si la transition vers un nouveau régime de territorialité requiert une meilleure articulation du territoire cantonal tant avec l'extérieur qu'à l'intérieur, les principaux leviers à mobiliser à cet effet relèvent tant du projet de territoire que de l'identité collective.

Les leviers à même de favoriser une meilleure articulation du territoire cantonal avec l'extérieur visent à bénéficier d'impulsions tels que les projets d'agglomération de la Confédération et les projets de parcs naturels régionaux, à revoir les structures territoriales dans le sens d'une meilleure adéquation aux besoins de développement, et à renforcer les liens avec la région métropolitaine voisine de Bâle.

Les leviers qui permettent une consolidation interne du territoire cantonal peuvent être identifiés par le biais des représentations sociales du territoire et de la société dans leur évolution récente, actuelle et future. Ils s'expriment essentiellement par le biais de trois demandes sociales. La première demande sociale vise à dépasser les clivages (régionaux et politiques essentiellement) ; la deuxième demande sociale exprime une volonté d'information, de débat et de co-construction d'une vision collective du développement du territoire ; la troisième demande sociale relève la nécessité d'articuler le territoire et la société jurassienne à l'extérieur tout en préservant leur identité.

#### *Le projet de territoire comme outil privilégié des pouvoirs publics pour réguler le changement*

Le projet de territoire, conçu comme un projet global de société ciblé sur le développement territorial, comporte des objectifs et une stratégie pour les atteindre, et se décline en une série d'actions couvrant les domaines d'action de l'Etat. Il représente une chance de développement et un potentiel d'innovation sociale, il concrétise l'expression d'une identité collective et une volonté commune de développement. Par son biais, les pouvoirs publics peuvent enclencher une dynamique de changement porteuse de développement, en faire un outil de politique publique et en maîtriser le processus.

La mobilisation des ressources matérielles et immatérielles autour d'un projet de territoire permet d'impulser une dynamique de développement et une régulation du changement. Un projet de territoire partagé constitue un facteur clé de la régulation de changement, de la cohésion sociale et de la transition identitaire. Il permet également une mobilisation et une convergence des leviers de l'action publique ciblées sur des visions, des actions et des modalités de réalisation. Par l'innovation et le changement qu'il génère, le projet de territoire conditionne non seulement une nouvelle représentation du territoire et de son fonctionnement (une transition identitaire), mais invite également à un nouveau mode de gouvernance.

Comme outil de politique publique, le projet de territoire présente de nombreux avantages. Il incarne une vision du développement du territoire et concentre des moyens pour la réaliser ; à une logique sectorielle et verticale, il substitue une approche globale et transversale. Il permet d'aller au-delà de la concertation et de la coordination, il constitue un moyen de mobiliser les

<sup>181</sup> Ces aspirations s'expriment à la fois sous forme de constats critiques, de volonté de préservation des qualités du territoire et de la société, de même que de demandes de changement à l'égard des pouvoirs publics.



différents acteurs du territoire en vue de la réalisation d'un objectif commun, il concentre des moyens financiers (à cet égard les incitations financières des collectivités publiques sont souvent déterminantes), il facilite le portage politique du fait qu'un projet est clairement identifié, il renforce les liens entre le politique et l'administratif ainsi qu'entre les élus et la population. A cet égard, le projet Jura Pays ouvert, qui présentait une architecture visant à la mise en cohérence des politiques publiques et faisait converger les actions et les moyens de l'Etat sur les objectifs de croissance démographique et de développement économique, en est l'exemple récent le plus illustratif.

### **7.3.2 Pour un mode de gouvernance axé sur le développement territorial**

La constellation d'acteurs, de temporalités et de circonstances dans laquelle se trouve le Canton actuellement, avec une amélioration sensible de son attractivité en terme d'accessibilité routière et ferroviaire (accès au TGV Rhin-Rhône à Belfort à fin 2011, ouverture complète de l'autoroute A16 prévue pour 2016, ouverture de l'aérodrome de Bressaucourt en 2011), les prévisions de croissance de l'agglomération bâloise, des acteurs ouverts à la coopération (agglomération de Delémont, projets de fusions de communes, collaborations intercantionales), ouvre une fenêtre d'opportunités qui n'existait pas lors du rejet du projet Jura Pays ouvert en votation populaire.

Placée dans le contexte de concentration urbaine, la ressource territoriale du Canton, dotée de ces nouvelles qualités, prend une valeur et un sens autres que dans la période précédente de déterritorialisation. Dans la perspective d'une temporalité plus longue, cette phase de déterritorialisation peut également être considérée comme une phase de latence qui a permis de préserver la ressource territoriale (et dont le projet Jura Pays ouvert constitue à la fois le point de rupture et l'amorce d'une nouvelle phase) ; l'enjeu actuel consistant par conséquent à la valoriser au mieux dans une perspective de développement durable du territoire.

Un canton doté de vastes espaces et de paysages préservés, dorénavant bien connecté au réseau de transports, dont les témoins attentifs de son évolution reflètent des demandes axées sur l'ouverture et le dépassement des clivages (voire de complémentarité avec les territoires voisins et de développement de l'économie résidentielle) esquisse également des pistes pour un repositionnement du territoire, qui allie un développement qui préserve et valorise les potentiels et les qualités spécifiques au Canton.

Comment capter ces émergences et les mettre en synergie en vue d'un développement du Canton ? Les pistes esquissées pour la maîtrise des processus de changement présentent des principes stratégiques (constitution d'une identité projective et formulation d'un projet de territoire), ainsi que certaines conditions de faisabilité (mobilisation des leviers de l'action publique par les autorités). En réponse à la nouvelle Question jurassienne, il n'est pas non plus inutile de se souvenir que 46.5% des votants s'étaient exprimés en faveur du projet Jura Pays ouvert en 2004<sup>182</sup>. Les temps sont-ils venus pour un nouveau projet de territoire, voire de société pour le Jura ?

---

<sup>182</sup> Pour une participation de 52.9%.

Figure 33: Plus d'espace pour le territoire



Source : Elaboration personnelle. Montage photo A. Voisard.

*« Quand on pense aux Franches-Montagnes, c'est d'une beauté inouïe, qui correspond à ma sensibilité, il y a une âme, on est des âmes liées. Si je vivais ailleurs, je serais comme un sapin déraciné. » [Autochtone]*



## 8 RÉFÉRENCES

---

Abel, O. (Dir.) (2006). *La juste mémoire : lectures autour de Paul Ricoeur*. Genève : Labor et Fides.

Albarello, L. (2010). *Société réflexive et pratique de recherche*. Louvain-la Neuve : Bruylant-Academia.

Agglomération delémontaine. [En ligne]. <http://www.agglod.ch/> (consulté le 12.12.2010).

Aichholzer, G (2005). Das ExpertenInnen-Delphi: methodische Grundlagen und Anwendungsfeld Technology Foresight. In A. Bogner, B. Littig, W. Menz (Hrsg.). *Das Experten-interview. Theorie, Methode, Anwendung*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften. 133-153.

Anderson, B. (2002). *L'imaginaire national*. Paris : La Découverte.

André, S. et al. (2002). *Le jour le plus blanc. Journée cantonale du Jura à Expo.02* Delémont : Editions D+P.

Arc jurassien. [En ligne]. <http://www.arcjurassien.ch/video/01.html> (consulté le 10.12.2010).

Archives de l'ancien Evêché de Bâle. [En ligne]. <http://www.aeb.ch/> (consulté le 16.10.07).

Ascher, F. (2001). *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. La Tour d'Aigues: L'Aube.

Ascher, F. [En ligne]. <http://belan.over-blog.com/article-32480394.html> (consulté le 15.10.10).

Assemblée interjurassienne (AIJ). (avril 2009). *Etude sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne. Rapport final de l'Assemblée interjurassienne (AIJ)*. Moutier : AIJ.

Assemblée interjurassienne. (3.5.10). *Etude sur l'avenir de la région interjurassienne. Rapport final de l'AIJ. Séances d'information interactives*. Moutier: Sociét'halle.

Assemblée interjurassienne. [En ligne]. <http://www.aij.ch> (consulté le 12.04.07 et le 19.04.2010).

Association Métropole Suisse (2002). *Métropole Suisse : Charte pour une Suisse urbaine*. Zurich : Association Métropole Suisse.

Association pour le Développement du Nord Vaudois. [En ligne]. <http://www.adnv.ch/fr/adnv/bienvenue.htm> (consulté le 15.4.10).

Association Régionale Jura-Bienne. [En ligne]. <http://www.arjb.ch/f/mandats/?sub=7&cid=164> (consulté le 03.10.07).

Association régionale Jura-Bienne (ARJB). [En ligne]. <http://www.arjb.ch/f/home/> (consulté le 3.5.10).

Augé, M. (2006). *Pour une anthropologie des mondes contemporains*. Paris : Flammarion.

Bächtold, H.-G. (29.06.07). Stadtland Schweiz. Tag der Raumentwicklung. *Metropoly-La Suisse urbaine*. Zurich: Sihlcity.

Bajoit, G. (1997). Pourquoi les richesses du monde sont-elles si inégalement réparties ? Théories sociologiques du développement. *Le Développement* (numéro spécial), série outils pédagogiques.

Barth, Y. (11.5.07). Die Nähe zu Basel : welche Trümpfe ?. In M. Eggenberger et A. Brunner, *Beziehung Jura-Basel, «visions croisées»*. Delsberg und St-Ursanne: 7 ordentlichen Mitgliederversammlung 2007 des FSU.

Basel-Stadt Stadtentwicklung Basel Nord. [En ligne]. <http://www.baselnord.bs.ch> (consulté le 10.12.2010).

Bassand, M. et Schuler, M. (1985). *La Suisse une métropole mondiale ?* Lausanne : IREC/EPFL.

beco Berner Wirtschaft (avril 2007). *Bericht zur Wirtschaftslage 2007. Daten und Fakten zur wirtschaftlichen Situation im Kanton Bern*. Berne : beco Berner Wirtschaft.

beco Berner Wirtschaft (avril 2007). *K+S Bulletin 2-2007. Données conjoncturelles et structurelles du canton de Berne*. Berne : beco Berner Wirtschaft.

Bédât, T. (13.03.09). Trois décennies de l'Etat jurassien dédiées à la langue française. *Le Quotidien Jurassien*. 4.

Bellucci, S. Monti, F. et al. (31.10.06). Décider dans un monde en mutation: liberté et responsabilité dans la Cité. *Forums de l'Exposition Metropoly-la Suisse urbaine*. Delémont: Hôtel de Ville.

Berdoulay, V. et Soubeyran, O. (2002). *L'écologie urbaine et l'urbanisme. Aux fondements des enjeux actuels*. Paris: La Découverte.

Berger, P. et Luckmann, T. (2006). *La construction sociale de la réalité*. Paris: Armand Colin.

Bertaux, D. (2010). *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie*. Paris : Armand Colin.

Besson, R. et Rérat, P. (2005). Ceux qui arrivent, ceux qui partent .... Origines et destinations des flux résidentiels dans le canton du Jura entre 1995 et 2000. *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 313-338.

Bettex, L., Chenal, J. et Schuler, M. (2009). *Réflexions sur l'avenir démographique du Canton du Jura*. Lausanne : CEAT/EPFL.

Blanchet, A. et al. (1985) *L'entretien dans les sciences sociales*. Paris: Dunod.

Bogner, A. et Menz, W. (2005). Expertenwissen und Forschungspraxis: die modernisierungstheoretische und die methodische Debatte um die Experten. In A. Bogner, B. Littig, W. Menz (Hrsg.). *Das Experten-interview. Theorie, Methode, Anwendung*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften. 7-30.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction, critique sociale du jugement*. Paris: Minuit.

Boussaguet, L., Jacquot, S. et Ravinet, P. (Dir.) (2004). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris: Presses de Sciences Po.

Boutinet, J.-P. (2007). *Anthropologie du projet*. Paris : Presses Universitaires de France.

Bovée, J.-P. (2007). *Annuaire statistique 2006. Canton du Jura et Jura bernois*. Moutier: Fondation régionale pour la statistique.

Brêchet, M., Meury, M. et Willemin, J. (2002). *1949-1976. Moments forts du combat des Jurassiens pour l'indépendance*. [DVD video]. Delémont : République et Canton du Jura.

Bundesamt für Raumentwicklung ARE (18.04.07). *Perspektiven-Forum Raumkonzept Schweiz, Region Basel*. Liestal.

Bundesamt für Raumentwicklung ARE (30.05.07). *Austausch-Forum Raumkonzept Schweiz*. Zürich.

Burckardt, L., Frisch, M. et Kutter M. (1955). *Achtung : die Schweiz. Ein Gespräch über unsere Lage und ein Vorschlag zur Tat*. Bâle : Basler politische Schriften 2, Verlag Felix Handschin.

Bureau de la statistique de la République et Canton du Jura (2003). *Evolution de la densité de population entre 1980 et 2000*. [En ligne].  
<http://extranet.jura.ch/extranet/groups/public/documents/documents/030192.pdf>  
(consulté le 30.04.07).

Bureau de la statistique de la République et Canton du Jura (2005). *Utilisation du sol d'après 4 domaines principaux: comparaisons canton du Jura-Jura bernois*. [En ligne].  
<http://extranet.jura.ch/extranet/groups/public/documents/documents/935709.pdf>  
(consulté le 30.04.07).

Bussmann W., Klöti U. et Knoepfel, P. (eds). *Politiques publiques: évaluation*. Paris: Economica.

Buttner Ch. (27.09.07). La métropole de Bâle vue de la France. *Basler Metropol[t]räume*. Basel : UBS Ausbildungs- und Konferenzzentrum.

Carnazzi Weber, S. et al. (mai 2010). Swiss Issue Regions. Canton du Jura. Structures et perspectives. Zurich : Credit Suisse Economic Research.

Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Paris: Seuil.

Centlivres, P. (1986). L'identité régionale: langage et pratiques: In P. Centlivres et al. (Dir.), *Les sciences sociales face à l'identité régionale: cinq approches*. Berne et Stuttgart: Paul Haupt. 77-126.

Chapatte, P.-A. (18.06.07). La confiance en Suisse, la méfiance dans le Jura. *Le Quotidien Jurassien*. 3.

Chételat, J., Dessemondet P., Mix et Remix. (2010). *Géographie de la Suisse*. Le Mont-sur-Lausanne : LEP Editions Loisirs et Pédagogie.

Chevalier, G. (2005). *Sociologie critique de la politique de la ville. Une action publique sous influence*. Paris: L'Harmattan.

Chiffelle, F. (2000). *L'Arc jurassien romand à la frontière des langues. Faut-il craindre la germanisation ?* Lausanne : Payot.

Ciocchi, R. (2008). *Accord et désaccord en politique : Une analyse de l'action du Parti socialiste jurassien durant le processus d'élaboration de la loi sur Jura Pays Ouvert*. Mémoire de Licence. Institut d'études politiques et internationales, Université de Lausanne, Suisse.

Club 44. [En ligne]. <http://www.club-44.ch> (consulté le 13.10.10).

Comment, P. [En ligne]. <http://super-electoral.blogspot.com/> (consulté le 9.11.10).

Communauté d'études pour l'aménagement du territoire, Agglomération Trinationale de Bâle, (15-17.06.06). Economie métropolitaine: quels effets pour l'aménagement du territoire et la gouvernance de nos agglomérations. Bâle: *Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines*.

Conseil-exécutif du canton de Berne, Gouvernement de la République et Canton du Jura, Conseil fédéral suisse. (25 mars 1994). *Accord entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne*. Berne.

Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977.

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999.

Cramer, R. (27.09.07). L'agglomération genevoise et la métropole lémanique. In Justizdepartement des Kantons Basel-Stadt. *Basler Metropol[t]räume*.

Crevoisier, O. (2003). Economie, territoire et durabilité : approche par les milieux innovateurs. In A. Da Cunha et J. Ruegg (Dir), *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 65-82.

Jeannerat, H. (2009). Dynamiques de connaissance et développement économique : vers de nouveaux enjeux territoriaux. *Revue économique et sociale*, Vol. 67, 145-150.

Crivelli, R. (1987). *La territorialité d'une vallée du sud des Alpes*. Genève : Le concept moderne.

Crozier, M. et Friedberg E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris: Seuil.

Crozier, M. (2006). L'écoute : méthode sociologique et moyen pour les politiques publiques : In J.-L. Chappelet (Dir), *Contributions à l'action publique*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 47-51.

Daumas, J.-C. et Tissot, L. (Dir). (2004). *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*. Vesoul et Yens-sur-Morges : Maé-Erti et Cabédita.

Da Cunha, A. (1993). *Développement territorial, régions et centralité urbaine: le cas de la Suisse*. Thèse de doctorat. Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Université de Lausanne, Suisse.

Da Cunha, A. (mai 1998). La géographie humaine et l'approche systémique : territoires et systèmes. In Conseil suisse de la science, *Systémique : situation et perspectives, Détection avancée en politique de recherche*. 19 p.

Da Cunha, A. et al. (2000a). *Structures et évolution de l'organisation du territoire dans le canton du Jura*. Université de Neuchâtel: Institut de géographie.

Da Cunha, A. et al. (2000b). *La position du canton du Jura dans son contexte territorial: structures et dynamiques*. Université de Neuchâtel: Institut de géographie.

Da Cunha, A. et al. (2000c). *L'aménagement du territoire dans le canton du Jura: éléments pour une réflexion prospective*. Université de Neuchâtel: Institut de géographie.

Da Cunha, A. (2003). Développement durable, éthique du changement, concept intégrateur, principe d'action. In A. Da Cunha et J. Ruegg (Dir). *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 13-28.

Da Cunha, A. et Both, J.-F. (2004). *Métropolisation, villes et agglomérations, structures et dynamiques socio-démographiques des espaces urbains*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Da Cunha, A. et al. (2005). *Enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.



Da Cunha, A. (2005-2006). L'approche systémique: un cadre de référence interdisciplinaire. Document de travail. In *Systèmes territoriaux. Recueil de textes*. Lausanne : Institut de géographie, Université de Lausanne.

Da Cunha, A. et Schmid, O. (2006). *Objet, démarches et méthodes : les paradigmes de la géographie*. Lausanne : Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement.

Da Cunha, A. et Both, J.-F. (2007). *Monitoring du plan directeur du canton de Fribourg. Rapport de recherche*. Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie de l'Université de Lausanne.

Dafflon, B. et Ruegg, J. (2001). *Réorganiser les communes, créer l'agglomération*. Fribourg : Editions Universitaires Fribourg.

Damsgaard, O. (14.12.10). Baltic sea. *Spaces and Projects of National importance. NSL Veranstaltungen*. Zurich : ETH Zentrum.

Debarbieux, B. (2009). Territoires-territorialité-territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain .... In M. Vanier (Dir.). (2009). *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 19-30.

De Rosnay, J. (1975). *Le microscope, vers une vision globale*. Paris : Seuil.

Demorand, N. (23.05.05). Paul Ricoeur : Archives 1969-2002. Les *matins de France culture*. *France culture*. [En ligne]. [http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture/emissions/matins/fichedoc.php?diffusion\\_id=31661&dos=2005/ricoeur](http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture/emissions/matins/fichedoc.php?diffusion_id=31661&dos=2005/ricoeur) (consulté le 20.03.08).

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et al. (Dirs) (2011). *Projet de territoire suisse. Avant-projet pour la consultation tri-partite*. Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE).

Département de l'Education. (1997). *Carte de la République et Canton du Jura, 1 : 100 00*. Delémont : République et Canton du Jura.

Département de l'Environnement et de l'Equipement, Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Police. (2002). *Juragenda21. Agenda 21 de la République et Canton du Jura*. Delémont : République et Canton du Jura.

Dictionnaire du Jura. [En ligne]. <http://www.diju.ch> (consulté le 06.09.07).

Dictionnaire historique de la Suisse. [En ligne]. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F13600.php> (consulté le 10.11.07).

Diener, R. et al. (2006). *La Suisse portrait urbain*. Bâle – Boston – Berlin: Birkhäuser – Editions d'Architecture.

Doise, W. (1984). Les relations entre groupes. In S. Moscovici (Dir.), *Psychologie sociale*. Paris : Presses Universitaires de France. 253-274.

Drapeau jurassien. [En ligne].

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Blasons/Communes\\_et\\_cantons\\_suisse](http://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Blasons/Communes_et_cantons_suisse) (consulté le 24.11.10).

Durand, D. (1998). *La systémique*. Paris : Presses Universitaires de France.

Eckert, D. (1996). *Evaluation et prospective des territoires*. RECLUS – La documentation française.

Equiterre (Dir.). (2006). *Cadre de référence cantonal de développement durable. Postulats*. Delémont : République et Canton du Jura.

Eurodistrict. [En ligne].

[http://www.eurodistrictbasel.eu/fileadmin/docs/2\\_Eurodistrict/Perimeter\\_TEB.jpg](http://www.eurodistrictbasel.eu/fileadmin/docs/2_Eurodistrict/Perimeter_TEB.jpg) (consulté le 15.11.10).

Eurodistrict. [En ligne]. <http://www.eurodistrictbasel.eu/index.php?id=28&L=0>

(consulté le 9.11.10).

Expo.02. (2002a). *Le guide officiel d'Expo.02 du 15 mai au 20 octobre au Pays des Trois-Lacs*. Zurich : Werd Verlag.

Expo.02 (2002b). *ImagiNation. Le livre officiel d'Expo.02, 6e exposition nationale suisse 15.05-20.10.02*. Lausanne: Payot.

Expo.02 (2002). Exposition Nationale Suisse, Région des Trois Lacs, 15.5 au 20.10. 2002. *Site d'Expo.02*. [En ligne]. <http://www.expo.02.ch/f/homepage.html> (consulté le 17.07.07).

Favre, P. (2005). *Comprendre le monde pour le changer*. Paris: Presses de Sciences Po.

Ferraroti, F. (1983). *Histoire et histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*. Paris: Librairie des Méridiens.

Feyerabend, P. (1988). *Contre la méthode : Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*. Paris : Seuil.

Finkelkraut, A. (23.05.05). La mémoire juste. *Répliques. France culture*. [En ligne].

[http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/repliques/fichedoc.php?diffusion\\_id=31937&dos=2005/ricoeur](http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/repliques/fichedoc.php?diffusion_id=31937&dos=2005/ricoeur) (consulté le 25.03.08).

Flament, C. Pratiques sociales et dynamique des représentations. In P. Moliner (Dir.) (2001). *La dynamique des représentations sociales : pourquoi et comment les représentations se transforment-elles ?* Grenoble : Presses Universitaire de Grenoble. 143-158.

Foester Von, H. (1988). La construction d'une réalité. In P. Watzlawick (Dir.), *L'invention de la réalité. Comment savons-nous ce que nous croyons savoir ? Contributions au constructivisme*. Paris : Seuil. 45-69.

Fondation interjurassienne pour la statistique FISTAT. [En ligne].  
[http://extranet.jura.ch/extranet/common/stats/statistiques\\_menus.hcst](http://extranet.jura.ch/extranet/common/stats/statistiques_menus.hcst) (consulté le 18.11.08).

Fondation ProRegio, Association des Maires des Franches-Montagnes, Commune de Chevenez. (29.8.07). *Nouvelle politique régionale: danger ou défi pour les régions?* Les Genevez: Agoramobile.

Fondation ProRegio, Syndicat intercommunal du district de Porrentruy. (18.10.07). *Un enjeu essentiel pour le district: son développement économique*. Porrentruy: Agoramobile.

Footprint Network News (16.08.07). *The newsletter of Global Footprint Network*. [En ligne].  
[http://www.footprintnetwork.org/newsletters/footprint\\_network\\_enews\\_1-11-0.html](http://www.footprintnetwork.org/newsletters/footprint_network_enews_1-11-0.html) (consulté le 16.08.07).

Froidevaux G. (11.5.07). Überblick über des Agglomerationsprogramm Delsberg. In M. Eggenberger et A. Brunner, *Beziehung Jura-Basel, «visions croisées»*. Delsberg und St-Ursanne: 7 ordentlichen Mitgliederversammlung 2007 des FSU.

Gaffié, B. et Marchand, P. Dynamique représentationnelle et idéologie. In P. Moliner (Dir.) (2001). *La dynamique des représentations sociales : pourquoi et comment les représentations se transforment-elles ?* Grenoble : Presses Universitaire de Grenoble. 195-244.

Garapon, A. (24.05.05). La justice et le pardon. *Le Bien commun. France culture*. [En ligne].  
[http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/jour\\_lendemain/](http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/jour_lendemain/)  
(consulté le 20.03.08).

Gaudin, J.-P. (2007). *La démocratie participative*. Paris: Armand Colin.

Ghiglione, R. et Matalon, B. (2004). *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*. Paris : Armand Colin.

Ghillani, P. (30.10.08). Compétitivité et développement durable. *Forum du développement durable. Croissance et développement durable*. Berne: Office fédéral du développement territorial, Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Union des Villes suisses, Association des Communes Suisses.

Giddens, A. (1987). *La constitution de la société*. Paris : Presses Universitaires de France.

Giddens, A. (2009). *The politics of climate change*. Cambridge : Polity Press.

Giraut, F. (2009). Pas mort le territoire ? Voire ! La thèse de la déterritorialisation relancée malgré l'intérêt pour les « configurations territoriales ». In M. Vanier (Dir.). (2009).

*Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives.* Rennes : Presses universitaires de Rennes. 181-183.

Gogniat, E. (28.04.07). Question jurassienne : retour vers le futur, réactions. *Domaine public N°1720 du 07.02.2007.* [En ligne] <http://www.domainepublic.ch/files/articles/html/9417.shtml> (consulté le 15.09.07).

Gouvernement de la République et Canton du Jura (2000). *Projet « Pays ouvert » : message du Gouvernement au Parlement.* Delémont : République et canton du Jura.

Gouvernement de la République et Canton du Jura. (2001). *Jura Pays ouvert. Message du Gouvernement au Parlement relatif à la loi sur Jura pays ouvert.* Delémont : République et Canton du Jura.

Gouvernement de la République et Canton du Jura. (2005). *5<sup>e</sup> Programme de développement économique (2005-2010). Message du Gouvernement au Parlement.* Delémont : République et Canton du Jura.

Gouvernement de la République et Canton du Jura. (2006). *Rapport sur la législature 2003-2006.* Delémont : République et Canton du Jura.

Gouvernement de la République et Canton du Jura. (2007). *Programme gouvernemental de législature 2007-2010.* Delémont : République et Canton du Jura.

Grinevald, J. (30.10.08). *La décroissance voulue ou forcée?* Forum du développement durable. Croissance et développement durable. Berne: Office fédéral du développement territorial, Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Union des Villes suisses, Association des Communes Suisses.

Groupe Bélier. (2002). Escroc.02 (autocollant). <http://www.groupebelier.ch>. [En ligne] (consulté le 15.9.2009).

Groupe de travail NPR-JURA. (2007). *Programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale. Le Canton du Jura.* Delémont : République et Canton du Jura.

Guillaume, M. (22.4.10). « Le fédéralisme actuel est dépassé ». *L'Hebdo.* Lausanne.

Gumuchian, H. et al. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire.* Paris : Economica.

Gumuchian, H. et Pecqueur, B. (Dir.). (2007). *La ressource territoriale.* Paris : Economica.

Hainard, F. (14.5.10). Quelle(s) identité(s) pour le futur canton Arc jurassien ? *Le Journal du Jura.* Bienne.

Hartog, F. (2003). *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps.* Paris : Le Seuil.

Hauser, C. (1997). *Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne*. Courrendlin : Communications jurassiennes et européennes (CJE).

Hauser, C. (2004) *L'aventure du Jura. Cultures politiques et identité régionales au 20<sup>e</sup> siècle*. Lausanne : Antipodes.

Hermet, G., Badie, B. et al. (2005). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Paris : Armand Colin.

Hicklin, M. (2006). *Metrobasel. Report 2006. La vision 2020*. Bâle : Metrobasel, Basler Zeitung et BAK Basel Economics.

Horber-Papazian, K. (1997). *Cours d'évaluation des politiques publiques*. Lausanne : Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

Horber-Papazian, K. (30.11.10). Les enjeux de la gouvernance des projets d'agglomération. Journée d'étude de l'ASPAN *Du projet d'agglomération au projet de territoire suisse – chances et défis*. Lausanne : HEP.

IBA (Internationale Bauausstellung). [En ligne]. <http://www.iba-basel.net/> (consulté le 18.10.10).

Jaquet, S. (2001). *Concertation, coordination, coopération. Pour une meilleure cohérence des politiques publiques à incidences spatiales dans le canton du Jura : réflexions autour du projet Jura pays ouvert, du Plan directeur cantonal et de l'Agenda 21*. Mémoire de diplôme postgrade en aménagement du territoire (NDS Raumplanung). Zurich : Institut pour l'aménagement local, régional et national (ORL-Institut), Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ).

Jeanhenny, D. (prod.). (06.04.79). Roland Béguelin. *Plans-fixes*. [Emission télévisée]. Genève : Ateliers de cinéma en Suisse romande.

Jodelet, D. (1984). Représentation sociale : phénomènes, concepts et théorie. In S. Moscovici (Dir.), *Psychologie sociale*. Paris: Presses Universitaires de France. 357-378.

Jodelet, D. (1991). L'idéologie dans l'étude des représentations sociales. In V. Aebischer et al. (Dir.), *Idéologies et représentations sociales*. Fribourg: DelVal. 15-33.

Jolivet, M.-J. et Léna, P. (2000). Des territoires aux identités. In M.-J. Jolivet (Dir.), *Logiques identitaires, logiques territoriales*. *Autrepart* (14). 5-16. La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube.

Jura.ch. [En ligne]. <http://www.jura.ch/agglo> (consulté le 10.05.2010).

Justizdepartement des Kantons Basel-Stadt. (27.09.07). *Basler Metropol[t]räume*. Basel : UBS Ausbildungs- und Konferenzzentrum.

Kaempf, R. et al. (2007). *Rapport de Benchmarking International Arc Jurassien Suisse*. Bâle: BAK Basel Economics et Département fédéral de l'Economie (DFE), Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO).

Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan.

Kébir, L. et Crevoisier, O. (2004). *Ressources culturelles et développement régional: le cas du patrimoine culturel horloger. Dossier N°51 de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRER)*. Neuchâtel: Université de Neuchâtel.

Koellreuter, C. (11.5.07), Metrobasel : Entwurf einer Vision für eine multipolare Schweiz. In M. Eggenberger et A. Brunner, *Beziehung Jura-Basel, «visions croisées»*. Delsberg und St.-Ursanne: 7 ordentlichen Mitgliederversammlung 2007 des FSU.

Kohler, F. (1991a). Evêché de Bâle. In B. Prongué (Dir.). *Le Canton du Jura de A à Z*. Porrentruy : Office du patrimoine historique, Cercle d'études et de recherches. 29-30.

Kohler, F. (1991b). Jura bernois (1815-1978). In B. Prongué (Dir.). *Le Canton du Jura de A à Z*. Porrentruy : Office du patrimoine historique, Cercle d'études et de recherches. 31-32.

Kohler, F. (1991c). Kulturkampf. In B. Prongué (Dir.). *Le Canton du Jura de A à Z*. Porrentruy : Office du patrimoine historique, Cercle d'études et de recherches. 136-138.

Kohler, F. (1991d). Question jurassienne. In B. Prongué (Dir.). *Le Canton du Jura de A à Z*. Porrentruy : Office du patrimoine historique, Cercle d'études et de recherches. 169-170.

Kohli, R., Bläuer Herrmann, A. et Babel J. (2006). *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Kourilsky, F. (2008). *Du désir au plaisir de changer*. Paris : Dunod.

La Principauté épiscopale de Bâle avant la Révolution française. [En ligne]. [http://www.aaeb.ch/index.pl/carte\\_2](http://www.aaeb.ch/index.pl/carte_2) (consulté le 16.10.07).

Laurentin, E. (27.05.05). Ricoeur et l'Histoire. *La nouvelle fabrique de l'histoire. France culture*. [En ligne]. [http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/bien\\_commun/fichedoc.php?diffusion\\_id=31855&dos=2005/ricoeur](http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/bien_commun/fichedoc.php?diffusion_id=31855&dos=2005/ricoeur) (consulté le 20.03.08).

Le Berre, M. (1992). Territoires. In A. Bailly et al. (Dir.). *Encyclopédie de géographie*. Paris : Economica. 617-638.

Leiggener, R., Heynen, M. et Meier C. (2007). *RIS-WS analyse sectorielle, Canton du Jura 1995-2005*. RIS Western Switzerland

Le Quotidien Jurassien. (12.09.07). L'heure des questions a été très jurassienne hier au Grand Conseil. *Le Quotidien Jurassien*. Delémont.

Le Quotidien Jurassien. (05.06.09). Le PDC rappelle son attachement à l'unité du Jura historique. *Le Quotidien Jurassien*. Delémont.

Le Quotidien Jurassien. (6.12.10) Immobilier. Le Jura, un eldorado ? (Supplément magazine). *Le Quotidien Jurassien*. Delémont.

Lévy, J. et Lussault, M. (Dir.) (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.

Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN).

Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT).

Maillard, G. (9.03.09). L'urgence de trente ans demeure : il faut diversifier l'économie. *Le Quotidien Jurassien*. 2-3.

Maillard, G. (30.05.09). Le canton du Jura tourne une page et rejoint les deux Bâles dans BaselArea. *Le Quotidien Jurassien*. 3.

Manonni, P. (2006). *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France.

Martuccelli, D. (2006). Avant-propos. In P. Berger et T. Luckmann. *La construction sociale de la réalité*. Paris: Armand Colin.

Massard, N., Torre, A. et Crevoisier, O. (2004). Proximité géographique et innovation. In B. Pecqueur et J.-B. Zimmermann (Dir.). *Economies de proximités*. Paris : Hermes-sciences. 155-183.

Maxwell, J. A. (1999). *La modélisation de la recherche qualitative : une approche interactive*. Fribourg : Editions Universitaires.

Melé, P. (2009). Identifier un régime de territorialité réflexive. In M. Vanier (Dir.). (2009). *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 45-55.

Mémoires d'ici. [En ligne]. <http://www.m-ici.ch/> (consulté le 9.11.07).

Mermet, D. (20.11.96). Entretien avec Cornelius Castoriadis. *Archives « non-officielles » de l'émission de Daniel Mermet « Là-bas si j'y suis » diffusée sur France Inter*. [En ligne]. [http://www.la-bas.org/article.php3?id\\_article=1039&var\\_recherche=castoriadis](http://www.la-bas.org/article.php3?id_article=1039&var_recherche=castoriadis) (consulté le 17.12.07).

Metrobasel. [En ligne]. [http://www.metrobasel.ch/downloads/projekte/presentations/pr0002d99\\_lions\\_club\\_2007.pdf](http://www.metrobasel.ch/downloads/projekte/presentations/pr0002d99_lions_club_2007.pdf) (consulté le 10.12.10).

Minot, D. [En ligne]. [www.formater.com/ressources/telechargement/methode/P3\\_territoire\\_de\\_projet.pdf](http://www.formater.com/ressources/telechargement/methode/P3_territoire_de_projet.pdf) (consulté le 10.3.11).

Mix et Remix. (7.5.09). Au lendemain du rapport, la Question jurassienne demeure (Dessin). *L'Hebdo*. Lausanne. 8.

Mix et Remix. (2010). Jura, civilisation (Dessin). In J. Chételat, P. Dessemontet, Mix et Remix. *Géographie de la Suisse*. Le Mont-sur-Lausanne : LEP Editions Loisirs et Pédagogie. 168.

Moliner, P. Introduction. In P. Moliner (Dir.) (2001a). *La dynamique des représentations sociales : pourquoi et comment les représentations se transforment-elles ?* Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble. 7-14.

Moliner, P. Formation et stabilisation des représentations sociales. In P. Moliner (Dir.) (2001b). *La dynamique des représentations sociales : pourquoi et comment les représentations se transforment-elles ?* Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble. 15-41.

Monti, F. et al. (24.10.06). Agir pour le Jura de demain: les visions de la jeunesse jurassienne. *Forums de l'Exposition Metropol-la Suisse urbaine*. Delémont: Hôtel de Ville.

Morin, G. (27.09.07). Basel, Zentrum einer trinationalen Metropolitanregion. *Basler Metropol[t]räume*. Basel : UBS Ausbildungs- und Konferenzzentrum.

Moro, M. R. et Truffaut, L. (2006). L'imaginaire et le symbolique n'épuisent pas le réel. *L'autre*, vol. 7, n°2, 185-192.

Moscovici, S. (1961). *La psychanalyse, son image et son public*. Paris : Presses Universitaires de France.

Mouvement autonomiste jurassien. [En ligne]. <http://www.maj.ch/hommes.htm> (consulté le 28.10.07).

Nusbaumer, D. (2003). Planification directrice du canton du Jura : les enjeux du développement durable. In A. Da Cunha et J. Ruegg (Dir.). *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 205-220.

Office fédéral de l'aménagement du territoire (1996). *Rapport sur les Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse*. Berne : Office fédéral de l'aménagement du territoire.

Office fédéral du développement territorial (ARE) (2005). *Rapport 2005 sur le développement territorial*. Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE). Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Office fédéral du développement territorial (24.04.07). *Projet de territoire suisse: Forum Perspectives de l'Arc jurassien*. La Chaux-de-Fonds : Musée international de l'horlogerie.

Office fédéral de la statistique, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Office fédéral du développement territorial. (2003). *Monitoring du développement durable (MONET). Rapport final, méthodes et résultats*. Berne : Office fédéral de la statistique, Office



fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Office fédéral du développement territorial.

Office fédéral de la statistique (2003). *Densité de population (1850-2000)*, ThemaKart K01.86. [En ligne].

[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/regionale\\_und\\_internationale/02/blank/01/bevoelkerungsdynamik/03.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/regionale_und_internationale/02/blank/01/bevoelkerungsdynamik/03.html) (consulté le 30.04.07).

Office fédéral de la statistique (26.4.2007). Scénarios de l'évolution de la population des cantons de 2005 à 2030. *Communiqué de presse*. Neuchâtel : Confédération suisse.

Office fédéral de la statistique. (2007). *Accroissement total de la population (en %) de 2005 à 2030*. [En ligne].

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.Document.90534.pdf> (consulté le 15.06.07).

Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) du 7 novembre 2007.

Parc Naturel Régional du Doubs. [En ligne]. <http://www.parcdoubs.ch> (consulté le 12.9.2010).

Parcs d'importance nationale. [En ligne].

<http://www.bafu.admin.ch/paerke/06579/index.html?lang=fr> (consulté le 8.12.10).

Pasquier, M. (2006). La communication des organisations publiques : principes et perspectives : In J.-L. Chappelet et al. (Dir.), *Contributions à l'action publique*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 255-265.

Perret-Clermont, A.-N. (1979). *La construction de l'intelligence dans l'interaction sociale*. Berne : Peter Lang, Collection Exploration Recherches en sciences de l'éducation.

Pfadenauer, M. (2005). Auf gleichen Augengöhe reden. Das Experteninterview – ein Gespräch zwischen Experte un Quasi-Experte. In A. Bogner, B. Littig, W. Menz (Hrsg.). *Das Experteninterview. Theorie, Methode, Anwendung*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften. 113-130.

Ponfilly de, B. (1993). *Chroniques des hauts plateaux*. [Film]. France : Interscoop, France 3, CNC, PROCIDEP.

Prat, J.-L. (2007). *Introduction à Castoriadis*. Paris : La Découverte.

Promotion économique de la République et Canton du Jura (25.04.07). Bâle et les sciences de la vie: une chance pour les PME jurassiennes. *Bimo 2007, le salon des technologies de l'information, Forum 1*, Delémont : Halle des expositions.

Prongué, B. (Dir.). (1991). *Le Canton du Jura de A à Z*. Porrentruy : Office du patrimoine historique, Cercle d'études et de recherches.

Radio TV Alice (Septembre 1991a). O Socialismo do Futuro – Parte 1-3 / Cornelius Castoriadis. Conferências em Porto Alegre/RS – Brasil – Setembro de 1991. Prefeitura Municipal de Porto Alegre. *Radio TV Alice*. [En ligne].  
[http://www.caosmose.net/nomade/Loudblog\\_02/index.php?cat=Conferencias](http://www.caosmose.net/nomade/Loudblog_02/index.php?cat=Conferencias)  
(consulté le 21.02.08) (conférence traduite en français).

Radio TV Alice (Septembre 1991b). A Criação Histórica e a Instituição da Sociedade – Parte 1-4 / Cornelius Castoriadis. Conferências em Porto Alegre/RS – Brasil – Setembro de 1991. Prefeitura Municipal de Porto Alegre. *Radio TV Alice*. [En ligne].  
[http://www.caosmose.net/nomade/Loudblog\\_02/index.php?cat=Conferencias](http://www.caosmose.net/nomade/Loudblog_02/index.php?cat=Conferencias)  
(consulté le 21.02.08) (conférence traduite en français).

Raffestin, C. (1980). *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairie Techniques (LITEC).

Raffestin, C. (1982). Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité. *Espaces et sociétés*, N° 41, 167-171.

Rebetez, P. (2000). Introduction. In P. Rebetez (Ed.), *Jura, l'usage des Sens*. Delémont : d'autre part. 7-8.

Redeker, R. *Lire Castoriadis, politiser l'existence*. [En ligne].  
<http://www.ac-versailles.fr/pedagogi/ses/vie-ses/hodebas/casto-redeker.htm>  
(consulté le 26.2.08).

Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt. (2005). *Politikplan 2006-2009*. Basel : Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt.

Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt. (2007). *Politikplan 2008-2011*. Basel : Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt.

Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt. Basel 2020. [En ligne].  
<http://www.regierungsrat.bs.ch/basel-2020.pdf-Link> (consulté le 18.10.07).

Rellstab, U., Meuron de, P. et al. (26.10.06). Etre dans la Métropole Suisse: quelle place pour le Canton du Jura? *Forums de l'Exposition Metropoly-la Suisse urbaine*. Delémont: Hôtel de Ville.

Rennwald, J.-C. (1994). *La transformation de la structure du pouvoir dans le canton du Jura (1970-1991). Du séparatisme à l'intégration au système politique suisse*. Courrendlin : Communication jurassienne et européenne (CEJ).

République et Canton du Jura (20.3.77). *Constitution de République et Canton du Jura*. Delémont.

République et canton du Jura. Coordination de Jura Pays ouvert (2001). *Sondage sur l'image du Jura. Synthèse*. Delémont : République et canton du Jura.

République et canton du Jura. (Juli 2007). Lebensraum im Lebenstraum Kanton Jura : Zu entdecken in 35 Minuten. *35 minuten*, N°1. Delsberg: RCJU.

République et canton du Jura (2010). *Le Jura sur la voie d'une nouvelle dynamique. Rapport sur la législation 2007-2010*. Delémont : République et canton du Jura.

République et Canton du Jura. (s. d.). Mehr Platz zum leben. Ker Kanton Jura. So weit, so nah. (Dépliant promotionnel). Delémont : RCJU.

République et Canton du Jura. (s. d.). *Plus d'espace pour mieux vivre. Le Canton du Jura. Si vaste, si proche*. (Dépliant promotionnel). Delémont : RCJU.

Rérat, P. (2003). Un territoire à deux vitesses ? Vingt ans d'évolution démographique dans le canton du Jura. *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 335-360.

Rey-Debove, J. et Rey, A. (1993). *Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

Reynaud, A. (1981). *Société, espace et justice*. Paris : Presses Universitaires de France.

Ricoeur, P. (2003). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil.

Rion, A. (22.6.01). Allocution de la Cheffe du Département de l'éducation. *Fête de l'Indépendance*. Montsevelier.

Rosenwallon, P. (1981). *La crise de l'Etat-providence*. Paris: Seuil.

Roy, I. et Rosenblatt, P. (2006). *Jura 1 et 2*. [DVD video]. Suisse et France : Ici et là – Les films en général.

Ruano-Borbalan, J.-C. (2004). La gouvernance mondiale: nécessité ou idéologie? *Sciences Humaines*, no 44, 58-63.

Ruegg, J. (1987). *Les intérêts des particuliers : l'essence de l'aménagement du territoire*. Lausanne : Communauté d'études pour l'aménagement du territoire. 21p.

Ruegg, J. (1996). Champ du management territorial. In S. Decoutère, J. Ruegg et D. Joye (Dir). *Le management territorial. Pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 11-24.

Ruegg, J. (2003). Développement durable : enjeux pour la pratique de l'aménagement du territoire. In A. Da Cunha et J. Ruegg (Dir). *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 167-183.

Rumley (27.09.07). Muss das zukünftige Raumkonzept Schweiz die Metropolitanräume berücksichtigen und wie ? *Basler Metropol[t]räume*. Basel : UBS Ausbildungs- und Konferenzzentrum.

Rumley, P.-A. (2010). *La Suisse de demain. De nouveaux territoires romands, un nouveau canton du Jura : utopie ou réalité ?* Pontarlier et Lausanne : Presses du Belvédère.

Schäffer, V. (en cours). *Nachhaltige Stadtquartiere und Governance. Eine akteurszentrierte Analyse der Realisierungsprozesse nachhaltiger Stadtquartiere*. Thèse de doctorat. Institut de politiques territoriales et d'environnement humain (IPTEH), Université de Lausanne, Suisse.

Schmid, C. (2006). Théorie. In R. Diener et al. (Dir.). *La Suisse portrait urbain*. Bâle – Boston - Berlin: Birkhäuser – Editions d'Architecture. 163-221.

Schmid, C. (30.11.10). Métropoles suisses et projets de territoire. Journée d'étude de l'ASPAN *Du projet d'agglomération au projet de territoire suisse – chances et défis*. Lausanne : HEP.

Scholl, B. (29.06.07). Stadtland Schweiz. Tag der Raumentwicklung. *Metropoly-La Suisse urbaine*. Zurich: Sihlcity.

Scholl, B. et al. (2007). *L'aménagement et le développement du territoire en Suisse. Observations et propositions du groupe international d'experts*. Institut de développement du territoire et du paysage (IRL). Zurich : Ecole polytechnique fédérale Zurich.

Schuler, M. et al. (1997). *Atlas structurel de la Suisse*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Zurich: Neue Zürcher Zeitung.

Schuler, M. et al. (2005). *Recensement fédéral de la population 2000. Les niveaux géographiques de la Suisse*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

Schuler, M. et al. (2007). *Atlas des mutations spatiales de la Suisse*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Zurich: Neue Zürcher Zeitung.

Schumacher, J.-J. (22.03.07). L'Assemblée interjurassienne : histoire et perspectives. *Société jurassienne d'émulation*. Porrentruy : Hospitalières.

Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), Politique régionale et organisation du territoire et BAK Basel Economics AG (mai 2007). *Rapport de Benchmarking International Arc Jurassien Suisse*. Berne : Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), Politique régionale et organisation du territoire et BAK Basel Economics AG.

Service de l'aménagement du territoire. (2010). *Plan directeur cantonal. Evaluation 2005-2010*. Delémont : République et Canton du Jura.

Spit, T. (14.12.10). The Netherlands. *Spaces and Projects of National importance. NSL Veranstaltungen*. Zurich : ETH Zentrum.

Steiner J. (2003). Arteplage mobile du Jura. In R. Rast (Ed.), *Architecture. Expo. 02*. Basel, Boston, Berlin : Birkhäuser. 438-460.

Strauss, A. L. (1992) *La trame de la négociation : sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris : L'Harmattan.

Thiétart, R.-A. et al. (2007). *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod.

Télévision suisse romande. (06. 06. 04). Jura : la loi du plus fort. Documentaire consacré au 30<sup>e</sup> anniversaire du plébiscite du 23 juin 1974. *Histoire vivante*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Télévision suisse romande. (09. 06. 04). L'Odyssée jurassienne : le brûlot jurassien. *Zig Zag Café*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Télévision suisse romande. (17.06.02). Expo Jura. *Zig Zag Café*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Télévision suisse romande. (25.06.02). *Expo.02 : Jura la vague blanche. Journée cantonale jurassienne*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Télévision suisse romande. (3.09.02). Portrait de l'Artéplage mobile du Jura. In : *Journal romand*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Télévision suisse romande. (5.09.02). Que pensent les Jurassiens de leur artéplage. Sondage réalisé à Porrentruy. In : *Journal romand*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Télévision suisse romande. (11.10.02). Opération « Escroc. 02 » du Groupe Béliet. In : *Journal romand*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Télévision suisse romande. (13.06.03). Jean-Marie Moeckli, ancien secrétaire général de l'UP jurassienne. In : *Les grands entretiens*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Télévision suisse romande. (17.06.03). « Magic Boncourt », Basket club Boncourt. In : *Temps présent*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Télévision suisse romande. (10.06.04). Un combat de longue haleine. *Zig Zag Café*. [Emission télévisée]. Genève : TSR.

Thierstein, A., Decoutère, S. (2003). Développement durable et nouvelle gestion publique : une jonction impossible ? In A. Da Cunha et J. Ruegg (Dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 141-164.

Vanier, M. (2008). *Le pouvoir des territoires*. Paris : Economica.

Vanier, M. (Dir.). (2009). *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Vogel, J.-P. et al. (27.10.06). Réorganiser les institutions territoriales: quelles perspectives pour l'agglomération et les microrégions? *Forums de l'Exposition Metropol-la Suisse urbaine*. Delémont: Hôtel de Ville.

Voisard, A. et al. (25.10.06). Habiter le centre ancien: quelles perspectives pour la réhabilitation? *Forums de l'Exposition Metropol-la Suisse urbaine*. Delémont: Hôtel de Ville.

Voutat, B. (1992). *Espace national et identité collective. Pour une sociologie politique du conflit jurassien*. Lausanne : Institut de science politique.

Voyame, J. (10.5.07). Une Constitution sous un charme. In Gouvernement de la République et Canton du Jura. *Manifestations marquant les 30 ans de l'adoption de la Constitution par le peuple jurassien le 20 mars 1977*. Delémont : Salle St-Georges.

Vuillème, J.-B. (2000). Entre atavisme et imaginaire. In P. Rebetez (Ed.), *Jura, l'usage des Sens*. Delémont : d'autre part. 185-195.

Wachter, D. (2003). Réflexions et perspectives d'action en matière de développement territorial. In A. Da Cunha et J. Ruegg (Dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 185-194.

Walter, F. (1996). Cinquante ans d'aménagement du territoire en Suisse? Quelques questions aux acteurs. *DISP*, N°127, 35-46.

Watzlawick, P. (1978). *La réalité de la réalité. Confusion, désinformation, communication*. Paris : Seuil.

Watzlawick, P. (1988a). Avec quoi construit-on des réalités idéologiques ? In P. Watzlawick (Dir.), *L'invention de la réalité. Comment savons-nous ce que nous croyons savoir ? Contributions au constructivisme*. Paris : Seuil. 223-266.

Watzlawick, P. (1988b). La mouche et la bouteille à mouches. In P. Watzlawick (Dir.), *L'invention de la réalité. Comment savons-nous ce que nous croyons savoir ? Contributions au constructivisme*. Paris : Seuil. 269-276.

Watzlawick, P. (Dir.) (1988c). *L'invention de la réalité. Comment savons-nous ce que nous croyons savoir ? Contributions au constructivisme*. Paris : Seuil.

Windisch, U. (1997). Medias et communication politique en démocratie directe. In P. Allan et J. Škaloud (Dir.), *The making of democracy*. Prague: Czech Political Science Association et University of Economics. 41-56.

Zacai, E. (2003). Délimitations impossibles, dynamiques réelles, enjeux futurs. In A. Da Cunha et J. Ruegg (Dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 47-64.



## 9 ANNEXES

---

L'entretien semi-directif est basé sur une grille d'entretien et une liste de mots évocateurs qui visent à cerner les contours de l'image de soi. Il a pour objectif de susciter un discours sur le territoire et sa société, à la création du Canton, de nos jours et quant à son avenir. Les thèmes abordés traitent du positionnement du territoire (dans son contexte et à l'interne), de son développement depuis la création du Canton, de la gouvernance du changement, des contours de l'identité et de leur évolution. Des événements-clés tels que les commémorations du 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaire du Canton et le projets Jura Pays ouvert sont abordés plus spécifiquement afin d'explorer ces moments paradoxaux de l'évolution du territoire et de la société. De même, l'image du Canton est abordée plus précisément à travers les discours relatifs à Expo.02 et la campagne de promotion du Canton.

### *Grille de l'entretien semi-directif*

- **Positionnement de la personne**  
L'identification de la personne dans sa trajectoire de vie, son insertion dans différents réseaux, sa position dans la société, son lien au territoire et à l'Histoire du Canton permettent de situer son discours, en particulier en regard de la typologie des témoins privilégiés.
- **Etat du territoire**  
Sur la base d'éléments statistiques relatifs au positionnement économique et démographique du Canton (supports documentaires) sont questionnés les positions et les rapports entre les différentes entités territoriales (districts, Jura bernois, Neuchâtel, Arc jurassien, Bâle, Suisse).
- **Identité et image de soi**  
Par le biais des trois temps forts, Expo.02, Jura Pays ouvert et les commémorations des 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaires du Canton (supports documentaires), ainsi que de l'Histoire récente (idéaux/réalisations, bilinguisme, minorité germanophone, en particulier), est appréhendée l'image de soi (à ses propres yeux ainsi qu'à ceux des autres) et la construction identitaire. Le journal 35', de même qu'Expo.02 (supports documentaires) sont utilisés plus spécifiquement pour interroger les aspects projectifs de l'identité ainsi que les visions et les projets de développement du territoire (promotion du Canton auprès de futurs habitants en particulier).  
La liste de mots évocateurs est également utilisée comme support d'entretien (cf. ci-après).
- **Fractures et clivages**  
Expo.02, Jura Pays ouvert et les commémorations des 25<sup>e</sup>-30<sup>e</sup> anniversaires du Canton (supports documentaires) sont explorés sous l'angle du clivage interne (territorial, autorités-population, autorités-administration) et de la déconnection entre une identité présentée et une identité vécue.



- Les visions et les moyens du changement  
Les représentations du changement sont abordées par le biais de trois scénarios schématiques de développement du Canton (supports documentaires), des nouvelles configurations territoriales que proposent l'Assemblée interjurassienne et qu'esquisse la vision d'un canton de l'Arc jurassien. Le rôle des pouvoirs publics, le système de pilotage politique, le projet de territoire comme levier du changement territorial sont également questionnés, à l'exemple du projet Jura Pays ouvert.

*Liste de mots évocateurs*

La consigne donnée aux personnes interviewées consistait à indiquer en rouge les mots qualifiant le Canton à sa création, en vert les mots qualifiant la situation actuelle du Canton et en jaune les aspirations pour le Canton pour l'avenir (plusieurs réponses possibles), et à s'exprimer sur chacun des choix effectués.

**ouvert**            « **au vert** »

**solidaire**                      **égalitaire**                      **progressiste**                      **jeune**

**traditionnel**                      **conservateur**

**coopératif**    **uni**                      **politiquement divisé**                      **socialement divisé**

**dirigeants charismatiques**                      **dirigeants arrogants**

**compétent**                      **dynamique**                      **innovant**                      « **à la traîne** »

**ouvert sur le monde**                      **culture de « l'entre-soi »**

**Favorable aux familles**                      **à taille humaine**                      **convivial**                      **accueillant**

## 10 RÉSUMÉ / SUMMARY

### 10.1 DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES AUX LEVIERS DE L'ACTION PUBLIQUE. POUR UN MODE DE GOUVERNANCE AXÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL. ETUDE DE CAS : CANTON DU JURA (SUISSE)

Trente ans après l'entrée en souveraineté, force est de constater que la création du canton du Jura n'a pas permis de répondre aux espérances de développement économique et démographique que l'indépendance politique devait entraîner dans son sillage. Cette recherche se propose, à travers une pluralité d'approches complémentaires, d'examiner d'une part la position du Canton dans son contexte territorial ainsi que sa structure et sa dynamique; d'autre part, les représentations que se font les acteurs du territoire et de son évolution, pour déboucher sur une série de demandes sociales (de débat, d'ouverture et de dépassement des clivages) qui augurent de la transition vers un nouveau régime de territorialité et témoignent d'une exigence de réflexivité envers les institutions et les actions de l'Etat. L'analyse a permis de mettre en évidence le rôle central du couple identité-projet dans la dynamique de changement et d'identifier trois temps forts dans l'évolution récente du Canton, une phase de territorialisation au cours de laquelle s'est constituée une identité forte doublée d'un projet de société majeur, suivie d'une phase de déterritorialisation avec une fragmentation de l'identité collective et l'absence de projet mobilisateur. Enfin, un moment paradoxal, l'échec du projet Jura Pays ouvert, censé redonner un second souffle au Canton, qui amorce une nouvelle étape (de reterritorialisation) avec un questionnement lié aux contours d'une identité jurassienne renouvelée et à l'élaboration d'un projet de territoire partagé.

Figure 34: Identité, projet, changement



Source : Elaboration personnelle.

## 10.2 IDENTITY, PROJECT, CHANGE : FROM SOCIAL REPRESENTATIONS TO PUBLIC ACTION. FOR A GOVERNANCE BASED ON TERRITORIAL DEVELOPMENT. CASE STUDY : CANTON OF JURA (SWITZERLAND)

Key-words : actor, change, development, governance, identity, project, reflexivity, social representations, territory, territoriality regime.

Thirty years after the Canton of Jura entered sovereignty, it has to be admitted that the creation of the newly canton didn't fulfill the hopes of economic and demographic growth that many could have expected from political independence. Through a plurality of complementary approaches, the research suggest a closer look at, on one hand, the position of the Canton in its territorial context as well as its structure and dynamics and on the other hand, the representations of the territory and its evolution by the social actors. This in order to formulate a set of social demands (of debate, of openness and of overcoming cleavages) which augurs for a new territoriality regime and testify of a requirement of reflexivity toward the state institutions and actions. The analysis allowed to set in evidence the central role of the couple identity-project in the dynamics of change, and to identify three main periods in the recent past of the Canton: a period of territorialization, during which grew a strong collective identity, coupled with a major project of society (the creation of the canton of Jura); then followed a period of deterritorialization, with the fragmentation of the collective identity and the lack of a project of society. Then, the third period, with a paradoxical event, the failure in public vote of the the project Jura open Land (*Jura Pays ouvert*), which was meant to give a second wind to the Canton. We consider this turning point as the start of a new period (of reterritorialization), with an issue linked with the outlines of a renewed "jurassian" identity and the elaboration of a shared territory project.

Figure 35: Identity, project, change



Source : Personal data.